



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

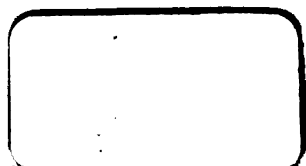
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08183198 8



NOBILIAIRE UNIVERSEL

ARCHIVES DE LA NOBLESSE

NOBILIAIRE UNIVERSEL

RECUEIL GÉNÉRAL

DES

GÉNÉALOGIES HISTORIQUES ET VÉRIDIQUES

DES MAISONS NOBLES DE L'EUROPE

DE

M L. DE MAGNY

Camérier d'honneur de Sa Sainteté le Pape Pie IX, Chevalier de Justice de l'ordre constantinien de Naples,
Chevalier des ordres de la Conception de Villaviçosa,
de Henri-le-Lion de Brunswick, du Sauveur de Grèce et de Jérusalem (Malte);
Membre de la Société des gens de lettres, Généalogiste-Paléographe.



NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

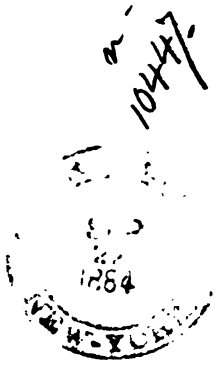
SEPTIÈME VOLUME

PARIS

IMPRIMERIE DE POUPART-DAVYL ET Cie

IMPRIMEURS DU CORPS LÉGISLATIF

1861



PARIS. — IMPRIMERIE DE POUPART-DAVYL ET Cie
IMPRIMEURS DU CORPS LÉGISLATIF, RUE DU BAC, 30

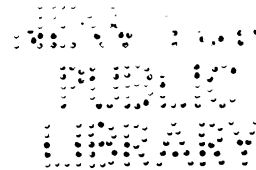
ROYAUME
DE FRANCE
PARLEMENT

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

ACCORDÉES A L'AUTEUR

DU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE



ॐ नमो भगवते वासुदेवाय
ॐ नमो भगवते वासुदेवाय
ॐ नमो भगवते वासुदेवाय

10 SEPTEMBRE 1845.

TITRE HÉRÉDITAIRE DE MARQUIS

CONFÉRÉ PAR S. S. LE PAPE GRÉGOIRE XVI

à **M. Claude Drigon de Magny.**

TRADUCTION DU LATIN.

GRÉGOIRE P. P. XVI

A NOTRE CHER FILS CLAUDE DRIGON DE MAGNY.

« Très-cher fils, salut et bénédiction apostolique ;

« Nous nous plaisons volontiers à décorer de titres d'honneur les hommes remarquables que distinguent leur piété, leurs vertus, leur esprit et leurs talents ;

« Etant informé, très-cher fils, que, déjà recommandable par la gravité de vos mœurs, vous vous êtes acquis une réputation éminente, tant par les qualités de votre esprit que par vos *ouvrages* et votre érudition, et aussi que vous êtes animé pour Nous et pour le Saint-Siège, ainsi que pour la Foi catholique, du zèle le plus pur et le plus éprouvé, Nous avons résolu de donner en votre faveur une manifestation éclatante de notre haute satisfaction et de notre munificence pontificale, en vous élevant, *vous* et votre *postérité*, par un **TITRE D'HONNEUR**.

« En conséquence, étendant notre bienveillance particulière à tous ceux que ces lettres concernent, et en faveur desquels elles sont données, les absolvant de toutes excommunications, interdits, sentences ecclésiastiques, censures et peines quelconques, pour quelque cause qu'elles aient été prononcées et encourues, Nous accordons et conférons à vous, très-cher fils, et à tous vos *descendants* légitimes et naturels en ligne directe et primogéniturale, et pour tout le temps où ils persévéreront dans la Foi catholique, le titre de **MARQUIS**, avec tous les honneurs, droits, privilèges et immunités qui y sont attachés, de telle sorte que **VOUS** et les **VOTRES** puissiez jouir librement et user légalement de ce titre dans tous les diplômes et actes publics, et ce nonobstant les constitutions, ordonnances apostoliques et toutes autres qui leur seraient contraires.

« Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'Anneau du Pêcheur, le seizième jour du mois de septembre mil huit cent quarante-cinq, la quinzième année de notre Pontificat.

« *Signé* : A. cardinal LAMBRUSCHINI. »

Ce qui suit est écrit en français sur l'original :

Vu pour légalisation de la signature ci-dessus de Son Eminence monseigneur le cardinal Lambruschini, secrétaire des brefs de Sa Sainteté.

Rome, le dix-huit septembre mil huit cent quarante-cinq.

L'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France près le Saint-Siège.

(L. S.) *Signé* : ROSSI.

Le ministre des affaires étrangères certifie véritable la signature ci-contre de M. de Rossi.

Paris, le six octobre mil huit cent quarante-cinq.

Par autorisation du ministre.

Pour le chef du bureau de la chancellerie :

(L.S.) *Signé* : SENEUZE.

Je soussigné, interprète-juré près la Cour de cassation, le Tribunal de première instance, le Tribunal de commerce, etc., etc., certifie la présente traduction fidèle et conforme à l'original en langue latine, qui m'a été présenté et que j'ai rendu après l'avoir signé et parafé : *Ne varietur*.

Paris, le seize octobre mil huit cent quarante-cinq.

Signé : Frédéric LAMEYER.

Enregistré à Paris, 2^e bureau, le vingt-huit février mil huit cent quarante-huit,
folio 38, 8^e, case 8.

7 JUILLET 1846.

Nomination de Camérier d'honneur de S. S. le Pape Pie IX.

PREFETTURA DEI SS. PALAZZI APOSTOLICI.

Le 7 luglio 1846. — N° 1255.

SIGNOR VISCONTE ACHILLE-LODOVICO DRIGON DE MAGNY.

SUA SANTITÀ essendosi benignamente degnata, di annoverare fra i suoi Camerieri d'onore di spada e cappa il Signor VISCONTE *Achille-Lodovico* DRIGON DE MAGNY, il sottoscritto maggiordomo prefetto dei sacri Palazzi apostolici, si affretta partecipargli questo gracioso tratto di sovrana Pontificia considerazione.

Signé : A. PALLAVICINI.

Légalisé par le chargé d'affaires du Saint-Siège à Florence, le 1^{er} juin 1852.

Signé : LORENZO BONFILI, commesso.

Légalisé à Florence, le 1^{er} juin 1852.

Le ministre des affaires étrangères.

Signé : DUC DE CASIGLIANO.

Le vicomte Achille-Ludovic DE MAGNY est le fils cadet du marquis de Magny. Voici son acte de naissance :

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Extrait des registres des actes de naissance de 1826.

L'AN mil huit cent vingt-six, le dix février, à dix heures du matin, par devant nous, maire du troisième arrondissement de Paris, faisant fonctions d'officier de l'état civil, est comparu M. *Claude DRIGON DE MAGNY*, âgé de trente ans, demeurant à Paris, rue des Petits-Hôtels, n° 22, quartier du faubourg Poissonnière, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né en sa demeure, le jour d'hier, à six heures et demie du matin, fils de lui comparant, et de dame Cornélie Honora Chaponnel son épouse, auquel enfant il a donné les prénoms : *Achille-Ludovic*.

Ladite présentation faite en présence de messieurs Ferdinand Ruffier, banquier, âgé de trente ans, demeurant à Paris, rue de Grammont, n° 3 ancien, et Morin Arson, rentier, âgé de trente-six ans, demeurant à Paris, rue Montorgueil, n° 71 ancien. Et ont, le comparant et les témoins, signé avec nous le présent acte de naissance après lecture faite. Signé aux registres : Drigon de Magny, Ruffier, Arson, et Fournier, adjoint.

6 MARS 1856.

**Diplôme de Chevalier de Justice de l'Ordre
Constantinien de Naples.**

TRADUIT DU LATIN.

FERDINAND II, par la grâce de Dieu, Roi du royaume des Deux-Siciles et de Jérusalem, etc., duc de Parme, de Plaisance et de Castro, etc., etc., grand prince héréditaire de Toscane, etc., etc., etc., grand maître du sacré ordre équestre et de l'illustre religion militaire constantinienne de Saint-Georges sous la règle de saint Basile :

A notre amé et discrète personne le Vicomte Ludovic **DRIGON DE MAGNY**, salut et prospérité de toutes sortes.

Les excellentes qualités dont votre esprit est doué et les autres vertus qui vous recommandent auprès de nous, ont provoqué à juste titre la résolution que nous avons prise de vous accorder une marque de notre bienveillance. C'est pourquoi nous, grand maître, par cette autorité dont nous sommes revêtu et par le droit suprême que nous avons reçu de nos prédécesseurs et que nous exerçons avec le consentement des nations et surtout des souverains pontifes de l'Église romaine, droit fortifié et confirmé à perpétuité ; dans notre science et dans notre prudence, vous Ludovic **DRIGON DE MAGNY**, nous vous disons, créons, constituons et déclarons chevalier de justice de notre illustre ordre constantinien, et vous inscrivons au registre des chevaliers dans la même religion sacrée et militaire constantinienne, sous le titre de Saint-Georges et sous la règle de saint Basile ; en sorte que désormais vous soyez dit appelé et déclaré militaire de cette même religion sacrée, et que vous soyez admis dans la société et dans toute assemblée quelconque de nos chevaliers et militaires, ainsi que nous avons ordonné que vous fussiez admis et agrégé, avec tous les droits, honneurs et charges qui se rapportent à la même milice religieuse, etc., etc.

Afin qu'une foi entière soit acquise à toutes ces choses, nous avons ordonné de transcrire ce diplôme signé par nous et par notre ministre secrétaire d'État, président du conseil des ministres, et muni de notre sceau.

Donné à Naples, le sixième jour du mois de mars mil huit cent cinquante-six.

Signé : **FERDINAND**, grand maître.

(L. S.) *Contre-signé* : **FERDINAND TROJA**.

Pour le droit d'expédition de ce diplôme il n'a été rien perçu, en vertu d'un ordre royal à moi transmis.

Donné à Naples le douzième jour du mois de mars mil huit cent cinquante-six.

Signé : **MICHEL MARIOTTINO**, trésorier royal.

— v —

10 JUILLET 1856

Diplôme de Chevalier de l'ordre du Sauveur de Grèce

TRADUIT DU GREC.

OTHON, par la grâce de Dieu, Roi de la Grèce.

Nous avons conféré à **M. le vicomte Ludovic DRIGON DE MAGNY**, chambellan de Sa Sainteté le pape Pie IX, la croix d'argent des chevaliers de notre ordre royal du Sauveur, et la lui faisons remettre avec les présentes pour la porter et en user conformément à notre ordonnance du premier juin 1833.

En foi de quoi, nous lui avons fait délivrer les présentes signées par nous et contre-signées par le ministre de notre maison royale et des relations extérieures.

Athènes, le dix juillet mil huit cent cinquante-six.

Au nom du Roi,
La Reine,

(L. S.) *Signé* : **AMÉLIE.**

Signé : **A. R. RANGABÉ.**

2 DÉCEMBRE 1856.

**Médaille d'or accordée par S. M. Napoléon III
à M. le Vicomte Ludovic de Magny.**

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR. — SECRETARIAT GÉNÉRAL.

Paris, le 2 décembre 1856.

MONSIEUR LE VICOMTE, j'ai mis sous les yeux de l'Empereur les deux premiers volumes de l'ouvrage que vous publiez sous le titre de *Nobiliaire universel*, et dont vous avez fait hommage à Sa Majesté.

Sa Majesté a daigné *apprécier le mérite* de cette publication qui contient sur la Maison Impériale de France des indications tout à fait dignes d'intérêt; et en me chargeant de vous adresser ses remerciements, l'Empereur m'a ordonné de vous offrir, comme témoignage de *sa satisfaction*, une *médaille d'or* à son effigie, qui vous sera remise avec la présente lettre.

Recevez, monsieur le vicomte, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre d'État et de la Maison de l'Empereur.

Signé : ACHILLE FOULD.

**Autre Lettre de S. Exc. M. le Ministre d'État
et de la Maison de l'Empereur.**

Paris, le 6 avril 1859.

MONSIEUR LE VICOMTE, j'ai reçu avec votre lettre du 26 mars dernier, les *volumes III, IV et V* du *Nobiliaire universel* dont vous continuez la publication.

En vous remerciant de cet envoi, monsieur le Vicomte, je m'empresse de vous informer que j'ai donné des instructions pour que les volumes dont il s'agit soient réunis aux *deux premiers* du même ouvrage qui sont déjà placés dans la *Bibliothèque impériale du Louvre*.

Recevez, monsieur le Vicomte, l'assurance de ma parfaite considération.

Le ministre d'État et de la Maison de l'Empereur.

Signé : ACHILLE FOULD.

14 OCTOBRE 1857.

**Diplôme de Chevalier de l'ordre de la Conception
de Villaviçosa de Portugal.**

TRADUIT DU PORTUGAIS.

VICOMTE Ludovic-Achille DE MAGNY, directeur de l'Institut héraldique de Paris. **MOI**, le **ROI** de Portugal et des Algarves : Attendu le mérite littéraire de l'ouvrage que vous publiez sous le titre de *Nobiliaire universel*, j'ai résolu de vous conférer un témoignage de ma considération, et pour cela, je vous nomme chevalier de l'ordre royal et militaire portugais de Notre-Dame de la Conception de Villaviçosa. Et pour vous faire connaître l'estime et la satisfaction que j'ai pour vos travaux, et afin que vous puissiez en porter les insignes, je vous ai fait remettre ce diplôme.

Donné à Lisbonne, au palais des Necessidades, le 14 octobre 1857.

Signé : **LE ROI.**

Contre-signé : **MARQUIS DE LOULE.**

29 OCTOBRE 1859.

**Diplôme de Chevalier de l'ordre de Henri le Lion
de Brunswick.**

TRADUIT DE L'ALLEMAND.

Nous, GUILLAUME, par la grâce de Dieu, Duc de Brunswick et de Lunebourg, etc., etc.

Savoir faisons que nous avons résolu d'accorder au vicomte Ludovic DRIGON DE MAGNY, chambellan d'honneur de Sa Sainteté le Pape, la croix de chevalier de notre ordre ducal de Henri le Lion, et que nous la lui accordons par le présent diplôme.

En foi de quoi nous l'avons signé de notre propre main, et scellé du grand sceau ducal.

Brunswick, le 29 octobre 1859.

Signé : **GUILLAUME.**

Contre-signé : **LANGERFELDT.**

17 JANVIER 1844.

**Diplôme de Chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem
(Malte).**

FRATER CAROLUS CANDIDA :

Sacræ Domus Hospitalis Sancti Joannis Hierosolymitanæ et militaris Ordinis sancti sèpulcri Domini humilis magisterii locumtenens .

Viccomiti Achille Aloisio *seu* Ludovico Julio DRIGON DE MAGNY nobis dilecto salutem in Domino sempiternam .

Generosa tua nobilitas, morum suavitas, cuique erga ordinem nostrum animi propensio ac devotio quibus apud nos summopere commendaris, nos hortantur ut ornatissimam personam tuam singulari benevolentia significatione complectamur notis itaque tuis precibusque pro parte tua nobis porrectis libenti animo annuentes de nostra certa scientia tenore præsentium, tibi ut Crucem auream ad figuram habitus ordinis nostri formatam levæ pectoris parti appensam, devotionis causæ gestare et deferre valeas indulgemus plenamque licentiam et facultatem concedimus et elargimur. Ea tamen adjecta lege quod si uxorem duxeris propria conditione inferiorem, præsens gratia nulla ipso facto intelligatur. Utque omnibus indulgentiis, et gratiis spiritualibus quibus vigore privilegiorum nostrorum a sacrosancta sede Apostolica nobis et ordini nostri concessorum fratres nostri aliique ordini nostro addicti utuntur, fruuntur, et gaudent uti, frui et gaudere decernimus, et declaramus : nec non omnium missarum, orationum, piorumque hospitalis et militæ pro catholicæ fidei tuitione operum quæ in dies a fratribus nostris terra, marique (Deo largiente) fiunt participem in Domino facimus, et omni meliori modo esse volumus. Præcipientes universis et singulis dictæ domus nostræ fratribus quacumque auctoritate, dignitate, officioque fungentibus, præsentibus, et futuris in virtute sanctæ obedientiæ ne contra præsentis nostras concessionis, declarationis, et participationis litteras aliquatenus facere, vel venire præsumant, sed eas, studeant inviolabiliter observare.

In cujus testimonium bulla nostra communis plumbea præsentibus est appensa.

Datum Romæ in conventu nostro, die decima septima mensis januarii anno 1843, ab Incarnatione justæ stylum nostræ cancellariæ secundum vero cursum ordinarium millesimo octingentesimo quatragesimo quarto 1844.

Signé : Commend^e. Frater THOMAS DE AQUINO.

Interimus venerendi magni cancellarii locumtenens.



REVEREND

SEIGNEURS DE BOUGY ET DU MESNIL

BASSE NORMANDIE.



ARMES : *Ecartelé, aux 1^{er} et 4^e, de sinople, à trois mouches d'or, posées 2 et 1; aux 2^e et 3^e, de gueules, à l'aigle d'argent, au vol éployé.*

La famille REVEREND, dont le nom s'est écrit LE REVEREND, REVERANT, et plus communément RÉVEREND, est originaire de la basse Normandie.

La branche aînée, qui a porté le titre de marquis de Bougy, s'est éteinte en Hollande par la mort du fils unique de Jean-Jacques REVEREND DE BOUGY, dont le dictionnaire historique de Moreri donne la biographie en son tome V.

La terre et marquisat de Bougy sont alors entrés dans la maison Hue de Carpiquet (1) par son alliance avec les Reverend de Bougy.

Elle s'honore des services marquants d'Olivier et de son fils Michel, seigneurs de Bougy, durant les guerres de la Ligue; elle compte deux conseillers du roi, François et Thomas REVEREND, receveurs généraux des tailles en la ville de Caen, et un lieutenant général des armées du roi, Jean REVEREND, mort en 1658.

L'un des seize enfants de Michel, né en 1570, Laurent REVEREND, reçu conseiller du roi en août 1655, a été l'auteur de la branche cadette, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et a pris le nom de du Mesnil, d'un fief apporté par mariage.

LOUIS REVEREND, fils de Jacques, né à Falaise, le 14 décembre 1714, épousa Marie GUILLAUME, fille d'André Guillaume, sieur du Mesnil, et de noble Françoise CAMPOINT, laquelle lui apporta en dot le fief du Mesnil, situé dans la commune de Pertheville, et qui est encore en la possession de la famille.

Louis fut le père de Jacques-Léonard REVEREND, sieur du Mesnil, docteur médecin à Falaise, qui mourut le 9 juin 1814, victime de son généreux dévouement pendant l'épidémie qui désola cette ville

De son mariage avec Jacqueline-Laurence COLAS, le 27 prairial an VII (8 juin 1799), sont issus deux enfants; l'aîné :

Louis-Gustave REVEREND DU MESNIL né le 1^{er} messidor an IX (20 juin 1801), chef de nom et d'armes de sa branche, est employé supérieur de l'administration de l'enregistrement et des domaines, et conservateur des hypothèques. Il a épousé, le 23 mai 1830, Louise-Aline GUYON DE VOSLOGER, dont il a eu trois enfants :

1^o Clément-Edmond REVEREND DU MESNIL, qui suit :

(1) État de la noblesse de France en 1782, t. II.



REVEREND.

3

2° Laurent-Adrien REVEREND DU MESNIL, né le 23 juin 1834, enseigne de vaisseau de la marine impériale, a été créé chevalier de la Légion d'honneur par décret impérial du 21 mars 1859, « en récompense de sa belle conduite dans l'affaire de la Casamance (côtes occidentales d'Afrique); »

3° Louis-Henri REVEREND DU MESNIL, né le 6 mai 1840.

Clément-Edmond REVEREND DU MESNIL, né le 26 janvier 1832, receveur de l'administration de l'enregistrement et des domaines, s'est marié, le 21 avril 1857, avec demoiselle Xaverine-Hortense HUE DE LA BLANCHE. De cette union est né :

Victor-Henri REVEREND DU MESNIL, né le 6 avril 1858.

NOTA. Ouvrages à consulter sur la famille REVEREND :

Mézerai, *Histoire de France*; — Masseville, *Histoire de Normandie*; — Bayle, *Dictionnaire critique*; — P. Anselme, *Histoire des grands officiers de la couronne*; — Manuscrits de la bibliothèque de Caen; De Quens, dix-huitième siècle; — *Anecdotes de Caen*, dix-septième siècle; — Archives de la préfecture du Calvados.



DE LAVAU

LIMOUSIN

SEIGNEURS DE LAVAU, DE SAINTE-FORTUNADE, DE FONTMARTIN.



ARMES : Parti : au 1^{er}, d'azur, à 3 rocs d'échiquier d'or; au 2^e, d'or, au lion de sable, couronné de même, armé et lampassé de gueules. — **COURONNE** de comte. — **SUPPORTS :** deux lions.
— **DEVISE :** *Voluntas mea est in te.*



PLUSIEURS familles du nom de Lavour ont existé en France dans les provinces du Périgord, du Quercy, du Limousin et du Languedoc. Celle des LAVAUUR DE SAINTE-FORTUNADE est originaire du Limousin; elle s'est alliée aux familles de : de Bauze, de Puydeval, Choutard de la Rochette, Faucher de Sainte-Fortunade, Dufaurè de Mirandol, de Gimel, de Lentilhac, de Salignac-Fénelon, Guiot de Ferrières, de Corn de Queyssac, Jouffre de Chabrinhac, Mensat de Saint-Priest, d'Artis, de Pontet, de Pichon-Longueville, Dupuy de Grandval, de Ludière, etc.

L'ancien fief des Lavour, situé paroisse d'Espagnac, canton de la Roche (Corrèze), est le berceau de la maison de ce nom, qui en est encore propriétaire. Ce fief relevait des seigneurs de La Roche. Il est mentionné dans une charte de 1060 (1). C'est vers le milieu du seizième siècle que la seigneurie de Sainte-Fortunade passa, par alliance et héritage, à cette famille, qui l'habite aujourd'hui.

Les membres les plus marquants de la maison de Lavour de Sainte-Fortunade sont :

Jean DE LAVAUUR, conseiller au parlement de Toulouse en 1501;

Jean-Armand DE LAVAUUR, reçu chevalier de Malte au grand prieuré d'Auvergne en 1669;

François DE LAVAUUR DE SAINTE-FORTUNADE, mousquetaire de la garde du Roi en 1675;

Pierre-Paul DE LAVAUUR, capitaine au régiment de Bourgogne en 1781;

Enfin, Raymond DE LAVAUUR, comte de Sainte-Fortunade, reçu page du Roi, qui fut capitaine au régiment de Lorraine, et créé chevalier de Saint-Louis en 1782.

(1) Baluze, *Histoire de Tulle. Historiæ Tutellensis libri tres*. Paris, 1717, p. 414. Plusieurs actes de foi et hommage des quatorzième et quinzième siècles en font aussi mention.

Un des membres de cette famille a figuré parmi les signataires de l'acte de coalition de 1791.

FILIATION

La filiation suivie et non interrompue de la branche des LAVAUUR DE SAINTE-FORTUNADE a été établie sur preuves, qui résultent soit des contrats en forme et des documents authentiques mentionnés ci-dessous, soit, 1° des preuves faites en 1661 devant M. d'Aguesseau, commissaire départi par le Roi pour la recherche des usurpateurs de noblesse dans la généralité de Limoges, dont une copie minutée sur l'original en 1776 a été délivrée et signée par Chérin, généalogiste des ordres du Roi; 2° des preuves faites pour l'ordre de Malte en 1669; 3° d'un inventaire général des papiers de la famille dressé en 1778.

Le premier auteur connu est :

I. Gérald DE LAVAUUR, damoiseau, qui testa en 1326 en faveur de son fils Hugues et de sa fille Delphine. Il eut pour fils :

II. Hugues DE LAVAUUR, écuyer, seigneur de Lavaur, qui eut d'une alliance inconnue le fils qui suit :

III. Guy DE LAVAUUR, écuyer, testa en 1391. Son testament est relaté dans l'inventaire dressé en 1778. Il eut pour fils :

IV. Guillaume DE LAVAUUR, sire de Lavaur et autres lieux, qui épousa en 1397 noble damoiselle Raymonde D'ASTORG, dont il eut plusieurs enfants, l'aîné :

V. Martin DE LAVAUUR, écuyer, seigneur de Lavaur, rendit foi et hommage du fief de Lavaur en 1430. De son mariage avec noble damoiselle Jeanne DE LAVAUUR, sa cousine, il eut le fils qui suit :

VI. Jean DE LAVAUUR, sire de Lavaur, écuyer, mentionné dans une charte sur parchemin du 16 août 1468. Il épousa : 1° en 1462, damoiselle Mathée DE BAUZE, fille de noble Antoine de Bauze, seigneur de Belcastel en Quercy; et

2° en 1478, Catherine DE LA CHAPOULIE, fille de noble Raymond de la Chapoulie. Ces deux contrats de mariage sont mentionnés dans le procès-verbal établi par M. d'Aguesseau, intendant de la généralité de Limoges en 1661. Il testa en 1492. De ces deux mariages sont issus plusieurs enfants.

Du premier lit sont issus :

- 1° Jacques DE LAVAUUR, écuyer, qui épousa, en 1492, damoiselle Anne DE PUYDEVAL, fille de noble Antoine de Puydeval, seigneur dudit lieu, et de dame Blanche DE MALESCE. Il mourut en 1536 sans postérité;
- 2° Denis, qui suit;
- 3° Jean DE LAVAUUR, écuyer, conseiller au parlement de Toulouse en 1501, par la démission de Hugues et de Raymond de Bauze, ses deux oncles maternels;

Du second lit :

- 4° Gabrielle DE LAVAUUR, mariée à noble homme Guy VIGIER, seigneur de Chadirac;
- 5° Jeanne DE LAVAUUR, religieuse.

VII. Denis DE LAVAUUR, écuyer, épousa en 1512 damoiselle Jeanne CHOUTARD DE LA ROCHETTE, fille de noble homme Annet Choutard, écuyer, seigneur de La Rochette, et de dame Claire Costins du Chassaing. Son contrat de mariage et son testament sont mentionnés dans l'inventaire des titres produits lors de la recherche de noblesse faite en 1661 par l'intendant de la province. De son mariage est issu le fils aîné qui suit :

VIII. Bonaventure DE LAVAUUR, écuyer, seigneur de Lavour, de Sainte-Fortunade et autres lieux, épousa, par contrat du 27 janvier 1560, demoiselle Catherine FAUCHER DE SAINTE-FORTUNADE, fille unique de noble Mercure Faucher de Sainte-Fortunade et héritière du fief de ce nom. Par cette alliance, les deux maisons se fondirent en une seule sous la condition de joindre le nom de Sainte-Fortunade à celui de Lavour; et cette dernière maison, à partir de cette époque, écartela ses armes de celles de la maison de Sainte-Fortunade dont elle héritait (1).

(1) Ainsi qu'on vient de le voir par l'alliance de la dernière héritière de la maison de Faucher avec Bonaventure de Lavour, les seigneurs de Sainte-Fortunade, dont la généalogie remonte à Guillaume Foulchier (*Folcherius* en latin), vivant en 1263, s'éteignirent au milieu du seizième siècle. Ils étaient alliés aux familles : de Chanac, 1240 et 1345, de Malemort, 1420, Beaupoil de Saint-Aulaire, vers 1468, de Lostanges, etc.

De ce mariage naquirent huit enfants, savoir :

- 1° François DE LAVAUUR, qui suit;
- 2° Mercure DE LAVAUUR;
- 3° Pierre DE LAVAUUR;
- 4° Bertrand DE LAVAUUR;
- 5° Louis DE LAVAUUR;
- 6° Antoine DE LAVAUUR, marié à demoiselle Gasparde DE GIMEL, fille de noble François de Gimel. De ce mariage naquit une fille unique, mariée au seigneur DE LENTILHAC;
- 7° Jean DE LAVAUUR, écuyer, marié en 1616 à demoiselle Marie DE SALIGNAC, fille de messire François de Salignac, baron de Magnac, seigneur de Lamothe-Fénelon et de noble dame Marie DE BONNEVAL;
- 8° Rigal DE LAVAUUR, entré dans les ordres, élu abbé de Grandmont le 28 mai 1603, réforma la règle de cette abbaye en 1618, et mourut en 1631 (1).

IX. François DE LAVAUUR, écuyer, seigneur de Sainte-Fortunade, épousa par contrat du 29 mars 1612 demoiselle Marguerite DU FAURE DE MIRANDOL, fille de noble Étienne du Faure, écuyer, seigneur de Mirandol, et dame Claude GUIOT DE FERRIÈRES.

Il mourut en 1615, ainsi qu'il appert d'un arrêt du parlement en date du 5 juin 1624, rendu en faveur de Marguerite de Mirandol, dame de Sainte-Fortunade, chargée de la garde noble de son fils, et d'un autre arrêt de la Cour des aides du Limousin, en date du 20 juin de la même année qui déclare la susdite dame exempte de la taille.

De son mariage il eut le fils unique qui suit :

X. Mercure DE LAVAUUR DE SAINTE-FORTUNADE, chevalier, seigneur dudit lieu, marié par contrat du 7 septembre 1644 (2) à demoiselle Françoise DE CORN DE QUEYSSAC, fille de noble Antoine de Corn, chevalier, seigneur de Queyssac, et de dame Louise DE GUISCARD DE CAVANHAC. Il figure dans différents actes de foi et hommage rendus en 1644, 1652 et 1668. De cette alliance sont nés quatre fils, savoir :

- 1° François DE LAVAUUR, qui continue la descendance;

(1) *Annales du Limousin*, pages 458 et 839, par le R. P. Bonaventure de Sainte-Amable.

(2) Ce contrat est mentionné par Chérin dans les preuves établies par lui en 1776.

- 2° Jean-Armand DE LAVAUR, reçu chevalier de l'ordre de Malte au grand prieuré d'Auvergne, ainsi qu'on le voit dans le procès verbal de réception fait à Lyon par le sieur François de Bossozol de Montgontier et par la quittance de passage à Malte, de la somme de 1,425 livres tournois, délivrée par le même, en l'hôtel de la Commanderie de Saint-Georges. Vertot, dans son *Histoire de Malte*, tome IV, comprenant la liste des chevaliers de la langue d'Auvergne, fait mention de Jean-Armand de Lavour de Sainte-Fortunade, qui partit pour Malte le 12 novembre 1669 ;
- 3° Guillaume DE LAVAUR, écuyer, seigneur de Cleyrat, prieur commanditaire d'Auriat ;
- 4° Jean DE LAVAUR, entré dans les ordres ;

Et quatre filles qui furent toutes religieuses au couvent de Saint-Bernard à Tulle.

XI. François DE LAVAUR DE SAINTE-FORTUNADE, né le 17 septembre 1652, entra fort jeune dans la première compagnie des mousquetaires à cheval de la garde du Roi, ainsi qu'il appert d'un certificat de services en date du 22 mars 1677, délivré par le sieur d'Artagnan, capitaine-lieutenant de ladite compagnie (ce certificat existe aux *Archives de la Famille*).

Il a épousé, en l'année 1677, demoiselle Louise JOUFFRE DE CHABRINHAC, fille unique et héritière de haut et puissant seigneur Jouffre de Chabrinhac, chevalier, seigneur de Fontmartin.

De ce mariage sont issus les enfants ci-après :

- 1° Raymond DE LAVAUR, dont l'article suit ;
- 2° François-Gabriel DE LAVAUR, prieur de Saint-Géraud d'Auriat, en 1758, et chanoine du chapitre de Tulle ;
- 3° Gabrielle DE LAVAUR, mariée à N... DE LA CHAPELLE, seigneur de Pesteils ;
- 4° Louise DE LAVAUR, religieuse à Coiroux.

XII. Raymond DE LAVAUR, chevalier, comte de Sainte-Fortunade, seigneur de Fontmartin et d'autres lieux, né en 1679, épousa, par contrat du 20 mars 1720, demoiselle Jeanne-Magdeleine DE MENSAT DE SAINT-PRIEST, fille de messire François de Mensat, chevalier, seigneur de Saint-Priest, trésorier général de France en la généralité de Limoges, et de dame Jeanne DU BOIS DE MEYRIGNAC.

De cette alliance sont nés cinq enfants :

- 1° François DE LAVAUR, qui suit ;
- 2° Jacques-Louis DE LAVAUR, chanoine du chapitre de Tulle, mort en 1793 au fort de Ilà, à Bordeaux, où il était détenu ;

- 3° Anne-Louise DE LAVAUUR, non mariée;
- 4° Suzanne DE LAVAUUR, religieuse à Coiroux;
- 5° Marie-Magdeleine DE LAVAUUR, religieuse au couvent de la Visitation à Saint-Flour.

XIII. François DE LAVAUUR, chevalier, comte de Sainte-Fortunade, seigneur de Fontmartin, né en 1722, épousa, le 2 avril 1751, mademoiselle Marie-Hélène d'ARTIS, fille de noble Pierre-Paul d'Artis de Beaulieu, chevalier, seigneur de Thiézac, et de dame Marie-Magdeleine DE RIVES DE THIÉZAC. Il mourut le 6 août 1784. De ce mariage sont issus :

- 1° Raymond DE LAVAUUR, qui suit;
- 2° Pierre-Paul DE LAVAUUR DE SAINTE-FORTUNADE, capitaine au régiment de Bourgogne en 1781, émigra lors de la révolution et alla à l'armée de Condé; il est mort, sans avoir été marié, à Clermont-Ferrand, en 1827.

XIV. Raymond, comte DE LAVAUUR DE SAINTE-FORTUNADE, chevalier, seigneur de Fontmartin, né le 6 avril 1752, fut reçu page du roi Louis XV, et devint plus tard capitaine au régiment de Lorraine (dragons). Il a épousé, par contrat du 12 août 1780, demoiselle Anne-Angélique DE PONTET, fille de Bernard de Pontet, commissaire général des guerres en la province de Guyenne, et de dame Angélique DE FUMERON. Nommé chevalier de Saint-Louis en 1782, il fut blessé dans la journée du 10 août 1792 aux Tuileries, ainsi qu'il appert d'un certificat signé par le marquis de Jumilhac, mestre-de-camp, le comte de Précý, colonel de la garde à pied du roi Louis XVI et le comte Charles d'Autichamp. Arrêté et traduit devant le tribunal révolutionnaire, il parvint à s'échapper et émigra avec son frère. En 1814 il reprit du service, fut nommé lieutenant-colonel de cavalerie, chef d'état-major des gardes nationales de la Corrèze le 8 avril 1816, et chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur le 31 décembre 1819. Il mourut le 31 décembre 1829, laissant de son mariage les trois enfants qui suivent :

- 1° Pierre-François DE LAVAUUR, qui suit;
- 2° Pierre-Paul-Éléonore, vicomte DE LAVAUUR DE SAINTE-FORTUNADE, ancien officier de cavalerie, marié en 1828 avec mademoiselle Joséphine-Gabrielle-Blanche DE PICHON DE LONGUEVILLE, d'une famille ancienne de Guyenne;
- 3° Marie-Hélène DE LAVAUUR DE SAINTE-FORTUNADE, mariée en 1804 à Pierre-Louis CANTELOUBE DE MARMÏÈS.

XV. Pierre - François, comte DE LAVAUUR DE SAINTE - FORTUNADE, né le

10 mars 1782, a épousé, par contrat du 18 janvier 1818, mademoiselle Joséphine DE GRANDVAL, fille de Jean-Joseph Dupuy de Grandval et de dame Marie-Jeanne-Pétronille DE GOURLAT DE SAINT-ÉTIENNE. Il est mort le 15 janvier 1848, ayant eu de son mariage les quatre enfants ci-après :

- 1° Jean-Joseph DE LAVAUUR, dont l'article suit;
- 2° Frédéric-Désiré, vicomte DE LAVAUUR DE SAINTE-FORTUNADE, né le 24 juillet 1824;
- 3° Marie-Raymonde DE LAVAUUR DE SAINTE-FORTUNADE, née le 24 décembre 1818, religieuse carmélite à Tulle;
- 4° Jeanne-Marie-Noémi DE LAVAUUR DE SAINTE-FORTUNADE, née le 12 mars 1823.

XVI. Jean-Joseph, comte DE LAVAUUR DE SAINTE-FORTUNADE, chef de nom et d'armes de la famille, né le 4 novembre 1819, a épousé, par contrat du 27 décembre 1843, mademoiselle Coralie DE LUDIÈRE, fille de François-Marie de Ludière et de dame Pauline DE SAINT-PRIEST. De ce mariage sont nés :

- 1° François-Marie-Albert DE LAVAUUR DE SAINTE-FORTUNADE, né le 11 mars 1848;
- 2° Frédéric-Henri DE LAVAUUR DE SAINTE-FORTUNADE, né le 23 novembre 1849;
- 3° Marie-Thérèse-Joséphine DE LAVAUUR DE SAINTE-FORTUNADE, née le 16 mars 1850.

HAY DE SLADE

ÉCOSSE, IRLANDE ET FRANCE



ARMES : *D'argent, à trois écussons de gueules, posés 2 et 1. — L'Écu timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins. — Couronne de comte. — Cimier : Un faucon issant au naturel. — DEVISE : Serva jugum, renovate animos. — CRI : Hay! Hay!*



ETTE ancienne et illustre maison de chevalerie, d'origine saxonne, florissait en Angleterre bien avant la conquête normande, et s'est continuée avec gloire pendant sept siècles, depuis le règne de Henri II jusqu'à nos jours, par une succession non interrompue de personnages éminents dont les actions ont été jugées dignes d'être accueillies par l'histoire.

Les membres de cette maison se sont constamment maintenus au premier rang de la noblesse anglaise, par leurs services militaires et une fidélité inviolable à leurs souverains.

Parmi les alliances dont ils s'honorent le plus, nous devons citer celles qu'ils ont contractées avec les illustres maisons anglaises dont les noms suivent : De Butler de Galmoy, de Vesey, de Wogan, de Fitz-Maurice, de Stafford, de Frenech, de Johnstown, de Lamport, de Bowen, de Russell, etc.

Et en France : celles de Banastre, de Libault, Dudevant, de Soussay.

Ils ont formé plusieurs branches importantes, savoir : celles des marquis de Tweelade; celle des comtes d'Errol et de Kinnoul, aujourd'hui pairs d'Angleterre et d'Ecosse; et enfin celle de Slade et de Hill.

• Cette dernière, après avoir été constamment attachée à la personne de ses souverains légitimes, après avoir occupé des charges et des dignités éminentes pendant près de cinq siècles, a contracté des alliances très-nobles et la plupart illustres. Restée fidèle à la cause de Jacques II, elle est venue s'établir en France lorsque cet infortuné monarque fut contraint de s'y réfugier après la célèbre et funeste journée de la Boyne.

Depuis cette époque, elle n'a cessé d'être investie des honneurs et dignités que lui méritaient sa noblesse distinguée et l'illustration de ses membres.

Elle a joui des honneurs de la Cour en vertu de preuves de noblesse faites au cabinet des ordres du Roi, en 1787. Il est très-rare que cet honneur insigne ait été accordé en France à une famille d'origine étrangère.

Quelques années auparavant, elle avait été maintenue dans sa noblesse, de race et d'ancienne origine saxonne, par arrêt du Conseil d'Etat en date du 18 février 1763. Les termes de cet arrêt sont trop flatteurs, et les faits qu'il relate trop importants pour la branche de HAY DE SLADE, pour que nous ne le rapportions pas presque *in extenso*. La descendance illustre des HAY DE SLADE et leur filiation authentique se trouvent confirmées par cet arrêt; nous le donnons tel qu'il existe aux archives :

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT.

- « Sur la requête présentée au Roi, étant en son Conseil, par François-Jacques-Louis HAY et Noël-
- « Richard HAY, frères, demeurant à Nantes, contenant que le sieur Guillaume Hay, écuyer, leur
- « père, étant passé en France en 1698, son amour pour la religion et son zèle pour la maison de
- « Stuart lui firent choisir cet asile. Saint-Malo fut le lieu où il s'établit. Cette migration lui causa la

« perte de son état et de la majeure partie de sa fortune, ayant renoncé par sa retraite, quoique
« libre et volontaire, à l'espérance de rentrer dans la possession des biens et des terres qui avaient
« été confisqués sur son père au profit de la couronne, à l'époque de la révolution arrivée en 1641,
« et qui n'eut cependant son entière exécution contre lui qu'en 1691.

« Le sieur Guillaume HAY fit, à différentes rencontres, l'offre de sa personne et de sa fortune au
« Roi, son maître. Ce n'était pas la première fois que les HAY s'étaient ainsi dévoués pour les
« Stuarts; sans remonter à des temps fort reculés, c'est de cette manière que Nicolas HAY, son
« grand-père, bisaïeul des suppliants, en avait usé envers Charles II. Si cette conduite louable,
« dont on conserve encore le souvenir dans le pays, lui attira une distinction particulière de la part
« du Roi, elle lui suscita encore plus de persécutions de la part des protestants. JACQUES III, dit le
« *Prétendant*, fils de JACQUES II, ne tarda pas à employer le père des suppliants pour son service,
« pour des choses, à la vérité, de peu de conséquence, jusqu'en 1715, que convaincu de son zèle et
« de sa capacité, il le chargea d'une expédition importante pour laquelle il lui écrivit, de sa propre
« main, pour l'instruire que le duc d'Ormonde lui expliquerait ses ordres. Le sieur HAY eut, à ce
« sujet, plusieurs conférences avec le duc sur les moyens de l'exécution du projet concerté. Le sieur
« HAY reçut ses dépêches, mais les circonstances ne permirent pas que cette entreprise réussit, et
« le sieur HAY eut le chagrin de ne pouvoir, en sacrifiant sa vie et sa fortune pour son Prince, que
« lui prouver qu'il n'avait pas dégénéré de ses aïeux. L'Écosse a, plus d'une fois, admiré la fidélité
« et l'attachement des HAY pour ses Souverains. Le sieur HAY, désolé que cette expédition n'eût pas
« eu un sort plus heureux, se rendit à Nantes pour y former, de concert avec le duc d'Ormonde,
« divers autres projets qui, par des événements imprévus, furent tous inutiles.

- « En avril 1731, il épousa, à Chatou, Sophie BUTLER DE GALMOY, fille de Richard Butler de Gal-
« moy, colonel, mestre de camp du régiment de Sheldon, et nièce de milord de Galmoy, comte de
« Newcastle, pair d'Irlande, premier gentilhomme de la chambre de Jacques II, lieutenant général
« des armées du Roi, mort à Paris le 18 juin 1740, âgé de quatre-vingt-neuf ans. Il était passé en
« France avec son frère cadet à la suite de Jacques II.

« Les trois oncles maternels des suppliants ont tous eu le brevet de colonel; le cousin germain des
« suppliants, capitaine des grenadiers de Bulkeley, a été tué à la défense de Marbourg, il y a dix-
« huit mois, en se comportant avec distinction; les suppliants ont eu plusieurs parents de leur nom,
« tant dans la brigade Irlandaise que dans l'Écossaise. Ledit sieur HAY revint ensuite à Nantes où
« il s'occupa du soin de réaliser sa fortune en fonds de terre et de faire reconnaître sa noblesse en
« France, et, ayant perdu toute idée de retourner dans sa patrie, il travaillait à faire ses preuves
« quand la mort l'enleva, en 1740; et, de cinq enfants qu'il eut de son mariage, il n'est resté que
« les suppliants, dont l'un a l'honneur d'être filleul de Jacques II, qui voulut bien le nommer en
« considération des services que son père lui avait rendus. Les suppliants, nés de ce mariage, ont
« l'avantage d'être *gentilshommes d'extraction* et de sortir d'une *ancienne et illustre maison* du
« comté de Wexfort, comme il est prouvé par la généalogie de la maison DE HAY, délivré par le
« Roi d'armes et principal héraut de toute l'Irlande, et datée de Dublin le 10 mars 1762. Elle prouve
« que la noble famille DE HAY tire son origine d'un illustre Écossais, en 980, sous le règne de Ken-
« neth III.

« Les Danois ayant envahi l'Écosse, comme ils poursuivaient les Écossais fugitifs après la bataille
« de l'Encarte que ceux-ci venaient de perdre, l'illustre Écossais susdit abandonna sa charrue avec

« laquelle il labourait, en prit le soc, et, accompagné de ses deux fils armés de même, accourut au secours de ses compatriotes dans un défilé, arrêta les fuyards et repoussa l'ennemi ; il rallia ses compatriotes du geste et de la voix, les rappela au combat, s'écriant dans la langue du pays : *hay ! hay !* Sa voix ranima le courage des Ecossois : ils retournèrent au combat avec chaleur, et les Danois, mis en déroute à leur tour, firent une perte considérable. Le Roi, après la victoire, fit appeler ce brave laboureur avec ses fils, et l'ayant appelé du surnom de *Hay*, le fit noble et lui donna, dans le pays de Gourau, autant de terre qu'un *faucon pourrait en embrasser dans son vol* ; c'est ce qui fit qu'encore aujourd'hui le rocher où s'arrêta le faucon est appelé vulgairement *la Pièce du Faucon*. De cette famille sont sortis plusieurs comtes d'Errol, depuis l'année 1452. Quelques-uns de la même famille ayant passé, sous le règne de Henri II, en Angleterre, suivirent en Irlande le général Strongbou, comte de Strigal, vers l'an 1172, où on leur donna une portion de terre considérable dans le comté de Wexfort ; c'est ce qui fait qu'il y a dans ce comté plusieurs familles de ce même nom très-connues, savoir : Hay de Haeporon, dans la baronnie de Fort ; de Hille, de Tagneushane, de Killshouran et Hay de Slade, de qui on rapporte la généalogie. Elle prouve aussi que les suppliants descendent légitimement, du côté paternel, de Mathieu HAY DE SLADE, écuyer dans le comté de Wexfort, de la fille de Raymond Hall, écuyer, dans le même comté de Wexfort, sa femme ; et du côté maternel, de sire Edouard Butler, premier vicomte de Galmoy, dame, fille d'Edouard Butler, vicomte de Mongarret, ainsi qu'on peut le voir par cette généalogie, où les armes de la famille de Hay et de Butler se trouvent peintes et blasonnées. L'origine des suppliants est encore attestée par deux certificats qu'ils rapportent en originaux donnés par l'évêque dans le diocèse duquel est situé le comté de Wexfort, et signé de plusieurs gentilshommes, dont l'un, daté du 24 avril 1731, porte, de même que l'autre, que le noble seigneur Guillaume HAY, de la maison et illustre famille de Killshouran, de la maison de Slade, dans le comté de Wexfort, est né de légitime mariage et de parents vraiment catholiques ; que ses père et mère furent Jacques Hay, et Anne White, son aïeul, Nicolas HAY, lequel fut capitaine de vaisseau, et son aïeule Caroline Russel ; que Guillaume HAY a toujours été regardé comme l'unique héritier des illustres seigneurs ci-dessus nommés. Ils rapportent aussi un certificat du 3 avril 1735, donné par les sieurs Rothe, milord Galmoy et autres officiers généraux des armées du Roi, qui portent que le sieur Guillaume HAY est d'une bonne et ancienne noblesse dans l'Irlande, et que dame Sophie Butler, son épouse, est nièce et de la maison de milord comte de Newcastle et de Galmoy, pair du royaume d'Irlande.

« Dans ces circonstances, et désirant jouir dans le royaume des honneurs, privilèges et franchises dont jouissent les autres gentilshommes et les nobles d'extraction, ils sont obligés de recourir à l'autorité de Sa Majesté.

« La généalogie ci-jointe, délivrée par le roi d'armes du royaume d'Irlande, et les certificats qu'ils rapportent, ont toute l'authenticité qu'on peut désirer dans de pareils actes ; ils représentent que ceux qui sont instruits de la politique dont use le gouvernement en Irlande pour dépouiller les catholiques des biens qu'ils possédaient, savent que, lorsqu'il s'agit de recueillir une succession, on préfère les parents protestants, quoique d'un degré plus éloigné, aux parents catholiques présomptifs héritiers, en sorte que tous les actes de famille, tels que les contrats de mariage, actes de partage et testaments sont restés entre leurs mains, ce qui met les catholiques d'Irlande dans l'impossibilité de prouver leur descendance par ces sortes d'actes. Celle des suppliants est si solennellement prouvée qu'ils espèrent que Sa Majesté voudra bien avoir égard aux actes qui suppléent à ce défaut, et qu'elle fera d'autant moins de difficulté d'accueillir leur demande que de pareils actes font une entière foi dans le Royaume, pour les Irlandais, soit pour la tonsure et l'ordination, soit pour les ranger dans les classes de la tontine au défaut des actes ordinaires, en

« sorte que, ne pouvant surmonter d'aucune autre manière cette difficulté qui est commune à tous
« les catholiques de cette nation lorsqu'il s'agit de prouver leur âge et leur état, Sa Majesté trouvera
« qu'il est également juste que les suppliants, pour prouver leur noblesse, suppléent au défaut des
« actes ordinaires par la notoriété publique et par la possession ; de même qu'en faveur des
« étrangers qui se sont établis en France et qui, d'après leurs preuves, ont été maintenus dans leur
« état noble de nom et d'armes par lettres patentes par lesquelles Sa Majesté voulut bien les recon-
« naître dans leur noblesse d'extraction, et, pour justifier du contenu en la présente requête, les
« suppliants joindront les pièces suivantes :

« *Première pièce*, 10 mars 1762. — Généalogie de la maison noble DE HAY et de celle de Butler,
« délivrée par le roi d'armes et principal héraut de toute l'Irlande.

« *Deuxième pièce*, 24 avril 1731. — Certificat donné par ledit sieur de Farnèse au comte de
« Wexfort et autres personnes notables.

« *Troisième pièce*. — Sans date, est un pareil certificat donné par ledit sieur évêque de Farnèse
« et par plusieurs gentilshommes et personnes qualifiées.

« *Quatrième pièce*, 18 septembre 1731. — Expédition en parchemin du contrat de mariage de
« messire Guillaume Hay, écuyer, seigneur de Slade, et Hill, capitaine des vaisseaux du roi, fils
« de feu Jacques Hay, écuyer, seigneur de Slade et Hill, et de demoiselle Anne White de Clomel,
« avec demoiselle Sophie Butler de Galmoy, fille de feu Richard Butler, écuyer, colonel et mestre de
« camp du régiment de Sheldon.

« *Cinquième pièce*, 1^{er} octobre 1731. — Acte de célébration dudit mariage fait en la paroisse de
« Chatou, légalisé.

« *Sixième pièce*, 23 août 1733. — Extrait baptistaire de François-Jacques-Louis Hay de Slade,
« l'un des suppliants, légalisé.

« *Septième pièce*, 3 avril 1753. — Certificat donné par les sieurs Rothe, milord Galmoy et autres,
« qui attestent l'ancienneté de la famille de Hay.

« *Huitième pièce*, 26 décembre 1736. — Extrait baptistaire de Noël-Richard Hay de Slade,
« l'un des suppliants, légalisé.

« *Neuvième pièce*, 4 décembre 1738. — Grosse en parchemin d'un contrat de vente faite au
« profit de écuyer Guillaume Hay, seigneur de Slade, Hill et autres lieux, leur père.

« *Dixième pièce*, 16 mars 1741. — Autre contrat de vente faite au profit de dame Sophie Butler
« de Galmoy, veuve de Guillaume Hay de Slade, écuyer.

« *Onzième pièce*, 23 avril 1741. — Autre contrat de vente faite au profit de ladite dame.

« *Douzième pièce*, 1^{er} août 1740. — Extrait mortuaire dudit Guillaume Hay, écuyer, seigneur de Hill et Slade.

« *Treizième pièce*, 22 novembre 1741. — Sentence du Présidial de Nantes, en faveur de Sophie Butler, veuve de Guillaume Hay.

« *Quatorzième pièce*, 18 novembre 1757. — Expédition en parchemin du contrat de mariage d'écuyer François-Jacques-Louis Hay, l'un des suppliants.

« *Quinzième pièce*, 24 novembre 1715. — Ordre, écrit de la main du Roi Jacques II, adressé au capitaine Hay, pour l'expédition d'Irlande.

« *Seizième pièce*, 4 janvier 1715. — Instruction en original donnée par le secrétaire du duc d'Ormonde.

« *Dix-septième pièce*. — Contient des ordres donnés au capitaine Hay de Slade par le duc d'Ormonde, relativement à ladite expédition, et datés du 26 décembre 1715.

« *Dix-neuvième pièce*. — Autre ordre du 14 janvier 1716, adressé audit capitaine Hay, commandant le vaisseau *la Marie-Magdeleine*, à Morlaix, en Bretagne.

« A ces causes, requéraient les suppliants qu'il plût à Sa Majesté les reconnaître être de noble race, les maintenir, garder et conserver dans leur noblesse d'ancienne extraction ;

« Ordonner que leurs enfants et postérité, nés et à naître en légitime mariage, seront tenus, censés et réputés pour anciens gentilshommes du royaume en tous actes et en droits, soit en faits de guerre, assemblées de noblesse qu'autrement, tant en jugement que dehors ;

« Qu'ils jouiront, sans aucune distinction, de tous les honneurs, privilèges, franchises, libertés, exemptions et immunités dont jouissent les autres gentilshommes du royaume, avec défense à toutes personnes de les y troubler tant et si longuement qu'ils vivront noblement et ne feront acte de dérogeance à la noblesse, et qu'à cet effet ils seront inscrits au catalogue des nobles, conformément aux règlements et arrêts du 22 mars 1666 et 26 février 1697 ;

« Vu ladite requête, ensemble les pièces y énoncées, ouï le rapport, le Roi étant en son conseil, ayant égard à la requête desdits sieurs François-Jacques-Louis Hay et Noël Richard Hay, les a reconnus et reconnaît pour nobles de nom et d'armes, et les a maintenus et maintient dans leur noblesse d'ancienne extraction ; veut et ordonne Sa Majesté qu'ils soient regardés comme nobles tant en jugement que dehors, et qu'en conséquence ils jouissent, eux et leur postérité née et à naître en légitime mariage, tant qu'ils vivront noblement et ne feront acte de dérogeance, des mêmes honneurs, privilèges, prééminences, prérogatives, franchises et exemptions dont jouissent les nobles et gentilshommes du royaume, et qu'à cet effet ils soient inscrits dans le catalogue des nobles, conformément aux règlements et arrêts des 22 mars 1666 et 26 février 1697 ; et seront, sur le présent arrêt, toutes lettres nécessaires expédiées.

« Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 17 février 1763.
« Signé : Phelippeaux. »

Cet arrêt fut confirmé par lettres patentes données à Versailles le 25 février 1763, et signées par le Roi.

L'arrêt et les lettres patentes ont été enregistrés en la Chambre des Comptes de Bretagne, à Nantes, le 16 septembre 1763. (Copie collationnée, délivrée le 12 novembre 1859).

Suivant ces deux pièces et les preuves de noblesse rédigées par Chérin, généalogiste des ordres du roi, en 1787, la filiation de la maison HAY DE SLADE s'établit authentiquement de la manière suivante :

FILIATION.

I. Geoffroy DE HAY fut un des chevaliers qui accompagnèrent Henri II dans la conquête du royaume d'Irlande, en 1172 ; on ignore quels furent ses fils et petits-fils. La généalogie dressée en 1762, déjà citée, lui donne pour arrière-petit-fils :

II. Guillaume DE HAY DE SLADE, premier du nom, chevalier doré, lequel, après avoir été successivement pourvu de l'office de président de la Chambre des Communes d'Irlande, en 1280, de celle de député du Roi au même royaume en 1293, obtint du Roi Édouard I^{er}, par concession du 27 juillet 1294, les châteaux, villes, terres et héritages de Slade, dans le comté de Wexfort, confisqués sur Donald O'Nolanes, irlandais rebelle.

Il mourut l'année 1323, laissant de Marcelle DE VESEY, sa femme, sœur de Guillaume de Vesey, chevalier doré et justicier d'Irlande le fils qui suit :

III. Brian DE HAY DE SLADE, écuyer, premier du nom, qui fut pourvu par

lettres d'Édouard I^{er}, du 13 novembre 1306, de l'office de maréchal des Marches d'Irlande, et fut tué dans un combat en 1315. Il eut d'Anastasia BUTLER, fille d'Edmond Butler, chevalier doré et justicier d'Irlande :

IV. Jacques HAY DE SLADE, premier du nom, écuyer, lequel fut nommé sénéchal de la liberté du comté de Wexfort, par lettres du 20 mars 1343, et reçut ordre d'Édouard III, la même année, de faire publier la révolte de plusieurs seigneurs irlandais, avec défense de leur fournir aucun secours ; le même Édouard III lui donna pouvoir, en 1358, de traiter avec les rebelles de la province de Lagenie. Il avait épousé Lucie WOGAN, fille de Thomas Wogan, écuyer, qui le rendit père de :

V. Brian DE HAY DE SLADE, deuxième du nom, écuyer, qui fut pourvu, par lettres d'Édouard III, du 18 février 1373, de l'office de connétable du château de Mac-Kenigan, et mourut chanoine régulier, nonagénaire, en 1428, laissant de son mariage avec Elisabeth FITZ-MAURICE, fille de Gerald Fitz-Maurice, comte de Desmond :

VI. Guillaume DE HAY DE SLADE, deuxième du nom, écuyer, lequel fut pourvu, par lettres de Richard II, du 20 septembre 1393, de l'office de sénéchal de la liberté royale de Wexfort, et reçut ordre de ce prince, le 2 décembre de la même année, de faire publier la révolte de plusieurs capitaines ou seigneurs irlandais, et d'ordonner à tous les vassaux de son comté de se trouver en personne, bien armés, le lundi dans l'Octave de la Purification prochaine, pour marcher sous la bannière du comte d'Osmont, son justicier, contre les rebelles des contrées de la Momonie. Il mourut en 1418, laissant le fils ci-après de Catherine STAFFORD, de la maison de Balmacharne ou Ballimakene, au comté de Wexfort :

VII. Nicolas HAY, premier du nom, lequel fut présent avec plusieurs autres seigneurs, tels que les vicomtes de Dublin, de Kildare, etc., au traité de paix conclu à Dublin sous le règne de Henri VI, en 1425, entre Jean, seigneur de Talbot, chevalier, justicier d'Irlande, et Donat O'Brien, capitaine, l'un des seigneurs du pays et fut nommé gouverneur de la citadelle ou château de Wexfort, par lettres du même prince du 20 mai 1427. Il laissa à sa mort,

arrivée en 1454, du mariage qu'il avait contracté avec Catherine FRENECH, fille de Patrice Frenech écuyer de Battilory, au comté de Wexfort :

- 1° Guillaume, qui suit;
- 2° Et Robert, écuyer.

VIII. Guillaume DE HAY DE SLADE, troisième du nom, fut nommé par Henri VI, en 1454, conjointement avec Richard Whytten, garde de la paix du comté de Wexfort, puis député par le même prince pour traiter de la paix en 1455, et gouverneur du château de Wexfort, en 1460; il fut encore sénateur dans les Comices du royaume. De son alliance avec Elisabeth EDMOND, fille de N. Edmond Johnstown, écuyer, il eut :

IX. Jacques DE HAY DE SLADE, écuyer, deuxième du nom, qui fut nommé par lettres de Henri VII, du 20 février 1493, vicomte du comté de Wexfort, et mourut en 1515, laissant de Marie STAFFORD, fille de Jean Stafford, écuyer, de Balleconer au comté de Wexfort, Guillaume, qui continue la descendance, et Brian, vivant en 1571.

XIX. Guillaume DE HAY DE SLADE, quatrième du nom, écuyer, fit faire une enquête le 20 août 1516, fut nommé, en 1531, vicomte du comté de Wexfort, par Henri VIII, qui le confirma, par lettres du 10 juin 1542, dans la possession des terres et châteaux qui avaient été cédés à ses ancêtres au comté de Wexfort, et fit son testament le 2 juillet 1544. Il avait épousé Jeanne DE LAMPORT, fille de N... de Lamport, de Ballyhire, au comté de Wexfort, écuyer, qui le rendit père de :

- 1° David, qui continue la postérité;
- 2° Guillaume HAY DE HILL, écuyer, mort le 4 juillet 1561;
- 3° Mathieu HAY DE TACUMOHANE, écuyer, mort au mois de février 1593.

X. David HAY DE SLADE, écuyer, conseiller au Conseil privé du Roi et de la Reine au royaume d'Irlande, fut pourvu de la charge de connétable du château de Wexfort et de gouverneur du comté de ce nom, par lettres du 15 décembre 1554, et fut déchargé, par ordonnance du Vice-Roi et conseil d'Irlande du 13 juillet 1564, de la garde de la prison où il fut enfermé plus tard avec Jacques son fils, pour accusation du crime de félonie et de haute trahison, dont il fut reconnu innocent en conseil du roi en date du 26 mai 1556.

Il mourut en 1567, laissant de son mariage avec Eléonore STAFFORD, fille de Jacques Stafford, écuyer :

- 1° Jacques, qui suit;
- 2° Mathieu.

XI. Jacques DE HAY DE SLADE, troisième du nom, écuyer, fut chargé avec son père de la garde des prisons du château de Dublin, en 1564, et nommé vicomte du comté de Wexfort par la Reine Elisabeth, en 1576. Il confirma, par acte du 12 avril 1590, la donation qu'il avait ci-devant faite à Mathieu Hay de Wexfort, son frère, et à Mathieu de Tacurnohane, son oncle, et épousa Catherine de Bowen, fille d'Edmond de Bowen de Ballyadams, écuyer, dont il eut, entre autres enfants :

XII. Mathieu DE HAY DE SLADE, écuyer, qui fit faire une enquête à Wexfort le 20 août 1592, et fit enregistrer en la chancellerie d'Irlande, le 11 juillet 1617, des lettres patentes obtenues par le chevalier Alexandre Hay, son frère. Il laissa à sa mort, arrivée en 1624, entre autres enfants issus de son mariage avec Marie REDMOND, fille de Hugues Redmond de Redmond-Hall, au comté de Wexfort, écuyer :

XIII. Richard DE HAY DE SLADE, écuyer, qui fit faire une enquête le 30 octobre 1624, et fut nommé par le Roi Charles I^{er}, en 1627, vicomte du comté de Wexfort. Il eut pour femme Marguerite STAFFORD, fille de Nicolas Stafford de Balleconer, au comté de Wexfort, écuyer, et pour fils :

- 1° Nicolas, qui suit;
- 2° Arthur, dont on ignore la destinée.

XIV. Nicolas DE HAY DE SLADE, deuxième du nom, capitaine des vaisseaux de la marine royale et membre de la Chambre des Communes d'Irlande, fut constamment attaché au parti de Charles I^{er}, son souverain légitime, dans les troubles que causa l'usurpateur Cromwel. Sa fidélité fut la cause de la perte de ses biens qui étaient très-considérables au comté de Wexfort. Il mourut en 1671, laissant de Catherine RUSSELL DE DYMÈNE :

XV. Jacques DE HAYE DE SLADE, quatrième du nom, écuyer, lequel, étant encore mineur, fut en but comme son père aux persécutions dirigées contre les

catholiques romains. Il fut pourvu, par lettres de Jacques II, de l'office de vicomte du comté de Wexfort; accusé de nouveau de haute trahison, il fut proscrit avec ses deux fils et beaucoup d'autres gentilshommes du comté de Wexfort, en l'année 1688, pour avoir porté les armes contre le roi Guillaume et la reine Marie qui confisquèrent leurs biens. A sa mort arrivée en 1704, il laissa, entre autres enfants de son mariage avec Anne WHITE, fille d'Edouard Wite de Cloumell, au comté de Tipperary, écuyer, le fils ci-après :

XVI. Guillaume HAY DE SLADE, cinquième du nom, écuyer, capitaine de vaisseau, seigneur de Slade, Hill et de la ville de Hay, en Irlande, et de la maison noble de la Rayrie au comté de Nantes, resta toujours attaché au parti de l'infortuné Jacques II, dont il suivit la malheureuse fortune en France au commencement de ce siècle.

Il épousa, par contrat passé à Paris le 18 septembre 1731; demoiselle Sophie BUTLER DE GALMOY, fille de Richard Butler de Galmoy, mestre de camp du régiment de Teldon, et de dame Louise de Kavanagh, son épouse, et rendit hommage de la maison noble de la Rayrie, au duc de Villeroy, le 27 juin 1740. De cette alliance sont issus, entre autres enfants :

1° François-Jacques-Louis, qui suit;

2° Noël-Richard DE HAY DE SLADE, qui a formé la seconde branche.

XVII. François-Jacques-Louis DE HAYE DE SLADE, l'un des gentilshommes de la chambre de Monsieur, frère du Roi, lequel a épousé à Nantes, le 18 novembre 1757, demoiselle Marie-Thérèse DE LORT, fille de messire Jacques de Lort, habitant du Cap (île de Saint-Domingue), et de dame Marie Du Bois, son épouse, et a été reconnu avec Noël Richard, son frère, noble d'ancienne extraction, par arrêt du Conseil du 18 février 1763.

Il a eu de ce mariage trois enfants :

1° François-Daniel HAY DE SLADE, sous-lieutenant dans le régiment de Walsch, infanterie irlandaise, chevalier de Saint-Louis, mort célibataire;

2° Richard-Désiré HAY, comte DE SLADE, d'abord chevau-léger de la garde du roi et ensuite lieutenant dans le régiment des chasseurs des Alpes, chevalier de Saint-Louis, épousa, en 1798, mademoiselle DE BANASTRE, veuve de monseigneur le duc DE BOUILLON, dont il eut deux enfants :

A. Suzanne-Richard HAY, comte DE SLADE, capitaine de dragons, décédé célibataire;

B. Jules HAY DE SLADE, marié avec mademoiselle Rose DE MONTY, décédé sans enfants;

3° Emile HAY, devenu, à la mort de M. Suzanne-Richard, comte DE SLADE, décédé sans enfants, en décembre 1859.

En 1787, il adressa à Sa Majesté Louis XVI, conjointement avec son frère Noël-Richard, un mémoire rédigé par le généalogiste Chérin, tendant à obtenir l'honneur de monter dans ses carrosses.

Une copie de ce mémoire, certifiée par Chérin, est conservée aux archives de la famille. Voici ce certificat :

« Je, soussigné, Benigne Chérin, avocat, ancien premier commis du cabinet des ordres du Roi, certifie que la présente copie du mémoire composé au mois de février par M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, mon cousin, pour procurer à MM. François-Jacques-Louis DE HAY DE SLADE, l'un des gentilshommes de la chambre de Monsieur, frère du Roi, et Noël-Richard DE HAY DE SLADE, lieutenant des maréchaux de France au département de Saint-Brieuc, l'honneur de monter dans les carrosses de Sa Majesté, a été faite sur l'original dudit mémoire qui est en ma possession. En foi de quoi j'ai signé à Paris ce dix mars mil huit cent quinze. — Signé : CHÉRIN. »

DEUXIÈME BRANCHE.

XVIII. Noël-Richard HAY DE SLADE, chevalier, seigneur de Slade, dit le *Chevalier de Slade*, lieutenant des maréchaux de France au département de Saint-Brieuc, ancien lieutenant des milices à Saint-Domingue, chevalier de Saint-Louis.

Il avait épousé, par contrat passé à Nantes, le 8 juillet 1771, demoiselle Anne-Marie-Nicole LIBAULT, fille de noble François Libault, écuyer, secrétaire du Roi près le Parlement de Bretagne, colonel à la suite du bataillon de la milice bourgeoise de Nantes, ancien maire de cette ville, et de dame Anne Portier DE LANTINO, son épouse.

Il eut de cette union :

- 1° Emmanuel-Anne-Frédéric HAY DE SLADE, qui suit;
- 2° François-Hippolyte HAY DE SLADE, auteur de la troisième branche, seule existante.

XIX. Emmanuel-Anne-Frédéric HAY DE SLADE, colonel du 12^e régiment de hussards, mort à Blois, le 28 avril 1822. Il avait épousé, le 7 juillet 1801, demoiselle Laure DUDEVANT, dont il eut :

- 1° Hippolyte HAY DE SLADE, qui suit;
- 2° Alfred HAY DE SLADE, capitaine de dragons, mort célibataire.

XX. Hippolyte HAY DE SLADE, actuellement possesseur des titres de la branche aînée des Hay, comtes de Slade, s'engagea, en 1822, au 8^e de chasseurs, et l'année suivante fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, à l'âge de vingt ans, puis officier au 8^e dragons, et donna sa démission en 1830. Il a épousé, le 24 novembre 1835, demoiselle Nancy DU CASSE.

TROISIÈME BRANCHE.

XVIII. François-Hippolyte HAY DE SLADE, officier dans Royal-Champagne, fut chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur. Il a épousé à Nantes, le 31 mars 1799, demoiselle Modeste DE SOUSSAY, fille de Anne-Louis-Claude de Soussay, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur de la Guichardière et autres lieux, et de demoiselle Marie-Louise GOUIN DU VIVIER, fille d'Étienne Gouin du Vivier, écuyer, et de dame Louise DE VALLETON; il a eu de ce mariage le fils qui suit :

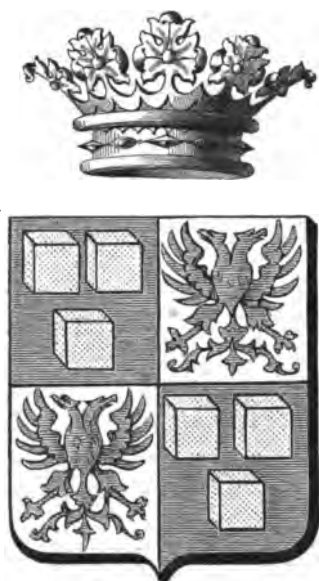
XIX. Frédéric-Hippolyte HAY DE SLADE entré à l'École royale militaire de Saint-Cyr, le 1^{er} octobre 1824, devint capitaine adjudant-major au 2^e cuirassiers, et se retira de l'armée après s'être marié le 21 février 1838, avec demoiselle Marie-Zoé PLUMEREAU, fille de M. Achille Plumereau et de dame Marthe-Marie REVERDY; son contrat fut passé devant M^e Bonneville, notaire à Tours. De ce mariage sont issus trois enfants, savoir :

- 1^o Richard-François HAY DE SLADE qui est entré à l'École impériale de Marine, le 4 octobre 1856, et a été nommé aspirant le 10 août 1858;
- 2^o René-Frédéric HAY DE SLADE;
- 3^o Henri-Marie HAY DE SLADE.

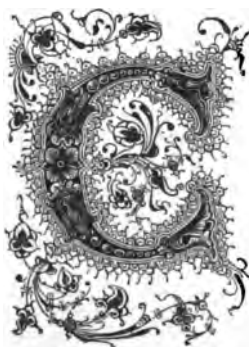


DES CUBES DU CHATENET

POITOU ET LIMOUSIN.



ARMES : *Ecartelé, aux 1^{er} et 4^e, d'azur, à trois cubes d'or, posés 2 et 1; aux 2^e et 3^e, d'argent, à une aigle à deux têtes d'azur, au vol éployé, qui est de Du Chatenet. — COURONNE de marquis.*



ETTE famille ancienne, d'une noblesse toute militaire, originaire du Poitou, fait remonter sa noblesse sur titres originaux à l'année 1580; elle produit, à partir du commencement du dix-huitième siècle, un si grand nombre de brevets et de certificats militaires des rois Louis XIV, Louis XV, Louis XVI et Louis XVIII, qu'elle n'a rien à envier aux familles les plus illustres, comme services militaires de premier ordre.

Alliée aux meilleures maisons du Poitou et du Limousin, entre autres à

celles de : du Chatenet, de Villoutreys, du Solier, Le Clerc de Montbazet, de Grandsagne, de Laloue, de Ribereyx, de Barthon de Montbas, la famille DES CUBES entra en possession de la seigneurie du Chatenet, près Pradona sur Vayre, lorsqu'elle épousa l'héritière d'une des plus nobles maisons du Poitou, celle DU CHATENET, dont elle porte le nom et les armes depuis près de trois siècles.

Lors de la révolution de 1792, ses membres, qui servaient depuis trois générations dans la maison du roi, émigrèrent pour sauver leurs têtes de la proscription qui pesait sur eux.

D'après les titres originaux qui nous ont été communiqués et les documents manuscrits qui existent aux archives de M. Beauchet-Filleau, la filiation authentique de cette famille s'établit de la manière suivante :

FILIATION

PREMIER DEGRÉ

I. Martial DES CUBES, seigneur du Frazin et du Chatenet, qui épousa, en 1580, Catherine DU SOLIER, dont il eut deux fils, savoir :

1^o Simon, qui suit;

2^o Léonard DES CUBES, écuyer, seigneur du Breuil, dont les héritiers, demeurant paroisse de Cussat, élection de Poitiers, furent maintenus dans leur noblesse en 1667 (*Catalogue des nobles de la généralité de Poitiers*).

DEUXIÈME DEGRÉ

II. Simon DES CUBES, seigneur du Chatenet, qui a épousé, le 22 mai 1633, Marie de VILLOUTREYS, fille d'Etienne de VILLOUTREYS et de Françoise HÉBRARD. Il a eu de ce mariage le fils qui suit. . .

TROISIÈME DEGRÉ

III. Martial DES CUBES, seigneur du Chatenet, marié, le 13 février 1668,

avec demoiselle Marie LECLERC DE MONTBAZET, dont il a eu les trois fils ci-après :

- 1^o François, dont l'article suit;
- 2^o Pierre DES CUBES, écuyer, seigneur des Vignes, qui fit enregistrer ses armoiries en 1696 à l'*Armorial général*, registre de la généralité de Poitiers;
- 3^o Charles DES CUBES, curé de Cussat;
- 4^o Suzanne DES CUBES, dame de Lasçour, mariée à Jean-Robert, seigneur de Masberthier, dont :
 - A. Suzanne DES CUBES, mariée, le 21 janvier 1726, à François Ribereyx, chevalier, seigneur de La Salle et de Feuillade, ancien officier de cavalerie.

QUATRIÈME DEGRÉ

IV. Messire François DES CUBES DU CHATENET, écuyer, entra au service dans la maison du roi en 1712; capitaine de cavalerie en 1727, il fut fait chevalier de Saint-Louis en 1738, et fut nommé maréchal des logis le 19 mars 1747; il prit rang de mestre de camp de cavalerie le 11 octobre 1750. Il ne discontinua pas d'être au service du roi jusqu'au 4 octobre 1757, époque à laquelle il se retira dans ses foyers, et mourut le 23 avril 1758. Il eut de son mariage avec Françoise DE GRANSAGNE, fille de Pierre DE GRANSAGNE, écuyer, seigneur d'Essenat, qu'il avait épousée par contrat du 1^{er} septembre 1705, le fils qui suit :

CINQUIÈME DEGRÉ

V. Messire Simon-François DES CUBES DU CHATENET, écuyer, entré au service le 1^{er} mars 1741, dans la compagnie des gendarmes du roi, fut capitaine de cavalerie le 1^{er} mars 1756, puis chevalier de Saint-Louis le 4 avril 1763; sous-brigadier sous-aide-major le 1^{er} février 1771; brigadier le 1^{er} janvier 1776; fourrier-major le 6 mai 1784; porte-étendard le 1^{er} janvier 1785; et mestre de camp de cavalerie le 1^{er} janvier 1785.

Il a épousé, le 26 février 1759, Jeanne-Charlotte DE LALOUE, fille de Jean-Philibert DE LALOUE, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Malleval, et de dame Marie-Anne DE RIBEREYX.

DES CUBES DU CHATENET.

- Il a laissé de cette union trois fils, savoir :

- 1° Jacques Léonard, qui suit;
- 2° Charles DES CUBES DU CHATENET, officier et chevalier de Saint-Louis;
- 3° François DES CUBES DU CHATENET, officier et chevalier de Saint-Louis.

SIXIÈME DEGRÉ

VI. Jacques-Léonard DES CUBES DU CHATENET, né le 23 novembre 1764, servit comme son père et son aïeul avec distinction dans les gendarmes de la garde du roi; lieutenant en 1779, puis capitaine de cavalerie le 7 octobre 1787, il émigra en 1791, et reprit du service en 1814, jusqu'au licenciement des compagnies rouges, époque à laquelle il prit sa retraite comme lieutenant-colonel.

Il a épousé, en février 1804, Marie DE BARTHON DE MONTBAS, fille du marquis DE BARTHON DE MONTBAS et de Françoise DE FRICON DE PARSAC.

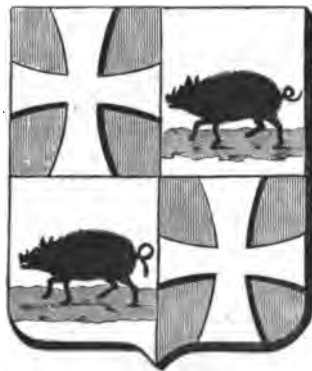
De cette alliance sont nés les enfants ci-après :

- 1° Charles-Félix DES CUBES DU CHATENET;
- 2° Philibert DES CUBES DU CHATENET.



VIMAL DU BOUCHET

AUVERGNE



ARMES : *Ecartelé, aux 1^{er} et 4^e, de gueules, à une croix pattée d'argent; aux 2^e et 3^e, d'argent, à un sanglier de sable, passant sur une terrasse de sinople. — COURONNE de comte.*



ès le XVI^e siècle, la famille VIMAL occupait à Ambert un rang distingué; la tradition lui assigne une origine noble. En effet, en l'année 1459 on trouve des terres auxquelles le nom de VIMAL était attaché. Plus tard, en 1553, Étienne VIMAL, neveu d'Etienne Belot, président du Parlement à Rouen, fut nommé conseiller au Parlement de la même ville. En 1582, Jean DE VIMAL, écuyer, servait dans une compagnie de cent hommes de guerre à pied français, tous gentilshommes, commandés par le sieur de Jeudun, dont la montre et revue

fut faite en la ville de Bruges, étant au service de Monseigneur, fils de France, frère unique du Roi, duc de Lothier, Brabant, Gueldres et Anjou. En outre, les alliances que cette maison a contractées avec plusieurs familles distinguées de la province d'Auvergne, telles que les Pascal, les Chicot, les du Patural, les d'Aurelle, sembleraient venir à l'appui de la tradition dont nous avons parlé plus haut. C'est ainsi qu'en 1642, Marguerite VIMAL épousa Louis DE CORDESSE de Paris.

A une époque plus rapprochée de nous, Bérard VIMAL devint, en 1755, propriétaire des terres dépendant de la baronnie de Murs, et laissa quatre fils : Michel, André, Jean-Baptiste et Jean-Joseph, dont nous allons parler.

Le *premier*, Michel VIMAL, fut secrétaire du Roi, baron de Murs et autres lieux. Parmi ses enfants, Bérard VIMAL DE SAINT-PAL épousa Françoise DE MACON (Vic-le-Comte). Trois de ses frères, VIMAL DE CHASTANUEL, VIMAL DE BERBEZITZ et VIMAL DE ZOZAT, furent officiers de cavalerie et chevaliers de l'ordre de Saint-Louis. Les armoiries de cette branche nous sont inconnues.

Le *deuxième* fils, André DE VIMAL, fut, comme son frère, secrétaire du Roi, écuyer, seigneur du Bouchet et autres lieux. Il laissa quatre enfants.

1° Bérard VIMAL DU CHOMET ;

2° Jean-Baptiste VIMAL DE VIALIS ;

3° Jacques VIMAL DE LANAUDIE ;

4° François VIMAL DE LAGRANGÉ, chevalier de Saint-Louis et lieutenant-colonel d'artillerie. Ce dernier n'a laissé qu'un fils mort sans enfants.

Bérard VIMAL DU CHOMET, époux de Michelle d'ALBIAT, élève de la maison royale de Saint-Cyr, eut pour fils Jacques-Clair DE VIMAL DU BOUCHET, ancien élève de l'Ecole polytechnique, membre et secrétaire du Conseil général du Puy-de-Dôme, de 1825 à 1830. Son fils, Paul-Bérard VIMAL DU BOUCHET, a eu deux enfants : Antoine et Anatole.

Jean-Baptiste VIMAL DE VIALIS, deuxième fils d'André, eut plusieurs enfants. L'aîné, André VIMAL DE VIALIS, président du tribunal de commerce, eut pour fils Félix VIMAL, père de Jérôme. Bérard VIMAL-DES-SAIGNES, autre fils de Jean-Baptiste DE VIALIS, ne laissa qu'un enfant mâle, Léon VIMAL, qui à son tour a un fils du nom d'Henri.

Jacques VIMAL DE LANAUDIE, autre fils d'André VIMAL DU BOUCHET, eut trois fils : Bérard qui ne laisse que des filles ; Symphorien VIMAL, receveur de l'enregistrement, père de Charles VIMAL, aussi receveur ; et Félix VIMAL qui a un fils du nom de Louis.

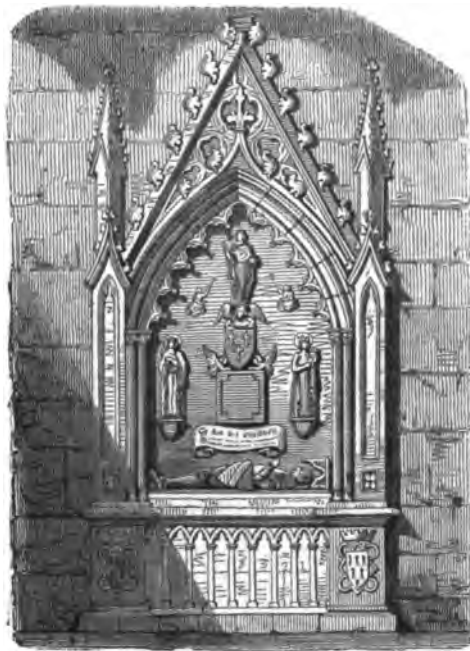
Le *troisième* fils, Jean-Baptiste VIMAL, fut membre de l'assemblée provinciale d'Auvergne et eut une nombreuse postérité.

Parmi ses enfants, on remarque Antoine VIMAL-TEYRAS, membre de la Chambre des Députés ; VIMAL DE BOST, officier de cavalerie, et VIMAL-DESPRÉS, sous-préfet de Thiers, et chevalier de la Légion d'honneur.

M. VIMAL-TEYRAS, qui obtint du Roi des titres de noblesse, laissa deux fils : Henri VIMAL DU MONTEIL, ancien maire d'Ambert, et Hippolyte VIMAL DU PUY, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, ancien député de la ville d'Ambert et chevalier de la Légion d'honneur. Ce dernier ne laissa qu'une fille. Henri VIMAL DU MONTEIL a pour fils Victor VIMAL, juge, père de Pierre et de Joseph.

André VIMAL-DESPRÉS eut deux enfants : Jules et Ernest VIMAL, vérificateur. Le premier a trois enfants : Paul, Edmond et Charles.

Le *quatrième* fils, Jean-Joseph VIMAL, exerça pendant longtemps les fonctions de maire d'Ambert, et fit partie de l'Assemblée constituante. L'aîné de ses fils, Denys VIMAL-MADUR, fut membre du Conseil général et maire d'Ambert. Le second fut nommé conseiller de préfecture à Clermont, et le troisième eut pour fils Jean-Joseph DENYS, qui a épousé une demoiselle VIMAL DU BOUCHET.



BERAULT DES BILLIERS

BERRY

SEIGNEURS DE FONTBON, DE LA ROIZE, DES BILLIERS, DE POINCY, ETC.



ARMES : *D'azur, au cygne d'argent, becqué et membré de sable, posé sur une terrasse de sinople, ombré d'or, et accompagné d'une étoile d'argent. — COURONNE de comte.*



Le Berry compte très-peu de maisons nobles qui soient plus distinguées par leur origine et par leurs alliances que ne l'est la famille BERAULT DES BILLIERS, et très-peu surtout qui, à partir du seizième siècle, se soient plus intimement liées à l'histoire de cette province.

Ainsi, La Thaumassière, dans son *Histoire du Berry*, p. 103, mentionne Guyot BERAULT, un des auteurs de cette famille, comme échevin de Bourges en 1546, et maintenu encore dans cette fonction l'année suivante.

Gilbert BERAULT, prêtre, desservait à Bourges une chapelle des Sarrebourg. Sur sa démission, Gilbert Maréchal en fut pourvu le 25 mars 1537. Guillaume BERAULT, l'un des petits neveux de Gilbert, fut mis en possession de la même chapelle le 29 octobre 1590 (*La Thaumassière*, p. 1121, 1122).

En 1591, le château de Maubranche, après une vigoureuse défense contre l'armée du baron de La Chastre, général de la ligue en Berry, fut contraint de capituler. L'un des deux parlementaires choisis par la garnison pour en porter les propositions était N. . . BERAULT, fils de Michel BERAULT (*Id.*).

En 1600, deux branches de cette famille, celle de Fontbon et celle des Billiers, habitaient, à raison de leurs charges, l'une à Dun-le-Roi, et l'autre à Ainay-le-Château, mais toutes deux par intervalles en la ville de Bourges.

La haute position qu'avaient dans le Berry les BERAULT DES BILLIERS devait naturellement leur ouvrir une série de nobles alliances qui allaient ajouter à leur considération personnelle. On les voit ainsi s'unir aux Alabat, aux Pastureau, aux d'Estat, investis de charges dans la maison du prince de Condé ; aux Macé du Puy-Saint-Cyr, qu'on trouve à chaque instant mentionnés dans les *Annales du Berry* ; aux de Rouxel de Blanchelande, issus de ce maréchal comte de Grancey de Médavy, auquel le roi Louis XV avait fait don, en 1722, de six pièces de canon prises aux ennemis à la bataille de Castiglione, pour les placer sur son château de Grancey. La maison des Billiers s'est encore alliée aux de Chassy, aux Sainsbut des Garennes, aux de Bavre, etc., etc.

Noble Paul BERAULT, écuyer, sieur de Fontbon et de la Roize, lieutenant général en Berry, épousa damoiselle Gabrielle ALABAT, fille de noble Philibert Alabat, écuyer, seigneur de la Roize, et de Guillemette D'AMOURS. Il eut entre autres enfants :

1° Pierre, qui suit ;

2° Anne BERAULT, première femme de GOUGNON, seigneur de Bois de Vèvre, de Valdegon et de Chaumoy, conseiller au présidial de Bourges, fils d'Étienne Gougnon, seigneur de Miniers, de Druges, du Bois de Vèvre, etc., capitaine d'infanterie, et de dame Anne RAGUEAU, dame des Miniers.

Pierre BERAULT, écuyer, sieur de Fontbon et de la Roize, conseiller du roi au siège présidial de Bourges, élu échevin de cette ville en 1647, 1648 et 1660, était à cette époque lieutenant général civil et criminel au bailliage de Dun-le-Roi. En 1669 et 1673, il rendit hommage au roi pour les grand et petit étangs de Fontbon, paroisse de Lantan.

René BERAULT, écuyer, seigneur des mêmes terres, fils du précédent, renouvela cet hommage en 1697.

BRANCHE DES BERAULT DES BILLIERS

FILIATION

La branche des Billiers a eu pour auteur Marceau BERAULT, seigneur des Billiers en 1429, duquel est descendu par plusieurs degrés :

I. Pierre BERAULT, qui épousa, vers 1580, Marguerite STEUF, laquelle était remariée, en 1611, à Jacques Litant, seigneur de Courty. Elle avait eu de son premier mari :

II. Jean BERAULT, 1^{er} du nom, seigneur des Billiers, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel en la ville et châtellenie d'Ainay-le-Château, marié, par contrat du 15 août 1611, passé devant Martin Bonnet, notaire royal à Saint-Amand, avec damoiselle Barbe PASTUREAU, fille d'Étienne Pastureau, de la ville de Saint-Amand, et petite-fille de dame Peronelle d'AUBIGNY, par l'avis et conseil de laquelle se fit ce mariage. Du côté de Jean Berault y assistèrent Gilbert Berault, prêtre, son cousin, Denis et Claude Berault, ses cousins germains, autre Gilbert Berault et Jean d'Aubigny, ses parents. Il mourut avant l'année 1652, ayant eu entre autres enfants (1) :

(1) Dans le même temps vivait, en la châtellenie d'Ainay, Hugues Berault, avocat en parlement, qui, pour Marguerite BONNET, sa femme, rendit hommage au roi, en 1698, à raison de la terre seigneuriale de Vougon, paroisse de Saint-Benin (*Chambre des Comptes*, registre 476, p. 19).

III. Noble Jean BERAULT, II^e du nom, sieur des Billiers, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel en la ville et châtellenie d'Ainay-le-Château, marié, par contrat du 23 juin 1652, passé devant Étienne Mynereau, notaire royal à Bourges, avec damoiselle Adèle D'ESTAT, fille de noble Jean d'Estat, écuyer, sieur de Poincy, homme d'armes de la compagnie du prince de Condé, et de damoiselle Marie REVEILLÉ DE LA GRÉGOSAINÉ (*Histoire de Berry*, p. 227). Ils ont laissé entre autres enfants (1) :

1^o Jacques, dont l'article suit :

2^o Marie BERAULT DES BILLIERS, vivante en 1710.

IV. Messire Jacques BERAULT, écuyer, sieur des Billiers et de Poincy, fut convoqué au ban et arrière-ban de la noblesse, pour faire montre à Bourges, avec armes et chevaux, le 23 mai 1695, et rendre le service dû au roi à l'armée de Sa Majesté. Il épousa 1^o damoiselle Madelaine LIBAULT; 2^o, par contrat du 10 novembre 1710 passé devant Aignan Chenard notaire à Bourges, damoiselle Marie-Thérèse MACÉ DU PUY-SAINT-CYR, filles de défunts nobles Jean-François Macé, seigneur du Puy-Saint-Cyr, conseiller du roi, lieutenant particulier en la ville d'Issoudun, et de Marie-Michelle DE COUGNY, fille de François de Cougny, seigneur de Moulinneuf. Elle fut assistée au contrat par ses tantes Gabrielle et Jeanne de Cougny. Ils ont eu pour fils :

1^o Claude-François, dont l'article suit;

2^o Joseph-Étienne BERAULT, écuyer, sieur de Poincy, qui de son mariage, contracté le 18 février 1738 avec damoiselle Marie-Anne BOUFFET, a laissé :

Anne-Jeanne BERAULT DE POINCY, qui épousa, le 21 décembre 1768, Antoine-François d'AUBIGNY, chevalier, seigneur de Bonnais, dont postérité.

V. Messire Claude-François BERAULT, écuyer, sieur des Billiers, né à Bourges le 21 décembre 1713, est entré au service le 1^{er} janvier 1734, comme lieutenant en second dans le régiment infanterie qui a pris successivement les noms de Stainville, de la Roche-Aymon et de Hainaut. Le 11 novembre 1735, il fut

(1) Jean Berault, substitut du procureur du roi en la châtellenie d'Ainay, qui rendit hommage à Sa Majesté pour la terre et seigneurie de Valvinaud, paroisse de Teneuil, au nom de Jacquette DE LA TROLLIÈRE, sa femme, en 1717 et 1722, et François Berault, qui rendit hommage pour le fief de la Bourgonnerie, mouvant du roi à cause de la châtellenie d'Ainay, en 1723, pouvaient être fils de noble Jean Berault, sieur de Billiers (*Chambre des Comptes*, registres 477, p. 305; — 478, p. 286, 322, 459).

pourvu d'une lieutenance dans ce corps, où il devint aide-major le 24 mai 1742, capitaine le 28 mai 1744, major et chevalier de l'ordre de Saint-Louis les 15 janvier et 1^{er} février 1747, et s'est retiré, le 22 juin 1767, avec rang de lieutenant-colonel. Depuis son entrée au service, il avait fait sans interruption toutes les campagnes de la longue guerre de la succession de l'empereur Charles VI, d'abord en Italie, où il fut blessé deux fois au siège de Coni, en 1744, puis en Allemagne et en Westphalie, où il servit avec une telle distinction à l'armée auxiliaire envoyée au secours de l'impératrice reine de Hongrie, Marie-Thérèse, qu'après la prise de Harbourg, le maréchal duc de Richelieu le choisit pour commander cette place en qualité de major, par brevet daté d'Halberstadt, le 3 novembre 1757. Les blessures et les infirmités de cet officier l'avaient forcé de quitter sa carrière après trente-deux ans de service (Voir ses brevets et la *Table historique de l'état militaire de France*, in-18, Paris. 1766, p. 27). Il avait épousé, avec l'agrément du roi, par contrat passé au château de Rivière-les-Fosses, devant Henri Argenton, notaire royal à Langres, le 25 novembre 1753, damoiselle Marie-Louise-Bernarde DE ROUXEL DE BLANCHELANDE (1), fille de feu messire Claude de Rouxel, chevalier, seigneur de Blanchelande, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de la Chenelaye, et de dame Catherine-Françoise BRACONNIER. De ce mariage est issu Jean-Baptiste-Elisabeth, qui suit :

VI. Messire Jean-Baptiste-Élisabeth BERAULT DES BILLIERS, né à Chaumont (Haute-Marne), en 1756, fut élevé militairement par son père, qui, dès l'âge de cinq ans, lui fit obtenir une enseigne au régiment de Hainaut, le 2 novembre 1761. Il devint lieutenant au même corps le 12 octobre 1766, puis capitaine en second d'une compagnie de grenadiers le 30 janvier 1778, alors âgé de vingt-deux ans. En 1788, il contribua à la capitation de la noblesse de l'élection de Bourges. Ayant quitté le service au moment de la révolution, il émigra en 1791. Rentré en France en 1792, sur la foi des décrets, il n'en fut pas moins arrêté peu après, et emprisonné jusqu'à trois fois, étant parvenu autant de fois à s'évader, grâce à la hardiesse déterminée de son caractère. Depuis lors il a vécu retiré dans sa terre des Billiers, commune de Bessais-le-Fromental, arrondissement de Saint-Amand (Cher). Il y mourut en 1810, laissant du mariage qu'il avait contracté le 6 février 1795, devant Theurault,

(1) Sœur de François-Philibert de Rouxel de Blanchelande, lieutenant général, dernier gouverneur pour la France de l'île de Saint-Domingue, et tombé sous la hache révolutionnaire en 1792.

notaire à Bourges, avec damoiselle Catherine DE CHASSY, fille de Pierre de Chassy, chevalier, baron de Douais, seigneur des Nouettes, capitaine au régiment d'Artois et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Marie DE BOISSELET DE LA BOULAYE :

- 1^o Philibert-Thomas, qui suit ;
- 2^o Charles-Guillaume-Jean-Marie BERAULT DES BILLIERS, né le 19 juin 1805, vicaire général à Arras ;
- 3^o Henriette-Anne-Jeanne BERAULT DES BILLIERS, née en 1795, morte le 3 mars 1826.

VII. Philibert-Thomas BERAULT DES BILLIERS, né aux Billiers, le 22 mai 1800, a épousé, le 21 juillet 1829, Marie-Adrienne DE CHASSY, sa cousine issue de germain, fille de Philibert-Thomas de Chassy, mort le 11 novembre 1830, et de Louise-Camille DE L'ESPINASSE. De ce mariage sont nées :

- 1^o Marguerite-Perpétue-Marie BERAULT DES BILLIERS, née le 28 octobre 1830, a épousé, par contrat du 22 août 1855, M. Auguste DE SAINSBUT DES GARENNES ;
- 2^o Louise-Camille-Caroline BERAULT DES BILLIERS, née le 14 juin 1832, a épousé, le 22 septembre 1857, M. Francisque DE SAINSBUT DES GARENNES ;
- 3^o Catherine-Armande-Henriette BERAULT DES BILLIERS, née le 8 mai 1835, mariée à M. Alexandre, baron DE BAVRE, le 13 avril 1858.



DE FERNEX

FRANCE, SUISSE ET PIÉMONT

MARQUIS DE LULLIN, SEIGNEURS DE FERNEX, DE BESSINGE, DE MONTFORCHIER,
DE LA BATIE, DE CHOLEX, DE SOUVEYRIER, DE PRESSIER, etc.



ARMES : Écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'argent, au lion de gueules; aux 2^e et 3^e, de gueules, au Lion d'argent. — COURONNE : de Marquis. — SUPPORTS : deux Sauvages.



DÈS les temps les plus reculés, la maison DE FERNEX était l'une des plus considérables du pays de Gex, et dut, à cause de sa haute position politique, ressentir le contre-coup des agitations qui ébranlèrent successivement cette contrée de la Suisse, laquelle fut tour à tour soumise par les ducs de Savoie, les Bernois et les Gênois, et enfin réunie au département de l'Ain en 1814. Sa prospérité parcourut diverses phases que cette notice fera connaître.

EN 1345, les DE FERNEX étaient dans la plénitude de leur splendeur; messire Nycod DE FERNEX, chevalier, avait hérité des terres de Lullin, Montforchier, Pont de Buringe, La Batie, Cholex, Souveyrier et Pressier, par la mort de messire Humbert de Viennois, et moyennant le payement de 2,070 florins.

Sa postérité les possédait encore en l'année 1410, époque à laquelle noble François DE FERNEX, seigneur de Lullin, transigea avec François de Bonne, abbé d'Aulps; mais bientôt après, la plus grande partie des terres de cette noble maison passa dans celle des comtes de Genève, par le mariage de l'héritière de la branche aînée.

Guillaume de Genève était en possession de toutes ces terres en 1425, quand le duc de Savoie érigea la principale, celle de Lullin, en marquisat.

Les marquis de Lullin, de la maison de Genève, remplirent un grand rôle à la cour de Savoie jusqu'au moment où leur descendance s'éteignit.

L'un d'eux fut l'agent le plus actif et le plus dévoué du duc Charles dans ses tentatives contre l'indépendance de Genève.

La seigneurie de Fernex changea plusieurs fois de maître dans le même siècle. Messire Guillaume de Genève, seigneur de Lullin, la vendit à noble Pierre-Étienne Frédéric en 1533; celui-ci ne tarda pas à s'en dessaisir pour la céder à noble Pierre de la Frasse en 1546.

Sébastien de Montfalcon, évêque et prince de Lausanne, en était seigneur en 1532; Hugues de Gingins en 1561, puis la famille Chevalier de Genève, et enfin noble Guillaume de Budé, dont Voltaire la tenait comme seigneur engagiste en 1758.

A la fin du xv^e et au commencement du xvi^e siècle, les seigneurs de Fernex

étaient puissamment riches et considérés. Ils conservèrent cette brillante fortune jusqu'au moment de la lutte de Genève pour son indépendance. S'étant rangés, à cette époque, du parti du duc, la plus grande partie de leurs biens fut confisquée.

Une branche resta fidèle au parti national; mais le chef ayant laissé une nombreuse famille en bas âge et des affaires embarrassées, ses descendants se virent réduits à une position bien différente de celle de leurs ancêtres et crurent même devoir abandonner la qualification de noble.

L'origine de la famille DE FERNEX remonte à une époque très-éloignée.

En 1265, Pierre, dit le Maître de Fernex (on nommait ainsi en Écosse *Maître de la seigneurie* le fils aîné du seigneur de l'endroit), fut choisi pour arbitre entre Guillaume et Pierre de Saint-Germain.

En 1276, vivait Henri, fils de feu Bacot de Fernex, dont les biens étaient limités par ceux de Boson et de Mermet de Besinge, à Fernex.

En 1286, la terre et seigneurie de Fernex confinait celle de Poncet de Saconay, dit La Court.

En 1296, Jean de Fernex, Girard de Chesne, Amic et Berthod de Fernex, ses frères, et Jean de Chesne, leur oncle maternel, étaient en possession de plusieurs immeubles sur le terroir de Vigniet : ils vendirent une cense de trois bichets de froment pour quatre livres dix sols de Genève.

Les DE FERNEX de Genève, qui possédaient encore deux cents ans plus tard des propriétés à Chesne, descendaient très-certainement des de Fernex de Gex.

Ce sont probablement les mêmes qu'on nomme en 1300 les damoiseaux de Fernex, confins d'André du Port au terroir du Bouchet.

En 1305, Perrod, fils de feu Guillaume de Fernex, rend hommage à Louis de Savoie, seigneur de Vaud.

M. le baron d'Estavayer parle de Perrod de Fernex, damoiseau vivant en 1337, marié avec Jeannette, fille de Jean de Vévey, damoiseau de Maudon, et de Jeannette de Gumoens; c'est probablement le même.

En 1317, Nicolette de Fernex, veuve d'Amédée de Graysier, damoiseau, passe un acte comme tutrice de Nicolet de Graysier, son fils.

En 1329, Jean de Fernex, damoiseau, paraît comme témoin à un acte passé par Amédée, Henri et Guigues de Jussy; d'après la teneur de cet acte, il est probablement le père de Nicod de Fernex ci-après.

En 1337, Rolet de Fernex rend hommage lige pour la grange de Maiserie et d'autres biens à Louis de Savoie, seigneur de Vaud.

En 1345, noble messire Nicod de Fernex, chevalier, paya deux mille soixante-dix florins, poids de Florence, à Humbert, dauphin de Viennois, pour confirmation de l'héritage de messire Humbert de Cholex, son frère utérin, seigneur de Lullin, Montforchier, Pont de Buringe, Cholex, La Batie, Souveyrier et Pressier. Il eut deux fils : Pierre de Fernex, chevalier, seigneur desdits lieux en 1360, 1369, 1371 et 1374, et messire Humbert de Fernex, chevalier, qui donna caution pour son frère en 1369.

Messire Pierre de Fernex, seigneur de Lullin et autres lieux, fils aîné et héritier universel de Nicod, eut deux fils et une fille.

L'aîné des fils, nommé François, lui succéda, et était seigneur de Lullin en 1413. L'autre fils, Jean, ne laissa, de noble N. de Rossillon, sa femme (sœur de Henriette, femme de Pierre, seigneur de Châtillon en Michailles, de Marie, femme de Jean de Sergy, et d'Allemande, femme de Nicolet de Paternier, dont la fille Guillermette avait épousé Robert de Cholex, qu'une fille nommée Nicolette, qui fit un acte de foi et hommage avec ses tantes Henriette et Marie, et sa cousine Guillemine en 1412.

Son héritage et les biens de son père à Fernex passèrent à un autre Jean de Fernex, qui doit avoir été son oncle et qui paraît être fils du chevalier Nicod.

La fille de Pierre de Fernex, seigneur de Lullin, épousa un seigneur de la maison de Genève sur le nom duquel on n'a pas de renseignements certains; on sait seulement qu'elle eut de cette union un fils, Guillaume de Genève, seigneur de Lullin, en 1429 et 1475.

A cette dernière époque, ce Guillaume de Genève, seigneur de Lullin, répondit à une sommation concernant son héritage de la maison de Fernex, qu'il était propriétaire depuis trop peu de temps pour avoir pu connaître ses droits.

Un autre Humbert de Fernex, damoiseau, laissa un fils nommé Mermet, clerc, et une fille nommée Françoise, mariée à Guillaume Lombard, clerc, citoyen de Genève, avec lequel elle fit un double testament, le 22 septembre 1418, devant Amédée du Nant de Saint-Didier, notaire.

Amédée de Fernex, juriconsulte en 1357, est probablement le même qu'Aymonet de Fernex, damoiseau, créancier de la ville en 1376, pour un voyage à Lausanne qu'il avait entrepris pour les affaires de la communauté. Il était propriétaire et domicilié dans la paroisse de Saint-Gervais, en 1374, et contribua pour 4 sols à une souscription de 300 florins. Il fut premier syndic de Genève en 1391. Noble Françoise N., sa veuve, vivait encore en 1398 et institua son héritière Nicolette, petite-fille ou plutôt nièce de son mari.

Nicolette de Fernex épousa en premières noces noble Philibert de Coucy, avec la participation duquel elle donna à bail plusieurs terres qu'elle possédait à Ville-la-Grand, en 1404.

En 1412, étant devenue veuve de ce seigneur et tutrice de ses filles, elle fit un accord avec les enfants de feu Gallois de Coucy, seigneur de Génissia, frère dudit Philibert, en présence de Guillaume de Fernex, son frère.

Elle épousa, en secondes noces Pierre de Lyon, dont elle eut deux filles, Péronette et Jaquemette, vivant en 1435 sous son administration.

Elle était alors remariée en troisièmes noces avec noble Claude BOURGEOIS.

En 1409, Raimond, fils de feu messire Aymon de Fernex, chevalier, acheta une cense annuelle de six octaves de froment, de Guillaume Lombard, citoyen de Genève, pour la somme de 30 florins, par-devant Jean Magnin, notaire.

En 1410, Simon et Henri, fils de feu Pierre Fernex, étaient sous la tutelle de Pierre Amic.

En 1412 et 1413, Jean de Fernex, fils de Péronet, stipula en qualité de possesseur de la terre de Fernex.

En 1426, les hoirs d'Aymonet de Fernex, damoiseau, devaient au chapitre, pour l'hébergement de Chivaz ou Chinas, et la vigne de Servagine.

En 1435, Jean de Fernex, damoiseau, était administrateur des biens de Guillaume, son fils. Il ne doit pas être confondu avec le père de Nicolette mort en 1414.

En 1438, Claude de la Chapelle, conseiller, épouse Jeannette de Fernex.

En 1526, noble Domaine Franc, reçu bourgeois de Genève, le 27 août 1511, et premier substitut du premier syndic, en 1526, épousa Jeanne Philippes.

A la mort de cette dernière, il épousa en secondes noces, **Clauda de Fernex**, veuve de l'illustre **Hugues BESANÇON** et testa le 15 décembre 1546.

En 1532, noble **Hugues Besançon**, seigneur de Perolles, près de Fribourg, et conseiller en l'année 1528, épousa noble demoiselle **Clauda**, fille de noble **Jean de Fernex**, syndic; et en secondes noces, noble **Guillaume de la Riva de Vignon**.

En 1545, **François de Fernex** épousa **Andra Maillard**, et testa le 14 février de la même année.

Le 16 janvier 1566, noble **Michel de Fernex** épousa **Esther Bandières**, fille de noble **Amé Bandières**, syndic; elle eut 450 florins de dot.

Pierre, chevalier, seigneur de Fernex, né en 1582, était, à vingt-deux ans, membre du conseil des Deux-Cents, et, en 1614, député de la noblesse du pays de Gex aux États généraux.

Il épousa **Jeanne de Val**, dont il eut **Marc**, chevalier, seigneur de Fernex, en 1639, qui épousa noble **Anne-Marie de Harsy**, en 1663.

En 1607, noble **Jeanne de Fernex** fut mariée à noble **Jérôme Mantich**, du conseil des Deux-Cents.

En 1614, noble homme **Jean de Fernex**, épousa **Jeanne Bougy** et fut institué héritier de **Marc Bougy**.

En 1789, noble **Moïse de Fernex** épouse **Marie-Anne-Françoise Liotard**, fille du célèbre peintre **Jean-Etienne Liotard**, né le 22 décembre 1702, qui acquit une grande réputation et surpassa tous ses contemporains dans l'art du pastel; son talent lui ouvrit l'accès de toutes les cours de l'Europe. **Marie-Thérèse** voulut être marraine d'un de ses enfants, et l'empereur d'Allemagne se fit peindre par lui. La galerie de Florence s'enorgueillit encore de nos jours de posséder l'original du portrait qu'il fit de ce prince.

La filiation régulière, suivie et non interrompue de la maison DE FERNEX, est établie d'après un grand nombre de chartes conservées encore dans les archives du pays de Vaud, à partir de **Jean DE FERNEX**, rapporté ci-après.

FILIATION.

BRANCHE-MÈRE.

I. Jean DE FERNEX, seigneur de Fernex, clerc ou notaire, était évidemment de la famille et descendance du chevalier Nicod; ses fils avaient hérité par lui de noble Jean de Fernex, fils de feu messire Pierre de Fernex, seigneur de Lullin, et ses petits-fils héritèrent de Nicolette, fille de feu noble Jean de Fernex et de noble homme de Rossillon, ainsi que cela est clairement établi par des titres originaux de 1447 et 1497, conservés aux archives de Dijon.

Il donna caution, en 1432, pour Jean et Johanet, fils de feu Nicod du Canal, dit de Montagny de Fernex. Il eut de son mariage :

- 1° Pierre, dont l'article suit;
- 2° Guillaume, qui a formé la deuxième branche rapportée plus loin;
- 3° Richard, qui a formé la troisième branche dont l'article viendra en son lieu;
- 4° Messire Jacques DE FERNEX, prêtre.

II. Noble Pierre DE FERNEX rendit hommage pour lui et pour ses frères, Guillaume et Richard, des biens provenant de l'héritage paternel. Il épousa damoiselle Nicolette DE LAVIGNY, qui rendit aveu du fief des Granges en 1461 comme tutrice de ses enfants. Ce fief confinait aux domaines de noble et puissant seigneur Frédéric, seigneur de Fernex, et avait appartenu à messire Guillaume de Genève. De ce mariage sont issus :

- 1° Louis, qui vivait en 1469, et mourut en 1474 sans enfants;
 - 2° Jaquemette DE FERNEX, épouse de noble Pierre GESSON en 1469, laquelle hérita seulement de la moitié des biens de son père, ses cousins ayant été déclarés héritiers pour le reste. Elle ne laissa pas d'enfants.
-

DEUXIÈME BRANCHE (ÉTEINTE).

II. Noble Guillaume DE FERNEX, seigneur de Fernex, était indivis avec ses frères en 1447, et laissa pour fils :

III. Noble Jacques DE FERNEX, fut, en 1497, mis en possession des biens lui revenant pour la succession de son père au territoire de Chêne. On voit qu'en 1493 il était seigneur châtelain de Gex dans plusieurs actes et notamment dans le contrat d'acquisition d'un immeuble faisant partie des biens de noble Pierre de Pesmés, seigneur de Brandis. De son mariage sont issus les enfants ci-après :

- 1^o Antoine, qui suit ;
- 2^o François DE FERNEX, qui vivait en 1544 et 1548.
- 3^o André DE FERNEX, marié à noble demoiselle N. Philippa, laquelle passa plusieurs actes en qualité de veuve et tutrice de ses enfants, en 1553.

IV. Noble Antoine DE FERNEX, seigneur de Fernex, a épousé Catherine DE LUGRN, laquelle vivait encore en 1538 et dont il avait hérité en 1559. Il en eut une fille unique, Jeanne-Marie DE FERNEX, qui a épousé en premières noces Jean VINCENT, bourgeois de Genève; en secondes noces, noble Jean-François DE CHATILLON, qui vivait encore en 1556; et enfin, en troisièmes noces, Jean SOURD DE CHATILLON, dont elle était veuve et héritière en 1563.

TROISIÈME BRANCHE (ÉTEINTE).

II. Noble Richard DE FERNEX, prit possession avec ses frères, en 1447, de l'héritage paternel. Il épousa damoiselle Louise CHAPAT, fille de feu Égrège-Étienne Chapat de Gex, à laquelle il donna quittance de sa dot le 28 mai 1468, et en eut :

- 1^o Jacques DE FERNEX, qui vivait en 1477 et 1506, et ne paraît pas avoir été marié;
- 2^o Jean, qui a continué la descendance;
- 3^o Noble Pierre DE FERNEX, qui fut reçu bourgeois de Genève en 1479; il vivait alors dans la paroisse de Saint-Gervais et la quitta, en 1513, pour aller habiter celle de la Magillaine. En 1478, il donna à son frère Jean un acte de délivrance de tutelle, par lequel il le quitte et décharge de toutes obligations contractées par lui pendant le temps de sa minorité. Il fut conseiller en 1498 et syndic pendant les années 1505, 1508 et 1512.

Il ne laissa qu'une fille : Antonia DE FERNEX, mariée en premières nocés à noble Claude AQUINEA, qui vivait encore avec elle en 1537, et en secondes nocés, à noble Etienne DADA, avec qui elle vivait lorsqu'elle fit son testament le 23 janvier 1539, laissant cinq florins à chacun de ses cousins de Fernex : Pierre, Jean, Guillaume et Antoine, vingt-cinq florins à noble Louis Dufour, outre ce qu'il pouvait lui redevoir, et vingt florins à noble Jeanne de Fernex, femme de messire Henri Rosset. Par ce testament, elle institue son mari héritier à titre universel et nomme ses exécuteurs testamentaires Pierre Bienvenu et François Comte.

- 4° Pernelle DE FERNEX, mariée à noble Lambert DU FOUR ;
- 5° Michel DE FERNEX ;
- 6° Une fille, mariée à noble Amédée MESTREZAT ;
- 7° Etienne DE FERNEX, mort sans postérité avant 1478.

III. Noble Jean DE FERNEX, reçut, en 1478, la quittance de tutelle de ses frères, fit avec eux, en 1497, le partage des biens composant le patrimoine commun, fut nommé conseiller en 1499, syndic en 1501 et testa le 10 décembre 1504.

Il a épousé, par contrat du 5 janvier 1477, noble demoiselle Guillemette de LA RIVE DE VIGNON, fille de noble Simon de La Rive de Vignon, bourgeois de Genève. Elle apporta en dot, neuf cents florins d'or, lesquels furent garantis par noble Jean de La Rea, du diocèse d'Aoste, habitant de Genève. Les cautions pour la délivrance de la dot, sont : Noble Pierre de Fernex, frère de l'époux ; noble Pierre de Pesmes ; noble Jacques, fils de noble Guillaume de Fernex ; et noble Jean des Avenièrès. L'acte est passé en présence de noble Claude de Charansonay, Antoine Milanési, messire de Charmagnole, bourgeois de Genève, et Dominique de Salalis de Vignon, aussi bourgeois de cette même ville.

Il eut de son mariage :

- 1° Pierre, qui suit ;
- 2° Mermet DE FERNEX, mort sans enfants. En 1496, lui et ses frères échangèrent des biens avec Louis Gallatin, curé de Fernex ;
- 3° Nicoline DE FERNEX, mariée en premières nocés à noble Pierre MONTYON, syndic, et, en secondes nocés, à noble GAUVAIN, seigneur de Candie, gentilhomme savoyard. Veuve de ce second époux, elle fit son testament le 6 février 1554, par lequel elle nomme exécuteurs testamentaires noble Georges de Candie, fils naturel de noble Claude-François, noble dame Claude Maillet, et noble dame de Jacob et de la Dragonnière. Elle laisse à noble François de Fernex et ses autres neveux, enfants de noble Pierre de Fernex, son frère, ses droits successifs sur les biens ayant appartenu à feu noble Mermet de Fernex, son frère ; à noble Jean de Fernex, un tiers des immeubles enclavés aux terroirs de Genève et Bessinge, et institue pour héritier universel noble François de Fernex, son neveu, auquel, le cas échéant, elle substitue Hugues de Fernex, son frère. Ce testament, fait en la maison forte de Candie, en présence des sires Pierre Bochet et maître Claude Bochet, est empreint d'une partialité et d'un esprit de parti remarquables. Elle donne tout aux enfants de son frère Pierre, condamné pour trahison, et ne

nomme pas même ceux de sa sœur. Elle s'y intitule noble Nicoline de Fernex, dame de Candie.

4° Clau^a DE FERNEX, qui a épousé : 1° Noble Besançon Hugues, syndic, mort en 1532; 2° Noble Domaine Franc, conseiller, et mourut le 11 novembre 1551.

L'inventaire des biens de Jean de Fernex fut dressé le 27 février 1506, en faveur de nobles Pierre Mermet et Jean de Fernex, ses fils et héritiers universels, à la requête de nobles Pierre et Jacques de Fernex, leurs oncles, et de Pierre Montyon, bourgeois de Genève.

Ces biens se composaient ainsi qu'il suit : 8,834 ducats de bon or et bon poids, de 40 gros 6 deniers courants en argent comptant; 472 ducats en testons; 2,000 ducats en or; 18,000 florins dans son commerce avec messire Montyon; une maison de la valeur de 1,850 florins, près de la chapelle Notre-Dame-du-Pont-du-Rhône; la maison de Les Clée, rue de la Cité, acquise en 1492, de Michallet Blanc et de Jeanne, sa femme, fille de Raymond Lullin, pour 627 florins; une maison, rue de la Rivière, du côté du lac, valant 1,721 florins; une multitude de pièces de terre en divers endroits; des maisons, granges, prés, vignes et bois à Fernex, indivis avec les nobles Pierre et Michel de Fernex, ses oncles.

IV. Pierre DE FERNEX, le Jeune, dit Nason, fut syndic en 1519 et 1520, et l'un des plus zélés partisans du duc de Savoie à Genève, et se vit par suite en butte aux mesures de rigueur qui atteignirent les principaux condamnés. Il dut se retirer à Gex dans sa maison de Fernex, où il résidait en 1532. Ses biens de Genève furent confisqués, et treize mille sequins séquestrés, le 7 août 1528, entre les mains de son cousin Louis Dufour; ses terres du pays de Gex lui demeurèrent sous la protection de Messieurs de Berne, et, le 11 décembre 1532, il rendit foi et hommage, pour lui et pour son frère Jean absent, des biens qui leur provenaient de noble et puissant Pierre de La Frasse, coseigneur de la Vaux-des-Clés, et de noble Antoine du Sollier de Gex.

En 1533, son cousin et cohéritier, Louis Dufour, rendit hommage au fief (jadis prieuré) d'Asserens, pour des biens ayant appartenu aux nobles seigneurs Étienne et Louis Frédéric, seigneurs de Fernex; ces biens confinant à ceux de Jean de Fernex, à ceux de noble Jean de La Frasse et à ceux des hoirs de noble Pierre de Fernex, en fief lige, et en présence de noble Guillaume, fils de feu noble Michel de Fernex.

Il a épousé noble demoiselle Mye d'Arenthon, sœur du marquis d'Alex (mal nommé d'Allié dans le testament de sa sœur Nicoline).

Elle était en 1520, ainsi que son mari et leur fille Bastienne, de la confrérie de Saint-Antoine, Saint-Gervais et Saint-Protais. De cette union naquirent :

- 1° François, qui suit :
- 2° Hugues DE FERNEX ;
- 3° Bastienne DE FERNEX ;
- 4° Jeanne DE FERNEX, morte sans enfants, le 4 juillet 1555, à Genève ;
- 5° Michel DE FERNEX, marié, par contrat du 16 janvier 1566, à demoiselle Esther, fille de feu noble François BERTHELIER ;
- 6° Antonia DE FERNEX, mariée, le 3 décembre 1565, avec Claude BURNET.

V. Noble François DE FERNEX, devint seigneur de Bessinge en 1548, et laissa d'une alliance dont le nom est inconnu le fils qui suit :

VI. Noble Jean DE FERNEX, seigneur de Bessinge, était sous la tutelle de Jean Halen de Vignier en 1584. Par contrat du 21 mai 1587, il épousa noble demoiselle Laure PASCHAL, fille de noble et magnifique seigneur Jules-César Paschal, gentilhomme sicilien, originaire de Messine, habitant audit lieu de Bessinge, et de noble dame Cécile, fille de feu Jacquemet Campagnola. La somme de treize cents florins lui est attribuée pour sa constitution de dot. Il eut de cette union :

Jules DE FERNEX, baptisé le 2 janvier 1590, mort sans alliance.

QUATRIÈME BRANCHE.

III. Noble Michel DE FERNEX, fils de noble Richard de Fernex et de Louise Chatat, entra en possession des biens de son père par indivis avec ses frères. Il fit avec ces derniers le partage de ces biens et de ceux provenant de la succession de leur frère Étienne, mort sans enfants. Il avait vingt-cinq ans accomplis quand il donna sa quittance de tutelle à son frère Jean, en 1478. Une lettre de Nicolas Gapt, maître de la monnaie en Savoie en 1495, fait mention du beau discours que Michel de Fernex adressa au duc et à la duchesse de Savoie, auxquels il avait été député à Verceil par le conseil de la Cité. Il vivait encore en 1507. Le nom de sa femme est inconnu, mais on sait qu'il eut pour enfants :

- 1° Guillaume, qui suit ;
- 2° Jean DE FERNEX ;

3° Françoise DE FERNEX, mariée 1° au sire Jacques MANLICH, bourgeois de Genève, avec lequel elle vivait en 1537 et qui rendit hommage avec elle de cinq poses de terre en Biolley, au territoire de Versoye; 2° au sire André MAILLARD, avec qui elle vivait lorsqu'elle testa, le 35 février 1543, devant Jean du Vernay, notaire;

Dans un codicile du 14 février 1545, elle fait des attributions de legs à Nicolas, Pierre et Denise, enfants de noble homme Henri Rosset et de Jeanne de Fernex, sa sœur; à Jeanne, fille de feu sire Pierre de Fernex et de la dame Mye; à Catherine et Magdeleine, filles de sire Henri Goule; à Jacques Manlich, fils de sire Mathieu Manlich, son débiteur de mille florins; à la dame Pernelle, femme du sire Barthélemy Fauchon (qu'elle nomme son exécuteur testamentaire); et à Jeanne, femme de Begoz (Albagaire), de Soex.

Elle institue ses héritiers, à titre universel, les enfants de sire Guillaume de Fernex, son frère.

4° Jeanne DE FERNEX, mariée à sire Henri Rosset.

IV. Noble Guillaume DE FERNEX, nommé conseiller en 1547, testa, le 5 novembre 1559, et mourut avant le vingt-sixième jour de ce mois. On ne connaît que la date de son testament passé devant Jesson, notaire à Fernex. Il demeurait, en 1537, dans la maison des hoirs de Jean Levrier et était tuteur de Jean-Jacques et de Jean-François Levrier en 1549.

Il a épousé, par contrat du 3 juillet 1537, Jeanne, fille d'Étienne CHENELAT et de Jeannette Ferra, dont il a eu :

- 1° Jean DE FERNEX ;
- 2° Jeanne DE FERNEX, mariée le 22 novembre 1572, par contrat passé devant Mauris, notaire, à noble Antoine DE CHOUDENS, et en deuxième noces, à honorable Pierre GIRARD, dont elle était veuve en 1601 ;
- 3° Louis DE FERNEX, mort de la peste le 25 août 1568 ;
- 4° Léger DE FERNEX ; •
- 5° Pierre DE FERNEX, qui continue la descendance ;
- 6° Pernelle DE FERNEX, femme de Louis RUFFI, citoyen de Genève ;
- 7° Jacquemine DE FERNEX, mariée à Jean DE FERNEX, avec qui elle vivait le 1^{er} février 1578 ;
- 8° Jacques DE FERNEX, fils posthume, baptisé le 10 janvier 1560, mort le 30 juillet 1568.

V. Pierre DE FERNEX, citoyen de la ville de Genève, mourut le 1^{er} novembre 1628, âgé de 85 ans, et laissa pour fils :

- 1° André, qui suit ;
- 2° François DE FERNEX, dont la postérité est éteinte ;
- 3° Jean DE FERNEX, sans postérité.

(Ces trois fils abandonnèrent, pour une cause que l'on ignore la qualification de noble que tous leurs prédécesseurs avaient constamment portée.)

VI. André DE FERNEX, citoyen genevois, épousa, le 16 mars 1606, Jeanne,

filie de Maurad COURT, qui testa, le 23 septembre 1671, âgée d'environ 84 ans.

Il eut de ce mariage :

- 1° Maurad, qui suit;
- 2° Jean DE FERNEX, qui a épousé Philippe, fille de feu Jacques COCHON.

VII. Maurad DE FERNEX, citoyen de Genève, né en 1607, paraît avoir eu peu de soin de sa fortune, car sa mère le réduisit à sa légitime et laissa son bien à ses enfants. Il épousa : 1° Demoiselle Ayma VUICHAUD; 2° Demoiselle Mye GIROD; 3° Le 26 janvier 1668, Jeanne, fille de feu Daniel Lorain, citoyen de Genève, et de Mauris Balxert.

De ces différents mariages sont issus :

- 1° Philippe, qui suit;
- 2° Gabrielle DE FERNEX, mariée à Jacob BRUNET;
- 3° Antoine DE FERNEX, né en 1656, marié le 21 mars 1686 avec Françoise, fille de feu François OLIVET, dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants;
- 4° Jeanne-Étienne DE FERNEX, né en 1669;
- 5° Jean DE FERNEX, né en 1670.

VIII. Philippe DE FERNEX, citoyen de Genève, baptisé le 18 août 1650, testa le 29 septembre 1719. Il avait épousé, le 23 novembre 1674, Marie, fille de feu Jacques CLERC, dont il eut :

- 1° Isaac DE FERNEX dont l'article suit;
- 2° Ève DE FERNEX, mariée le 14 juin 1733 avec Deodal, fils de Jean MELLY, citoyen de Genève.

IX. Isaac DE FERNEX, citoyen de Genève, né en 1685, a épousé, le 19 novembre 1719, Marie, fille de Jean-Antoine ARTAUD, et de Marie Mallet, dont il eut :

- 1° Jean-François DE FERNEX, qui a épousé, le 7 juin 1744, demoiselle Susanne, fille de feu Gédéon GRILLET, citoyen de Genève, dont il eut plusieurs enfants morts sans postérité;
- 2° François DE FERNEX, qui suit;
- 3° Paul DE FERNEX, marié avec Étienne-Françoise RITTER, dont les enfants sont morts sans alliance;
- 4° Jonas-Jacob DE FERNEX, né en 1733, qui a épousé, le 4 août 1765, Jeanne-Élisabeth, fille de noble Jean-Jacques DES ARTS, dont il a eu, entre autres enfants morts sans alliance :

A. Jean-Jacques-Élie DE FERNEX, domicilié et marié à Paris;

- 5° Théodore DE FERNEX, marié à Magdeleine ANSERMOZ, dont il a eu plusieurs enfants morts sans alliance;
- 6° Esther DE FERNEX, mariée à Jean-François ROY, citoyen de Genève.

X. François DE FERNEX, né en 1725, a épousé, le 5 février 1751, demoiselle Jeanne-Claudine, fille de Jacques DE LA RUE conseiller, dont il a eu :

- 1° Jeanne-Susanne DE FERNEX, mariée à Pierre JOLY, député au conseil représentatif;
- 2° Louis DE FERNEX, né en 1752, mort à Lyon en 1827. Il avait épousé Adrienne MELLY, dont il eut deux filles et un fils, fondateur d'une église protestante à la Nouvelle-Orléans, où il est mort en 1829.
- 3° Jeanne DE FERNEX, mariée à M. ROSIER.
- 4° Moïse DE FERNEX dont l'article suit;
- 5° Sara DE FERNEX, mariée au docteur MATHEY, à Nyon;
- 6° Spectable François, auteur de la cinquième branche.

XI. Moïse DE FERNEX, né en 1763, mort en 1829, a épousé en premières noces une demoiselle Sassirère, et en secondes noces mademoiselle Marianne LIOTARD, fille du célèbre peintre. Il a laissé du premier lit :

- 1° Charles Pierre, qui a continué la descendance.

Du second lit :

- 2° Jacques, dit James DE FERNEX, qui a épousé mademoiselle Jenny LEVRIER, de Nyon, dont il eut :
 - A. Adrien de FERNEX, ingénieur, célibataire ;
 - B. Et trois filles.
- 3° Jean, dit John DE FERNEX, qui a épousé mademoiselle Adèle BLANC, qui l'a rendu père de plusieurs enfants.

XII. Charles-Pierre DE FERNEX, né en 1787, banquier à Turin, a épousé en 1834, mademoiselle Anne-Françoise BLANC, dont il a eu trois enfants, savoir :

- 1° Charles-Louis-Henry, rapporté ci-après;
- 2° Sophie de FERNEX, née en 1835, mariée à M. PICTET, de Genève;
- 3° Virginie de FERNEX, née en février 1837.

XIII. Charles-Louis-Henri DE FERNEX, né le 23 janvier 1838, est le chef actuel de nom et d'armes de la maison de FERNEX, de Turin.

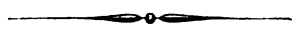
CINQUIÈME BRANCHE.

XI. Spectable François DE FERNEX, né le 11 juin 1776, pasteur en 1808, a épousé : en premières noces, le 17 janvier 1811, demoiselle Anne, fille de Jean-Louis-René CLAPARÈDE, juge à la Cour suprême, morte en 1814; en secondes noces, le 16 mai 1819, demoiselle Élisabeth-Sophie PEYROT. Il a eu du premier lit :

- 1° Jean-Louis-Réné DE FERNEX, né le 27 novembre 1811;
- 2° Julie-Amélie de FERNEX.

Du second lit :

- 3° Elisabeth-Henriette DE FERNEX, mariée au comte de Saint-Bon;
- 4° Simon Gustave DE FERNEX, né le 7 octobre 1821.

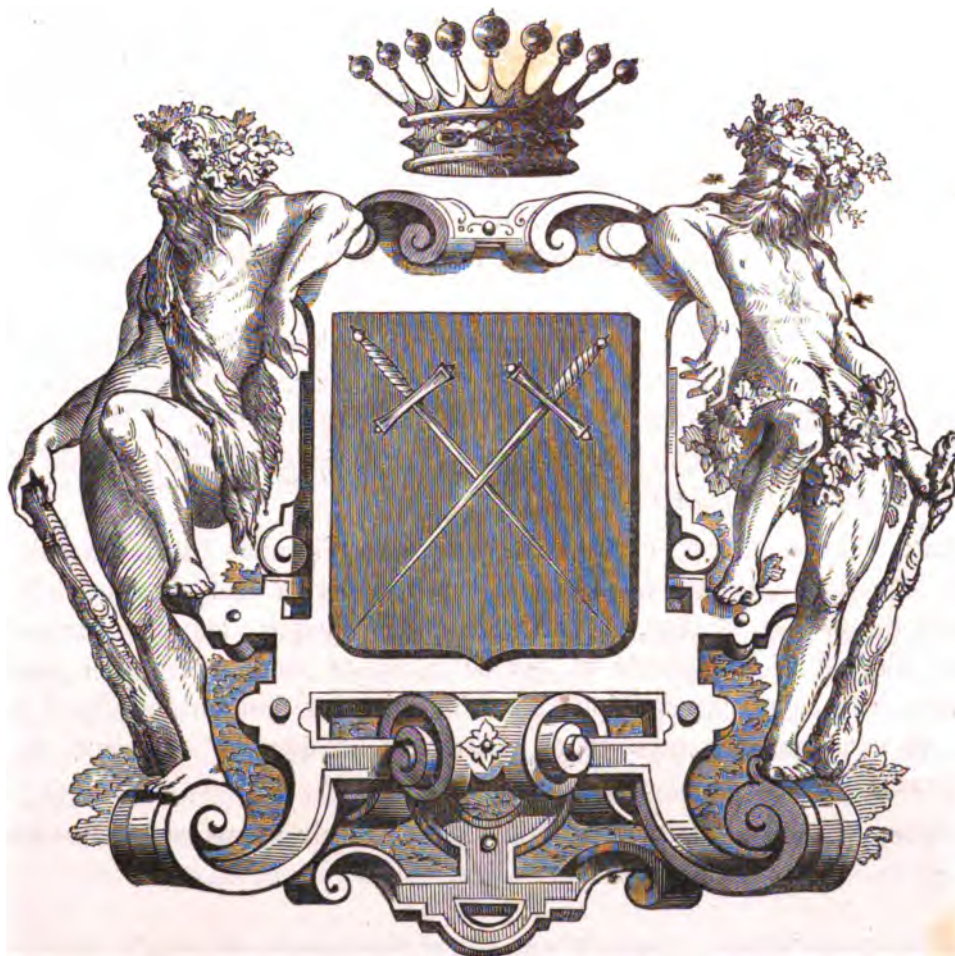




DU BOIS-HALBRAN

BRETAGNE

COMTES ET VICOMTES DE BEAUVAIS, DE BEAUCHESNE; SEIGNEURS DU BOIS HALBRAN,
DE DROUGES, DE BEAUCHESNE, DE REMUNGOL, ETC.



ARMES : *De gueules, à deux épées d'argent garnies d'or, posées en sautoir, la pointe en bas.* — COURONNE : *De Comte.* — SUPPORTS : *Deux sauvages.*



DANS la province de Bretagne, il a existé plusieurs maisons nobles du nom de DU BOIS, dont la noblesse se perd dans la nuit des temps; mais la plus ancienne et la plus considérable sous tous les rapports est sans contredit celle de DU BOIS-HALBRAN, qui, pendant quatre siècles, a porté seulement le nom de DU BOIS; car ce n'est qu'à partir de 1480 qu'elle a ajouté celui de la terre d'HALBRAN qu'elle possédait.

Au delà de cette époque, les chartes et les vieilles chroniques l'attestent, elle n'est connue dans l'histoire que sous le nom patronymique de du Bois, et ce nom est sans contredit l'un des plus brillants et des plus estimés de cette vaillante noblesse bretonne qui s'illustra presque exclusivement dans les armes (1).

La maison de du Bois, *alias* du Bois-HALBRAN, a fourni un grand nombre de rameaux, et il est probable que de l'un d'eux sont issus les du Bois de LA FÉRONNIÈRE, bien connus en Bretagne et alliés aux plus vieilles races de la province. Cette communauté d'origine, dont la tradition s'est perpétuée d'âge en âge dans la famille de du Bois-HALBRAN, et que nous ne mentionnons ici que pour mémoire, se prouverait principalement par la similitude frappante qui existe entre les armoiries des du Bois-HALBRAN et celle des du Bois de LA FÉRONNIÈRE.

Les premières sont : *De gueules (2), à deux épées d'argent garnies d'or, passées en sautoir, la pointe en bas.* (Voir les registres de la réformation de Bretagne de 1666 et l'Armorial général de 1696, manuscrit à la Bibliothèque impériale.) Les secondes sont : *De gueules, à trois épées d'argent garnies d'or, rangées en fasce, la pointe en bas.*

Si cette affinité de race existe réellement, ce qu'il nous est impossible de vérifier, elle doit remonter à une date très-éloignée, c'est-à-dire au delà de la moitié du xv^e siècle; car, à partir de cette époque, les deux branches ont une filiation bien distincte et qui se continue sans interruption jusqu'à nos jours. Nous n'attacherons donc pas à ce fait plus d'importance qu'il n'en mérite, et nous ne nous occuperons exclusivement que de la maison de du Bois-HALBRAN.

Elle figure, dès le xii^e siècle, dans les documents du temps et dans les récits

(1) Suivant un ancien mémoire de famille, la maison des du Bois-HALBRAN serait originaire de Picardie, et aurait eu pour berceau le château de Boves, qui fut assiégé par Philippe-Auguste en 1206. Hugues de Boves, appartenant à cette famille, figura à la célèbre bataille de Bouvines, en 1214, à côté de l'empereur Othon, et s'attacha ensuite à Jean-sans-Terre, qui lui donna en toute propriété féodale les comtés de Norfolk et de Suffolk, en Angleterre.

Vers le même temps, un rejeton de cette famille, du nom de Ivon de Boves, vint s'établir en Bretagne et donna son nom à un fief. Ce serait un de ses descendants, Guiffray de Boves, chevalier de grande réputation, qui se serait distingué au mémorable combat des Trente, en 1350. Ce serait aussi à cette époque que les gentilshommes de cette maison auraient embrassé le service de la France sous les ordres de Du Guesclin, et qu'ils auraient changé leur nom de Boves en celui de du Bois. Jean du Bois, seigneur de Boves, était porte-étendard de Du Guesclin, et mourut glorieusement à la prise de Bressuire en 1370. Pierre du Bois, seigneur de Boves, commanda, conjointement avec l'amiral Penhoët, l'expédition maritime qui fut organisée contre les Anglais en 1403.

(2) Plusieurs auteurs héraldiques, entre autres Jouffroy d'Eschavannes, donnent aux du Bois-HALBRAN le fond de sable, mais c'est une erreur.

des chroniqueurs, avec toutes les qualifications qui indiquent une haute extraction et une position considérable.

Ses alliances ont été prises dans les principales familles du pays, parmi lesquelles nous citerons : les du Roscoët, de Macé de Vissault, Le Douarain de Trévelec, de Boutières, de la Savinai, de Blondrare, de la Cotardière, du Cellier de Beauchesne, de Vauxmorin, de Loaysel, de Lassy, de Graindorge, du Matz, de Mossay Saint-Gravé, de Luzon, Grammont de Castéra, etc., etc. Elle est apparentée avec les illustres maisons d'Assigné, de Malesroit, de Montauban, de Molac, de Goulaine et beaucoup d'autres.

Si l'on résume les personnages marquants que la maison de DU BOIS-HALBRAN a produits, on trouve qu'elle a donné : un chevalier croisé en 1242, des chevaliers bannerets, des écuyers, des hommes d'armes aux montres et revues des Beaumanoir, des Clisson, des Du Guesclin et autres capitaines célèbres ; des conseillers et des notables aux assemblées d'État et de Parlement tenues en Bretagne, un lieutenant de Roi, un gouverneur militaire, un procureur général, et enfin, dans l'état ecclésiastique, un archevêque et plusieurs chanoines.

Lors de la première réformation de noblesse de Bretagne, connue sous le nom de réformation de 1426, bien qu'elle ait commencé en 1423, et se soit prolongée jusqu'en 1543, plusieurs membres de la maison de DU BOIS-HALBRAN, résidant en la paroisse de Beauvais, près Bazouges, évêché de Rennes, ressort de Fougères, furent reconnus nobles d'ancienne extraction. Cette extraction chevaleresque a été reconnue de nouveau à l'époque de la seconde réformation, par arrêt de la Chambre des Comptes, rendu en 1669. (Voir les registres de la réformation de Bretagne à la Bibliothèque impériale.)

A la réformation de 1440, en la paroisse d'Estrelles, évêché de Rennes, l'on voit que le lieu noble de la Mathelaye appartenait à André Brunet et Jean DU BOIS.

Lors de la réformation de 1513, en la paroisse de Saint-Germain du Pinel, évêché de Rennes, la maison noble DU BOIS-HALBRAN appartenait à Guyon DU BOIS, fils de Jean, lequel était fils d'autre Jean DU BOIS.

L'histoire de la maison DU BOIS-HALBRAN comprend deux parties bien distinctes que nous définirons ainsi, savoir : la partie historique, c'est-à-dire celle qui enlève les XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, et dans laquelle on retrouve une foule de personnages marquants dans les fastes de Bretagne, lesquels appartiennent bien réellement à la famille de DU BOIS-HALBRAN, sans qu'il soit

cependant possible de les rattacher filiativement entre eux ; et la partie filiative, qui commence avant l'année 1400, et se continue sans interruption jusqu'à nos jours. On sait que pour les preuves de cour, qui étaient les preuves les plus difficiles à faire, même pour la haute noblesse, on n'exigeait pas une filiation au delà de 1400, tant il était difficile d'établir et de prouver une filiation suivie dans les siècles qui précèdent cette époque.

Avant de donner la filiation, nous allons faire l'énumération, aussi rapide que possible, de tous les membres de la famille du Bois, que nous avons pu retrouver dans un grand nombre de chartes conservées, soit aux archives de la famille, soit aux archives de l'ancienne Chambre des Comptes de Paris et de Nantes, dans l'Histoire de Bretagne de dom Morice, et les vieux chroniqueurs, tels que dom Lobineau, Saint-Luc, etc., etc.

DOCUMENTS HISTORIQUES

1154. Robert du Bois, fournit une lance pour le service militaire du Mont-Saint-Michel. (Acte en latin du cartulaire du Mont-Saint-Michel.)

1250. Armand du Bois, chevalier, prit la croix avec saint Louis en 1242 et contracta solidairement avec Hardouin des Cars (de Pérusse), Renaud de Montagnac et Thibaut Chasteignier, un emprunt de 200 marcs d'argent, sous la garantie du comte de Poitiers. (L'acte original, fait devant Saint-Jean-d'Acre au mois de juin 1250, a été produit par M. le duc des Cars pour l'admission de son nom et de ses armes à la salle des Croisades, au musée de Versailles.)

1270. Olivier du Bois et Agnès, sa femme, font une donation en la paroisse de Dol à leur fils, Godefroid du Bois. (Titre latin à Marmoutiers.)

1296. Guillaume du Bois assiste comme témoin à une vente faite au vicomte de Rohan par Henri de Kergouet.

1300. Quittance de Walle de Montigny donnée à messire Juefroy du Bois. (Chambre des Comptes de Paris.)

1315. Extrait de compte faisant mention des Etats de Ploërmel et des guerres de Flandre, rendu à Olivier de la Chapelle et Raoul du Bois.

1316. Contrat d'échange passé entre dame Perrone, veuve de Jacquet de Rohan, et Olivier de Rohan, auquel assistent comme arbitres et témoins Olivier du Bois et Jehan du Bois. (Coutume de Blois.)

1331. Jean du Bois était garde du scel de la prévôté de Rennes.

1340. Procuration du chapitre de l'église de Dol, à l'effet de valider l'élection à l'archevêché de Dol de vénérable et discrète personne messire Henri du Bois, archidiaque de Dol. (Acte en latin du cartulaire de l'église de Tours.)

1340. Lettre de Pierre, archevêque de Tours, aux vicaires de l'église de Dol, pour leur annoncer qu'il a validé l'élection de messire Henri du Bois.

1351. Montre de messire de Beaumanoir, de quatre chevaliers et vingt-huit écuyers, dans laquelle figure Jean du Bois.

Autre montre du 10 octobre de la même année, dans laquelle nous trouvons Olivier du Bois.

Autre du 30 août, dans laquelle nous trouvons Geoffroy du Bois (1).

1355. Montre de messire Guillaume de Beaumont, du 13 juillet, dans laquelle figure Joubert du Bois. (Chambre des Comptes de Paris.)

1356. Montre de Hue de Kerautret, chevalier, de vingt-sept écuyers de sa compagnie, reçue à Paris le 20 novembre 1356, parmi lesquels Alain du Bois, son porte-targe.

Montre de Thibaud, sire de Rochefort, reçue à Vitry, le 20 décembre 1356, dans laquelle figure Jacques du Bois.

1357. Lettres de sauf-conduit accordées par Henri de Lancastre à Guillaume du Bois, chevalier. (Rymen, tome VI, page 23.)

1370. Montre et revue de la compagnie de messire Yvon de Tremangon, chevalier, reçue à Caen, le 16 novembre 1370, dans laquelle figure Alain du Bois.

(1) Ce Geoffroy du Bois est le même que celui qui est désigné dans le poème du temps sous le nom de Guiffray de Bovès, et dans toutes les autres chroniques et récits du combat des Trente, sous celui de Geoffroy du Bois. Ce chevalier portait pour armes : de gueules à 3 épées d'argent posées en pal, la pointe en bas. (Voy. *Bretagne ancienne et moderne*, par Pitre-Chevalier, ch. x, p. 361 et suivantes.)

Montre de Girard, sire de Rais, chevalier banneret, reçue à Blois, le 28 janvier 1370, dans laquelle figurent Salmon du Bois et Alain du Bois.

Autre montre de messire Pierre, seigneur de la Hunaudais, chevalier banneret, reçue à Blois par le connétable, le 29 janvier 1370; parmi les écuyers, on trouve Jehan du Bois, seigneur de Boves, lequel mourut glorieusement à la prise de Bressuire, étant porte-étendard de Du Guesclin. (Chambre des Comptes de Paris.)

1371. Montre de Girard Chabot, sire de Rais, chevalier banneret, reçue à Dreux, le 10 avril, dans laquelle nous trouvons Salmon du Bois.

1371. Montre de messire Bertrand Du Guesclin, connétable de France, de son hôtel et de sa compagnie, reçue à Pontorson pour le service du Roi; au nombre des chevaliers, nous trouvons Philippe du Bois.

Autre montre du même, du 1^{er} juin, dans laquelle nous retrouvons Phelipot du Bois.

1375. Montre et revue du sire Olivier de Clisson, faite à Vannes, le 1^{er} janvier, dans laquelle figurent Jean du Bois et Pierrot du Bois.

1378. Montre du même, reçue à Dinan, le 24 août, dans laquelle figure Jehan du Bois.

1379. Autre montre du sire de Clisson, faite le 1^{er} août, à Montrélès, dans laquelle on trouve le sire du Bois, surnommé *le Hardi*.

Le 26 avril de cette même année, avait eu lieu la réunion de tous les nobles de la province de Bretagne, à la tête desquels se trouvaient les sires de Montfort et de Loudéac, Charles de Dinan, Jehan de Beaumanoir, et au nombre des écuyers le sire Alain du Bois.

1380. Montre de Guion de Saint-Pez, écuyer, et de neuf autres écuyers; reçue à Dol, comprenant le sire Juliot du Bois. (Titre de Brissac et d'Argenté.)

Le même jour et la même année fut faite la montre de Guy-le-Baveux, capitaine de Saint-Malo, de cinq chevaliers et quarante-trois écuyers; parmi ces derniers se trouve Jehan du Bois. (*Idem.*)

Le 22 août, montre de Guillaume du Chastelet, écuyer, et de neuf autres écuyers, reçue au Mans et comprenant Berthelot du Bois.

Le 5 novembre, montre de messire Jehan de Landevy, chevalier, d'un autre chevalier et de neuf écuyers, reçue à Cléry, comprenant Robin du Bois. (Chambre des Comptes de Nantes.)

Le 10 octobre, autre revue de Pierre de la Roche-Rousse, écuyer, faite à Avranches, et dans laquelle figure encore Robin du Bois.

Deux quittances, l'une du 12 décembre 1380, l'autre du 20 décembre de la même année, furent données à Jean le Flament, trésorier des guerres de Bretagne, par Jean du Bois, surnommé *le Hardi*, et Jehan du Bois, tous deux écuyers.

Le 6 avril 1380, eut lieu la ratification du traité de Guérande par tous les nobles de Bretagne, ayant à leur tête Jehan, comte de Montfort. Ce traité est ratifié, le 25 avril, par Jehan du Bois et autres seigneurs de la ville de Dinan; le dernier jour d'avril, par Alain du Bois et autres nobles de Guingamp, et le 3 mai, par Aubin du Bois, de la ville de Montfort. (Chambre des Comptes de la ville de Nantes.)

En 1382, nous retrouvons Alain du Bois procureur général de Jehanne de Rais, dans plusieurs lettres manuscrites, établissant qu'il a pris possession, au nom de ladite dame, des châteaux de Chastelneau-sur-Trieu, évêché de Tréguier, de Rosporden et de Fouesnant, diocèse de Cornouailles, signées par un grand nombre de chevaliers, comme témoins.

Dans d'autres lettres du 25 mars 1383, ladite dame de Rais donne à Alain du Bois procuration pour mettre le duc de Bretagne en possession de tous les châteaux et seigneuries lui appartenant.

1384. Dans une assemblée du Parlement général tenue à Rennes, Étienne du Bois, Maurice du Bois et Estienne du Bois sont successivement appelés en cause.

Le 18 juin 1385, montre de messire Nicole Paynel, chevalier bachelier, dans laquelle figure Guillaume du Bois, écuyer.

1386 Une ordonnance du Roi de France, du dernier jour de février, statue sur le testament de Jeanne de Malemains, dame de Montauban, et cite comme fondé des pouvoirs du sire de Montauban, héritier de cette dame, messire Jean du Bois. (Titre de Guéméné.)

Dans une ambassade du Roi au duc de Bretagne, confiée à Olivier de

Clisson, du 19 décembre 1387, il fut statué que Guillaume du Bois et tous les prisonniers qui ont été faits seraient mis entre les mains du Roi. (Chambre des Comptes de Nantes.)

Sous la date du 16 janvier 1391, l'assemblée des députés du duc de Bretagne et du connétable de Clisson pour l'exécution du traité de Nemours, mentionne Jehan du Bois comme témoin avec d'autres seigneurs de la province. (Chambre des Comptes de Paris.)

1392. Six montres ou revues des 18, 21, 25, 26, 27 et 28 juillet, commandées par des chevaliers et des écuyers, fournissent comme écuyers : Guillaume du Bois, Jehan du Bois et André du Bois.

Le 1^{er} août de la même année, montre de messire Jehan de Bourbon, comte de la Marche, double banneret, un chevalier bachelier, dix-huit écuyers et quatre archers, reçue au Mans, dans laquelle figure Guillaume du Bois.

Enfin, le 10 août 1395, au Parlement général de Bretagne, convoqué à Rennes, comparut Alain du Bois, procureur de messire Jehan-le-Barbu.

FILIATION



ALAIN DU BOIS, dont les chroniqueurs nous fournissent la première trace le 20 novembre 1356, mérite de fixer particulièrement l'attention, puisque, en 1383, nous retrouvons un sceau lui appartenant et reproduisant les armes de sa famille, telles que les portent encore de nos jours ses descendants, les DU BOIS-HALBRAN. (Voyez 14^e planche des sceaux des preuves de l'histoire de Bretagne.)

Nous avons déjà vu qu'il fit partie de la réunion des nobles de la province de Bretagne, qui eut lieu le 26 avril 1379, qu'il signa la ratification du traité de Guérande en avril 1380, et qu'il fut procureur général de Jehan le Barbu et de Jehanne de Rais, et qu'à ce dernier titre il fut chargé de mettre le duc de Bretagne en possession de tous les châteaux et seigneuries appartenant à ladite dame, le 25 mars 1383.

Cependant la filiation suivie et non interrompue de la maison de DU BOIS-HALBRAN n'étant prouvée historiquement qu'à partir de Jehan DU BOIS, conseiller du duc d'Orléans, qui forme le premier degré ci-dessous, nous allons suivre l'exemple des commissaires royaux qui ont rendu l'arrêt de réformation de 1669.

Premier Degré.

I. Jean DU BOIS, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Beauvais, dans la paroisse de Saint-Germain du Pinet, près de la Guerche, vivait en 1400. Il est cité dans plusieurs montres de Bretagne comme écuyer. Nous mentionnerons notamment celle du bâtard de Quintin, écuyer, de trente-sept autres écuyers, de dix archers et de treize arbalétriers, reçue par monseigneur le maréchal de Bourgogne, le 9 octobre 1411, et celle d'Amaury de Craon, seigneur de Brolay, écuyer, de deux chevaliers bacheliers et de quatre-vingt-quatorze écuyers, reçue au Mans le 1^{er} octobre 1412.

Il était en 1399 garde du chastel et hostel de Brie-Comte-Robert pour le duc d'Orléans, puis conseiller du duc en 1419. (*Titre original.*)

Son frère, Charlot DU BOIS, écuyer, possédait le fief d'Acy que lui avait légué Pierre de Chambly en 1415. (*Titre original.*)

Son autre frère, Quentin DU BOIS, fut conseiller du roi et garde du scel de la baillie de Vermandois. (*Titre original.*)

On ignore le nom de sa femme, mais on sait qu'il eut pour fils :

1^o Jean, qui suit :

2^o Raoul DU BOIS, écuyer, qui donna quittance, en 1447, pour un voyage qu'il fit de Blois à Chair-le-Vicomte en Bretagne, pour le duc d'Angoulême. (*Titre original.*)

Deuxième Degré.

II. Jean DU BOIS, II^e du nom, écuyer, seigneur de Beauvais, trésorier et receveur général du duc de Bretagne, ainsi qu'il appert d'un compte rendu par lui le 12 mai 1457.

Il assista, le 13 novembre 1455, à une assemblée des Etats de Bretagne, tenue à Vannes, dans laquelle il représentait la ville de Rennes. (Chambre des comptes de Nantes.) Il a épousé Jeanne DU ROSCOET (1), dont il eut :

1^o Goyon, qui suit;

2^o Messire Guillaume DU BOIS, prêtre à Amboise.

(1) DU ROSCOET, comtes de Guébriand, portent : *D'azur, à la fasce d'or.*

Troisième Degré.

III. Goyon du Bois-HALBRAN, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Beauvais et de Bois-Halbran, ainsi qu'il appert de la réformation de 1518. C'est lui qui le premier ajouta à son nom patronymique celui d'HALBRAN, par suite de l'acquisition de ce domaine. Depuis ce moment, ses descendants ont constamment porté ce surnom. (Voyez le procès-verbal de la réformation de la Noblesse de Bretagne, tome I^{er}, pages 48 et suivantes, archives de Rennes, n^o du catalogue 11,328, où il est dit : « Cette famille a possédé cette seigneurie « jusqu'en l'an 1605, qu'elle l'a vendue, et c'est d'où elle tire son nom, et « s'appelait du Bois, seigneurs du Bois-Halbran; mais comme ils sont sortis « de cette maison, ils ont pris et retenu le nom de du Bois-Halbran, au- « quel ils remontent par acte jusqu'en l'année 1469, et par la réformation « de 1518, et aux montres de 1480 et 1483. »

Il épousa, en 1499, Marguerite MACÉ (1), et eut de cette union le fils rapporté ci-après :

Quatrième Degré.

IV. Pierre du Bois-HALBRAN, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Beauvais et de Drouges, épousa en 1530 noble dame Gillette LOAYSEL (2), fille du seigneur de Loaysel, marquis de Brie, de Chambières, de Saint-Benoît et autres lieux.

Par cette alliance les du Bois-HALBRAN furent apparentés aux d'Assigné, de Malestroit, de Montauban, de Molac et de Goulaines.

Il eut de ce mariage deux fils, savoir :

- 1^o Jean, qui a continué la descendance;
- 2^o Julien du Bois-HALBRAN, écuyer, seigneur de Beauvais.

(1) La famille DE MACÉ porte : *De gueules, à 3 rencontres de daim d'or, 2 et 1, au chef cousu d'azur, chargé d'une croix engrelée d'argent.*

(2) « LOAYSEL, seigneurs, marquis de Brie, de Chambières, etc., portent : *D'argent à 3 merlettes de sable, à 2 et 1.* La charge de président à mortier en ce parlement était héréditaire de père en fils en cette maison, « que l'on peut avec justice considérer comme l'une des plus illustres et mieux marquées de la province, tant « à raison de ses parentés et alliances avec les maisons d'Assigné, de Malestroit, de Montauban, de Molac, « de Goulaines et plusieurs autres, que pour les beaux emplois et charges considérables dont les seigneurs « d'icelle ont été honorés en divers temps, sous nos ducs et rois de France, et singulièrement Jean Loaysel, « seigneur desdits lieux, qui, en l'an 1457, fut honoré de la charge de président et juge universel de « Bretagne, ainsi qu'il conste par ses lettres de provision datées du 17 décembre dudit an, signées Artur. »

(*Armorial breton, par Guy Le Borgne, 1667.*)

Cinquième Degré.

V. Jean DU BOIS-HALBRAN, III^e du nom, écuyer, faisait partie, en 1551, du régiment de 40 lances des ordonnances du roi, commandées par M. de Dumaitz. (*Titre original.*) Il épousa, en 1568, Gillette DE LASSY (1), et eut d'elle les enfants ci-après :

- 1^o Briand, qui suit;
- 2^o Julien DU BOIS-HALBRAN, seigneur de Beauvais, auteur de la branche qui est seule existante actuellement, rapportée plus loin;
- 3^o Astremoine DU BOIS, seigneur de la Buissière, épousa Marthe BOUCHARD D'AUBETERRE, maison célèbre à la cour de Navarre (*titre original*);
- 4^o Jean DU BOIS, conseiller extraordinaire des guerres (*titre original*);
- 5^o Marie DU BOIS, mariée à messire Claude JÉRÔME, avocat au Parlement.

Sixième Degré.

VI. Briand DU BOIS-HALBRAN, chevalier, seigneur de Beauchesne, épousa, en septembre 1600, damoiselle Briande DU CELLIER (2), héritière de la maison du Cellier de Beauchesne, paroisse de Noyal-sur-Vilaine, fille de messire Olivier du Cellier et de damoiselle Jeanne d'Oreis.

Il eut de ce mariage les enfants qui suivent :

- 1^o Briand DU BOIS, religieux du couvent de Sainte-Mélaine;
- 2^o René, qui continue la descendance;

(1) DE LACY OU LASSY portent : *D'argent, à la fasce de gueules.* Dans le « *Livre des Conquêteurs*, » le nom de Lacy figure au nombre des grands venus d'outre-mer pour faire la conquête d'Angleterre.

En 1070, le grand domaine de Pontecraft fut le partage de Guilbert de Lacy, qui y construisit un château-fort. Il franchit le premier les montagnes à l'ouest d'York et envahit la contrée voisine du Lancastre, qui formait alors une portion de la province de Chester. Il s'appropriâ dans cette contrée un immense territoire dont le chef-lieu était Blackburn, qui s'étendait jusqu'aux frontières du Yorkshire. En 1074, lorsque les comtes Rauger de Hereford et Raül de Gaël, plusieurs évêques et abbés, un grand nombre de barons normands et de guerriers saxons, se conjurèrent contre le roi Guillaume le Conquérant, Gaultier de Lacy marcha contre Rauger de Hereford, le défit et l'amena prisonnier.

En 1138, Gilbert de Lacy et son frère Gaultier, du comté d'York, commandaient la bataille des Anglais contre les Ecossais, en leur qualité de chefs normands.

Lorsque, dans le carême qui termine l'année 1172, le roi d'Angleterre Henri II apprit que les cardinaux Albert et Théodin étaient arrivés en Normandie, il quitta tout pour se rendre auprès d'eux, laissant ses conquêtes de l'Irlande à la garde de Hugues de Lacy.

Ce Hugues de Lacy joua un rôle dans l'invasion de l'Ulster, conjointement avec Jean de Courcy. Il épousa ensuite la fille du roi ou chef du pays appelé le Connaught, en Irlande.

En 1185, Hugues de Lacy et Miles de Coghnam firent hommage à Jean (depuis Jean-sans-Terre), fils du roi Henri II, pour le Connaught.

(2) DU CELLIER DE BEAUCHESNE porte : *De gueules, à la fasce de vair, accompagnée de trois quintefeuilles d'argent.*

3° **Guy DU BOIS-HALBRAN**, vicomte de Beauchesne, conseiller et procureur du roi au siège d'Antrain, et sénéchal du comté de Montfort ;

Il fut admis en qualité de page auprès de monseigneur d'Albret, prince de Navarre, dans la maison duquel il demeura jusqu'en l'année 1624.

A partir de cette époque, il servit dans les armées avec distinction : 1° lors des guerres avec la Hollande, et ensuite, en 1628, sous les ordres du maréchal de Turenne, au siège de la Rochelle et à la prise de l'île de Ré.

Il épousa Anne BLONDEAU, issue de la maison de la Cotardière, en Parthenay, de laquelle il n'eut pas d'enfants ;

4° François DU BOIS, seigneur de la Fresnaye, de Saint-Quentin, vicomte d'Avranches.
(Titre original.)

Septième Degré.

VII. René DU BOIS-HALBRAN, chevalier, seigneur de Beauvais, épousa, en 1631, noble demoiselle Guyonne DE VAUMORIN (1), dont il eut :

1° François-Julien, qui suit ;

2° Guy DU BOIS-HALBRAN, seigneur de Beauchesne, qui figure dans l'arrêt de la réformation de Bretagne du 26 mars 1669 ;

3° François DU BOIS-HALBRAN, seigneur de Beauvais et autres lieux, près Bazouches, évêché de Rennes, ressort de Fougères, est dénommé aussi dans l'arrêt relaté ci-dessus.

Huitième Degré.

VIII. François-Julien DU BOIS-HALBRAN, chevalier, seigneur dudit lieu, du Moulins, etc., a comparu avec ses frères, lors de la réformation de Bretagne. Par arrêt du 26 mars 1669 (M. Salliou, rapporteur), ils sont reconnus nobles d'ancienne extraction et maintenus dans tous les privilèges de noblesse, ayant prouvé qu'ils descendaient directement de Jean DU BOIS, 1^{er} du nom, écuyer, qui vivait en 1400. Le gouvernement noble a été prouvé suivant la coutume par un partage noble au-dessus des cent ans, joint à la réformation de 1513, et sur les montres générales de 1480 et 1483, où ils ont comparu en état d'archers en brigandin et avec deux chevaux et un page. (Extrait du jugement de maintenue de 1669, dont l'original est déposé à la Bibliothèque impériale, section des manuscrits.) Il a épousé, en 1660, Jeanne DU MATZ (2), de la maison du Brossay-Saint-Gravé, dont il a eu :

(1) DE VAUMORIN porte : *D'argent, au sautoir de sable, accompagné de quatre molettes de même.*

(2) Les armes de la maison DU MATZ sont : *D'argent, fretté de six pièces de gueules, au chef échiqueté d'or et de gueules.*

- 1° François DU BOIS-HALBRAN;
- 2° Julien DU BOIS-HALBRAN;
- 3° Louis DU BOIS-HALBRAN, dit le chevalier DU BOIS DE LA ROCHE. (*Titre original.*)

Tous les trois sont morts sans postérité; ainsi s'est éteinte cette branche.

DEUXIÈME BRANCHE

(DEVENUE L'AINÉE)

Sixième Degré.

VI. Julien DU BOIS-HALBRAN, seigneur de Beauvais, fils de Jean DU BOIS-HALBRAN, III^e du nom, et de Gillette DE LACY, a épousé noble damoiselle Julienne DE GRAINDORGE (1), dont il a eu :

- 1° Nicolas de BOIS-HALBRAN, sieur de Beauvais. Il se donna entièrement au service du roi pendant vingt à vingt-cinq ans, tant dans le régiment de Ramburre que dans celui des gardes et la compagnie des gendarmes du cardinal de Richelieu, sous le commandement du marquis de Coëtquen. (*Titre original.*) Il est mort sans laisser de postérité;
- 2° Bertrand DU BOIS-HALBRAN, dont l'article suivra;
- 3° Bertranne DU BOIS-HALBRAN, mariée au sire DE LA VILLE-THÉBAULT;
- 4° Anne DU BOIS-HALBRAN, mariée au sire DE LA SAVINAIS;
- 5° et 6° Perrine et Jeanne, non mariées.

Lesdits Nicolas et Bertrand ont comparu à la réformation de Bretagne en 1669, et leurs noms ont été inscrits au catalogue de Fougères.

Septième Degré.

VII. Bertrand DU BOIS-HALBRAN, chevalier, seigneur de Beauvais et de Bois-Halbran, a servi avec distinction dans le régiment des gardes et fut lieutenant du roi, gouverneur des ville et château de Saint-Malo pendant plus de vingt ans. Comme seigneur fondateur des église et paroisse de Noyal-sous-Bazouge, il obtint l'érection de la terre de Beauvais en comté.

Il a eu, d'une alliance dont le nom ne nous est pas parvenu, les enfants ci-après :

(1) DE GRAINDORGE porte : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux lions affrontés, d'or, et en pointe de trois épis d'orge, liés de même.*

DU BOIS-HALBRAN.

- 1° Hervé DU BOIS-HALBRAN, qui suit ;
 2° Marie DU BOIS-HALBRAN, mariée à noble Jean VISSAULT DES PANTIÈRES, qu'elle rendit père de :
 A. Emmanuel-Marie-François VISSAULT DES PANTIÈRES, lequel fut père de :
 AA. Noble-Victorian-Michel-Blaise VISSAULT DES FERRIÈRES.

Huitième Degré.

VIII. Hervé DU BOIS-HALBRAN, chevalier, seigneur du Bois-Halbran et de Beauvais, marié à N....., eut pour enfants :

- 1° Messire Carl-Anne DU BOIS-HALBRAN, chevalier, seigneur de Remungol, en Plémelec, qui a eu pour fille unique :
 A. Marie-Jeanne DU BOIS-HALBRAN, mariée à noble messire François LE DOUARAIN (1), chevalier, seigneur de Trévelec et du Val-Douarain ;
 2° René-Félix DU BOIS-HALBRAN qui suit.

Neuvième Degré.

IX. René-Félix DU BOIS HALBRAN, chevalier, seigneur de Beauvais, marié avec dame Jeanne BERHO, a eu le fils unique qui suit :

Dixième Degré.

X. Etienne DU BOIS-HALBRAN, chevalier, seigneur de Beauvais, capitaine d'artillerie, par brevet daté de Bordeaux le 5 décembre 1789 (2), a épousé à

(1) LE DOUARAIN DE TRÉVELEC porte : *D'azur, à un pal d'argent, chargé de trois mouchetures d'hermine de sable.* L'alliance avec la famille Le-Douarain de Trévelec a procuré aux du Bois-Halbran des liens de parenté avec les marquis de Nevet, les de Lourmel, de Lustrac, etc., etc. La maison de Lustrac est alliée à celle des ducs de Duras, et une demoiselle de Nevet épousa François de Franquetot, duc de Coigny, pair et maréchal de France en 1747. On se rappelle le brave général de Lourmel qui est mort si glorieusement sous les murs de Sébastopol, et dont la veuve, madame] la comtesse de Lourmel, est dame d'honneur de S. M. l'impératrice.

(2) Voici le texte du brevet de capitaine au régiment de l'artillerie pour le sieur du Bois-Halbran :
 « Emmanuel-Céleste-Augustin de Durfort, duc de Duras, pair de France, maréchal des camps et armées du roi, etc., au sieur le chevalier Etienne DU BOIS-HALBRAN, salut : Sachant que vous avez été nommé par le suffrage de vos concitoyens pour commander une compagnie au régiment patriotique de l'artillerie, etc.; considérant que vous avez toutes les qualités requises et estimant qu'on ne pouvait faire un meilleur choix que de vous par le zèle que vous avez toujours témoigné et les preuves que vous avez données de votre valeur, courage, expérience, etc., etc., mandons au sieur de Cornée, colonel dudit régiment, de vous faire reconnaître en ladite charge et à tous ceux qu'il appartiendra, qu'à vous en ce faisant, il soit obéi. Donné à Bordeaux, le 5 du mois de décembre 1789. Signé : le duc de DURAS. — Par Monseigneur, signé : LABADIE. »

Biarritz demoiselle Gracieuse GRAMONT DE CASTERA (1), le 20 décembre 1774.

De ce mariage sont issus :

- 1° Barthélemy DU BOIS-HALBRAN, dont l'article suivra ;
 - 2° Jacques-Victor DU BOIS-HALBRAN, qui a épousé demoiselle N... BETSEY, dont il a eu :
 - A. Laurent-Gustave DU BOIS-HALBRAN, chevalier, homme de lettres, résidant à Bordeaux ;
 - B. Honorine DU BOIS-HALBRAN, mariée, à Washington, à sir Morton, esq. ;
 - 3° Jean-Baptiste,
 - 4° Henri,
 - 5° Joseph-Marie-Anne-Clotilde,
 - 6° Jacques-Vincent-Romain,
- } morts célibataires ;
- 7° Romain-Barthélemy DU BOIS-HALBRAN, né le 28 septembre 1789, entra au service le 6 juillet 1809, dans les vélites des chasseurs à cheval de la garde, fut fait lieutenant dans le même corps le 19 novembre 1813, passa au 14^e régiment de la même arme le 1^{er} octobre 1814 et se retira le 20 août 1815. Il a fait les campagnes de 1809 en Autriche, celles de 1810, 1811 et 1812 en Espagne, et celles de 1813 et 1814 en Italie. Il fut blessé en Espagne, à l'affaire de Villadrigo, le 8 octobre 1812. Ses glorieux services allaient recevoir leur récompense lorsque arriva la chute de l'empire. Il est mort à Matanzas, île de Cuba, en 1833, sans avoir été marié.

Onzième Degré.

XI. Barthélemy DU BOIS-HALBRAN, chevalier, sieur de Beauvais, a épousé demoiselle Jeanne ROYNE DE LUGON (2), dont il a eu les trois fils ci-après :

- 1° Louis-Anacharsis DU BOIS-HALBRAN DE BEAUVAIS, né à Bordeaux le 15 floréal an XII (5 mai 1804), et mort à la Nouvelle-Orléans le 23 janvier 1851.
- 2° Joseph-Anacharsis DU BOIS-HALBRAN DE BEAUVAIS, né à Bordeaux le 22 vendémiaire an XIII (14 octobre 1805), et résidant à la Havane. Il est le chef actuel de nom et d'armes de la famille.
- 3° Barthélemy-Henri-Anacharsis DU BOIS-HALBRAN DE BEAUVAIS, né à Bordeaux le 18 février 1810, résidant à Santiago de Cuba.

(1) Elle était sœur de M. de Gramont de Castera qui joua un grand rôle pendant l'affreuse période de la révolution et parvint à force de courage et d'énergie à éviter la mort, qui plana maintes fois sur sa tête. Il avait refusé la dignité de sénateur ; mais, à l'époque des Cent Jours, alors qu'il pouvait rendre encore de grands services à son pays, il accepta la charge de premier magistrat de la ville de Bordeaux. Il est mort en 1816, et ses concitoyens, en reconnaissance de ses bienfaits et pour perpétuer sa mémoire, lui ont fait ériger un magnifique tombeau.

(2) Cette famille DE ROYNE paraît être, d'après la tradition, originaire du bourg de Lugon, issue d'une branche cadette des marquis de Roinet ou Roanet, seigneurs de Lugon et autres lieux. La branche aînée aurait été se fixer en Languedoc, vers la fin du xvi^e siècle, et la cadette aurait continué d'habiter Lugon et serait devenue pauvre. Le nom de Royne ne serait qu'une corruption de celui de Roinet, selon l'usage et le patois gascon.

Du côté maternel de Jeanne Royne, apparaît le nom de Milon, qui appartient incontestablement à une

noble famille de l'Anjou. Le grand-père de **Milon** fut très-débauché et dévora toute sa fortune et une partie de celle de sa femme. Celle-ci, devenue veuve avec beaucoup d'enfants, se retira à Lugon où étaient situées les seules propriétés qui lui restassent.

Un de **Milon**, frère du précédent, avait un emploi élevé dans l'administration de la marine à Rochefort, sous Louis XV et Louis XVI, et laissa une fort belle succession que ses héritiers abandonnèrent pour un morceau de pain. La Révolution vint aggraver la position de la famille de Royne, qui se vit dès lors condamnée à une vie de travail et de privations.

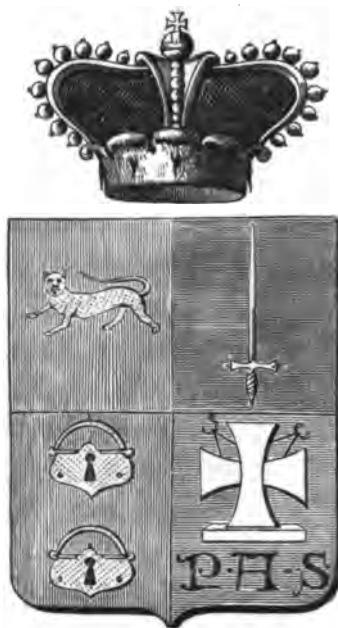
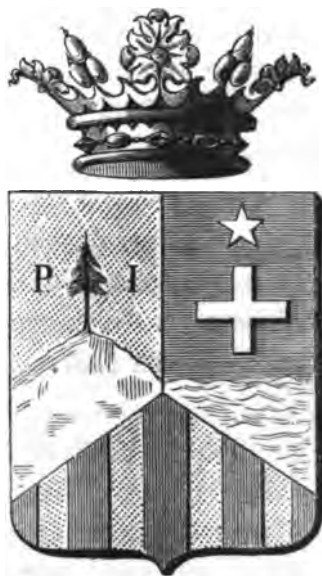
DE MILON porte : *De gueules, à la fasce d'or, chargée d'une merlette de sable et accompagnée de trois croissants d'or, 2 en chef et 1 en pointe.*



PI DE COSPRONS- -ROUSSILLON

FRANCE ET CATALOGNE

DUCS DU ROUSSILLON, DE SEPTIMANIE ET DE GOTHIE;
COMTES D'AMPURIAS ET DE PEIRELADE; VICOMTES DE TAXO ET DE ROCABERTI;
BARONS DE PI, DE SAHORRE DE COSPRONS ET DE LORCA (1);
SEIGNEURS DE SAINTE-ESTÈVE, DE PALAU, D'ORRIOLES, D'ARGELAGUER,
DE MADRAGUERA, DE TORRENEULAS ET DE BEAUCOUP
D'AUTRES LIEUX;
PATRICIENS DE BARCELONE, DE COLLIOURE ET DE MAYORQUE, ETC.



ARMES : *Parti* : au 1^{er} d'or, au rocher de sable surmonté d'un pin, accosté d'un P et d'un I, du même; au 2^e, d'azur à la croix de Saint-Georges d'argent, surmontée d'une étoile de même et

(1) La baronnie de Cosprons et le fief de Torreneulas étaient compris dans une donation de terres faite par l'empereur Lothaire à son ami Gausfred, duc de Roussillon, par charte en date du 7 des ides de juillet de l'année 981.

accompagnée en pointe d'une onde aussi d'argent; mantelé de gueules à 4 pals d'or. — COURONNE de duc. — SUPPORTS : à dextre, un moine en prières, et à sénestre, un chevalier armé de toutes pièces. — DEVISE : *Ad alta et ardua*. — Le tout posé sur un manteau de velours écarlate fourré d'hermines, et sommé d'une couronne de prince.

La famille a droit de poser l'écusson de ses armes sur l'écartelé suivant : au 1^{er}, de gueules à un léopard d'or, qui est d'Aquitaine; au 2^e, d'azur à l'épée d'argent, la pointe en haut, qui est d'Ampurias; au 3^e, de gueules à 2 cadenas d'or en pal, qui est d'Aragon-Roussillon; au 4^e, d'azur à la croix pattée d'argent, accostée de deux paires de tenailles de même, exhaussée sur un piédestal de même, posé sur les trois lettres P A S de même, qui est de Roussillon.



ARMI toutes les familles dont la généalogie a été publiée dans le *Nobiliaire universel*, la plus ancienne, sans contredit, est celle des PI DE COSPRONS-ROUSSILLON, puisque, d'après les différents ouvrages dignes de foi que nous avons compulsés (1), son origine est carlovingienne.

Elle descend, par différentes lignes collatérales, des anciens ducs héréditaires du Roussillon, qui eux-mêmes ont eu pour auteur certain BODAGISLE, duc franc d'Austrasie en l'année 580. Cette ancienne famille s'est partagée en cinq branches :

1^o Celle des comtes de Poitiers et des ducs d'Aquitaine, commençant à THÉODORICK, premier comte d'Autun, duc des Francs-Ripulaires, vivant en 782, et finissant à Guillaume VIII, duc d'Aquitaine, mort sans descendance mâle en 1137.

2^o Celle des ducs ou marquis de Gothie et du Roussillon, commençant à Guillaume I^{er}, prince des marches d'Espagne, fils de Théodorick cité plus haut, et qui s'est éteinte en la personne de Charles II, roi de Castille et d'Aragon, vingt-neuvième duc-comte héréditaire du Roussillon, mort sans postérité en 1700 (2).

De cette branche sont issus les comtes de Barcelone, qui produisirent les rois d'Aragon, de Valence et de Majorque.

(1) *Gallia christiana*; *Art de vérifier les dates*; *Histoire de la Gaule méridionale*, par Fauriel; dom Vaissète, *Baluse*, *Histoire de la maison d'Awergne*; *Marca Hispanica*, etc., etc.

(2) Il ne fut que duc titulaire, le Roussillon ayant été cédé à la France par le traité des Pyrénées.

3° Celle des comtes du Roussillon, qui commence à SUNIAIRE, vivant en 878, descendant de Bernard II, dit *Plantevelue*, marquis d'Auvergne, comte d'Autun et de Narbonne, et finit à GÉRARD II, comte-duc du Roussillon, mort sans postérité en 1172, qui légua ses domaines à son cousin Alphonse, roi d'Aragon et comte de Barcelone (1).

4° Celle des vicomtes héréditaires d'Ampurias et de Roussillon, qui commence à FRANCON, vivant en 940, et dont descend en ligne directe et incontestable :

5° La cinquième branche, celle des barons de PI et de SAHORRE, dont nous donnons en entier la filiation. — Cette branche est représentée de nos jours par Honoré PI DE COSPRONS-ROUSSILLON, propriétaire héréditaire du manoir et de la terre seigneuriale de Torreneulas, ex-maire de Port-Vendres, ex-conseiller d'arrondissement, membre correspondant de l'Institut botanique de Londres, etc.

Le nom de ROUSSILLON ajouté de nos jours, par le représentant actuel et le chef de la famille, à celui de PI DE COSPRONS, et toujours porté par les descendants d'Aicard, croisé en 1100, avait passé à la branche cadette, parce que l'aînée portait le titre de baron DES PI.

Pour bien faire comprendre la filiation de la branche qui nous occupe, nous remonterons à Bodagisle, duc franc d'Austrasie, mort en 585, qui eut pour fils Saint-Arnulfe, duc-évêque de Metz, et pour petit-fils Ansighise, duc-maire du palais (2). De ce dernier est issu Pépin d'Héristal, duc des Francs, qui eut pour fils CHILDEBRAND (737), dont le fils THEODORICK, duc des Francs Ripuaires (793), eut pour héritier GUILLAUME, premier prince des marches d'Espagne et d'Aquitaine (807), d'où descend BERNARD, duc de Septimanie, comte de Toulouse et de Barcelone, ministre du roi Louis le Débonnaire (3), qui eut pour fils BERNARD II^e du nom, dit *Plantevelue*, prince de Gothie en 841, marié à ERMENGARDE (4). De ce mariage est issu SUNIAIRE, premier duc-comte héréditaire du Roussillon, dont une charte existe dans les archives de la famille (5).

(1) Nous ne citons pas ici les deux branches collatérales des comtes d'Ampurias et des vicomtes de Rocaberti, issues de cette troisième branche, et qui se sont éteintes, la première au commencement du quatorzième siècle, et la seconde à la fin du dix-septième.

(2) Voyez : *Gallia christiana*, vol. XIII, f° 692.

(3) Voyez : Dom Vaissète, *Histoire du Languedoc*.

(4) Voyez : Marca Hispanica, *Histoire du Béarn*; Baluse, *Histoire de la maison d'Auvergne*; collection Moreau, *Cartulaires de Cluny*.

(5) Dans cette charte de l'année 879, son père et sa mère sont indiqués implicitement.

FILIATION

I. **SUNIAIRE**, premier duc-comte héréditaire du Roussillon, Ampurias, Peirelade, etc., seigneur d'Escussoles, de Bénévent et autres lieux, vivait encore en l'an 900 ; il fut excommunié pour crime de lèse-religion (1). De son mariage il eut six fils, savoir :

- 1° Bention, comte d'Ampurias, Peirelade, etc., mort sans postérité vers l'an 915 ;
- 2° Gausbert, qui vivait en l'an 930 et fut marié à Trutgarde ;
- 3° Francon, qui continue la descendance et est le premier auteur de la branche qui nous occupe et qui s'est continuée jusqu'à nos jours ;
- 4° Odon, vicomte du Roussillon, qui mourut sans enfants et dont les biens retournèrent à son frère ;
- 5° Almerade, évêque d'Elne, en Roussillon, mort avant 930 ;
- 6° Wadalde, qui lui succéda après sa mort et mourut lui-même vers 947.

II. **FRANCON**, premier vicomte héréditaire du Roussillon, d'Ampurias, Peirelade, etc., seigneur de Rocaberti, de Taxo et autres lieux, vivait en 940 (2). De sa femme **ERSINDE** il eut quatre enfants, savoir :

- 1° Adalbert qui suit ;
- 2° Auruce, seigneur de Taxo, Saint-Feliu, etc., abbé séculier de Saint-Paul de Narbonne, grand juge du Roussillon ; il assista au plaid de l'an 968 avec son cousin **GAUSFRED**, et fut l'un des juges du procès entre les abbés de Campredon et de Baga en 988 (3) ;
- 3° Thierry, abbé du couvent de Campredon en 962, reçut en cette qualité le legs fait à sa communauté par **SENIOFRED**, comte de Barcelone en 966, de la baronnie de Pi

(1) Voyez : collection Moreau ; *l'Art de vérifier les dates*, f° 387, et *Marca Hispanica*, où ses six enfants sont dénommés, charte de l'an 930, et texte.

(2) Voyez : *Marca Hispanica*, f° 386, 846 et 892.

(3) Voyez : *Thesaurus novus*, par Martène et Durand, tome I^{er}, f° 96, 102 et 127 ; *Gallia christiana* ; *Villanueva*, et *Marca Hispanica*.

et de SAHORRE, qu'il inféoda dans sa maison; cette baronnie transmise à l'un des membres de sa famille, dans le siècle suivant, constitua ainsi la branche des barons de Pi et de Sahorre, dont la descendance existe encore;

4° Seniofred, diacre et chanoine de l'église épiscopale d'Elne, seigneur de Palalda, baron de Laroque, Fourques et autres lieux, fit son testament en 967.

III. ADALBERT, vicomte héréditaire du Roussillon, d'Ampurias et de Peirelade, seigneur de Rocaberti, Castello, etc., assista, avec son frère AURUCE, au plaid de l'an 968 (1). Il légua, en mourant, sa vicomté d'Ampurias à GUILLAUME, son fils aîné, et celle de Peirelade, avec le château de Rocaberti, à son fils cadet DALMACE. De son mariage sont issus plusieurs enfants, entre autres :

- 1° Guillaume qui suit ;
- 2° Dalmace, vicomte de Peirelade et de Besalu, seigneur de Rocaberti, tige de la maison des vicomtes de Rocaberti, qui s'est continuée de mâle en mâle jusqu'à la fin du xvii^e siècle. En l'an 1008, le 5 des calendes de novembre, il assista comme témoin à une donation faite par son cousin; sa femme ODA, fille unique de Miron, vicomte de Besalu, est mentionnée dans un acte de l'année 1013 (2);
- 3° Bernard, qui assiste comme témoin à la donation faite par le comte de Barcelone, à l'église de Gérone, le 14 des calendes de juillet, l'an 1015;
- 4° Richilde, mentionnée dans un acte de donation fait par Terciulus, au comte Guiffe de Besalu, l'an xiii^e du règne du roi Louis, le 7^e jour des ides d'avril (3).

IV. GUILLAUME, vicomte du Roussillon et d'Ampurias, baron de Pi et de Sahorre, seigneur de Taxo, de Torellas, Saint-Estève, etc., était en l'an 1013 l'un des exécuteurs testamentaires de son cousin Guillabert, comte du Roussillon; il assista en 1030 au plaid tenu par le comte Gausfred II^e du nom, cinquième comte héréditaire du Roussillon, qui vivait encore en 1070, et, en l'année 1036, à une donation faite au couvent de la Grasse, par Hugues, comte d'Ampurias (4). Il eut de son mariage plusieurs enfants; l'aîné :

V. OLIBA, dit l'Archer, vicomte du Roussillon et d'Ampurias, baron de Pi et de Sahorre, seigneur de Pontella, San-Feliu, Torellas, etc., mentionné dans plu-

(1) Voyez : *Marca Hispanica*, p. 892.

(2) Voyez : Pujades, *Chroniques de Catalogne*, vol. VII, p. 58.

(3) Chartre originale aux archives de la famille.

(4) Voyez : *Gallia christiana, instrumenta ecclesia Carcasson*.

sieurs chartres et dans une donation faite, à l'église d'Elne, le 4 des Calendes de janvier de l'année 1044, eut deux fils :

- 1° Guillaume, vicomte du Roussillon, seigneur de Taxo, Pontella et autres lieux, dont la descendance s'éteignit au commencement du XII^e siècle ;
- 2° Durand, rapporté ci-dessous.

VI. DURAND, dit *le Damné*, premier baron héréditaire de Pi, de Sahorre et de Mantet, seigneur de Saint-Estève, co-seigneur de Palau, Taxo et autres lieux, est mentionné comme témoin dans un acte de donation faite à l'abbé du couvent de Saint-Pierre de Campredon, le 15 des Calendes d'août 1037 ; en l'année 1052, au testament de Volverade, chanoine d'Elne ; puis, en 1070, dans un autre acte de donation, et enfin, en 1100, dans le testament de son petit-fils ROUSSILLON DES PI, partant pour la croisade (1). Il eut pour fils :

- 1° Cyprien, dont l'article suit :
- 2° Raymond, baron de Cosprons et autres lieux, fiefs dont il hérita de son père, et qu'il vendit au Cabiscol ou précenteur de l'église de Gérone, qui en fait mention dans son testament daté du 16 des Calendes 1064 (2), fut archidiacre de l'église épiscopale d'Elne.

VII. Cyprien DU ROUSSILLON, baron de Pi et de Sahorre, seigneur de Saint-Estève, Taxo, Palau, etc., est mentionné au testament de son petit-fils le croisé cité plus haut, en l'an 1100. Il eut plusieurs enfants, entre autres :

VIII. Aicard DU ROUSSILLON DES PI, baron de Pi et de Sahorre, seigneur de différents lieux, voulut, à la mort de son père, partir pour la croisade, où son cousin, Gérard du Roussillon, se couvrait de gloire ; le manque d'argent fit qu'il s'adressa au chapitre canonical d'Elne, qui lui avança des fonds moyennant la cession définitive de ses biens de franc-alleu, dans le cas où il mourrait sans enfants (3). Il partit pour la Palestine, et, à son retour, se maria et eut postérité, ainsi qu'il appert d'une

(1) Voyez : collection Moreau et les actes possédés par la famille.

(2) Voyez : Villanueva, *Voyages littéraires*, vol. XII, page 301, et collection Moreau, année 1091, vol. XXXVI, pages 173 et 223.

(3) Cet acte est du 5 des nones de juillet de l'an 1100.

chartre de l'an 1155, dans laquelle il est nommé, assisté de deux de ses fils. Il eut pour enfants :

- 1° Roussillon-Aicard, qui continue la descendance;
- 2° Aicard II° du nom, auteur d'une branche qui a produit plusieurs personnages marquants, parmi lesquels figurent: un conseiller du roi de Majorque, un des conquérants des îles baléares, et enfin un bâtard qui défendit la ville d'Elne contre Philippe le Hardi. — Cette branche s'allia aux rois de Majorque et à la maison de Cardonne, dans le XIV^e siècle.
- 3° Gérard, seigneur de Pierrelatte et autres lieux, auteur d'une branche qui, établie dans le comté de Foix, produisit divers chevaliers, des abbés illustres, entre autres un commandeur de l'ordre des Templiers, et s'allia aux familles des seigneurs de Saint-Ibars, de Sollier, et d'Egmont, dans le XII^e et le XIII^e siècle (1).

IX. ROUSSILLON-AICARD, baron de Pi et de Sahorre, baron de Saint-Estève-de-Pi, de Palau, le Vercol, etc., est mentionné dans la chartre de l'année 1155 citée plus haut. Il eut quatre fils :

- 1° Ponce, mort sans postérité;
- 2° Pierre, dont l'article suit;
- 3° Arnaud, mentionné dans un acte de donation de l'année 1188;
- 4° Guillaume, chapelain et moine-seigneur de Saint-Pierre de Campredon, est cité dans une grande quantité de chartes, notamment des années 1174, 1183, 1189 et 1203; il fit son testament le 6 des Calendes de mars de l'an 1212, laissant tous ses biens à sa nièce Arnaude (2).

X. PIERRE, baron de Pi et de Sahorre, seigneur d'Orriolas, de Romengos, etc., figure dans l'acte cité plus haut, de l'année 1155; puis il est mentionné, avec son frère Arnaud, dans une charte du *Cartulaire de Lézat*, f° 117, et enfin il est porté, dans le terrier du couvent de Saint-André, en 1188, comme feudataire dudit couvent (3). Il eut deux fils :

- 1° Bérenger, rapporté plus bas;

(1) Voyez : *Cartulaire de Lézat*, f° 4.

(2) Cet acte existe aux Archives de la famille.

(3) Voyez : collection Moreau et *Cartulaire de Lézat*, f° 117.

2° Raimond DES PI, chanoine-seigneur du couvent de Saint-Pierre de Campredon ; après avoir perdu cette dignité à cause des abus qui se commettaient dans son couvent, en 1220, il se maria, et alla se fixer près de son beau-père Raymond DE LORIANA, en 1229, dans la vallée d'Amer, diocèse de Gironne.

XI. BÉRENGER DES PI, baron de Pi et de Sahorre, chevalier, seigneur d'Argelaguer, Anglès, Foxa et autres lieux, est cité dans une chartre du 6 des calendes de mai de l'année 1194, avec ses deux oncles Arnaud et Guillaume. En 1220, il assista aux conférences tenues par les hérétiques au château de Castelbon avec le vicomte dudit lieu et d'autres seigneurs (1). D'une alliance, dont le nom ne nous est pas parvenu, sont issus plusieurs enfants, entre autres :

- 1° Arnaud, qui suit,
- 2° Bernard, chanoine-seigneur du couvent de Saint-Pierre de Campredon, relaté dans différents actes des années, 1230 et 1249 ;
- 3° Guillaume, attaché à l'évêché de Vic, cité comme témoin dans un acte du 8 des ides de février de l'année 1240.

XII. ARNAUD, baron de Pi et de Sahorre, chevalier, seigneur d'Argelaguer, Anglès, Foxa, Madraguera et autres lieux, figure comme témoin au *Cartulaire de Lézat* (folio 2, recto) ; il a épousé, vers 1220, MARIE, dame de Madraguera, fief sis près de Gironne, et prêta serment de foi et hommage à l'abbé de Campredon, le 12 des calendes de décembre de l'année 1223.

De son mariage sont nés quatre fils :

- 1° Bérénger, qui continue la descendance ;
- 2° Michel, chapelain attaché à l'église de Saint-Paul de Pi, mentionné dans différents actes des années 1256, 1261 et 1277 ;
- 3° Guillaume des Pi, seigneur d'Almizra et de Biar, fiefs sis dans le royaume de Valence, est mentionné dans une lettre du roi Pierre d'Aragon, datée du 8 des calendes d'avril de l'année 1280 ; il figure comme témoin dans une transaction de l'année 1306, faite par Bernard DE TORRON, et dans une autre de l'année 1322, faite par Pierre de Granollers (2).
- 4° Pierre des Pi, chapelain du roi Jacques d'Aragon en 1261, fut abbé du couvent de Cercada en 1286 (3), et mourut en 1303.

(1) Voyez : collection Doat, vol. XXIV, f° 181.

(2) Voyez : Archives d'Aragon, reg. 42, f° 238.

(3) Voyez : Archives d'Aragon, reg. 41, f° 195.

XIII. BÉRENGER II^e du nom, baron de Pi et de Sahorre, seigneur d'Argelaguer, d'Anglès, de Soler, de Foxa, Madraguera et autres lieux, eut pour femme SAURINA. Il n'est mentionné qu'une seule fois dans un acte du 5 des calendes de février de l'année 1262, par lequel, assisté de sa femme et de sa fille aînée, Marie, âgée de douze ans, il inféode à Guillaume de Coma, moyennant certaines redevances seigneuriales et sauf les droits de l'abbé de Campredon, son suzerain, le fief d'Esperipans, tènement du manoir de Soler (1). De son mariage sont issus trois enfants, savoir :

- 1^o François, qui suit ;
- 2^o Raymond, seigneur du nouveau manoir de Pi, dans la vallée d'Amer, épousa damoiselle Marie SANCIE DE PEDRERE, et fut la souche d'une branche qui a fourni plusieurs personnages distingués ; il assista en 1306 au contrat de mariage de son fils aîné Raymond avec Béatrix DE MOSQUERA (2) ;
- 3^o Marie, dénommée dans l'acte d'inféodation relaté plus haut.

XIV. François DES PI, baron de Lorca, seigneur d'Orrioles, Foxa, Madraguera, co-seigneur de Murcie, etc., ambassadeur du roi Jacques II d'Aragon, gentilhomme de sa maison, fut envoyé en 1295 près du roi maure de Grenade et conclut un traité avec lui. En récompense de ses services, le roi lui fit don de la baronnie de Lorca, confisquée sur Gonzalve de Chairon ; on voit dans les archives d'Aragon (registre 260, folios 43, 81 et suivants) qu'il eut plusieurs enfants de sa femme ELISSENDE, qu'il laissa veuve avant l'année 1315, et dont il eut six fils, savoir :

- 1^o Sanche, baron du château de la Nagera, en Aragon, mentionné dans une chartre de l'année 1361 ;
- 2^o François DES PI, entré dans les ordres en 1342 ;
- 3^o Guillaume, dont l'article suit ;
- 4^o Bernard, dénommé dans une chartre du roi Jacques d'Aragon, en date du 3 des ides de mars de l'année 1302 ;
- 5^o Jacques, chancelier du royaume de Valence, en 1310.
- 6^o Nicolas, bailli de Morella, et viguier de son district en 1338, fut confirmé dans cette dignité par le roi Pierre d'Aragon, le 12 des calendes de juin de l'année suivante. Il est cité dans différents actes des années 1339, 1343 et 1352, année de sa mort.

XV. Guillaume DES PI, seigneur de Foxa et de Madraguera, patricien de la

(1) Acte possédé par la famille.

(2) Acte possédé par la famille.

ville de Barcelone, se destina de bonne heure à la carrière maritime. Vers l'année 1322, il commit, de concert avec Bernard DE BLANES, chevalier, un acte de piraterie au préjudice de marchands marseillais; poursuivis tous les deux pour ce méfait, ils durent s'expatrier, et allèrent se fixer à Collioure, dans le duché de Roussillon, qui appartenait alors au roi de Majorque.

Ce fait, avec tous ses détails, est relaté dans un sauf-conduit de six mois que le roi Jacques d'Aragon lui accorda, le 9 des calendes de février 1325, à la prière de sa femme et de ses enfants, afin qu'il pût se rendre par mer à Barcelone, pour mettre ordre à ses affaires.

Ses descendants, ainsi qu'on le verra, devinrent patriciens de Collioure, titre qui fut héréditaire dans la famille (1). De son mariage il eut quatre fils :

- 1° Guillaume qui suit ;
- 2° Bernard DES PI, co-seigneur de Saint-Christophe de Grexentur, fief de la mouvance de Saint-Pierre de Campredon, juge de la cour du bailliage de Perpignan, confirmé dans cette charge par Pierre d'Aragon en 1345 ;
- 3° Bérenger, moine du couvent de Sainte-Marie-du-Mont-Carmel en 1364 ;
- 4° François, patricien de l'île de Majorque, gentilhomme de la maison du roi d'Aragon, s'établit dans cette île et fut l'auteur d'une branche qui s'éteignit au xvi^e siècle. Un de ses descendants fut créé chevalier par Charles-Quint en personne (2).

XVI. Guillaume DES PI, baron de Foxa, seigneur de Madraguera, patricien de la ville de Barcelone et de Collioure, mentionné dans un acte de vente de l'année 1370 (3), eut, d'une alliance dont le nom ne nous est pas parvenu, les cinq fils qui suivent :

- 1° Jean, qui a continué la descendance ;
- 2° Raimond DES PI, patricien de Collioure, possédant un fief à Port-Vendres en 1383 ;
- 3° Antich, gentilhomme de la maison du roi d'Aragon, procureur général à vie du royaume de Valence, cité dans différents actes des années 1381, 1384, 1385. Le roi Jean le chargea d'une mission dans la haute Catalogne en 1393 ;
- 4° Bernard, nommé dans une transaction du 13 février 1383 ;
- 5° Guillaume, curé de Saint-Vincent de Folgons en 1404, et auteur biographique très-estimé.

(1) Voyez : Archives de la couronne d'Aragon, à Barcelone, reg. 227, f^o 297.

(2) Charte originale déposée aux archives d'Aragon.

(3) Voyez : Archives générales des notaires à Perpignan.

XVII. Jean DES PI, patricien de Collioure et de Barcelone, baron de Foxa, seigneur de Madraguera et autres lieux, est cité dans un acte de vente du 2 mars 1370. De sa femme ELISSENDE il eut plusieurs enfants, entre autres :

- 1° Jean qui suit ;
- 2° François des PI, patricien de Barcelone et notaire de la chancellerie d'Etat en 1439.
- 3° Lopez, armé chevalier par le roi Ferdinand d'Aragon, en 1414, fut la tige d'une branche qui s'établit en Andalousie et produisit une longue série d'hommes illustres, parmi lesquels nous citerons un chevalier de Malte, tué par les Turcs en 1551, deux évêques, dont l'un ministre du roi d'Espagne en 1717; elle s'est alliée aux seigneurs princes de Biscaye (1).

XVIII. Jean DES PI, II° du nom, patricien de la ville de Collioure, est cité comme témoin d'une vente faite en l'année 1431, par-devant Dalman Frigola, notaire royal, par Marguerite DES PRAT, épouse de noble Jean de Baster. Il eut deux fils :

- 1° Jean qui suit ;
- 2° François, procureur fiscal de la cour du gouverneur [général de Catalogne en 1457 (2).

XIX. Jean DES PI, III° du nom, gouverneur et patricien de Collioure (3), fut nommé à cette charge par le roi Louis XI, maître du Roussillon en 1463. Une révolte générale ayant éclaté, en l'année 1475, dans les quatre comtés du Roussillon, en faveur de Jean d'Aragon, il sut contenir la ville qu'il gouvernait, et en fut remercié par une lettre autographe du roi, en date du 20 avril de ladite année. D'une alliance inconnue il eut plusieurs enfants, entre autres :

- 1° Jean, qui suit ;
- 2° Gaspard, moine augustin, confesseur de l'empereur Charles-Quint, en 1530 ;
- 3° Narcisse, moine chartreux, auteur d'une histoire de son monastère, écrite en latin.

XX. Jean DES PI, IV° du nom, succéda à son père dans la charge de gouverneur,

(1) Voyez : Martel Coronac : *De Arag.*, p. 101. — *Nob.^{es}. de Andalusia*, par de Molina.
 (2) Voyez : Archives de la couronne d'Aragon, reg. 2608, f° 111.
 (3) D'après les lois de Catalogne, sa charge lui donnait rang de vicomte.

et fut patricien de la ville de Collioure ; il figure dans une chartre du 16 juillet 1479 et dans une autre du mois de mai 1481. Les quatre comtés du Roussillon ayant été restitués au roi d'Aragon en 1493, par le successeur du roi Louis XI, il fut disgracié et emprisonné par ordre du duc de Medina (1). Il eut pour fils :

- 1° Jean qui suit ;
- 2° François, prieur du couvent de Saint-Jérôme, de la vallée d'Hébron, auteur de plusieurs ouvrages.

XXI. Jean P₁ (2), patricien de Collioure, mentionné comme défunt, ainsi que sa femme JEANNE, au contrat de mariage de son fils, passé le 3 août 1557. De son alliance sont issus :

- 1° Jean, qui a continué la descendance ;
- 2° Pierre-Antoine, poète et professeur de belles-lettres à l'université de Barcelone à la fin du xvi^e siècle, écrivit en vers latins une comédie intitulée: *Don Juan d'Autriche à la bataille de Lépante*.
- 3° Jacques, député aux cortès générales de Monson en 1585.

XXII. Jean P₁ DE COSPRONS, seigneur de Cosprons et autres lieux, patricien de la ville de Collioure, épousa, en 1557, damoiselle Claire ALENYA, issue d'une des plus anciennes familles de Catalogne. L'an 1568, il reconnut au procureur général du comte d'Ampurias toutes les terres qu'il possédait en fief dans la mouvance dudit comté, et il rendit aussi foi et hommage, pour le fief de Cosprons, au bailli de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. De son mariage il eut les enfants qui suivent :

- 1° François qui continue sa descendance ;
- 2° Jean, mort avant 1633, ainsi qu'il appert d'une transaction faite par ses frères (3) ;
- 3° Guillaume, prêtre, qui testa en 1637 ;

(1) Voyez : Ordonnances des rois de France, vol. XVIII, page 630, et *Histoire du Roussillon*, vol. II, n° 222 et suivants.

(2) Par suite de la jacquerie qui eut lieu en Catalogne dans la première moitié du quinzième siècle, les patriciens des villes ont supprimé la particule qui précédait leur nom, toutes les fois que la terre qui le leur donnait n'était plus possédée par eux. (Voyez : Archives de Perpignan.)

(3) Cet acte est déposé aux archives de la famille.

- 4° Gaspard, député aux cortès en 1599 et patricien de la ville de Perpignan, titre qu'il obtint du roi Philippe III: Un de ses petits-fils appelé Onufre, chanoine de la Réal, fonda à Perpignan un collège qui porta son nom de Pi jusqu'en l'année 1793 (1),
- 5° Et deux filles, Jeanne et Raphaële.

XXIII. François Pi DE COSPRONS, seigneur de Cosprons et autres lieux, patricien de Collioure, rendit foi et hommage au procureur général de l'ordre de Malte, pour les terres qu'il tenait en fief; il est cité dans le contrat de mariage de son fils aîné, en 1646, et il fit son testament en l'année 1655. De son alliance avec noble demoiselle Marguerite CHRISTINE sont issus plusieurs enfants, entre autres :

- 1° François, qui continue la descendance ;
 2° Joseph, dénommé au contrat de mariage de son frère en 1646, mort sans postérité ;
 3° Rafaëla, mariée à noble François MATEU, patricien d'Espolla.

XXIV. François Pi DE COSPRONS, seigneur de Cosprons, patricien de Collioure, fut institué héritier universel de son père, et est mentionné dans un acte notarié de l'année 1663. Il a épousé, le 1^{er} mai 1646, demoiselle Espérance MORELL, fille unique et héritière de Jean Morell, patricien. De cette alliance sont nés trois enfants, savoir :

- 1° François-Félix-Raymond, dont l'article suit ;
 2° Joseph, substitut du procureur général près le conseil souverain du Roussillon, en 1704 ;
 3° Rose, mariée à noble Pierre CABOT.

XXV. François-Félix-Raymond Pi DE COSPRONS, seigneur de Cosprons, patricien de la ville de Collioure, né en novembre 1652, a épousé demoiselle Marguerite CABOT, issue de l'ancienne famille des barons de Cabot. Il figure, depuis l'an 1675 jusqu'en 1709, époque de sa mort, dans une foule d'actes de reconnaissances et d'acquisitions. En 1700, lorsque mourut Charles II, roi des Espagnes, et dernier rejeton de la maison de Barcelone en possession du titre de duc de Roussillon, François Pi DE COSPRONS, chef de la seule branche existant en France, devint de droit trentième duc-comte du Roussillon, mais il ne jugea pas à propos d'en prendre le titre, attendant l'issue des procès et contestations suscités en Roussillon par

(1) Voyez : Archives d'Aragon, reg. 4885, f° 183, et Archives du collège de Perpignan.

la noblesse châtelaine des campagnes à la noblesse patricienne des villes depuis la conquête française. Ce procès ayant duré jusqu'à la révolution de 1789, et à cette époque les titres nobiliaires ayant été supprimés en France, lui et ses descendants ne portèrent jamais le titre auquel ils avaient droit. Il fit son testament le 19 juin 1709, à Perpignan, par-devant M^e François Garriga, notaire royal, et mourut le 22 suivant. De son mariage sont nés :

- 1^o François, qui suit ;
- 2^o Joseph, mort jeune sans postérité ;
- 3^o Vincent, tuteur de son neveu pendant sa minorité ;
- 4^o Jean, mort sans postérité en 1742 ;
- 5^o Et deux filles, Françoise et Marguerite.

XXVI. François PI DE COSPRONS (de droit trente-unième duc-comte du Roussillon), seigneur de Cosprons, patricien de Collioure, épousa, par contrat du 29 décembre 1701, demoiselle Marie COMAMALA Y CANTUERN, dont la famille figurait au quatorzième siècle parmi la noblesse féodale de la province. Le 14 juillet 1710, le procureur général de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (Malte) lui inféodait une pièce de terre contiguë à ses propriétés de Cosprons. Il fit son testament le 25 juin 1713, et mourut le 1^{er} juillet suivant (1). De son alliance sont issus quatre fils, savoir :

- 1^o François, qui continue la descendance ;
- 2^o Joseph, qui institua pour son héritier universel son neveu Joseph, par acte du 6 novembre 1743 ;
- 3^o Laurent PI DE COSPRONS ;
- 4^o Pierre PI DE COSPRONS.

XXVII. François PI DE COSPRONS (de droit trente-deuxième duc-comte du Roussillon), seigneur de Cosprons, patricien de Collioure, né en 1702, signa son contrat de mariage avec demoiselle Françoise ROGER DE MASSANET, le 26 juillet 1716, âgé seulement de quatorze ans, et était sous la tutelle de son oncle Vincent, ainsi qu'il est dit plus haut. Il fit quelques dons à l'église de Cosprons, et concourut à la construction d'une chapelle à Banyuls-sur-mer. Son banc seigneurial existe encore dans l'église de Cosprons. Il fit son testament par-devant M^e Tersol, notaire royal, le 26 septembre 1741, et mourut peu de temps après, laissant de son mariage plusieurs enfants dont l'aîné :

XXVIII. Joseph PI DE COSPRONS, seigneur de Cosprons, bailli de l'ordre de Malte

(1) Ces deux actes figurent aux archives de la famille.

(de droit trente-troisième duc-comte du Roussillon), patricien de Collioure, épousa, par contrat du 19 mars 1743, demoiselle Eugénie BARRIS DE L'ABAJOL, issue d'une branche des anciens seigneurs de Perellos, devenus vicomtes de Roses. Les habitants de Cosprons relevant de son autorité directe, il fit défendre par le viguier du Roussillon, aux autorités de Banyuls, avec lesquelles il était en discussion, de donner aucun ordre à ses justiciables. Il fit son testament le 27 juillet 1765, ayant pour enfants :

- 1° François, qui a continué la descendance ;
- 2° Christophe, mort sans postérité ;
- 3° Joseph, qui se maria, et dont la postérité existe encore ;
- 4° Et quatre filles : Françoise, Marie-Anne, Eugénie et Agnès.

XXIX. François PI DE COSPRONS, seigneur de Cosprons (de droit trente-quatrième duc-comte du Roussillon), officier municipal, administrateur du district et du département, a épousé, par contrat du 19 décembre 1770, demoiselle Catherine MALLOL, fille aînée d'Honoré Mallol, bailli de Saint-André. Lorsqu'en 1793, l'armée espagnole voulut s'emparer de Collioure, il se porta à la tête de 60 hommes, presque tous ses parents, au col de Fourmigon et repoussa une colonne dix fois plus forte qui avait pénétré sur ses terres. Plus tard, recherché pour ce fait par les Espagnols, il leur échappa longtemps en se cachant dans les cavernes de ses propriétés. Un acte de lâche trahison de la part du prince de Montfort, général espagnol, le livra à ses ennemis, qui le firent mourir empoisonné le 4 février 1794 (1). De son mariage sont issus huit enfants, savoir :

- 1° Honoré, dont l'article suit ;
- 2° François PI DE COSPRONS, maire de Port-Vendres, marié à mademoiselle Marie-Angélique ROCA, issue d'une noble et ancienne famille, mort sans postérité mâle en 1856 ;
- 3° Joseph, mort jeune à Cette ;
- 4° Christophe, mort sans postérité ;
- 5° Marie, mariée à Bonaventure REIG ;
- 6° Catherine, mariée à Louis COLOMER, propriétaire et maire de Port-Vendres ;
- 7° Marguerite, mariée à Jean SAGOLS, propriétaire à Banyuls-sur-mer ;
- 8° Thérèse, mariée à Jean MASSOT, maire aussi de Banyuls-sur-mer.

XXX. Honoré PI DE COSPRONS, né en 1771, propriétaire du château et terre de Cosprons (de droit trente-cinquième duc-comte du Roussillon) ; successivement

(1) Voyez : Archives de Perpignan, et campagnes de 1793-95, vol. I, n° 241, par Favel, officier du génie.

volontaire dans l'armée des Pyrénées-Orientales en 1794, membre de la municipalité cantonale de Collioure, capitaine de chasseurs d'élite dans les cohortes, maire de Banyuls, membre du conseil général, et encore maire de Port-Vendres en 1840, servit constamment son pays avec fidélité. Bien que Louis XVIII eût reconnu à la Restauration tous les anciens titres, il négligea cependant de relever celui auquel il avait droit. Il a épousé en premières noces demoiselle Françoise REIG, et en secondes noces, par contrat du 1^{er} fructidor an XII, demoiselle Thérèse COMES. Il mourut en 1851, ayant eu des deux lits quinze enfants, dont huit sont encore vivants, et parmi lesquels nous citerons :

1^o Honoré qui suit ;

2^o Jean PI DE COSPRONS-ROUSSILLON, officier de la marine impériale, officier de l'ordre de la Légion d'honneur, célibataire.

XXXI. Honoré PI DE COSPRONS-ROUSSILLON (de droit trente-sixième duc-comte du Roussillon), propriétaire héréditaire du manoir et de la terre seigneuriale de Torreneulas, ex-maire de Port-Vendres, ex-conseiller d'arrondissement, membre correspondant de l'Institut botanique de Londres, etc., est le chef de nom et d'armes de sa famille. Il est célibataire.

DE ROMANS

DAUPHINÉ, BOURGOGNE ET ANJOU

BARONS DE ROMANS;
SEIGNEURS DE FLINES, DRACY SAINT-LOUP, DU GUÉ, DES NOYERS,
DE LA CHOUASNIÈRE, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur au chef d'argent, chargé de trois croix pattées de gueules.*
COURONNE : *de baron.* — SUPPORTS : *deux lions.*



OBLE de race et d'ancienne extraction, la maison DE ROMANS tire son origine du Dauphiné; mais elle a habité pendant longtemps la Bourgogne, où elle a donné son nom à plusieurs fiefs, entre autres au château de Romans qui existe encore dans l'arrondissement de Trévoux (ancienne principauté de Dombes).

La généalogie qui suit a été établie, tant sur les titres originaux que possède la famille, que sur ceux déposés à la Bibliothèque impériale (*Section des Manuscrits*).

Parmi ces derniers, qui nous ont été communiqués, nous citerons :

1° Une monstre et revue d'une compagnie de huit vingt hommes de guerre, passée le 16^e jour de mai 1550; dans cette monstre, que possède la famille, figure Claude DE ROMANS.

2° Un inventaire des pièces et titres de noblesse que François DE ROMANS, écuyer, seigneur de Feline (1) et autres lieux, a produit devant M^e Voysin, intendant des provinces de Touraine, Anjou et Maine, lors de la recherche sur les faits de noblesse.

3° Deux actes de maintenue, rendus par Bernard Chauvelin, chevalier, seigneur de Beauséjour, intendant de justice, police et finances en la généralité de Tours. (22 janvier 1717, copiés sur l'original en parchemin.)

4° Preuves de noblesse faites pour demoiselle Marie-Madeleine-Hortense-Henriette DE ROMANS, pour être reçue en la maison de Saint-Louis, le 14 août 1727.

5° Arbre généalogique et documents filiatifs remontant à Pierre-Michel DE ROMANS, vivant en 1620, et se continuant jusqu'à Charles, né en 1771.

6° Un certificat de noblesse délivré par Charles d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de France, le 27 octobre 1785, à l'effet de faire admettre Charles DE ROMANS, à l'École royale militaire.

François de ROMANS, seigneur et baron dudit lieu, qui mourut en 1649, n'ayant pas eu d'enfants de sa femme Léonore DE GOUNANT, cette seigneurie fut vendue et passa dans les mains de diverses familles; elle fut achetée en 1701 par une famille génoise du nom de Ferrari (2).

Pierre-Michel DE ROMANS, frère cadet de François, vint se fixer en Anjou et y épousa en 1633 Marie-Diane DE LA BARRE, qui lui apporta en dot la

(1) Dans les différents actes de la famille, ce nom est écrit indistinctement Feline ou Flina.

(2) Le dernier Ferrari vient de mourir dans ce château. Il portait le titre de comte DE ROMANS et avait pour armoiries : d'azur au lion d'or couronné.

terre et seigneurie de Fline, qui depuis ce moment n'a cessé d'être habitée par sa descendance.

Le baron Charles DE ROMANS, ancien officier au régiment de Beauvoisis ayant émigré en 1791, et rejoint l'armée de Condé, le château de Fline, qui se trouvait sur les limites de la Vendée, fut pillé et incendié deux fois, en 1792 et 1793. Cette catastrophe a privé la famille de ses archives les plus précieuses; quoi qu'il en soit, elle peut établir sa filiation sur titres authentiques à partir de 1413. Le plus ancien personnage qu'elle connaisse, est vénérable Humbert DE ROMANS, qui prit l'habit de saint Dominique au couvent de Saint-Jacques, à Paris, en 1224. Il fut élu général de son ordre en 1254, et mourut à Valence en Dauphiné en 1274.

FILIATION

I. Jean DE ROMANS, écuyer du duc de Bourgogne, épousa en 1413, Anne d'ANGLURE, dame du palais de la reine (*Histoire de Paris*, t. II, p. 299), dont il eut le fils qui suit :

II. Philippe DE ROMANS, écuyer, seigneur de Romans, épousa en 1450, damoiselle Bernardine d'ARMAGNAC, qui le rendit père de :

III. Étienne DE ROMANS, écuyer, seigneur de Romans et de Planes-sur-Arroux, près Dracy-Saint-Loup, en Bourgogne, qui s'est marié en 1495 avec noble damoiselle Antoinette DE CHARAMANDE.

Le 5 mars 1529, Etienne et sa femme donnèrent procuration à Georges leur fils puîné pour épouser telle femme qui lui conviendrait, et par cette même procuration, ils lui constituèrent 200 livres de rente sur leurs domaines et héritages sis près Saint-Loup, au territoire de Dracy-Saint-Loup, et sur d'autres domaines et héritages sis en la paroisse de la Farnelle et sur tous leurs autres biens, et ils instituèrent ledit Georges leur héritier, pour, après leur mort, partager la succession de leurs biens avec ses frères et sœurs, suivant la coutume du duché de Bourgogne. Ladite procuration, signée Beugnon, notaire de la cour et chancellerie du duché de Bourgogne, est passée en leur château fort de Dracy-Saint-Loup, en présence de Guillaume Ferrant et Barthélemy Rochereux, licenciés ès-lois, et datée du 5 mars 1529.

IV. **Georges DE ROMANS**, écuyer, seigneur de Romans et de Dracy-Saint-Loup, a épousé, en vertu de la procuration citée plus haut, noble damoiselle **Marguerite DU HAMEL**, fille de **Philippe du Hamel**, écuyer, seigneur de Barotais, et de dame **Jeanne DE MARMIERES**, procédant sous l'autorité de **Louis du Hamel**, écuyer, seigneur de Jarry, son tuteur et curateur, et encore par l'aide et conseil de **Pierre de Marmières**, seigneur de la Biffardière, son oncle maternel. Ledit contrat fut reçu le 20 avril 1530, par **Caille**, notaire à la Ferté-Ervault. De ce mariage n'est issu qu'un fils :

V. **François DE ROMANS**, écuyer, seigneur dudit lieu de Romans, épousa en premières noces, demoiselle **Françoise ROSNIN**, et en secondes noces, **Françoise BÉGNON**, fille de noble homme **Michel Bégnon** et de dame **Marguerite PIBALEAU**, par contrat du 15 novembre 1559, passé devant **M^r Denis Patault**, notaire au bailliage et châtellenie de Blois, auquel furent présents, pour le sieur de Romans : **Gilles DU HAMEL**, écuyer, seigneur de Jarry, **Christine DU HAMEL**, veuve du défunt, **Richard DES FOURNEAUX**, vivant écuyer, seigneur du Nouvet; **René DE MARMIERES**, écuyer, seigneur de la Biffardière, ses proches parents.

De ces deux mariages sont issus :

DU PREMIER LIT :

1^o **Françoise DE ROMANS**, laquelle, par contrat de mariage passé le 22 janvier 1572 par **Blondeau**, notaire et tabellion juré du scel royal établi aux contrats des bailliages et châtellenies de Blois, épousa le marquis **Élie du Hodeau**, contrôleur général de la maison de la Reine mère du Roi, fils du marquis **Élie du Hodeau**, conseiller de ladite dame Reine, et aussi contrôleur général de sa maison, seigneur de **Paradis** et d'**Armansay**.

Et du second lit, le fils qui suit :

VI. **Michel DE ROMANS**, écuyer, seigneur dudit lieu, épousa, le 28 février 1600, demoiselle **Claude MANGOT**, fille de noble homme **Étienne Mangot**, et de dame **Claude DES VEAUX**. De ce mariage naquirent deux fils, savoir :

1^o **François DE ROMANS**, baron de Romans, seigneur du Gué, qui épousa **Léonore DE GOUNANT** et mourut sans enfants. C'est le dernier du nom qui ait possédé le château de Romans, bien qu'après lui, dans tous les actes, son neveu et filleul, dont il va être question, ait constamment pris le titre de Baron, malgré la perte de la seigneurie de Romans.

2^o **Michel**, qui a continué la descendance.

VII. **Michel DE ROMANS**, seigneur du Gué, de **Fline de la Chouasnière** et autres lieux, alla s'établir en Anjou; il y épousa en 1655 **Marie-Diane DE LA BARRE**, qui lui apporta en mariage la terre et seigneurie de **Fline**, qui

depuis cette époque est constamment restée dans la famille et a toujours été habitée par les descendants des précités ; aussi, depuis ce moment, tous les actes de naissance, de baptême et de décès se trouvent dans les registres de la paroisse de Martigné-Briand, où est situé le château de Fline.

De ce mariage est issu le fils unique qui suit :

VIII. François DE ROMANS, baron de Romans, seigneur de la Chouasnière, de Fline et autres lieux, naquit le 11 novembre 1635, et fut baptisé dix ans plus tard, ainsi qu'il appert de son acte de baptême, dont voici la copie textuelle :

« Le septième jour de février, de l'an mil six cent quarante-cinq, nous,
« Pierre Barraguin, prêtre, curé de Martigné-Briand, à la requête de mes-
« sire Michel DE ROMANS, chevalier, seigneur de Fline, nous nous
« sommes transporté dans ledit lieu pour donner les saintes huiles et bap-
« tême à François, son fils, lequel dit enfant était en extrême nécessité,
« mais avait néanmoins été ondoyé, attendu que ledit seigneur, père dudit
« enfant, étant au service du Roi, la dame Marie-Diane DE LA BARRE, mère
« dudit enfant, n'avait voulu lui faire donner les saintes huiles et noms
« qu'au retour de son mari ; lesquels seigneur et dame nous ont dé-
« claré leur dit enfant avoir été baptisé au foyer, il y avait dix ans passés
« depuis la Saint-Martin dernière, onze novembre, jour de sa naissance, et
« a été parrain messire François DE ROMANS, seigneur et baron dudit lieu, et
« marraine dame Agnès DE SALLES, épouse de René RIGAULT, chevalier, sei-
« gneur de la Tremblai et de Maligni. »

Le registre est signé : « F. de Romans, Agnès de Salles, M. de Romans,
« René Rigault, de la Porte, de la Cressonnière, du Ponceau, M. de la
« Barre, P. Barraguin, curé. »

François de Romans épousa, le 12 septembre 1665, noble demoiselle Marie de CHEVRIER, fille de Pierre de Chevrier, écuyer, seigneur des Noyers, de Villeneuve, de Cornu et autres lieux. Il produisit ses titres de noblesse devant M. Voysin de la Noyraie, intendant des provinces de Touraine, Anjou et Maine, remontant à Etienne DE ROMANS, son quatrième aïeul, vivant en 1529, et, sur cette production, mon dit sieur de Voysin rendit son ordonnance le 17 mai 1667, par laquelle il lui donna acte de la représentation des dits titres pour y avoir égard lors de la confection du catalogue des gentils-hommes, ordonné par l'arrêt du Conseil, en date du 22 mars 1666 (1).

De cette alliance sont nés trois enfants, savoir :

(1) Copie de cette ordonnance est déposée aux manuscrits de la Bibliothèque impériale.

- 1° Pierre DE ROMANS, écuyer, mort sans postérité ;
- 2° Françoise DE ROMANS, morte en bas âge ;
- 3° François, qui continue la descendance.

IX. François DE ROMANS, baron de Romans, seigneur de Fline, des Noyers et autres lieux, né le 4 mai 1673, a épousé, le 5 janvier 1702, noble demoiselle Marie-Madeleine DE CHAVIGNY. Il obtint, le 15 mai 1696, un certificat de M. le prince de Rohan-Soubise, lieutenant de la compagnie des gendarmes de la garde ordinaire du roi, constatant qu'il était l'un des gendarmes de ladite compagnie.

Par ordonnance rendue le 22 du mois d'août de l'an 1698, par messieurs les commissaires généraux députés sur le fait de la recherche des armoiries, il appert que celles de François DE ROMANS, écuyer, seigneur de Fline, sont : *d'azur, au chef d'argent, chargé de trois croix pattées de gueules* ; c'est ainsi qu'elles sont enregistrées à l'*Armorial général*. (Registre de la généralité de Tours, folio 179.)

De son mariage sont issus quatre enfants, savoir :

- 1° Charles-François, dont l'article suit ;
- 2° Melchior-Alexandre-Gabriel DE ROMANS, dénommé dans un acte de partage du 19 décembre 1743 ;
- 3° Louis-Charles DE ROMANS, mort sans postérité ;
- 4° Marie-Madeleine-Hortense-Henriette DE ROMANS, née le 12 octobre 1716, agréée sur preuves de noblesse, le 14 août 1727, pour être admise au nombre des filles demoiselles de la maison de Saint-Louis, fondée par le roi à Saint-Cyr (1).

X. Charles-François DE ROMANS, baron de Romans, seigneur de Fline, des Noyers, etc., né à Fline le 29 septembre 1704, épousa, le 24 juin 1731, noble demoiselle Angélique DE SAINTE-CÉCILE, fille de Pierre de Sainte-Cécile, chevalier, seigneur de la Gaucherie, et de dame Jeanne de GRENOUILLON, par contrat passé par Faronelle, notaire royal à Benais. De ce mariage naquirent deux enfants :

- 1° Charles-Louis-Joseph, qui suit ;
- 2° Sophie-Guillone-Julie DE ROMANS, qui prit l'habit de dame de chœur à l'abbaye royale de Fontevrault le 12 janvier 1755, et devint première assistante de l'abbesse, madame Marie-Louise DE THIMBRUNNE DE VALENCE.

XI. Charles-Louis-Joseph DE ROMANS, chevalier, seigneur de Fline, du Petit-Luigné et autres lieux, né le 30 décembre 1733, fut officier au régiment de Penthièvre, et épousa, le 9 janvier 1764, par contrat passé devant Pelletier, notaire royal à Ingrandes, noble demoiselle Marie-Françoise GUILLON

(1) Copie de ces preuves est déposée aux manuscrits de la Bibliothèque impériale.

DE ROCHECOT, fille de feu messire Louis-Claude Guillon, chevalier, seigneur de Rochecot, capitaine de cavalerie au régiment de Bourbon, et de noble dame Françoise BOUÏN DE NOIRÉ.

De ce mariage sont issus :

1° Charles, qui suit;

2° Jeanne-Amélie DE ROMANS, née le 24 juin 1769, et mariée à Joseph LE ROUX DE MAZÉ, ancien officier au régiment de Champagne.

XII. Charles de ROMANS, baron de Romans, chevalier, seigneur de Fline et autres lieux, est né le 22 octobre 1771. A l'âge de quinze ans, le 13 décembre 1786, il entra au service comme cadet gentilhomme au régiment de Beauvoisis, et émigra en 1791. Un certificat, en date du 17 mai 1797 et signé : Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, duc de Guise, prince du sang, grand-maître de France, etc., commandant en chef, par les ordres du roi, une division de la noblesse française, atteste que : « M. Charles de Romans, gentilhomme de la province d'Anjou, ancien officier de Beauvoisis, a fait sous ses ordres les campagnes de 1792, 1793, 1794, 1795, 1796; la première de ces campagnes, dans la compagnie des officiers de son régiment de Beauvoisis, et les autres dans la compagnie n° 6 des chasseurs nobles à pied; qu'il s'est trouvé à toutes les affaires qui ont eu lieu pendant ces campagnes, et notamment à celles des 20 et 21 août, 12 septembre, 13 octobre, 2 et 8 décembre 1793, 13 août, 2, 18, 19 et 24 octobre 1796; qu'à cette dernière affaire il a été blessé d'un coup de feu à la tête; qu'il s'est toujours conduit avec honneur, se distinguant par son zèle, son courage et sa bonne volonté, qu'en considération de ses services, le roi lui a accordé, le 5 janvier 1797, le rang de lieutenant et quatre années de diminution pour la croix de Saint-Louis. »

Un autre certificat est ainsi conçu :

« Nous, Charles-Antoine, vicomte de Clugny, chevalier des ordres du roi, maréchal de camp, certifions : que M. le baron Charles de Romans, ancien officier de Beauvoisis, s'est trouvé du nombre des officiers et gentilshommes que nous avons l'honneur de commander, le 19 juin 1793, à la prise de la redoute de Belheim; certifions en outre qu'il s'est conduit en brave et loyal chevalier; qu'il est entré un des premiers dans la redoute; qu'il a fait de sa main deux prisonniers que nous avons confiés à sa garde avec plusieurs autres pour les conduire au quartier général de Son Altesse sérénissime Monseigneur le prince de Condé. En foi de quoi, etc. »

Une autre pièce aussi honorable que les attestations de ses chefs est un autre certificat qui lui fut remis, le 15 janvier 1815, par tous ses camarades survivants à cette époque, et qui se trouvaient réunis à Paris. En voici la copie :

« Nous, officiers, gentilshommes, ayant servi au régiment de Beauvoisis, « et ayant depuis fait partie de la 6^e compagnie du régiment noble à pied, « sous les ordres de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le prince de Condé, « certifions que M. le baron Charles de Romans de Fline, de la province « d'Anjou, officier au régiment de Beauvoisis, a rejoint l'armée de Condé à « Worms, au mois de juillet 1791, qu'il a fait les campagnes de 1793, « 1794, 1795, 1796, 1797, qu'il a assisté à toutes les affaires qui ont « eu lieu pendant ces campagnes, qu'il a été blessé, qu'il s'est toujours « conduit parmi nous avec zèle, honneur et distinction, de manière à mériter « l'estime de ses chefs et l'attachement de tous ses camarades... »

Cette pièce est signée par un maréchal de camp, trois colonels, un lieutenant-colonel et plusieurs officiers des gardes du corps du roi, etc.

Le 26 octobre 1814, le roi Louis XVIII nomma chevalier de Saint-Louis le baron Charles DE ROMANS; le brevet est signé de la main du roi.

En 1815, il fut nommé sous-chef d'état-major par son ami le comte d'ARTICHAMP, qui commandait l'armée royale vendéenne d'Anjou.

Le 3 juin 1816, par ordonnance du roi, il fut nommé colonel des gardes nationales de l'arrondissement de Saumur; le brevet qui lui fut délivré au nom du roi, le 16 mai 1817, est signé Charles-Philippe, comte d'Artois.

Le baron DE ROMANS avait épousé en 1804 demoiselle Charlotte-Louise BODET DE LA FOREST, fille de messire Adrien-Henri Bodet de la Forest et de Marie-Elisabeth BODET DE LA FENESTRE.

De ce mariage sont nés plusieurs enfants, entre autres :

XIII. Charles-Hippolyte, baron DE ROMANS DE FLINE, chef actuel de noms et d'armes de la famille, né au château de Fline, commune de Martigné-Briand, le 25 germinal an XIII (5 avril 1805); il a épousé, le 10 juin 1833, demoiselle Alexandrine-Louise-Julie DE MIGNOT D'HOUDAN, fille de Joseph de Mignot d'Houdan et de dame Mélanie-Louise LE MAGNAN DE L'ÉCORCE. De ce mariage sont nés trois enfants, savoir :

1^o Charles-Ferdinand-Hippolyte DE ROMANS, né le 8 octobre 1835, a épousé, le 20 mai 1859, demoiselle Marie-Georgette LECLERC DE VEZINS, fille de Philippe Leclerc, baron de Vezins, et de dame Pauline-Clémence HECTOR;

2^o Armand-Charles-Hippolyte DE ROMANS, né le 27 novembre 1837;

3^o Marie-Hippolyte DE ROMANS, mariée, le 10 mai 1856, avec Marie-Gaston DU LANDREAU, fils du baron Casimir DE JOUSSEBERT DU LANDREAU et de dame Clémence DU VEAU DE CHAVAINES.

PIC

DE LA MIRANDOLE

ITALIE ET GUIENNE

COMTES DE LA MIRANDOLE; SEIGNEURS DE BLAIS, DE LASCABANNES,
DE LA JEHANNIÈRE, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *Ecartelé aux 1^{er} et 4^e d'or, à l'aigle de sable, becquée et couronnée du champ ; aux 2^e et 3^e, fascé d'argent et d'azur, au lion d'or, lampassé, armé et couronné d'or, brochant sur le fascé. — L'écartelure divisée par une fasce en divise de gueules ; sur le tout, échiqueté d'argent et d'azur. — Sur les deux premiers quartiers, un chef d'or chargé d'une aigle d'or à deux têtes de sable, membrée, becquée et couronnée de gueules.*
— **COURONNE :** *de Comte.* — **SUPPORTS :** *deux lions.*



LA maison PIC DE LA MIRANDOLE est au nombre des maisons nobles de la France qui appartiennent à l'histoire, et y tiennent une place éclatante, tant par les services militaires, qui lui ont valu des récompenses honorifiques de premier ordre, que par ses alliances avec les meilleures familles du midi de la France et ses positions de judicature, que ses membres ont occupées pendant plusieurs siècles.

Elle est, comme on sait, originaire d'Italie, où elle florissait dès le onzième siècle; elle possédait la seigneurie, depuis duché, de LA MIRANDOLE, dès l'an 1110. Les ducs de la Mirandole, comtes de la Concorde, princes de Carpie, étaient princes de l'Empire. (*Dictionnaire véridique des familles nobles*, par LAINÉ, t. II, p. 316.)

L'histoire de cette ancienne et illustre maison comprend deux périodes bien distinctes, savoir : celle qui s'est écoulée en Italie, et qui embrasse la période la plus éclatante de ses annales, et celle qui s'est écoulée depuis son établissement en Guienne, sous le règne de Charles VII jusqu'à nos jours.

Les bornes de cette notice étant restreintes, nous laisserons de côté la période italienne, et nous nous bornerons à traiter seulement l'histoire de la maison française.

Les annales de cette illustre maison s'appuient sur un grand nombre de lettres-patentes émanées de nos rois, et dont les copies authentiques sont conservées au *cabinet des titres de la Bibliothèque impériale*. L'importance de ces documents est telle, pour les descendants actuels, que nous avons cru devoir les rapporter *in extenso* à la fin de cette notice, sous forme de *pièces justificatives*.

Nous allons sommairement les analyser avant de donner la filiation de cette maison, qui s'établit d'une manière authentique depuis 1440 jusqu'à nos jours, c'est-à-dire pendant quatre cents ans.

Cette analyse succincte aura pour but de faire ressortir les privilèges particuliers accordés par nos rois au vaillant capitaine PIC DE LA MIRANDOLE, le premier auteur de la branche française, lesquels privilèges ont été confirmés

à diverses reprises à ses descendants ; et à établir d'une façon péremptoire les droits de ceux-ci à relever le nom de la Mirandole.

Lorsque le fameux Scipion PIC DE LA MIRANDOLE, capitaine au service de Charles VII, vint se fixer à Blaye, vers 1451, le roi Louis XI, par lettres-patentes du 15 mai 1462, voulant le récompenser de ses services, « lui fit à don de 3,000 livres sur la connétablie de Bordeaux, et aultre d'une place « et prébende laye en chascune des abbayes de ladite ville de Blaye, pour « s'en aider à médicamenter et panser les playes qu'il avoit reçues à l'assaut « de ladite ville, pour raison desquelles il ne pouvoit aller dans son pays. »

Son fils, Nicolas Pic, fit entériner ces mêmes lettres-patentes le 20 juin 1488.

Une attestation du 24 février 1547 prouve que les deux fils de Nicolas Pic, Arnaud et Romain PIC DE BLAIS, avaient ajouté à leur nom celui de Blais, d'un fief que leur grand-père Scipion avait acquis au lieu de Bourg en Guienne.

Les mêmes Arnaud et Romain PIC DE BLAIS furent reconnus par lettres-patentes du roi Charles IX, en date du mois de janvier 1574, comme les descendants légitimes du capitaine Scipion Pic, et autorisés à se qualifier en tous actes PIC DE BLAIS, et à continuer de porter les devises et armoiries de la maison de la Mirandole, « dont était issu le capitaine Scipion Pic. »

Romain PIC DE BLAIS laissa deux fils, Pierre et Romain PIC DE BLAIS, qui se firent reconnaître par le roi Henri III, par des lettres-patentes données à Poitiers, au mois de septembre 1597, comme « descendants légitimes du « feu capitaine Scipion Pic, fils du comte de la Mirandole, leur bisaïeul, et « furent autorisés à se pouvoir nommer à l'avenir et signer, quand bon leur « semblerait, Pic, et néanmoins continuer et reprendre les devises et armoiries « de la maison de la Mirandole, d'où était issu le feu capitaine Scipion Pic, « leur prédécesseur, et furent déclarés de noble et ancienne lignée de la « maison de la Mirandole, etc. »

Les mêmes privilèges leur furent confirmés par le même roi, par de nouvelles lettres-patentes du 27 octobre 1578, vu que « leurs titres de famille « avaient été brûlés et perdus à la démolition, brûlure et ruine de leurs « maisons qui étaient assises ès-faubourgs de notre ville de Blaye, lors- « qu'elles furent, aux troubles commencés en l'an 1567, prises et occupées « par ceux de la nouvelle opinion, et lesdits faubourgs par eux soudainement « abattus et rasés entièrement. »

Enfin, lors de la recherche de la noblesse, Jean Pic DE BLAIS prouva sa descendance légitime de Scipion Pic, des comtes de la Mirandole, et fut maintenu dans sa qualité de noble par l'intendant de Guienne, le 31 août 1715.

On verra par la filiation qui va suivre que la famille PIC DE LA MIRANDOLE s'est divisée en deux branches, savoir :

- 1° La branche aînée, qui s'est continuée jusqu'à nos jours sans interruption, et dont nous allons nous occuper particulièrement;
- 2° La branche cadette, qui est allée se fixer en Bretagne, où elle fut connue sous les noms de PIC DE LA MIRANDOLE DE LA JEHANNIÈRE; elle s'est éteinte en 1832.

FILIATION

I. Scipion Pic, quatrième enfant de François (1), comte de la Mirandole, venu d'Italie pour entrer comme capitaine au service du roi Charles VII, s'employa vaillamment à la prise de la ville de Blaye, qui était alors occupée par les Anglais; criblé de blessures et se trouvant dans l'impossibilité de retourner dans sa patrie, il se fixa à Blaye en 1451. En récompense de ses services, le roi Louis XI lui accorda un don de 3,000 livres et diverses prébendes d'abbayes, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Il se maria à Blaye avec noble Catherine GIRARD DE MAULÉON, fille de Jacques Girard, écuyer du Portail, homme d'armes à ladite ville de Blaye. Il laissa de ce mariage le fils qui suit :

II. Nicolas Pic DE BLAIS était capitaine ordonné à la garde de la ville de Bourg en Guienne, en 1488. On ignore le nom de sa femme, mais on sait qu'il eut pour fils :

- 1° Romain, qui a continué la descendance;
- 2° Arnaud Pic DE BLAIS, avocat et juge royal de la ville de Blaye, en 1547.

(1) François, avec son frère Jean, fut créé comte DE LA MIRANDOLE en 1414. Ces deux frères, longtemps unis, jouirent ensemble de leurs titres et biens. En 1444, François, voulant finir sa vie tranquille, vendit à son frère tous ses biens et tous ses droits, et ne garda que le château de SCALDASOLE, où il se retira, et où il mourut en 1461. C'est dans ce château que naquit SCIPION, premier auteur de la filiation que nous rapportons.

III. Romain PIC DE BLAIS, écuyer, était syndic et maire de la ville de Blaye, en 1547. Le nom de sa femme est resté ignoré, mais on sait qu'il a eu trois enfants, savoir :

- 1° Pierre, qui a continué la descendance;
- 2° Romain PIC DE BLAIS, écuyer, juge de Blaignac, en Bazadois, en 1578, qui n'a pas laissé d'enfants;
- 3° Jean Pic, auteur de la branche de Bretagne, dont l'article viendra ci-après.

IV. Pierre PIC DE BLAIS, écuyer, était conseiller du roi et trésorier des réparations, fortifications, vivres, munitions, ravitaillements, etc., en Dauphiné, Piémont et marquisat de Saluces, en 1578. Il épousa, en 1576, Marie AUDOYNES, dont il eut le fils mentionné ci-après :

V. Charles PIC DE BLAIS, écuyer, né le 20 avril 1578, juge royal de Labouheyre, marié à noble demoiselle Marguerite CASSANDET, dont il eut deux fils :

- 1° Alexandre, auteur du premier rameau de la branche aînée, actuellement éteint;
- 2° Bernard, auteur du second rameau, dont la descendance s'est continuée jusqu'à nos jours.

PREMIER RAMEAU DE LA BRANCHE AÎNÉE

VI. Alexandre PIC DE BLAIS, écuyer, juge royal de Labouheyre, testa le 23 novembre 1653. On sait par son testament qu'il avait épousé noble demoiselle Marie DE CASTAIGNÈDE, dont il eut deux enfants :

- 1° Jean, dont l'article suit;
- 2° Simon PIC DE BLAIS, écuyer, mort sans lignée.

VII. Jean PIC DE BLAIS, écuyer, seigneur de Louzannes, juge royal à Labouheyre, épousa, le 8 mai 1672, noble demoiselle Denise DART, dont il eut trois enfants :

- 1° Jean PIC DE BLAIS, écuyer, marié, le 1^{er} juin 1712, à demoiselle Marie BLAIS, dont il n'eut pas d'enfants. C'est lui qui fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par jugement de M. de Lamoignon, intendant de Guienne, le 3 août 1715.
- 2° Pierre PIC DE BLAIS, écuyer, major au régiment de Choiseul, chevalier de Saint-Louis, mort sans postérité;

3° Joseph PIC DE BLAIS, écuyer, capitaine au régiment de Choiseul, qui laissa deux fils :

A. Jean-Bertrand PIC DE BLAIS, écuyer, capitaine au régiment de l'Île-de-France, mort sans alliance;

B. Joseph PIC DE BLAIS, abbé.

Ce rameau s'est éteint vers 1768.

DEUXIÈME RAMEAU DE LA BRANCHE AINÉE

VI. Bernard PIC, écuyer, né et baptisé le 25 janvier 1630, épousa noble demoiselle Jeanne DE BORDES, par contrat du mois de septembre 1651, et testa le 3 décembre 1694; il laissa deux fils :

1° Etienne, qui suit;

2° Raimond Matthieu PIC, mort sans alliance.

VII. Etienne PIC, mort en 1697. Il avait épousé demoiselle Claudine RICHARD, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

VIII. Joseph PIC, né vers 1680, eut pour parrain Salomon Chesnard, sieur de Saint-Léger et de Jussey, de la maison de Bordes. Il épousa, en 1715, noble demoiselle Antoinette L'HERMITE, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

IX. Joseph-Louis PIC, écuyer, marié en 1753, à demoiselle Antoinette BRUNET, dont il eut une nombreuse postérité, entre autres :

X. Joseph-Eugène PIC, ingénieur des ponts et chaussées, né en 1768, a épousé, par contrat du 1796, mademoiselle Eugénie O'BRIEN, de la célèbre maison d'O'Brien d'Irlande, passée en France à la suite de Jacques II. Il est mort en 1838, ayant eu de son mariage le fils qui suit :

XI. Henri Stanislas PIC, un des descendants de cette illustre maison, actuellement dans la magistrature, est né le 16 avril 1805. Il a épousé, le 28 janvier 1845, mademoiselle Marguerite-Emilie DE PRANDIÈRE. De ce mariage est issu :

1° Marc-Agathany-Antoine-Maurice-Eugène PIC, né le 14 mai 1850.

BRANCHE DE BRETAGNE

VI. Jean PIC DE LA MIRANDOLE, écuyer, seigneur de la Jehannière, troisième fils de ROMAIN, rapporté plus haut, alla se fixer en Bretagne, et y épousa noble demoiselle Hélène JEANHEAU, fille d'un gentilhomme nantais, seigneur de la Jehannière, dont il prit le nom. Il eut plusieurs enfants, entre autres :

VII. Jean PIC DE LA MIRANDOLE DE LA JEHANNIÈRE, écuyer, marié : 1° à Marie PALLIER, dont il n'eut pas d'enfants; et 2° à noble demoiselle Catherine MAHÉ, dont il laissa :

VIII. Jean PIC DE LA MIRANDOLE DE LA JEHANNIÈRE, qui épousa Anne CLECH DE QUERRENGOUER, dont il eut :

IX. Guillaume PIC DE LA MIRANDOLE DE LA JEHANNIÈRE, écuyer, conseiller du roi, sénéchal, premier magistrat civil et criminel des sièges royaux de Châteauneuf, de Faon, Landerneau, etc. Il a épousé noble demoiselle Jeanne PEYRAU, dont il eut plusieurs enfants, l'aîné :

X. François-Hyacinthe PIC DE LA MIRANDOLE DE LA JEHANNIÈRE, écuyer, marié, en 1778, à demoiselle Mauricette Renée DE LA BOESSIÈRE DE QUEVET. (Voyez *Livre d'or*, t. III, *généalogie de la Boëssière*.) De ce mariage est issu :

XI. Guillaume PIC DE LA MIRANDOLE DE LA JEHANNIÈRE, qui fut tué à Quiberon. Il a eu de son mariage trois garçons et une fille.

XII. Dominique-Marie PIC DE LA MIRANDOLE DE LA JEHANNIÈRE, seul représentant de sa branche, ses frères étant morts sans postérité, est décédé à Paris en 1832 (1), sans avoir jamais été marié.

(1) A sa mort, les journaux de Paris annoncèrent, à tort, qu'en lui venait de s'éteindre le dernier rejeton de la célèbre famille PIC DE LA MIRANDOLE d'Italie.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE LA MAISON

PIC DE LA MIRANDOLE

EXTRAITS DES REGISTRES DU PARLEMENT

1462. *Vidimus* des lettres-patentes du feu roy Louys unziesme, donnees a Bourdeaux le 15^e de mai 1462, par lesquelles et pour les causes y contenues, s'estant, Scipion Pic, habitue et marie dans la ville de Blaye-sur-Gironde et pays de Bourg circonvoisin, en la senechaussee de Guyenne, prenant a femme damoiselle Catherine GIRARD, fille naturelle et legitime de Jacques Girard, escuyer, yssu de Mauleon en Poitou, homme d'armes en la dite ville de Blaye, Sa Majeste pour aucunement le recompenser des services par lui faicts, lui auroit fait don de trois mille livres sur la connetablie du dit Bourdeaux, et outre d'une place et prebende laye en chascune des abbayes de la dite ville de Blaye, pour s'en ayder a medicamenter et panser les playes qu'il avoit receues a l'assault et reprise de la dite ville, pour raison desquelles il ne pouvoit aller dans son pays.

1487. Appointement fait par devant le senechal de Guyenne ou son lieutenant, le 20^e de juin 1488, par lequel et a la requeste de Nicolas Pic DE BLAYS, fils naturel, legitime et heritier universel des dits feus Scipion Pic et damoiselle Catherine Girard, et pour monstrier de sa qualite, les sus dites lettres du dit feu roy Louys unziesme auroient ete vidimees, collationnees et enregistrees au greffe de la dite senechaussee, les sus dits vidimus collationnez et signez : Rambouillet, notai e et secretaire de Sa dite Majeste.

1547. Enquete et attestation faite devant le dit senechal ou son lieutenant, le 24^e de fevrier 1547, a la requeste de M^e Arnaud PIC DE BLAYS, advocat en la dite cour et juge royal en la dite ville de Blaye, et Romain PIC DE BLAYS, syndic d'icelle ville, freres, enfans et heritiers du dit Nicolas PIC DE BLAYS, pour monstrier aussi de leur qualite, et que le dit feu Nicolas avoit prins ce nom de BLAYS avecque celui de Pic, a cause de la maison et village de Blays que le dit feu Scipion, son pere et ayeul des dits Arnaud et Romain avoit acquis au dit pays de Bourg ou ils estoient decedes. Signe : Casau, greffier.

1574. Autres lettres patentes, aussi en forme de chartres du feu roy Charles IX et dernier decede, que Dieu absolve, aussi obtenus par les dits supplians, fils naturels et legitimes du sus dit Romain PIC DE BLAYS, en son vivant, syndic et maire de la ville de Blaye, donnees au chasteau de Saint-Germain-en-Laye, au mois de janvier 1574, signees Charles, et sur le reply, par le roy en son conseil : Fizes, *visa contentor More*, par lesquelles et pour les causes y contenues, Sa Majeste auroit permis a iceux supplians, ensemble a leurs dits freres, oncles, neveux, cousins et generalement a tous les descendans du dit capitaine Scipion Pic, bisayeul des dits supplians, de se pouvoir nommer en leur surnom et signer en tous leurs faits et actes et quand bon leur sembleroit PIC DE BLAYS, et continuer et reprendre les devises et armoiries de la maison de LA MIRANDOLE, dont estoit issu le dit feu Scipion Pic, leur predecesseur, comme plus a plein est contenu par les dites lettres.

1575. Acte contenant la verification et enregistrement d'icelles lettres par devant le senechal de Guyenne ou son lieutenant, le 15^e de janvier 1575. Signe : DERANT et CASAU, greffiers.

1574. Autre requeste des dits supplians aux fins d'enteriner la premiere ; dit a este que la cour, en enterinant la dite requeste, quant a ce et faisant droit aux dites lettres-patentes du roy Charles IX^e, donnees a Saint-Germain-en-Laye, au mois de janvier 1574.

1578. Et autres lettres du roy Henry, a present regnant, donnees a Poitiers, au mois de septembre 1577, que la cour enterinant les dites lettres a permis et permet aux dits sieurs Pierre et Romain BLAYS, ensemble a leurs freres, oncles, neveux, cousins et a tous autres, masles et femelles, descendant du dit feu capitaine Scipion Pic, fils du comte DE LA MIRANDOLE, bisayeul des dits supplians Pierre et Romain, de se pouvoir nommer a l'avenir en leur

surnom et soi signer quand bon leur semblera Pic, et neanmoins de continuer et reprendre les devises et armoiries de la maison DE LA MIRANDOLE, d'ou estoit issu le dit feu capitaine Scipion Pic, leur predecesseur, lesquels Pierre et Romain, ensemble tous ceux qui sont descendus du dit Scipion Pic, fils du comte DE LA MIRANDOLE en Italie, et tous autres qui proviendront a l'avenir de la souche du dit Scipion Pic et qui seront de sa posterité, la dite cour les a declaré et declare extraits de noble et ancienne lignée, de la maison DE LA MIRANDOLE et ordonne qu'ils jouiront, ensemble toute leur posterité et a perpetuité et a jamais des privilèges, franchises, immunités, libertés, exemptions, honneurs, prerogatives, droit, autorité et preeminences desquels jouissent et ont accoustume jouir et user les nobles et gentilshommes de France qui sont extraits de noble et ancienne lignée, nonobstant tous actes et negociations mecaniques ou autres derogeantes a noblesse que les dits Pierre et Romain Pic et autres, ou leur predecesseurs, qui sont descendus de la souche du dit Scipion Pic, pourroient avoir faicts et exercez ci-devant, le tout tant et si longtemps que les dits Pierre et Romain Pic et autres descendants de la lignée du dit Scipion PIC DE LA MIRANDOLE ne feront actes contraires et derogeans a noblesse, et a la charge aussi que tant les dits Pierre et Romain Pic que autres descendants du dit Scipion Pic, contribueront a l'avenir au ban et arriere-ban, tant pour tous les biens qu'ils tiennent a present que pour tous ceux qu'ils tiendront a l'avenir; fait la cour inhibitions et défenses a tous asseïeurs et cotisateurs de n'imposer, cotiser, asseoir et mettre a l'avenir les dits Pierre et Romain Pic et autres descendants du dit Scipion Pic, tant qu'ils ne feront actes derogeants a noblesse, aux rolles des tailles, cotisations tant ordinaires qu'extraordinaires, a peine de tous despens, dommages et interests et amendes arbitraires, et neanmoins ordonne la dite cour que les dites lettres seront enregistrees ès registres du greffe d'icelle et aux greffes de la senechaussée et election de Guyenne et ès juridictions de Blaye, Bourg et autres lieux qu'il appartiendra. Prononcé a Bourdeaux, en parlement, le 27 octobre 1578. Signe : D'EYMAR-DEMESLE, president.

Suit la teneur des dictes lettres patentes.

1578. Henry, par la grace de Dieu, roy de France et de Pologne, a tous, presens et a venir, salut. Sur ce que nos chers et bien amés Romain Pic DE BLAYS, juge de Blaignac en Bazadois, et Pierre Pic DE BLAYS, nostre conseiller et tresorier des reparations, fortifications, vivres, munitions et avitaillemens, au Dauphiné, Piemont et marquisat de Saluce, freres, auroient remonstré et fait entendre au feu roy Charles dernier, decedé, nostre tres cher sieur et

frere que Dieu absolve, comme ils sont issus, descendus et extraits en ligne directe et masculine de feu Scipion Pic, qui estoit pere de leur grand pere paternel et fils naturel et legitime du comte Loys de LA MIRANDOLE, en Italie, et comme iceluy Scipion s'estant trouve avec ses soldats pour le service de cette couronne a l'assault de nostre ville de Blaye, au pays de Guyenne, contre les Anglois, qui la detenoient et occupoient lors, y ayant esté fort blessé et estropié des deux piés, se seroit, a cause de ce, arrêté et marié et du tout domicilié au dict pays, ou il seroit depuis decédé, apres y avoir acquis la maison du village de Blays, dont ses descendans portent le nom avec celui de Pic, iceluy nostre tres cher sieur frere, par ses lettres patentes données au mois de janvier 1575, verifiées par le seneschal de Guyenne ou son lieutenant, dont la copie demeure collationnée et cy attachés avec aultres pieces servant a ce, les auroit reconnus et approuvés et avoués issus et descendus en la maniere susdite du dict Scipion de la dicte maison de PIC DE LA MIRANDOLE. En consequence de quoy les dicts exposans pretendent devoir estre tenus censés et resputés nobles, et comme tels, jouir et user des privileges, droits, franchises, immunités appartenant a noblesse, ainsi que jouissent et ont accoutumé jouir les aultres nobles et gentilshommes de cestuy cy nostre royaume, nonobstant que leur dict grand pere, nommé Nicolas, fils unique et heritier du dict Scipion, et leur pere, nommé aussi Romain, fils du dict Nicolas et aultres et descendans pour avoir esté deslaissés jeunes et en bas asge apres le decés de leurs peres, n'ont esté institués et nourris aux armes et aultres choses qui eussent esté bienséantes et requises a leurs rang et famille, ayant vescu en leurs maisons honnestement au dit pays, chascun selon sa qualité, ou depuis ils ont, aucun d'eux possible, esté compris au rang des taillables, ayant toutefois le dict Romain, pere des exposans, et un sien frere, nomme Arnaud, en charges, offices et fonctions publiques, l'un de syndic et maire, et l'autre de juge royal ordinaire en la dicte ville et jurisdiction de Blaye, ou ils ont toujours demeuré et residé et ou sont nés les dits exposans, ayant aussi aucuns des enfans du dict Arnaud, juge de Palaye et d'autres, leurs freres, suivi et porté les armes au service tant de nous et nostre tres cher feu sieur et frere, que de notre tres honoré sieur pere le feu roy Henry d'heureuse memoire, ou les aucuns sont morts; au moyen de quoy, les dicts exposans de la descendance et extraction desquels et de celle du dict Scipion, leur bisayeul, et d'autres choses susdites, nous appert, tant par les dictes lettres de nostre cher feu sieur et frere, et aultres lettres patentes du feu roy Louys unziesme aussi bien et duement verifiées ou besoin a esté, et enregistrées au greffe de la senechaussée de Guyenne dans les copies duement collationnées par l'un de nos amés et feaux, nostre conseiller secretaire, sont, comme dit est, cy attachées sous le contrescel de nostre

chancellerie, outre plusieurs autres titres, actes et documens servant grandement a la verification de leur origine et de tout ce que dessus qu'ils disent avoir esté bruslés et perdus, a la demolition, bruslure et ruine de leurs maisons, qui estoient assises ès fauxbourgs de nostre ville de Blaye, lorsqu'elle fut, aux troubles commences en l'an 1567, prise et occupée par ceux de la nouvelle opinion, les dits fauxbourgs par eux soudainement abattus et rasés entierement; nous ont tres humblement supplié et requis leur vouloir sur ce pourvoir et octroyer nos presentes lettres et declarations;

Nous, a ces causes liberalement inclinant a l'honesteté des supplications et requestes des dits supplians, en faveur et consideration tant de leurs services que de ceux principalement du dit Scipion Pic, leur bisayeul, qui sont fort recommandables, et lequel nous reconnaissons, approuvons et avouons fils legitime et naturel du dit comte DE LA MIRANDOLE en Italie, et les dits supplians descendus et extraits du dit Scipion en ligne directe et masculine, comme dit est, partant nobles et regnicoles comme telle a esté l'intention de nostre tres cher feu sieur et frere par ses dites lettres et a fin aussi d'evicter toutes personnes, mesme les estrangers, a faire semblables offices, services et devoirs a celle dicte couronne et estat, et pour aultres bonnes et grandes considerations a ce nous mouvans après que nous avons fait voir les susdites pieces cy attachées en nostre conseil privé;

Avons dict et déclaré, disons et declarons, voulons et nous plaist que les dicts Romain et Pierre PIC DE BLAYE, supplians, ensemble leurs enfans, freres, neveux, oncles, cousins, et leur posterité de la dicte descendance, tant masle que femelle, nés et a naistre, soient dès a present a jamais et perpetuité tant en jugement que dehors, et en toutes actions, tenus censés et réputés nobles, et qu'ils jouissent et usent de tous honneurs, privileges, franchises et libertés, droits, preeminences, prerogatives, immunités, exemptions, appartenantes a noblesse et dont jouissent et usent et ont accoustume jouir et user les aultres nobles et gentilshommes de cestuy nostre dict royaume, notwithstanding la discontinuation et manquement d'institution et d'exercice de noblesse sus dicte, et qui, en aucuns des dits sieurs, par leurs vacations, eussent a ce derogé et mis au rang des roturiers et taillables, que ne voulons leur nuire ni prejudicier en aucune maniere, ains en tant que besoin leur est ou seroit, nous les avons relevés, habilités et dispensés, relevons, habilitons ou rehabilitons ou dispensons de nos plus amples grace, pleine puissance et autorité royale par ces dites presentes, esperant qu'ils se rendront par cy apres de plus en plus imitateurs du dict Scipion et aultres leurs progeniteurs, cy donnons commandement a nos amés et feaux les gens tenant nostre cour de parlement de Bourdeaux, chambre des comptes et cour des aydes a Paris,

seneschal de Guyenne ou son lieutenant, élus et contrôleurs sur le fait de nos aydes et tailles au dict pays de Guyenne et autrement ou besoin leur sera, maire et jurats et eschevins de nostre dicte ville de Bourdeaux et généralement a tous nos justiciers, officiers et sujets et a chascun d'eux si comme a lui il appartiendra que de nos presentes permission, habilitation, vouloir et intention et de tout le contenu cy dessus, ils fassent, souffrent et laissent les dits supplians sus dictz, descendance et posterité jouir et user pleinement et paisiblement a toujours et perpetuité, sans en ce leur faire, mettre ou donner ni souffrir leur estre fait, mis ou donne aucun trouble, destour ou empeschement, au contraire lequel si fait, mis ou donne leur estoit ou avoit esté, l'ostent ou mettent ou fassent oster et mettent incontinent et sans delai a pleine et entiere delivrance au premier estat et deu jouxte et suivant nostre dicte intention.

Car tel est nostre plaisir, nonobstant que dessus quelconques ordonnances tant anciennes que modernes, restrictions, mandemens, defenses et lettres a ce contraires, a toutes lesquelles et aux derogatoires des derogatoires y contenus, nous avons dérogé et derogeons par ces dictes presentes, lesquelles, afin que ce soit chose ferme et stable a toujours, nous avons signées de nostre propre main et a icelles fait mettre nostre grand scel, sauf en aultres choses nostre droit et l'aultruy en toutes et parce que de ces presentes l'on pourra avoir a faire en plusieurs et divers lieux, nous voulons que au vidimus d'icelles fait sous scel royal ou autrement, duement collationnées, foy soit adjoustée comme au present original. Donné a Poitiers au mois de septembre 1577, et de nostre resgne le quatriesme. Ainsy signé : Henry, et sur le reply, par le roy : François Harpin, maistre des requestes ordinaire de son hostel, present; et plus bas : Pinart; et au fond du dict reply, *visa contentor* de Verton, et scellees de cire verte du grand scel du dict seigneur en lacs de soie rouge et verte.

Enregistrées par ordonnance de la cour continuée par le roy au temps des vacations le 27 octobre 1578. — Signé Roger, *avec paraphe*.

Collationné par nous conseiller secretaire du roy, maison couronne de France, controleur en la chancellerie pres le parlement de Guyenne. — Signé : BENSSE.

1578. Sur la requeste presentee a la cour par M^e Pierre Pic de Blays, conseiller du roy et tresorier des reparations et fortifications, vivres, munitions et avituaillements du Dauphiné, Piemont, marquisat de Salusses, Montferrat et terres adjacentes, et Romain Pic de Blays, bachelier ès droits, juge ordinaire de Blaignac en Bazadois et procureur en la dite cour, freres; aux fins, pour les causes y contenues, il plust a la dite cour verifier et enteriner certaines lettres patentes de declaration, rehabilitation et confirmation par eux obtenues

sur la genealogie et noblesse des supplians et leurs predecesseurs, et ordonner les dites lettres estre enregistrées ès registres du greffe de la dite cour et ailleurs ou besoin sera, pour jouir par les dits supplians et les leurs, presens et a venir, du contenu en icelles, le tout selon leur forme et teneur; veu la dite requeste du 23^e jour de decembre 1577; reponse faite a icelle par le procureur general du roy; que veu les dites lettres et titres y attachés sous le contre-scel d'icelles, il n'empesche l'enterinement et l'enregistrement requis, a la charge que les supplians n'exerceront vacation et ne feront actes derogeans a noblesse; les dites lettres-patentes du roy Henry III^e a present regnant, en forme de chartres, données a Poitiers, au mois de septembre du dit an 1577, signées Henry, et sur le reply, par le roy, M^e François Harpin, maistre des requestes ordinaires de son hostel, present Pinard, *visa contentor* de Verton, et scellées du grand sceau de cire verte en lacs de soye verte et rouge, par lesquelles et pour les causes y contenues, Sa Majesté, veu en son privé conseil les dites pieces y attachées, auroit déclaré, reconnu et approuvé les supplians estre descendus et extraits en ligne masculine de feu le capitaine Scipion Pic, fils naturel et legitime du comte (pour lors) DE LA MIRANDOLE, et a tant voulu dit, declare et ordonne que iceux supplians, leurs enfans, freres, neveux, oncles, cousins et leur posterite de la dite descendance, tant masles que femelles, nés et a naistre, fussent des lors et a jamais et perpetuité, tant en jugement que dehors, et en toutes actions, tenus, censes et reputés nobles, et qu'ils jouissent et usassent de tous honneurs, privileges, franchises, libertés, droits, preeminences, prerogatives, immunités et exemptions appartenants a noblesse et dont jouissent, usent et avoient accoustume jouir et user les aultres nobles et gentilshommes de cestuy-cy royaume, nonobstant la discontinuation et manquement d'institution et exercice de noblesse, que les dits supplians et aultres, leurs ascendans, pourroient avoir faits et qu'ils ou aucun d'eux par leur vacation eussent a ce derogé et esté mis au rang des roturiers et taillables, dont en tant que besoin est ou seroit, ils en estoient par les dites lettres relevés, habilités et dispensés, comme plus a plein est contenu et porte par icelles lettres.

31 août 1715. — Guillaume-Urbain de Lamoignon, chevalier, seigneur comte de Launay-Courson, conseiller du roi en ses conseils, maistre des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la généralité de Guyenne,

Vu l'assignation donnée devant nous, le 27 juin 1715, au sieur Jean Pic DE BLAYS, habitant de Mont-de-Marsan, à la requête de M^e François Ferrand, chargé par Sa Majesté de la continuation de la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, poursuites et diligence du sieur François-Bernard Roche,

directeur de la dite recherche, pour représenter les titres en vertu desquels il a pris la qualité de noble et d'écuyer, et à défaut de ce, se voir condamner comme usurpateur des dites qualités, en l'amende de 2,000 livres et aux restitutions, à cause des indues jouissances des privilèges et exemptions. aux deux sols pour livre des dites sommes et aux dépens, conformément à la déclaration du roi du 4 septembre 1696 et arrêts et règlement du conseil rendus en conséquence, notre procès-verbal du 21^e du présent mois, contenant l'inventaire et production des titres de Jean PIC DE BLAYS, écuyer, aux fins d'être déchargé de la dite assignation et maintenu dans sa qualité de noble et d'écuyer, au pied duquel procès-verbal et inventaire est notre ordonnance du dit jour, par laquelle nous avons donné acte au dit sieur PIC DE BLAYS de la représentation de ses titres, et ordonné qu'ils seraient communiqués au dit Ferrand, poursuites et diligence du dit sieur Roche, pour y répondre dans huitaine; sa réponse du 30 du dit mois, par laquelle il s'en remet à nous d'ordonner ce que nous trouverons à propos; attendu que le sieur produisant justifie être descendu en ligne directe masculine de Scipion PIC, fils du comte DE LA MIRANDOLE en Italie, la déclaration du roi pour la recherche de la noblesse du 4 septembre 1696, les arrêts du conseil intervenus en conséquence et servant de règlement pour la dite recherche, des 26 février 1697 et 15 mai 1703; autre déclaration du roi du 30 mai 1702, pour continuer la dite recherche; la nouvelle déclaration du roi du 16 janvier 1714, enregistrée en la cour des aides de Guyenne; le 28 février du dit an; la généalogie du produisant;

Lettres-patentes du roi Henri III^e, impétrées par Romain PIC DE BLAYS, juge de Blaignac, et Pierre PIC DE BLAYS, conseiller du roi, trésorier des réparations, fortifications, vivres, munitions et avituaillements du Dauphiné, par lesquelles le roi reconnaît Scipion PIC, bisaïeul des exposants, être fils naturel et légitime du comte DE LA MIRANDOLE en Italie, et les dits exposants descendus et extraits régnicoles, et veut qu'eux, leurs enfants, frères, oncles, neveux, cousins et leur postérité de la dite descendance, tant mâles que femelles, nés et à naître, soient censés et réputés nobles et qu'ils jouissent des honneurs et privilèges attribués à la noblesse; les dites lettres en date du mois de septembre 1577, dûment enregistrées au parlement de Bordeaux, le 27 octobre 1578;

Extrait baptistaire de Charles, fils de Pierre PIC DE BLAYS, trésorier, et de Marie AUDOYNE, du 20 avril 1578, expédié par La Grange, greffier du clergé de Bordeaux;

Contrat de mariage, du 9 août 1620, de Blaize PIC DE BLAYS, écuyer, avec Catherine DE CASTAIGNÈDE, dans lequel il se dit fils de Charles PIC DE BLAYS, juge royal de la Bouheyre, et Alexandre PIC DE BLAYS, son frère;

Testament d'Alexandre PIC DE BLAIS, juge royal de la Bouheyre, dans lequel

il dit avoir été marié avec Marie DE CASTAIGNÈDE, et avoir pour enfants Jean et Simon PIC DE BLAIS, en date du 23 novembre 1653 ;

Contrat de mariage de Jean PIC DE BLAIS et Denise DART, en date du 8 mai 1672, dans lequel il prend la qualité d'écuyer, et se dit fils du dit Alexandre et de Marie de Castaignède ;

Contrat de mariage de noble Jean PIC DE BLAIS, sieur de Lascabannes, avec demoiselle Marie BERTIN, en date du 1^{er} juin 1712, dans lequel il se dit fils du dit noble Jean PIC DE BLAIS, sieur de Lusannes, et de demoiselle Denise Dart ;

Ordonnance de M. de Bezons, datée du 7 mai 1698, par laquelle il a maintenu Raymond PIC DE BLAIS, comme descendant de Pierre PIC DE BLAIS, qui a obtenu les lettres du roi Henri III du mois de septembre 1577 ;

Et tout considéré :

Nous avons déchargé ledit noble Jean PIC DE BLAIS de l'assignation à lui donnée devant nous, à la requête du dit Ferrand ; en conséquence, l'avons maintenu et gardé, maintenons et gardons, ensemble ses enfants et postérité, nés et à naître en légitime mariage, dans la qualité de noble et d'écuyer et dans les privilèges et exemptions attribués aux nobles du royaume, tant qu'ils vivront noblement et ne feront des actes dérogeants à la noblesse, attendu qu'il a justifié être issu en ligne directe et masculine de Pierre PIC DE BLAIS, qui a obtenu les dites lettres de Henri III, du mois de septembre 1577, comme descendant de Scipion Pic, fils du comte DE LA MIRANDOLE en Italie ;

Ordonnons qu'il sera inscrit au catalogue des nobles de la sénéchaussée de Mont-de-Marsan, conformément à la déclaration du roi du 4 septembre 1696.

Fait à Bordeaux, le dernier jour d'août 1715.

Signé : DE LAMOIGNON ;

Et plus bas : *par Monseigneur*, DUPIN.

Je certifie que la signature ci-dessus est celle de M. de Lamoignon de Courson, ci-devant intendant de Bordeaux. — Le 1^{er} mars 1738.

Signé : BIDE DE LA GRANDVILLE.

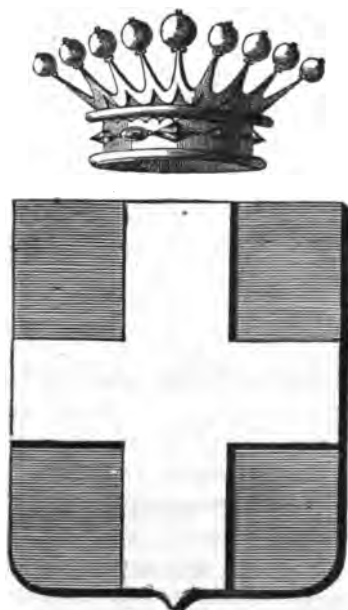
Collationné sur une copie en forme, signée de Lamoignon, intendant de la généralité de Guyenne, par nous, écuyer, conseiller secrétaire du roi maison et couronne de France, audienier en la chancellerie près la cour des aides de Guyenne.

Signé : BOURDEAUX.

DE BOUSIES

CAMBRÉSIS ET BELGIQUE

COMTES, BARONS ET CHEVALIERS DE BOUSIES; VICOMTES DE ROUVEROY;
BARONS DE VILLERCHEMIN; COMTES DE FAUQUEMBERG;
SEIGNEURS DE SAINT-SYMPHORIEN, CHANVAN, FERRIÈRES, LE PETIT, HOUTAIN-LE-MONT,
VILLIERS-CHEMIN, ROUVEROY, TYBERCHAMPS,
FAYON, VERTAING, FELUY, FAMILLEUREUX, ROMERIES, ESCARMAING, GOSSELIES,
PONT, DUDZELLES, PETIT-ROBULX, ETC.



ARMES : *D'azur, à la croix d'argent.* — SUPPORTS : *deux lions supportant deux bannières aux armes de l'écu.* — COURONNE : *de comte.* — DEVISE : *BOUSIES, au bon fert (1).*

(1) Comme seigneurs bannerets et pairs du Cambrésis, les sires DE BOUSIES portaient bannière en guerre.



La maison de Bousies (1) est l'une des plus brillantes et des plus anciennes de Belgique. Elle tire son nom d'un village de ce nom situé près de Landrecies (France), lequel était une des douze pairies du Cambrésis (voy. *Histoire du Cambrésis*, 3^e partie) et une des baronnies du pays (voy. de Boussu, *Histoire de Mons*, 1725, page 11, et autres ouvrages). Le Carpentier, dans son *Histoire du Cambrésis*, édition de Leide, année 1664, page 247, 2^e partie, et page 212, 3^e partie, rapporte, sur la foi de Gelic et de Watrelo de Ligne, chroniqueurs du moyen âge, que plusieurs maisons rivales se disputaient la succession du comté de Cambrai, entre autres celle de Bousies, lorsque l'empereur Henri donna ce comté à l'évêque Herluin et à ses successeurs, et obligea, par acte passé en l'an 1007, Jean de Bousies et autres à lui céder tous leurs droits. L'origine de la famille de Bousies doit être beaucoup plus ancienne, si l'on considère la position qu'elle occupait à cette époque, et remonter à l'organisation féodale qui suivit la chute de l'empire romain.

Jean était né vers 950, et l'histoire ne parle plus d'une manière certaine de ses descendants jusque :

II. Wautier de Bousies, pair du Cambrésis et seigneur banneret du Hainaut (2), qui épousa en 1125 A. d'ESTOURMEL (*Histoire du Cambrésis*, par Le Carpentier), dont il eut :

(1) Cet article est extrait d'une généalogie authentique, datée de l'an 1700, signée des quatre héralds d'armes : J. Beydaels, L. Van Ursel, J. de Grez et Van der Leene, faisant l'office de premier roi d'armes dit Toison d'or, et revêtue du scel royal (cette généalogie remonte à Wautier de Bousies et de Rœulx, en 1185); de divers papiers authentiques et de plusieurs ouvrages héraldiques, entre autres : *Recueil historique des familles illustres et nobles des Pays-Bas*, par de Franquen, conseiller à la cour supérieure de justice de Bruxelles (1825); Lecarpentier, *Histoire du Cambrésis: le Nobiliaire des Pays-Bas*; la *Notice sur les seigneurs de Tyberchamps*, par l'abbé Strobant, etc. Quant à Jean de Bousies, cité en 1007, il en est fait mention, entre autres ouvrages, dans Lecarpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambrésis* (édition de Leyde, 1664, page 244, deuxième partie, et 212, troisième partie), non-seulement dans un article généalogique, mais à propos d'un fait tiré de l'histoire. Nous croyons donc pouvoir commencer à cette époque l'histoire de la maison de Bousies, qui serait beaucoup plus complète et remonterait plus haut encore si nous voulions sortir des preuves historiques et authentiques. On remarquera que toutes nos assertions sont appuyées consciencieusement.

Les ouvrages cités dans cet article sont : de Boussu, *Histoire de Mons* (Mons, 1725); Vinchant, *Annales du Hainaut*, réimprimé à Bruxelles en 1848; l'abrégé de cet ouvrage augmenté par Ruteau (Mons, 1648); les *Chroniques* de Geoffroy de Ville-Hardouin; Monstrelet; *Notice sur les seigneurs de Tyberchamps*, par l'abbé Strobant (Bruxelles, 1851); Lecarpentier, *Histoire du Cambrésis* (Leyde, 1664).

(2) Il y a un autre titre de noblesse ancienne qu'on nommait chevaliers bannerets, qui étaient seigneurs

III. Wautier, seigneur DE BOUSIES, pair du Cambrésis, cité en 1195, épousa Ade DE RŒULX (1), veuve de Nicolas DE BOULERS, arrière-petite-fille de Beau-doin de Jérusalem par son père. (Voy. l'*Abrégé des Annales du Hainaut de Vinchant*, par Ruteau, généalogie des seigneurs du Rœulx et des comtes du Hainaut.) Il eut pour fils :

IV. Wautier, seigneur et baron DE BOUSIES, chevalier banneret du Hainaut et pair du Cambrésis, qui épousa une fille de la maison des comtes de Champagne; il se croisa en 1202. (Geoffroy de Ville-Hardouin et Vinchant, *Annales du Hainaut*, année 1202, page 202, tome II.) Son écusson se trouve à Versailles, dans la salle des Croisades. Il eut pour fils :

V. Wautier, seigneur DE BOUSIES et pair du Cambrésis, qui épousa Alix DE WALLINCOURT. Il est cité en 1238 dans une charte de l'abbaye de Waucelles. (*Histoire du Cambrésis* par Le Carpentier). Il eut pour fils :

VI. Wautier, seigneur et baron DE BOUSIES, chevalier banneret du Hainaut et pair du Cambrésis, épousa Alix DE HAINAUT, cousine, par son père, d'Isabelle, reine de France, femme de Philippe-Auguste, et de Beaudoin de Constantinople. Elle mourut en 1305. (Voy., pour cette parenté, l'*Abrégé des annales du Hainaut de Vinchant*, et généalogie des seigneurs de Sebourg et des comtes de Hainaut, par Ruteau.) Il eut pour enfants :

- 1° Wautier, qui suit;
- 2° Mahaut DE BOUSIES, femme de Beaudoin DE HENNIN-LIÉTARD;
- 3° Isabelle, femme de Wautier DE HENNIN-LIÉTARD.

VII. Wautier, seigneur et baron DE BOUSIES, chevalier banneret du Hainaut et pair du Cambrésis, épousa Isabeau DE CONFLANS, cousine de Blanche, reine de France et mère de saint Louis, et de Hugues, roi d'Écosse (2), dont il eut :

- 1° Wautier, seigneur et baron DE BOUSIES, chevalier banneret du Hainaut, eut pour fils Louis, seigneur de BOUSIES, tué à la bataille d'Azincourt en 1415, selon Monstrelet. (Voyez *Histoire du Cambrésis*.) Ce fils Louis, qui avait épousé damoiselle N. DE ROUVEROY-SAINT-SIMON, eut pour fille unique Jeanne DE BOUSIES, qui porta par son mariage la pairie et la baronnie de Bousies dans la famille de Lapierre;
- 2° Eustache, qui a continué la descendance.

riches et puissants; entretenant à leurs frais, pour le service de leurs princes, plusieurs écuyers et soldats. Suit la liste de ces chevaliers, dans laquelle se trouvent les sires DE BOUSIES. (*Abrégé des Annales du Hainaut de Vinchant*, par Ruteau, imprimé à Mons en 1648, pages 12 et 13.)

(1) La maison DE RŒULX sortait de celle des comtes de Hainaut, par Arnould, fils cadet de Baudoin de Jérusalem. (Ruteau et Vinchant.)

(2) Cette parenté est indiquée dans le diplôme d'érection en principauté de la terre d'Everbergh. (*Archives générales du royaume*, chambre des comptes, n° 148, folio 102.) Ce diplôme est transcrit dans la *Notice historique sur Tyberchamps*, par l'abbé Strobant. (Bruxelles, 1851.)

VIII. Eustache DE BOUSIES, chevalier (1), prit le nom de sa terre de Vertain, sous lequel plusieurs de ses descendants sont connus, pour se distinguer de la branche aînée, qui était propriétaire de la pairie de Bousies. Il épousa N. DE TRESEGNIES, dont il eut :

IX. Eustache DE BOUSIES DE VERTAIN, chevalier, qui épousa Agnès DE BIERNE, dont il eut :

1° Pierre DE BOUSIES DE VERTAIN, grand-bailli du Hainaut, de 1425 à 1427. (Voyez de BOUSSU, *Histoire de Mons*, etc.)

2° Guillaume, qui suit ;

3° Isabeau, femme de Matthieu DE LANDAS ;

4° Wautier DE BOUSIES, époux de B... DE WASSIÈRE, lequel eut pour fils :

A. Jean, seigneur d'Aubignies, époux de N... DE HAMMES, dont la fille unique épousa J. DE RUBEMPRÉ, chevalier de la Toison d'or ;

B. Wautier DE VERTAIN (bâtard), comte de Fauquemberg, seigneur de Familleureux, par sa femme Jeanne DE BEAUMONT. Cette branche ne porta que le nom de VERTAIN. Ce Wautier, dit *Fier-à-Bras*, fut un des plus braves chevaliers du Hainaut. Il fut l'organisateur de l'expédition du comte de Hainaut dans la Frise, en 1396, et fit toutes les guerres du temps. (Voyez Vinchant, *Annales du Hainaut*, année 1396 et autres.) Il eut pour fils :

AA. Jean DE VERTAIN, comte de Fauquemberg, seigneur de Familleureux, qui épousa Bonne DE FLANDRES, et mourut sans hoirs ;

BB. Englebert DE VERTAIN, époux de J... DE MORTAGNE, dit *d'Espierre*, dont il eut Jean DE VERTAIN, comte de Fauquemberg, mort sans hoirs. Cette branche s'éteignit à ce degré.

X. Guillaume DE BOUSIES DE VERTAIN, seigneur de Feluy, Vertain et Tyberchamps, épousa J. DE HEULE, dont il eut :

XI. Eustache DE BOUSIES DE VERTAIN, seigneur de Vertain, Feluy et Tyberchamps, épousa A... DE LA LECKE, dont sont issus :

1° Eustache DE BOUSIES DE VERTAIN, marié à Jeanne DE MAILLY, dont il eut :

A. Eustache DE BOUSIES DE VERTAIN, seigneur de Vertain, Feluy et Romeries, chevalier de la Toison d'or, maréchal des armées de l'empereur Charles-Quint ; il épousa Marie DE HUMIÈRES, dont il eut une fille, Jeanne, mariée à Bertrand DE RUBEMPRÉ. La branche aînée, propriétaire de la terre de Bousies, était éteinte alors, et la terre de Vertain étant passée par ce mariage dans la famille DE RUBEMPRÉ, Jean DE BOUSIES, oncle de Jeanne, ne prit jamais le nom DE VERTAIN. Jeanne fut donc la dernière des VERTAIN, ainsi que l'indique le diplôme d'érection de la terre d'Everberg en principauté, son père n'ayant laissé qu'une fille naturelle, mariée à J. DE VITHEM, sire de Pont, et un fils mort jeune.

(1) Le titre de baron était attaché à la terre de Bousies, conséquence des lois féodales. La branche cadette ne le prit donc pas.

- 2° Jean, qui suit, auteur de la branche actuelle;
 3° Isabelle DE BOUSIES DE VERTAIN, épouse du comte d'ŒTINGEN;
 4° et 5° Jeanne et Marguerite DE BOUSIES DE VERTAIN, toutes deux chanoinesses du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons.

XII. Jean DE BOUSIES, chevalier, épousa Isabeau DE MORKERCKE, qui, étant devenue veuve, laissa ses biens à son fils Eustache, par acte daté de 1474. (Copie authentique de cet acte, signée du notaire Van der Camen, a été mise sous nos yeux.)

XIII. Eustache DE BOUSIES, chevalier, né en 1464, mort en 1548, épousa B. DE POIVRE, dont il eut :

XIV. Claude DE BOUSIES, chevalier, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, marié à Isabeau DE TRESEGNIES, dont il eut cinq filles et le fils qui suit :

XV. Isambart DE BOUSIES, chevalier, vicomte et seigneur de Rouveroy, par sa femme J. DE BRIARD, qui le rendit père de :

XVI. Jean DE BOUSIES, vicomte de Rouveroy, mort le 22 juin 1651, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, qui épousa : 1° demoiselle M. DE BARREAU DE MAIGNY ; 2° demoiselle B. DE MASSIET.

Du premier lit est né :

- 1° Philippe, qui continue la descendance;

Du deuxième lit :

2° Jean-Baptiste DE BOUSIES, né en 1615, seigneur d'Escarmaing, qui épousa Marie d'ESCLAIBES, dont Joseph DE BOUSIES D'ESCARMAING, époux de J. MAËS. Leur fils Adrien, mort en 1766, titré comte DE BOUSIES (voyez *Nobiliaire des Pays-Bas*, suite au supplément, page 216), épousa E. DE CARONDELET DE POTELLES, dont :

- A. Ferdinand comte DE BOUSIES D'ESCARMAING, commandeur de l'ordre de Malte (voyez le *Nobiliaire* cité plus haut), né le 27 février 1748, reçu dans l'ordre de Malte le 25 juillet 1771;
 B. Nathalie, épouse de B. PATU, baron de Mellon. Cette branche s'éteint à ce degré.

XVII. Philippe DE BOUSIES, vicomte de Rouveroy, seigneur de Saint-Symphorien, Fayon, la Baume, Pont, Dudzelles, etc., épousa, en 1625, demoiselle Isabelle DE GRASSIS, dont il eut :

- 1° Marguerite DE BOUSIES, qui épousa, en premières noces, Jean DE WASIÈRES; et en secondes noces, E. VAN DER DILF;
 2° Féry-Basile, qui suit.

XVIII. Féry-Basile DE BOUSIES, vicomte de Rouveroy, capitaine d'infanterie, mort en 1695, marié, le 7 juillet 1660, à N. DE ROCCA, dont :

- 1° Isabelle DE BOUSIES, mariée à C. VERREYKEN, comte de Sart et vicomte de Breug;
- 2° Léon-Claude, qui suit.

XIX. Léon-Claude DE BOUSIES, chevalier, vicomte Rouveroy, né en 1663, mort en 1721, membre des états nobles du Hainaut, avait épousé, le 9 août 1701, demoiselle N.... LE BRUN DE MIRAUMONT, qui le rendit père de plusieurs enfants, savoir :

- 1° Charles, qui suit;
- 2° Victoire DE BOUSIES, épouse de B. DU MONT, marquis de Gages;
- 3° Féry DE BOUSIES, cité plus bas, auteur de la branche des seigneurs DE CHANVAN;
- 4° et 5° Henri et Emmanuel DE BOUSIES, tous deux religieux à l'abbaye noble de Sainte-
Gertrude, à Louvain;
- 6° Marie DE BOUSIES, abbesse de l'abbaye noble de Forest;
- 7° Louis DE BOUSIES, religieux et proviseur à l'abbaye noble d'Einam;
- 8° Isambart DE BOUSIES, chanoine du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons.

XX. Charles DE BOUSIES, chevalier, vicomte de Rouveroy, membre des états nobles du Hainaut, seigneur de Rouveroy, Fayon, La Baume, Ferrières-le-Petit et Houtain-le-Mont, né en 1703, épousa, le 29 novembre 1746, A. DE CORSWAREM-LOOZ, dont il eut :

- 1° Féry, qui suit;
- 2° Charles DE BOUSIES, mentionné ci-après au premier rameau;
- 3° Bonaventure DE BOUSIES, dont il sera parlé après son frère, au deuxième rameau

XXI. FÉRY DE BOUSIES, vicomte de Rouveroy, seigneur de Rouveroy, Fayon, La Baume, Houtain-le-Mont, du Petit-Rœulx, député des états nobles du Hainaut, épousa A., comtesse d'YVE DE BAVAY, dont il eut :

- 1° Amélie DE BOUSIES, épouse de L. LE PREUD'HOMME D'HAILLY, vicomte de Meuport;
- 2° Charles, qui suit.

XXII. Charles DE BOUSIES, vicomte de Rouveroy, né le 10 février 1789, sous-préfet du département de l'Ourte, auditeur au conseil d'Etat sous l'Empire, membre de l'ordre équestre du Hainaut, du congrès belge, sénateur, chevalier des ordres de Malte, de Léopold et de la Croix de fer, épousa demoiselle Jeanne DE BERLAYMONT DE BORMENVILLE, dont il a deux enfants :

- 1° Gustave DE BOUSIES, chevalier, vicomte de Rouveroy, né le 7 juin 1817;
- 2° Victor, chevalier DE BOUSIES, né le 6 juillet 1823.

PREMIER RAMEAU

XXI. Charles DE BOUSIES, deuxième fils de Charles et de dame DE CORSWAREM-LOOZ, seigneur de Ferrière-le-Petit, député des états nobles du Hainaut, a épousé demoiselle Amélie d'YVES DE BAVAY, dont il a eu :

- 1° Ferdinand DE BOUSIES, membre de l'ordre équestre du Hainaut, qui a épousé G....., comtesse d'AUXY DE FOULENG, dont une fille, morte jeune.
- 2° Philippe-René DE BOUSIES, né le 9 mars 1789, membre des États généraux des Pays-Bas, du congrès belge, de la chambre des représentants, sénateur du royaume belge, colonel de cavalerie, chevalier de Malte, de la Légion d'honneur et de l'ordre de Léopold, décoré de la médaille de Sainte-Hélène, épousa P....., baronne de Malingreau de Quenast;
- 3° Florent DE BOUSIES, officier de dragons;
- 4° Thérèse DE BOUSIES, épouse de C., comte de la Barre et d'Erquelines;
- 5° Hyacinthe DE BOUSIES, épouse de F., comte d'Yves de Bavay.

DEUXIÈME RAMEAU

XXI. Bonaventure, chevalier DE BOUSIES, troisième fils de Charles et de Corswarem-Looz, né le 17 septembre 1755, fut un des hommes les plus estimés de son époque : il remplit pendant sa carrière, consacrée tout entière à ses concitoyens, un grand nombre d'emplois dont voici les principaux : mayor de Mons, 11 mai 1792; député de la ville de Mons à l'assemblée des représentants du peuple du Hainaut, 30 novembre 1792; membre du conseil des Anciens, 14 avril 1798; administrateur des hospices, 2 septembre 1801; administrateur du bureau de bienfaisance, 15 novembre 1803; membre du tribunal de commerce, 2 décembre 1802; conseiller de préfecture du département de Jemmapes, 17 février 1804; intendant départemental du département de Jemmapes, 22 mars 1814; gouverneur du Hainaut, 16 septembre 1815 jusqu'en 1821; chambellan de S. M. des Pays-Bas, 17 novembre 1816; chevalier de l'ordre du Lion de Belgique, 18 novembre 1815; membre de la première chambre des États généraux, 22 novembre 1822; conseiller d'Etat, 11 janvier 1823, etc.

Il mourut le 23 août 1831; il avait épousé Rose, comtesse CORNET DE WALVEMBROECK, dont il a eu :

- 1° Pauline DE BOUSIES, née en 1798; mariée au comte d'Auxy de Launois; elle est morte en 1859;
- 2° Flore DE BOUSIES, née en 1800, a épousé Camille DE BEHAULT;
- 3° Adolphe, qui suit.

XXII. Adolphe , chevalier DE BOUSIES, né en 1804, épousa Z. DE BEHAULT, dont :

XXIII. Adhémar, chevalier DE BOUSIES, né en 1829, marié à Alix HANOT D'HARVENG le 16 juin 1858. De ce mariage est issu :

1° Baudoin DE BOUSIES, né à Mons, le 22 mars 1859.

La terre de Rouveroy étant restée à la branche aînée, les deux branches cadettes ci-dessus ne prirent pas le titre de vicomte de Rouveroy, auquel pourtant elles avaient droit, comme il a été dit plus haut à l'article concernant la branche des seigneurs de Chanvan.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE CHANVAN

XX. Ferry DE BOUSIES, cité plus haut, fut reconnu vicomte de Rouveroy par jugement de la cour des comptes, aides et finances du duché de Bourgogne, laquelle décida que ce titre de vicomte de Rouveroy appartenait aux cadets comme aux aînés de la maison de Bousies. Il épousa E. DE SAUNIER, baronne de Villerchemin et dame de Chanvan. Cette branche se fixa en Franche-Comté. Il eut pour enfants :

- 1° Anne DE BOUSIES, chanoinesse à l'abbaye noble de Montigny, en Franche-Comté ;
- 2° Alexandrine DE BOUSIES, dame de la Croix étoilée, épouse en 1763 de F. DU MONT, marquis de Gages ;
- 3° Claude, qui suit ;
- 4° Anne DE BOUSIES, épouse de Claude DE BOICHELIER ;
- 5° François DE BOUSIES, chanoine de l'église princière de Marbach ;
- 6° Alexandre DE BOUSIES, colonel de cavalerie, en Espagne, chevalier de Saint-Georges, 27 avril 1779.

XXI. Claude DE BOUSIES, chevalier de Saint-Georges et capitaine de dragons au service du roi de France, baron et seigneur de Villerchemin et de Chanvan, vicomte de Rouveroy, fut titré comte de Bousies. Il épousa C. DE ROSIÈRE, marquise de Soran, dont il eut :

XXII. Antoine-Éléonore comte DE BOUSIES, chevalier des ordres de Saint-Georges et de Saint-Louis, né le 3 janvier 1767, épousa P. DE SCEY, dont il n'eut qu'une fille :

Félicité, comtesse DE BOUSIES, en qui finit cette branche.

DE FLEURY-BLANCHEFORT

LANGUEDOC

MARQUIS DE BLANCHEFORT; SEIGNEURS DE RENNES-LES-BAINS, MONTAUD, BÉZIS,
MONTFERRAND, ETC., ETC. ;
CO-SEIGNEURS DE CAUX, ET DE BEAUCOUP D'AUTRES LIEUX.



ARMES : *d'azur, à la fasce d'or accompagnée en chef d'une hermine accostée de 6 croissants d'argent, mal ordonnés; et en pointe d'un château d'argent, ajouré et maçonné de sable.*
— COURONNE : *de Marquis.* — SUPPORTS : *deux lions.*



La famille de FLEURY-BLANCHEFORT est originaire du Piémont; elle vint s'établir en France vers le milieu du xvii^e siècle et fut maintenue dans sa noblesse, « déclarée noble et issue de noble race et lignée » par arrêt de la Cour des aides de Montpellier, du 24 novembre 1751. Sa filiation authentique a été établie sans lacune par l'arrêt précité, depuis le milieu du xvi^e siècle.

D'après quelques anciens papiers de famille, il semble que la génération qui existait à cette époque était disposée à rattacher son origine à une tige ancienne dans laquelle figuraient : GILBERT, DRÉAS et THIBAUT DE FLEURY, vivant en 1190, les deux premiers mentionnés dans les assises de Jérusalem par Beaumanoir, et le troisième dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale, et par dom Vaysette, *Histoire générale du Languedoc*.

Mais ces indications, qui se trouvaient reproduites, sans plus de fondement, dans les généalogies d'autres familles de ce nom, et notamment dans celle de la famille de FLEURY DE LA-RAFINIÈRE, du Poitou, ne sauraient être vérifiées aujourd'hui.

Pour la maison de FLEURY-BLANCHEFORT, qui nous occupe, cette tradition aurait d'autant plus d'importance, qu'elle semble en confirmer une autre, qui rapportait son origine à celle d'une famille française issue d'un gentilhomme qui avait accompagné Tancrede d'HAUTEVILLE, lors de la conquête de la Sicile, et ayant existé dans cette île en 1165.

On lit dans la généalogie de la famille de Fleury de la Rafinière, du Poitou, que le pape Alexandre III adressa à cette époque, au roi de France, deux lettres concernant un comte de FLEURY, qu'il appelle son cher fils, et dit être un des barons les plus considérables de la Calabre. Par ces lettres, le pape informe le roi que le comte de Fleury, en butte aux persécutions de Guillaume, roi de Sicile, dit le Mauvais, a été dépouillé de tous ses biens, et il le recommande de la manière la plus pressante à sa bienveillante protection. Ce même comte de Fleury, rétabli dans ses biens et dignités par GUIELAUME II, dit le Bon, reçut en 1176 la mission d'aller demander, pour son maître, la main de la princesse Jeanne, fille du roi d'Angleterre.

D'après les rapprochements historiques, et d'après les conjectures auxquelles ils donnent lieu, on est amené à supposer que les familles de Fleury, établies en Poitou, en Champagne, en Bourgogne et en Languedoc pourraient bien être les rameaux détachés d'une ancienne et même tige; mais aucun titre sérieux ne pouvant être invoqué à l'appui de cette supposition, nous

restreindrons cette notice à la famille de FLEURY-BLANCHEFORT, dont la filiation s'établit sur des documents authentiques, depuis :

FILIATION

I. Jean-Baptiste DE FLEURY, capitaine aux gardes du duc de Savoie, marié à Paule D'ALPHONSE, dont il eut le fils Jean, qui suit.

II. Jean DE FLEURY épousa, le 6 mai 1593, à Lyon (par contrat passé devant M^e Cros), demoiselle Marguerite DE GUICHENAUT, fille de noble Pierre de Guichenaut, et de dame de Colet, parente du capitaine Colet, qui, avec le comte de la Roche de Flotte, s'empara de Barcelonnette en 1590. Il était, lors de son mariage, capitaine dans les troupes du duc de Savoie, et parvint au grade de colonel, ainsi que le constate le contrat de mariage de son fils Luc, qui suit. Il fut également nommé chevalier du grand ordre de Savoie. Il eut pour fils unique :

III. LUC DE FLEURY, né à Mont-Luce, en Bresse, qui épousa demoiselle Philippine DE BELLE, fille de noble Marc de Belle et de dame Claudine DE MAXIME, par contrat passé, le 13 septembre 1644, par M^e Villatte, notaire à Saint-Donnat, au bailliage de Saint-Marcelin. Il était alors capitaine dans les troupes du duc de Savoie. Son mariage en Dauphiné et l'échange du marquisat de Saluces le déterminèrent à passer au service de France avec le même grade. Il se distingua, en 1635, dans l'armée commandée par le maréchal de Créquy, dans le Milanais, contre les Espagnols. Plus tard, ayant éprouvé des revers de fortune, il quitta le service et transplanta sa famille à Caux, dans le comté de Pézénas, au diocèse de Béziers, auprès d'un oncle paternel de Philippine DE BELLE, et d'une tante qui y possédait de grands biens. De son mariage il eut trois enfants, savoir :

- 1^o Françoise DE FLEURY, mariée le 11 janvier 1571 à noble Charles DE BEDOS DE CELLES SALLÈLES;
- 2^o Henriette DE FLEURY, mariée le 23 avril 1687 à noble DE LA CAZE, seigneur d'Abrouze;
- 3^o Jean-Baptiste, qui suit.

IV. Jean-Baptiste DE FLEURY, né en 1661 à Saint-Donnat, entra fort jeune dans le régiment de la Reine (infanterie), et fut élevé au grade de capitaine

dans le même régiment, par brevet du 28 mai 1689; il épousa, le 28 juin 1697, à Toulouse, Marguerite DE ROSSEL, fille de noble Paul-François de Rossel et de dame Marguerite DE RESSEQUIER. Il est mort le 1^{er} mars 1731, à Vaquière, près Toulouse, laissant pour unique héritier :

V. Paul-François DE FLEURY, né à Toulouse, co-seigneur de Caux. Un arrêt de la Cour des aides de Montpellier, en date du 24 novembre 1751, le déclare « noble et issu de noble race et lignée et ordonne son inscription « sur le catalogue des véritables nobles de la province du Languedoc. » Il avait épousé, le 26 juin 1731, à Caux, demoiselle Christine DE BEDOS DE CELLES, fille de noble Henri de Bedos de Celles, son cousin germain, et de dame Jeanne DE PRADINES. Il fut père de :

- 1° Marie-Christine DE FLEURY, mariée à noble Jean-Joseph DE LA TREILLE DE LA SABLIERE (habitant d'Aspésaz, du diocèse de Béziers);
- 2° Marie DE FLEURY, religieuse, supérieure de l'ordre de Saint-Augustin, dit *de la Madeleine*, à Toulouse;
- 3° Jeanne-Gabrielle DE FLEURY, religieuse de l'ordre de Notre-Dame de la Visitation, à Toulouse;
- 4° Paule-Henriette DE FLEURY, mariée à noble DE BELLAUD;
- 5° Paul-François-Vincent, qui suit;
- 6° Charles-Joseph DE FLEURY, religieux de l'ordre des Grands-Carmes, à Toulouse.

VI. Paul-François-Vincent DE FLEURY, co-seigneur de Caux, par son mariage, seigneur de Rennes-les-Bains, Montferrand, Bézis, marquis DE BLANCHEFORT, au diocèse d'Aleth, sénéchaussée de Limoux, est né à Caux le 6 novembre 1735. Il fut nommé lieutenant à l'âge de douze ans dans le régiment de la Couronne, commandé par le comte de Polastron. En 1747, il assista au siège de Maestricht. Retiré du service, il épousa Marie-Anne-Gabrielle-Elisabeth D'HAUTPOUL DE BLANCHEFORT, fille de haut et puissant seigneur François d'Hautpoul, marquis de Blanchefort, baron de Rennes qui décéda sans postérité mâle, et de dame Marie DE NÈGRE D'ABLE, dame de Niort et de Roquefeuille. Ce mariage fit entrer dans la famille de Fleury la seigneurie de Rennes-les-Bains, qui lui appartient encore.

Le marquis DE FLEURY et ses deux fils aînés figurent sur la liste des gentilshommes de la province du Languedoc qui, en 1788, crurent devoir protester contre les Etats-Généraux. Incarcéré à Toulouse en 1793, il mourut en 1794 à sa sortie de prison. Il fut père de :

- 1° Christine-Fortunée-Victoire-Elisabeth DE FLEURY, morte célibataire;
- 2° Paul-Luc-Melchior, qui suit;
- 3° Jean-Baptiste-Vincent-Eléonor DE FLEURY-MONTFERRAND, mort en Espagne, pendant l'émigration, sans postérité;

- 4° Henri-Prosper-Guillaume DE FLEURY-BLANCHEFORT, dit *le Chevalier*, ancien garde-du-corps du roi d'Espagne, chevalier de Saint-Louis en 1815; mort à Toulouse, sans postérité;
- 5° Justine-Victoire DE FLEURY, morte célibataire,
- 6° Paul-Urbain DE FLEURY, auteur de la branche cadette.

VII. Paul-Luc-Melchior DE FLEURY, marquis DE BLANCHEFORT, né à Caux le 12 juillet 1769, entra à l'âge de dix-sept ans dans un régiment de dragons, qu'il quitta bientôt, sa famille ayant conçu le projet de le faire entrer au Parlement de Toulouse. Il prit part en 1788, avec ses deux frères, à la protestation des gentilshommes du Languedoc contre la convocation des États-Généraux. Son père ayant été incarcéré à Toulouse, et se trouvant poursuivi lui-même, comme suspect, il fut forcé de s'expatrier avec deux de ses frères, MM. de Montferrand et de Blanchefort. Le premier mourut peu après leur arrivée en Espagne; le second fut admis dans les gardes-du-corps du roi d'Espagne. Paul-Luc-Melchior entra d'abord dans l'armée espagnole; plus tard, en 1794, il fut chargé de conduire à l'armée des princes un détachement de gentilshommes français, faisant partie de la coalition du Languedoc. Lors de la dissolution de l'armée de Condé, il revint en Espagne et fut nommé capitaine dans le régiment d'Altorque (infanterie), par brevet du roi d'Espagne du 6 août 1795. En 1808, il rentra en France, ne voulant pas être exposé, dans la lutte qui allait s'ouvrir, à prendre parti contre ses compatriotes ou contre ses compagnons d'armes. Marié peu après, en 1809, avec mademoiselle Suzanne-Claire-Rose d'ASTORG, fille d'un émigré français, qui était alors devenu grand-sénéchal de l'île de la Martinique, il eut la douleur de la perdre lors de la naissance de son fils, qui suit. Nommé chevalier de Saint-Louis le 8 novembre 1815, il prit du service dans la légion de la Martinique. Une chute de cheval, qui lui fracassa le col du fémur, le força à se fixer dans cette île, où il décéda chef de bataillon en retraite, le 12 mars 1843. Il fut père de :

VIII. Paul-François-Elie-Amand-Prosper DE FLEURY, marquis DE FLEURY-BLANCHEFORT, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand. Né à Toulouse, le 6 avril 1811, il entra à l'école de Saint-Cyr en novembre 1827, fut sous-lieutenant de cavalerie en octobre 1829, et fut envoyé à l'école de Saumur. Appelé à la Martinique, par suite de l'accident arrivé à son père, il dirigea ses études vers les questions commerciales; auteur de divers opuscules sur le commerce et la marine marchande, notamment en 1849 (*Coup d'œil sur le côté maritime de la question d'Orient*), il fut nommé membre du comité consultatif des colonies, lors de sa création. En 1856, le gouvernement de l'empereur

le nomma préfet d'un de nos grands départements. Il a épousé, le 19 mars 1845, mademoiselle Claire-Hélène d'HAUTPOUL, fille de Richard-Olivier-Hippolyte, marquis d'HAUTPOUL-FÉLINES, colonel de cavalerie, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de plusieurs ordres, et de Françoise-Sophie CAUSSE. De cette alliance sont issus quatre enfants :

- 1° Marie-Alexandrine-Sophie-Rose DE FLEURY, née à Paris le 11 janvier 1846;
- 2° Marguerite-Claire DE FLEURY, née à Versailles le 10 octobre 1847;
- 3° Prospère-Gabrielle DE FLEURY, née à Crépy (Oise) le 26 juin 1849;
- 4° Marie-Dominique-Olivier DE FLEURY, né à Paris le 15 mars 1851.

BRANCHE CADETTE

VII. Paul-Urbain DE FLEURY, le dernier des enfants de Paul-François-Vincent, était trop jeune pour émigrer avec ses frères, lors de l'incarcération de son père; il fut recueilli, ainsi que ses sœurs, par des amis de la famille, dont quelques-uns achetèrent plus tard, pour les rendre aux enfants, une partie du patrimoine vendu à la suite des confiscations révolutionnaires; c'est à cette circonstance que les deux frères aînés et lui-même durent de rentrer en possession de l'ancienne seigneurie de Rennes-les-Bains, qui est demeurée depuis dans la famille.

Il a épousé, en avril 1818, mademoiselle N..... Henriette DE GIRONS DES ONDES, fille du baron de Girons des Ondes, et de dame DE CANTELOUP, dont il eut :

- 1° Henri-Paul-Elie, qui suit;
- 2° Alexandrine DE FLEURY, mariée à Monsieur DE CLAUSADE, membre du conseil général du Tarn;
- 3° Juliette DE FLEURY, mariée à Monsieur Pierre DE COLOMÈS;
- 4° Zoé DE FLEURY, mariée à Monsieur Adolphe DE SALINIÈRE;
- 5° Elie-Félix-Casimir DE FLEURY, mort à la Martinique, en 1856, officier de marine.

VIII. Henri-Paul-Elie DE FLEURY a servi pendant quelque temps dans la marine militaire; il faisait partie de l'escadre qui assista au combat de l'Obligado. Il a épousé, en 1857, à Toulouse, mademoiselle Anna-Henriette DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR, fille de M. Edmond de Castillon de Saint-Victor et de dame Zoé DE GIRONS DES ONDES.

DU HAUTOY

LUXEMBOURG, LORRAINE ET PICARDIE

MARQUIS ET COMTES DU HAUTOY ;
SEIGNEURS DE NUBÉCOURT, DE VAUDONCOURT, DE GUSSAINVILLE, DE LUZY,
DE FRESNAUX, DE BUCAMP, ETC., ETC.



ARMES : d'argent, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, la queue fourchue, nouée et passée en sautoir. — COURONNE : de Marquis. — SUPPORTS : deux griffons, tenant chacun une bannière aux armes de l'écu. — DEVISE : Fortitudine.



RIGNAIRE du duché de Luxembourg, où elle résida jusqu'en 1445, la maison DU HAUTOY alla se fixer en Lorraine, sous le règne du duc René I^{er}. Cette famille, d'ancienne chevalerie, est issue de celle des comtes de Luxembourg par FRÉDÉRIC, son premier auteur, qui descendait de GUILLAUME, comte de Luxembourg, et de MATHILDE, sa femme, fille de Frédéric l'Aveugle, duc de Suève.

Frédéric épousa Béatrix, dame du Hautoy, fief sis près de l'abbaye d'Orval (duché de Luxembourg), et mourut en 1270, laissant :

Frédéric, II^e du nom, qui prit le nom du fief de sa mère, et le transmit à sa postérité.

Cette illustre famille s'est partagée en plusieurs branches, savoir :

1^o Celle des seigneurs et comtes de Nubécourt; 2^o celle des seigneurs de Vaudoncourt; 3^o celle des seigneurs de Recicourt; 4^o celle des seigneurs de Gussainville, comtes du Hautoy; 5^o celle des seigneurs de Landaville; 6^o celle des seigneurs de Luzy; 7^o celle des seigneurs de Clemery, marquis du Hautoy.

De la branche de Luzy est issu : Jean DU HAUTOY, chevalier seigneur de Luzy, de Bucamp et d'autres lieux (1), fils de Guillaume, écuyer, seigneur de Luzy, de Melotin et de Haraucourt. Il épousa demoiselle Jeanne DE POUILLY, fille de Gérard de Pouilly, seigneur d'Esne, et de dame Marguerite DE LAVALUX, qui fut la marraine de leur fils Jean, de qui descend :

Antoine DU HAUTOY, chevalier seigneur de Malvoisine, Fresnaux, etc., qui a épousé demoiselle Anne DE BRONNE DE MONTAGU, issue de la famille anglaise des lords de Bronne, vicomtes de Montagu. Il continua la branche des seigneurs de Luzy, établie dès le XVI^e siècle dans l'Ile-de-France, dont les membres s'appelèrent indifféremment DE HAUTOY, DU HAUTOY OU DE LA HAUTOY; ce dernier nom a été adopté par la suite des temps.

A la révolution de 1789, Antoine DE LA HAUTOY, III^e du nom, chevalier seigneur de Bucamp, Fresnaux et autres lieux, fut obligé de se sauver en Picardie, où il faillit être guillotiné, après avoir vu brûler toutes ses archives de famille. Il mourut en 1813, laissant pour fils :

Alexis DE LA HAUTOY, marié à demoiselle Marie-Rose-Sophie DE LA BONDE, dont est issu :

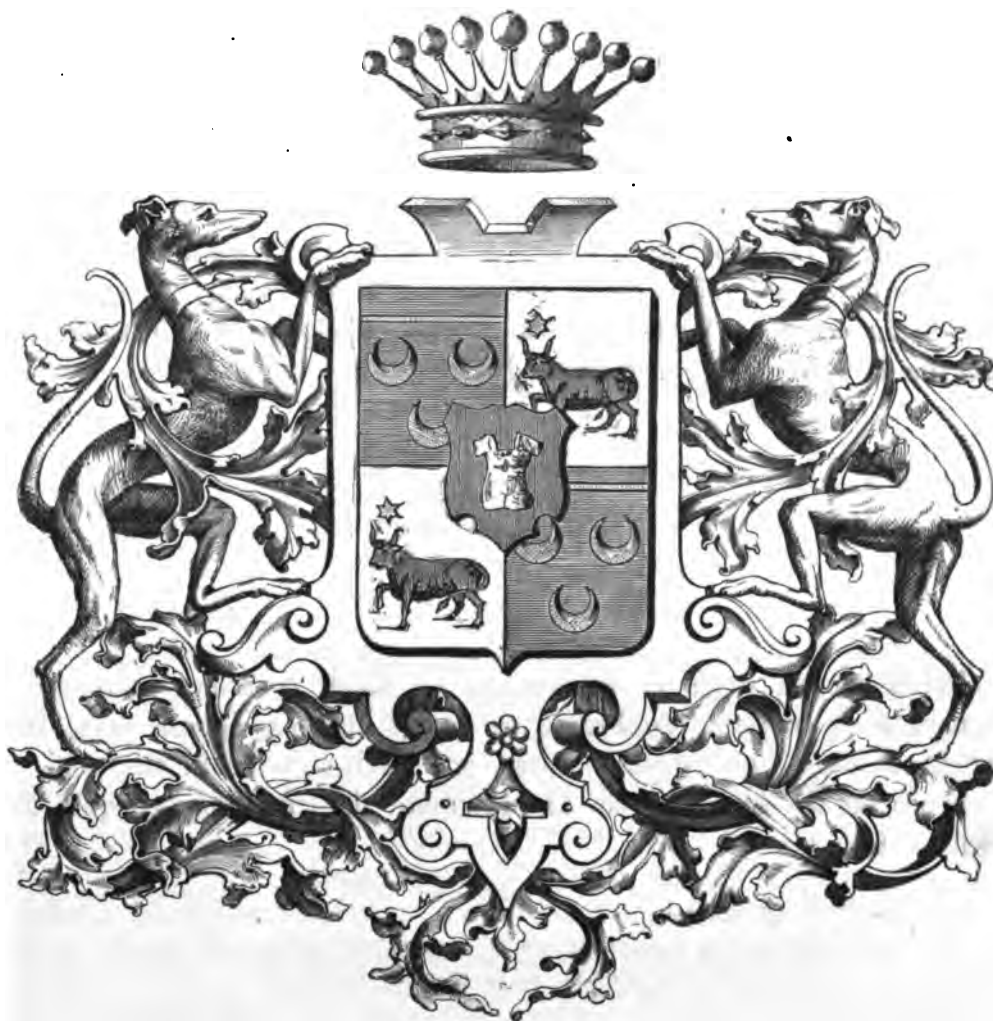
Alexis-François-Eugène DE LA HAUTOY, chef de nom et d'armes de sa famille, né le 28 février 1808, marié le 4 décembre 1832, avec demoiselle Marie-Louise-Alexandrine FROIDURE. De ce mariage sont nés trois enfants, savoir :

- 1^o Eugène-Alexandre DE LA HAUTOY, né le 18 septembre 1833;
- 2^o Abel-Henri DE LA HAUTOY, né le 15 octobre 1836;
- 3^o Eugénie-Marguerite-Alexandrine DE LA HAUTOY, née le 16 juillet 1839.

(1) Voir les manuscrits de la Bibliothèque impériale, et la Généalogie complète dressée en 1777, par l'abbé Liounois, et imprimée à Nancy à cette époque.

DE PÉRIGNY

ORLÉANAIS ET ILE-DE-FRANCE



ARMES : *D'azur, à 3 croissants d'or, surmontés d'une triangle de même; écartelé; d'argent, à une vache de gueules, sommée entre les 2 cornes d'une étoile d'or, et sur le tout, de gueules à une cuirasse d'argent. — COURONNE : de Comte. — SUPPORTS : Deux lériers.*



LA maison DE PÉRIGNY doit être considérée comme une vieille famille de robe. Si elle n'a pas joué un rôle important dans les affaires du pays, si elle n'a pas eu cet éclat que donnent la faveur des rois et la fréquentation des cours, elle a du moins joui d'une des positions les plus éclatantes de la magistrature en la personne de messire Charles-Octave DE PÉRIGNY, qui, avant d'être président au Parlement, fut précepteur du Dauphin. (Voyez Blanchard, *Histoire des présidents au Parlement.*)

Avant d'être fixée en l'Île-de-France, cette maison habitait l'Orléanais, ainsi que le constate une Charte originale de l'année 1569.

C'est le rôle original fait en armes à Châlons, le 23 janvier 1569, de la compagnie de vingt archers de la prévôté de la connétablie, sous la charge de M. le maréchal de Vieilleville. On y voit mentionné Jean PÉRIGNY, lieutenant de la connétablie, demeurant à Orléans.

FILIATION

I. Noble homme Denis DE PÉRIGNY, né en 1590, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, épousa vers, 1620, Magdeleine JOLLY, qui mourut après son mari, en 1652. On voit, par l'inventaire de ses biens fait le 13 septembre de ladite année, qu'il avait eu deux enfants :

1° Octave, qui suit;

2° Colombe DE PÉRIGNY, épouse de messire Nicolas FERRAND, conseiller du roi en ses conseils, auditeur en sa chambre des comptes.

II. Messire Octave DE PÉRIGNY, chevalier, obtint des lettres de provision de l'office de conseiller en la cour du Parlement, et de président aux enquêtes, données à Paris le 17 novembre 1660; puis il fut nommé, le même jour, par lettres du roi, conseiller aux conseils d'Etat et privé de Sa Majesté, et enfin précepteur de monseigneur le Dauphin, par lettres du roi données à Vincennes le 11 septembre 1666.

DE PÉRIGNY.

Il a épousé, par contrat passé le 5 octobre 1653 devant Drouyn et Motelet, notaires au Châtelet de Paris, demoiselle Anne-Louise MARGONNE, fille de messire Claude Margonne, conseiller du roi en ses conseils, et secrétaire de ses finances, et dame Anne PUGET.

Il est mort en 1670, et l'inventaire de ses biens a été fait le lundi 17 novembre de ladite année, par sa veuve, qui était alors tutrice de ses quatre enfants mineurs, qui sont :

1° Charles-Octave, qui suit ;

2° Anne-Julie DE PÉRIGNY, qui figure dans une constitution de rente faite le 19 août 1679 (1) ;

3° Magdeleine DE PÉRIGNY, née en 1662 ;

4° Thérèse DE PÉRIGNY, mariée à Antoine DE COURSON (2), chevalier, capitaine d'une compagnie de gardes-françaises. Elle fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général en même temps que son frère. (Tome XXIII, folio 122.)

III. Charles-Octave DE PÉRIGNY, chevalier, né en 1659, ainsi qu'il appert de l'inventaire cité plus haut, fit enregistrer les armoiries de sa famille à l'Armorial général établi par d'Hozier, juge d'armes de France, en vertu de l'édit du roi du 4 novembre 1696. (Voy. *Généralité de Paris*, tome XXIII, folio 122. Bibliothèque impériale, section des manuscrits.)

Il a épousé noble damoiselle Marguerite-Armande DE FOUCAULT, dont il eut plusieurs enfants, entre autres, le fils qui suit :

IV. Jacques-Simon DE PÉRIGNY, né en 1701, a épousé, par contrat du 20 novembre 1725, damoiselle Marie RICHARD. Il est mort le 25 octobre 1740, laissant de son mariage le fils qui suit :

V. Louis-Jean-Baptiste DE PÉRIGNY, né le 16 octobre 1727, à Joinville (Haute-Marne), fut conseiller du roi, avocat au parlement, président de l'élection de Joinville et subdélégué de l'intendance de Champagne. Il a épousé demoiselle Anne-Nicole SIRJEAN, et est mort le 3 thermidor an XIII.

De ce mariage sont issus plusieurs enfants, entre autres :

IV. Claude Symon DE PÉRIGNY, né le 5 février 1772, receveur de l'enregistrement, conservateur des hypothèques de l'arrondissement de Dreux, a épousé,

(1) L'inventaire de 1670 et cette constitution de rente sont aux archives de la famille.

(2) Les armes de la famille DE COURSON sont : *Losangé d'or et de sable.*

le 23 octobre 1811, noble demoiselle Marie-Arthémise FOREAU DE TRIZAY (1), dont il eut deux fils :

1° Antoine-Pierre-Félix, qui suit ;

2° Claude-Ernest-Alexis Symon DE PÉRIGNY, né le 4 décembre 1817. Il a épousé, par contrat du 5 août 1850, mademoiselle Marie TRUMET DE FONTARCE (2), dont :

A. Pierre DE PÉRIGNY, né le 9 août 1856 ;

B. Marguerite DE PÉRIGNY, née le 7 novembre 1852.

V. Antoine-Pierre-Félix Symon DE PÉRIGNY, chef de nom et d'armes de la famille, directeur des haras, est né le 24 juillet 1812. Il a épousé, par contrat du 7 novembre 1843, mademoiselle Henriette-Mathilde DE MIREBEAU (3), fille d'Augustin de Mirebeau, ancien officier de cavalerie, et de dame Antoinette-Sophie Goulhot de Saint-Germain ; un membre de cette famille siège actuellement au Sénat.

De ce mariage est issu un fils unique :

Marie-Arthur DE PÉRIGNY, né le 24 novembre 1844.

(1) Les armes de la famille FOREAU DE TRIZAY sont : *d'azur au sautoir d'argent.*

(2) La famille TRUMET DE FONTARCE porte pour armes : *d'azur à 3 besants d'or, posés 2 et 1.*

(3) La famille DE MIREBEAU porte pour armes : *d'or, au chef d'azur chargé d'une fasce ondulée d'or, l'écu chargé d'un chevron de gueules, accompagné en chef de 2 têtes de perdrix et en pointe d'un myrthe arraché de sinople.*

DE CARBONNEL

ARTOIS ET PICARDIE

BARONS DE BAPPRÉES; SEIGNEURS DE VILLERS-CARBONNEL, D'ORESMAUX,
DE NÉGOVILLEUX, DE VERMANDOVILLERS,
DE VERGIES, D'ARMANVILLE, DE FRÉVILLE, DE BEAUDRICOURT ET DE MONGIVAL.



ARMES : [d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 coquilles de même; AUTREFOIS : d'azur, à 3 coquilles d'or, ou d'argent à trois coquilles de gueules.



La famille DE CARBONNEL, d'après Gêlic et Le Carpentier, est issue d'un puîné des seigneurs de Villers-Carbonnel, village de Picardie qui paraît avoir reçu ce nom distinctif d'un de ses possesseurs au temps de la féodalité.

Hugues DE CARBONNEL, chevalier, fit don de trois razières de terre à

l'abbaye de Verger, en Cambrésis, l'an 1299, du consentement de ses deux fils JEAN, SIMON, et de sa fille ALIX, femme de Gilles DE SANCOURT, écuyer. Jean de Carbonnel, capitaine au château de Cantaing, en 1334, épousa Guillemine DE PREURE, dont il eut trois fils. L'un d'eux, Jacquemart, fut échevin de Cambrai en 1379. (*Hist. du Cambrésis*, par Jean Le Carpentier.)

FILIATION

I. La filiation suivie de cette famille peut s'établir au moyen de titres authentiques à partir de SIMON DE CARBONNEL, qui fut inhumé dans l'église des Franciscains d'Arras, où ses ascendants paternels avaient déjà reçu leur sépulture. Son testament du 10 octobre 1558 fut rédigé par Lacour et Tabaut, notaires en cette ville.

II. SIMON DE CARBONNEL, écuyer, seigneur d'Oresmaux, Négovilleux et Vermandovilliers, baron de Bapprées, fils du précédent, fut échevin d'Arras le 31 octobre 1578; il épousa, le 27 novembre 1549, au bourg de Carvin, principauté d'Epinoy, noble damoiselle Jeanne DE CAMPS, et mourut à Vermandovilliers, ne laissant qu'un fils :

III. SIMON DE CARBONNEL, écuyer, seigneur de Vermandovilliers et de Lassus, épousa, le 6 mai 1607, au château et lieu seigneurial de Wallieu, damoiselle Isabeau MOREL, et eut de ce mariage six enfants, entre autres :

IV. GEOFFROY DE CARBONNEL, écuyer, seigneur d'Armanville, d'abord lieutenant au régiment d'Houdancourt, puis capitaine d'une compagnie aux régiments d'Hocquincourt et de Chaulnes, épousa, le 12 mars 1649, noble demoiselle Isabelle DE GUESCHARD, fille d'Oudard de Gueschard, écuyer, seigneur d'Arles, Ribauville, Esclé et autres lieux, et de haute et puissante dame Louise DE CRÉQUI, en la présence et du consentement de Philibert DE NEUFVILLE, écuyer, seigneur de Forest et Misery, gouverneur de Péronne, de LOUIS DE GUESCHARD, écuyer, et de Charles DE CRÉQUI, chevalier, seigneur et vicomte de Langles. Il fut inhumé dans l'église de La Maronde, proche sa femme, le 26 janvier 1679. De son mariage il eut trois fils :

1° François DE CARBONNEL, auteur de la branche d'Armanville et de Prévile, aujourd'hui éteinte;

2° Jean-Charles, dont l'article suit;

3° Louis DE CARBONNEL, auteur de la branche de Beaudricourt.

V. JEAN-CHARLES DE CARBONNEL, écuyer, seigneur de Mongival, né en 1662 à la Maronde, épousa, le 27 février 1702, à Paris, noble demoiselle Anne-Thérèse DE SARCUS, fille de Gérard de Sarcus, chevalier, seigneur de Courcelles, et de dame Jeanne DE BLOTTEFIÈRE. Il était officier appointé dans la compagnie des deux cents cheveu-légers de la garde ordinaire de Louis XIV et fut tué, le 23 mai 1706, à la bataille de Ramillies. De son mariage il eut le fils unique qui suit :

VI. JEAN-CHARLES DE CARBONNEL, II^e du nom, chevalier, capitaine appointé dans la compagnie des deux cents gendarmes de la garde ordinaire de Louis XV, chevalier de Saint-Louis sur le champ de bataille de Fontenoy, né à Paris le 18 novembre 1703, y épousa, le 10 avril 1737, dame Marguerite FROMONT, veuve de Pierre Bertheaume, écuyer, secrétaire du roi, maison et couronne de France. Il mourut le 6 mai 1781, ayant eu de son mariage dix enfants, parmi lesquels nous citerons :

- 1^o Jean-Charles DE CARBONNEL, tué le 27 juin 1765 sur la chaloupe *la Terpsichore*, étant garde du pavillon-amiral ;
- 2^o Jean-François DE CARBONNEL, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, membre du collège électoral de la Seine-Inférieure, colonel d'artillerie, directeur de la quinzième division militaire, mort en 1812 ;
- 3^o Ambroise-Théodore, dont l'article suit ;
- 4^o Gaston DE CARBONNEL, prêtre du diocèse de Paris, mort en 1783.

VII. AMBROISE-THÉODORE, chevalier DE CARBONNEL, capitaine d'artillerie, chevalier des ordres de Saint-Lazare, du Mont-Carmel et de Saint-Louis, né à Paris le 8 août 1745, épousa le 1^{er} mai 1787 noble demoiselle Marguerite-Denise-Gabrielle-Berthe DE POMMERY. Il eut de ce mariage six enfants, entre autres :

- 1^o Ambroise-Louis DE CARBONNEL, né le 2 avril 1789 à Lafère, capitaine au 2^e de ligne, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, mort, le 17 juillet 1824, des suites d'une blessure reçue l'année précédente à la prise d'Urgel, en Catalogne ;
- 2^o Victor DE CARBONNEL, né à Lafère le 29 juin 1790, lieutenant au 56^e de ligne, tué le 13 juillet 1812 devant Dunabourg, en Russie ;
- 3^o Théodore, dont l'article suit ;
- 4^o Hector DE CARBONNEL, marié à demoiselle CLOTILDE DE RICHOUFFTZ, dont il eut :
 - A. Marie-Gabrielle DE CARBONNEL ;
 - B. Oscar DE CARBONNEL, officier au 19^e de ligne, tué devant Sébastopol le 18 juin 1855.

VIII. THÉODORE DE CARBONNEL, chevalier de la Légion d'honneur, né à Lafère le

17 février 1795, a épousé, le 4 février 1835, à Noyon, mademoiselle Sophie-Damarice DE RICHOUFFTZ. De ce mariage sont issus deux fils :

1° Marie-Eric-Joseph-Théodore DE CARBONNEL, marié à demoiselle Clémence JARRY, d'où est issu :

Hugues-Mari-Gaston DE CARBONNEL ;

2° Hugues-Marie-Victor DE CARBONNEL.

PREUVES DE NOBLESSE

1° Jugement de M. Colbert, commissaire du roi en la généralité d'Amiens, du 30 août 1666, par lequel Louis, seigneur de Vergies, Claude et Geoffroi DE CARBONNEL, sont renvoyés de l'assignation à eux donnée pour la représentation de leurs titres de noblesse.

2° Mainteneur, en date du 30 juillet 1717, délivrée par les commissaires généraux du conseil députés par le roi, à Antoine DE CARBONNEL, écuyer, seigneur de Vergies, ainsi qu'à François et Louis DE CARBONNEL, écuyers, seigneurs, l'un d'Armanville et Fréville, l'autre de Beaudricourt.

3° Procès-verbal des preuves de la noblesse d'Ambroise-Théodore DE CARBONNEL, agréé par le roi pour être admis au nombre des gentilshommes élevés à l'École royale militaire de Paris, ladite pièce certifiée, le 9 avril 1756, par Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de France en survivance.

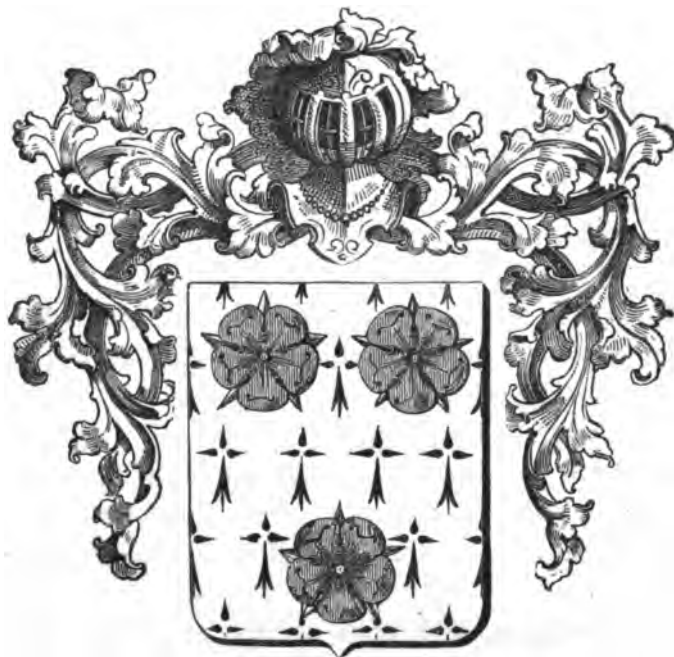
4° Certificat de noblesse délivré, le 6 août 1757, par Louis-Pierre d'Hozier, juge d'armes de France, à Jean-Charles DE CARBONNEL, pour son admission dans les gardes de la marine.

5° Jugement du tribunal civil de Laon, en date du 20 février 1861, portant rectification d'erreurs et omissions contenues dans l'acte de naissance de M. Théodore DE CARBONNEL.

MALHERBE

NORMANDIE ET BRETAGNE

SEIGNEURS DE LA BOUEXIÈRE, DU PLESSIS, DE MONTRÉUIL-SOUS-PERROUSE,
DES RAMBAUDIÈRES, DE LA MABONNIÈRE,
DE MONDAËLE, DE LA ROCHE, DE LA HAMELINAIS, ETC., ETC.



ARMES : *D'hermines, à trois roses de gueules, posées 2 et 1. — L'écu surmonté d'un casque orné de ses lambrequins.*



UNE des plus anciennes maisons de Normandie est sans contredit la famille MALHERBE, qui a été illustrée par le grand poète de ce nom.

Si l'on s'en rapporte à un titre latin mentionné par Duchesne et extrait de *l'Histoire de Vincentius*, cette famille descend d'un seigneur danois compagnon de Rollon I^{er}, duc de Normandie.

N..... MALHERBE, chevalier banneret, accompagna, en 1034, Robert, I^{er} du

nom, duc de Normandie, en son pèlerinage à la Terre-Sainte, et plus tard, en 1066, Raoul MALHERBE fut un des chevaliers qui aidèrent le duc Guillaume dans la conquête d'Angleterre, fait établi par Masseville dans son *Histoire de Normandie*, tome I^{er}, page 201, ainsi que par un procès-verbal du bailli de Cacn; dressé le 19 juin 1619.

Cette ancienne et illustre maison, qu'il ne faut pas confondre avec celle de l'Anjou, Vendômois et Touraine, dont l'origine, d'après l'Armorial général de d'Hozier (tome I^{er}, folio 367), ne remonte qu'à Jean DE MALHERBE, écuyer, vivant vers 1440, s'est divisée en beaucoup de branches, dont plusieurs sont rapportées avec détail dans le *Dictionnaire de la Noblesse de La Chesnaye des Bois* (tome IX, pages 443 et suivantes). Une de ces branches, celle des MALHERBE, seigneurs de Malicorne, changea par une cause qui nous est inconnue, les armes primordiales de la famille, qui sont : *d'hermines, à six roses de gueules 3. 2 et 1*. C'est de cette branche, qui habitait l'élection d'Argentan, ville peu distante de Vitré, que descend le rameau qui s'est implanté en Bretagne.

Si l'on consulte Chevillard dans son *Armorial de Normandie*, on y voit que le sieur MALHERBE, écuyer, seigneur de Malicorne, de Monbruslé, de Montigy, du Hamel, etc., porte pour armes : *d'hermines, à trois roses de gueules, 2 et 1* (1). Il a été maintenu et reconnu noble par ordonnance de M. de Marle, commissaire départi dans la généralité d'Alençon, élection d'Argentan; cette ordonnance est du 30 décembre 1666.

Louis MALHERBE, écuyer, seigneur d'Hernineis, son parent, fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général (généralité de Normandie, registre XIX, folio 467).

La branche de Bretagne, qui nous occupe, a fourni différents personnages dans les armes et la magistrature; elle s'est alliée à beaucoup d'anciennes familles de la province, parmi lesquelles nous citerons celles : de Montalembert, de Bregel, de Bellet, de Mirelon, de Girard de Châteauvieux, de Monnerie de la Hamelinais, de Métayer des Fontaines, de Baston de Bonnefontaine, de Charil des Mazures, etc.

La filiation suivie et non interrompue de cette branche, dont nous nous occupons seulement, commence à :

(1) Cette conformité d'armoiries avec la famille Malherbe de la Bouexière ne peut nous laisser douter que ces deux branches appartiennent à la même souche.

FILIATION

• Premier Degré.

I. Noble homme Olivier MALHERBE, sieur de La Moricière, né à la fin du XV^e siècle, a eu pour fils :

Deuxième Degré.

II. Macé MALHERBE, sieur de La Moricière, né en 1530, qui a épousé demoiselle Ollive JOLAYS DE LA BASTE, qui l'a rendu père de sept enfants :

- 1^o Jacques, qui suit ;
- 2^o Jean MALHERBE (1), envoyé en mission aux Grandes-Indes, où il est mort ;
- 3^o Guy MALHERBE ;
- 4^o Jacqueline MALHERBE, dame du Ronceray ;
- 5^o Ollive MALHERBE, mariée à Jacques LEFER ;
- 6^o Renée MALHERBE, dame de la Babinière ;
- 7^o Marie MALHERBE, dame de Villepoix.

Troisième Degré.

III. Noble homme Jacques MALHERBE, sieur de La Moricière, habitant Vitré, né en 1570, a épousé demoiselle Renée FOURMENTIN, le 22 septembre 1625, par acte passé devant les notaires royaux de Rennes et Vitré, il a acquis la terre seigneuriale de la Bouexière, sise en Balazé, de messire Siméon HAY, seigneur châtelain de Couellan, du Bois-Gerbault, etc. (2). Par

(1) Il est fait mention de ce Jean MALHERBE, dans le *Perroniana* (1 vol. in-12, f^o 193, édition de 1691) ; voici, en outre, le passage qui a rapport à lui, que nous avons puisé dans l'*Univers pittoresque*, de Le Bas (article : FRANCE).

MALHERBE (Jean), originaire de Vitré, partit en 1572 et parcourut les Indes pendant de longues années. A son retour, en 1608, il proposa au roi de France de lui faire profiter de ses découvertes ; mais le roi ayant refusé, il alla le proposer au roi d'Espagne. Ce hardi voyageur n'a malheureusement laissé aucun écrit.

(2) L'acte original de cette vente est déposé aux archives de la famille.

suite de l'acquisition de ce fief, il prit le titre de seigneur de la Bouexière, que ses descendants ont toujours porté, ainsi qu'on le verra par la suite de cette notice. De son alliance il eut plusieurs enfants, entre autres :

- 1° Jacques, qui suit ;
- 2° Michel MALHERBE, sieur de la Bouexière, demeurant à Vitré, que l'on voit figurer dans le registre III, folio 372, de la réformation de Bretagne (déposé à la Bibliothèque impériale, section des manuscrits), comme s'étant présenté le 8 août 1668. Il a épousé demoiselle Marguerite GUYOT ;
- 3° Guillemette MALHERBE, dame de La Chambrulaye ;
- 4° Jeanne MALHERBE, dame de La Baste ;
- 5° Macé MALHERBE, sieur de La Moricière, mort sans postérité.

Quatrième Degré.

IV. Noble homme Jacques MALHERBE, seigneur de La Bouexière, fut avocat en la Cour du Parlement de Bretagne, et mourut le 12 février 1685. Il avait épousé, par contrat du 17 août 1640, noble demoiselle Jeanne de MONTALEMBERT, dont il eut beaucoup d'enfants, entre autres :

- 1° Pierre MALHERBE, né le 5 août 1641, mort en bas âge ;
- 2° Ollive MALHERBE, née le 19 octobre 1644, qui eut pour parrain son oncle Michel MALHERBE DE LA BOUEXIÈRE, cité plus haut. Elle a épousé Joachim DU PERRON, seigneur du Bois-Pinçon ;
- 3° Renée MALHERBE, née le 6 mars 1646 ;
- 4° Alphonse MALHERBE, sieur du Plessis, né le 16 février 1649, conseiller du roi en la baronnie de Fougères, figure comme témoin au mariage de son frère puiné Joseph ;
- 5° Joseph MALHERBE, sieur de La Roche, né le 11 mai 1652, a épousé, par contrat du 7 juin 1676, noble demoiselle Thérèse DE BRÉGEL, dame de la Piltière ;
- 6° René MALHERBE, né le 14 octobre 1654, fut marié deux fois : 1° le 21 septembre 1683, à demoiselle Renée FRAIN, dame des Sandelles ; 2° le 27 mars 1691, à demoiselle Renée LECOCO, dame de la Maisonneuve ; il est mort à Vitré, le 3 mai 1728, ayant eu de ses deux alliances douze enfants, parmi lesquels nous citerons seulement :
 - A. Marguerite MALHERBE, née le 15 avril 1684, mariée à noble homme Mathurin CHARIL, seigneur de la Terchandière ;
 - B. René-Pierre MALHERBE, né le 30 octobre 1687, mort célibataire ;
 - C. Joachim MALHERBE, né le 2 mai 1693, capitaine d'infanterie, marié à demoiselle Blandine-Gabrielle MAUGER DE LA MAUGERIE ; mort le 19 mai 1773, ayant eu de cette alliance plusieurs enfants, entre autres :
 - AA. Blandine-Marie MALHERBE, mariée, le 24 août 1772, à noble homme René-Charles-Marie GIRARD DE CHATEAUVIEUX ;
 - D. Jacques MALHERBE, seigneur du Plessis et de Montreuil-sous-Perrouse, né le 16 mai 1697, marié, le 16 février 1742, à noble demoiselle Louise PESCHARD DE LA BASINIÈRE ;
- 7° Jacques, qui a continué la descendance.

Cinquième Degré.

V. Noble Jacques MALHERBE, seigneur de la Bouexière, né le 19 mars 1656, ainsi qu'il appert de son acte de baptême fait à Vitré, eut pour parrain noble homme Jacques Ronceray, seigneur de la Babinière, et pour marraine demoiselle Marguerite de MONTALEMBERT, dame des Ormeaux. Il fut procureur fiscal de La Guerche, par mandement du duc de Villeroi en date du 13 décembre 1688, et fut reçu dans cette charge par Messieurs du présidial de Rennes, le 5 janvier 1689; il fut aussi nommé procureur du roi par lettres patentes du 31 août 1704. Par contrat du 13 octobre 1682, il a épousé noble demoiselle Marie MONNERIE, dame de la Hamelinais. Ce fut lui qui fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général établi par édit du roi du 4 septembre 1696, généralité de Bretagne, élection de Vitré. (Registre IX, folio 901 (1), Bibliothèque impériale, section des manuscrits.)

De son mariage sont nés plusieurs enfants, savoir :

- 1° Jacques MALHERBE, écuyer, seigneur de la Bouexière, figure dans un acte de partage fait le 1^{er} avril 1757 et qui existe aux archives de la famille. Dans cet acte, où tous les enfants sont dénommés, on y voit que Jean MALHERBE, sieur de la Roche, qui suit, choisit la terre de la Bouexière pour son frère aîné, empêché par maladie. Il est mort sans postérité; c'est ainsi que le fief de la Bouexière est échu à son neveu, Jean-René-Élisabeth, rapporté plus loin ;
- 2° René MALHERBE, seigneur des Rambaudières, né le 26 avril 1687, s'est marié à Vitré en 1717; il a eu trois filles;
- 3° Jean, dont l'article suit;
- 4° Étienne MALHERBE, né le 3 juillet 1693;
- 5° Marie MALHERBE, demoiselle de l'Aiguillerie, née le 8 décembre 1694, mariée le 17 février 1715 à noble Siméon BOCHIN, seigneur de Lange ;
- 6° Elisabeth MALHERBE, demoiselle de la Godinière;
- 7° Joseph MALHERBE, seigneur de la Mabonnière, né à Vitré, le 15 septembre 1697, a épousé, par contrat du 8 février 1725, noble demoiselle Jeanne CHARIL DES MAZURES;
- 8° Henri-Isaac MALHERBE, sieur de Mondable, né le 9 décembre 1699, mort sans avoir été marié, le 11 mars 1761 ;
- 9° Louis MALHERBE, né à Vitré le 22 novembre 1704 ;
- 10° Thérèse MALHERBE, demoiselle de la Hamelinais, mariée, le 22 mai 1724, à noble René-Jean-Baptiste, MÉTAYER DES FONTAINES.

(1) Ses armoiries sont telles que nous les avons décrites au commencement de cette notice, seulement, par suite de la mauvaise orthographe de l'époque, ou par suite d'une erreur d'écrivain, il y est dénommé : *seigneur de la Bousière*. Dans plusieurs actes possédés par la famille, ce nom est écrit indistinctement. Boissière, Bouesière, Boussière, etc.

Sixième Degré.

VI. Jean MALHERBE, sieur de La Roche, né le 25 décembre 1691, fut baptisé le même jour en l'église Notre-Dame à Vitré et eut pour parrain noble Jean GEFFARD, seigneur de Lentillière, et pour marraine demoiselle Perrine GEORGEAULT, dame de la Mabonnière. On voit dans l'acte de partage du 1^{er} avril 1757, que la terre de la Bouexière fut choisie par lui pour son frère aîné, empêché; son fils hérita de cette terre seigneuriale, ledit frère aîné étant mort sans postérité. Il mourut le 12 juillet 1762; ayant épousé vers 1734 noble demoiselle Louise-Jeanne THOMELIER, qui l'a rendu père des enfants qui suivent :

- 1° Marie-Jeanne MALHERBE, née le 28 mai 1736;
- 2° Jeanne-Jacquette MALHERBE, née le 28 février 1741;
- 3° Jean-Réné-Elisabeth, qui continue la descendance.

Septième Degré.

VII. Jean-Réné-Elisabeth MALHERBE DE LA BOUEXIERE, né le 11 février 1743, ainsi qu'il appert de son acte de baptême, fut nommé conseiller du roi au présidial de Rennes en 1768 (1). Il hérita de la terre de la Bouexière de son oncle Jacques, mort sans postérité. Il a épousé demoiselle Julienne-Perrine LARCHER, par contrat passé à Fougères, le 11 novembre 1766, et mourut à Balazé le 10 novembre 1776, laissant de son mariage les enfants qui suivent :

- 1° Joseph-Isaac MALHERBE, né le 19 octobre 1767, eut pour parrain noble Joseph-Guy BASTON DE BONNEFONTAINE, son oncle par alliance, et pour marraine dame Jeanne-Louise THOMELIER, sa grand'mère;
- 2° François-Elisabeth, qui suit;
- 3° Jean-Baptiste-Marie, auteur de la branche cadette, dont l'article sera rapporté plus loin;
- 4° Jacques-Bernard MALHERBE, né le 20 février 1771, eut pour parrain noble homme Jacques MALHERBE, seigneur du Plessis, son grand-oncle à la mode de Bretagne, et pour marraine dame Bernardine JOUET, épouse de Messire Jean CAYE, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

(1) La famille possède dans ses archives son diplôme d'avocat du roi, la thèse qu'il a passée et huit pièces officielles extraites la plupart des registres du parlement de Rennes relatives à sa nomination de conseiller.

Huitième Degré.

VIII. François-Elisabeth MALHERBE DE LA BOUEXIÈRE, né le 22 septembre 1768, a épousé à Fougères, le 24 août 1790, noble demoiselle Anne-Éléonore MALHERBE, sa cousine, fille de noble Alphonse-Eusèbe-Julien MALHERBE, sieur de la Bouexière. Un acte original en parchemin, du 4 avril 1772, passé par-devant les notaires royaux héréditaires de la sénéchaussée et ressort du siège présidial de Rennes, prouve que ledit Eusèbe, tant en son nom qu'en celui de ses enfants, dont il est le tuteur naturel, a cédé à Jean-René-Elisabeth Malherbe de la Bouexière, conseiller du roi, rapporté au degré précédent, une grande partie de la terre seigneuriale de la Bouexière, contre l'échange d'une maison sise à Vitré. (*Archives de la famille.*) Il est mort à Fougères le 23 janvier 1795, ayant eu de son mariage deux enfants, savoir :

- 1° Ferdinand-François, qui suit;
- 2° Elisabeth MALHERBE DE LA BOUEXIÈRE.

Neuvième Degré.

IX. Ferdinand-François MALHERBE DE LA BOUEXIÈRE, né à Fougères le 16 juin 1791, a épousé mademoiselle Mathilde BELLET DE MIRELON (1), dont un fils :

- 1° Fernand MALHERBE DE LA BOUEXIÈRE.

(1) Les armes de la famille Bellet de Mirelon, sont : *d'or, au loup de sable, accompagné en chef de deux étoiles d'azur, et en pointe d'une rose de sinople.*

BRANCHE CADETTE

Huitième Degré.

VIII. Jean-Baptiste-Marie MALHERBE DE LA BOUEXIÈRE, né le 18 septembre 1769, eut pour parrain noble homme Joseph Malherbe, sieur des Mazures, et pour marraine Marie-Jeanne LARCHER, dame de Bonnefontaine, sa tante maternelle. Il a épousé par contrat du 27 novembre 1792, passé à Saint-Pelé, canton de Craon, département de la Mayenne, demoiselle Françoise LAIR DE LA MOTTE (1), et est mort à Vitré le 4 juin 1810, ayant eu de son mariage sept enfants, savoir :

- 1° Aristide MALHERBE, mort célibataire ;
- 2° Achille-Charles, qui continue la descendance ;
- 3° Eugénie-Françoise MALHERBE, née le 6 février 1797 ;
- 4° Hector-Olivier MALHERBE DE LA BOUEXIÈRE, né le 7 mars 1798, marié à mademoiselle Victorine LE TELLIER, dont une fille :
A. Céline MALHERBE DE LA BOUEXIÈRE ;
- 5° Adolphe-Clément ;
- 6° Ulysse-Anselme.

Neuvième Degré.

IX. Achille-Charles MALHERBE DE LA BOUEXIÈRE, né le 29 vendémiaire (l'an IV de la république), a épousé, le 3 septembre 1839, demoiselle Louise-Anaïs LAUNAY-LAFOSSE, dont il a quatre filles :

- 1° Louise-Caroline-Françoise MALHERBE DE LA BOUEXIÈRE ;
- 2° Alix-Léonie MALHERBE DE LA BOUEXIÈRE ;
- 3° Berthe-Marie MALHERBE DE LA BOUEXIÈRE ;
- 4° Marthe-Anaïs MALHERBE DE LA BOUEXIÈRE.

(1) Les armes de la famille Lair de La Motte sont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant de même.*

DE LA TOUR-D'Auvergne

Auvergne

COMTES DE LA TOUR D'Auvergne; SEIGNEURS DE LA COMBE, DE LA BORIE,
DE LA PLACETTE, DES BESSIÈRES,
DU PUY, DE VIALARD, DE LA GRÈLIÈRE ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, à la tour d'argent, ajourée et maçonnée de sable.* — SUPPORTS : *Deux griffons.*
COURONNE : *De Comte.*



'EST à tort que l'on a contesté à la famille de LA TOUR-D'Auvergne, qui fait l'objet de la présente notice, son nom de LA TOUR-d'Auvergne et sa parenté avec l'illustre maison de ce nom, et nous allons le démontrer. Voici comment s'exprime M. Bouillet, dans son *Nobiliaire d'Auvergne* :

« La maison de LA TOUR-D'Auvergne est l'une des plus antiques, des plus puissantes, des plus illustres de France et même de l'Europe, et s'il

n'est pas entièrement prouvé qu'elle tire son origine de la race des ducs d'Aquitaine, comtes d'Auvergne, il n'en existe pas moins une très-grande présomption pour l'affirmative.

« Le nom de LA TOUR-D'Auvergne est tellement historique dans notre province, la splendeur et la renommée de ses chevaliers, leurs exploits, leurs immenses possessions, la grandeur du rang qu'ils occupaient, l'éclat des hautes dignités dont ils furent revêtus, l'importance des services qu'ils rendirent à l'État et à la religion, les nombreux établissements qu'ils fondèrent ou dotèrent, tout cela est si connu que nous croyons inutile d'entrer dans des détails historiques et généalogiques qui n'apprendraient rien de nouveau, et pour lesquels il nous faudrait écrire plusieurs volumes. D'ailleurs, pour les personnes qui trouveraient notre travail insuffisant, il existe assez d'autres ressources; elles pourront consulter avec toute facilité, dans les bibliothèques publiques, les grands ouvrages de Justel, de Baluze, du père Anselme, d'Audigier, de Chabrol et de Moréri, les annales de l'Auvergne, et même l'histoire de France, à laquelle la maison de LA TOUR-D'Auvergne a fourni tant et de si belles pages.

« De la région montagneuse où étaient assis les donjons de La Tour, leur suprématie féodale s'étendait dans toutes les directions. A l'ouest, elle franchissait la Dordogne sur quelques points pour pénétrer en Limousin; au sud, elle dominait sur un grand nombre de fiefs, jusqu'aux portes de la ville de Pléaux, distante de La Tour de près de douze lieues; et, cependant, ce n'était pas là l'unique domaine des Sires de La Tour; ils en avaient sur tous les points de la province et ailleurs, sans compter les principautés, les duchés et les comtés souverains que ses alliances et ses traités lui donnèrent par la suite.

• On peut résumer ainsi les diverses illustrations de la maison de LA TOUR-D'Auvergne :

Sires de La Tour, par la grâce de Dieu, dès l'an 1014; redevenus comtes d'Auvergne par succession en 1418; comtes de Beaufort et vicomtes de Turenne depuis 1444; comtes d'Auvergne et d'Evreux en 1651; ducs souverains de Bouillon, princes de Sedan, de Raricourt et de Jametz depuis 1691; ducs d'Albret, de Château-Thierry, etc.

Nous avons dit plus haut que c'est à tort qu'on a contesté à la famille qui nous occupe son nom et sa parenté avec la maison de LA TOUR-D'Auvergne; nous allons faire valoir les différents motifs sur lesquels nous nous appuyons.

1° — D'après les titres originaux, qui furent brûlés en 1793, mais dont l'inventaire a été conservé, il résulte que cette branche des comtes de LA TOUR-D'Auvergne est issu de Antoine de LA TOUR-D'Auvergne, 1^{er} du nom, deuxième

fils de Bernard V, seigneur DE LA TOUR, fils de Bernard IV^e DE LA TOUR, fils d'Albert DE LA TOUR, II^e du nom, qui eut pour père Albert I^{er}, lequel était fils de Géraud III DE LA TOUR, qui eut pour père Guy DE LA TOUR, I^{er} du nom, fils de Bernard III^e DE LA TOUR, lequel était fils de Géraud II^e. Ledit Géraud était fils de Bernard II^e, fils de Géraud, I^{er} du nom, surnommé DE LA TOUR, qui eut pour père Bernard d'Auvergne;

2^o — L'identité des armoiries; car, sauf les fleurs de lis, concédées par Saint-Louis, vers 1250, aux aînés DE LA TOUR-D'AUVERGNE, l'écusson est exactement le même.

Cette famille comptant plus de 800 ans de noblesse, ainsi que l'atteste M. Bouillet dans son *Nobiliaire d'Auvergne*, puisqu'il remonte son existence jusqu'à l'an 1095, et la séparation de la tige commune ayant eu lieu un peu avant la concession du fond de fleurs de lis, fait par saint-Louis, rien de plus naturel que les puînés n'aient porté que les armes primitives, sans la concession royale.

Il faut remarquer que la maison des Princes DE LA TOUR-D'AUVERGNE a formé plus de douze branches distinctes; une seule, l'aînée, a porté le nom de LA TOUR-D'AUVERGNE, et les autres branches ont seulement porté le nom de LA TOUR, c'est ce qui a eu lieu pour la branche des comtes DE LA TOUR-D'AUVERGNE DE LA PLACETTE jusqu'en 1700.

3^o — Pendant trois générations, avant la révolution de 1789, les actes de l'état civil, les brevets signés du Roi et des grands dignitaires du royaume, donnent le titre de comtes DE LA TOUR-D'AUVERGNE aux représentants de cette noble famille;

4^o — Est-il admissible que si cette famille n'avait eu aucun droit à ce nom illustre, les princes DE LA TOUR-D'AUVERGNE, qui occupaient alors une place si brillante à la cour, n'eussent pas réclamé? Au contraire, ils traitaient de cousin (des lettres en font foi) le comte Raymond DE LA TOUR-D'AUVERGNE, qui était alors capitaine au régiment de Royal-Vaisseau.

Il résulte de ce qui précède que si la famille des comtes DE LA TOUR-D'AUVERGNE est empêchée de prouver, par titres originaux, sa descendance de l'illustre maison à laquelle elle revendique l'honneur d'appartenir, soit parce que cette parenté remonte à des temps trop éloignés, soit parce que ses archives sont trop incomplètes, elle n'a aucune peine à prouver par actes authentiques ses droits imprescriptibles à la possession du nom de LA TOUR-D'AUVERGNE (1):

A notre avis, c'est peut-être de toutes les familles qui ont affiché cette

(1) Un fait digne de remarque, et que nous devons mentionner, c'est que le type des princes de Bouillon s'est conservé d'une façon frappante dans la branche qui fait l'objet de cette notice.

prétention, celle qui est le plus en mesure de la justifier et d'établir ses droits.

Nous avons dit plus haut que l'origine de cette maison remonte régulièrement à l'an 1105; mais la filiation suivie et authentique n'a pu être établie qu'à partir de 1260, année où vivait Antoine DE LA TOUR cité plus haut.

FILIATION

Premier Degré.

I. Antoine DE LA TOUR-D'AUVERGNE, adopté par Bertrand, chanoine de Clermont, son oncle, qui était frère de Bernard V, seigneur de la Tour, figure dans un bref du pape, de l'an 1272, où il est dénommé comte DE LA TOUR; il y est dit qu'il a rendu de grands services à la papauté. Il eut deux fils :

1° Pierre, qui ne laissa pas de postérité, mort en 1286;

2° Astor qui suit :

Deuxième Degré.

II. Astor DE LA TOUR, décédé en 1298, avait hérité des biens de son frère aîné. Il eut pour enfants :

1° Astor DE LA TOUR, chanoine de Rodez en 1347;

2° Pierre, qui continue la descendance;

3° Géraud, prieur de Rives.

Troisième Degré.

III. Pierre DE LA TOUR, II^e du nom, chevalier, seigneur de la Salle, de la Combe et autres lieux, vivait en 1312; il testa au château de Murat le 24 novembre 1335. De son mariage avec Yolande DE MEALLET il eut plusieurs enfants, entre autres :

1° Guiscard-Astor, mort sans postérité;

2° Bertrand, qui suit.

Quatrième Degré.

IV. Bertrand DE LA TOUR, damoiseau, seigneur du Puy, figure dans une transaction faite avec sa nièce le 28 août 1395. En 1413, il rendit hommage à l'abbé d'Aurillac, et il figure également dans un bref du pape de la même année.

Cinquième Degré.

V. Jean DE LA TOUR, damoiseau, seigneur du Puy, des Bessières, de Vialard et autres lieux, fils du précédent, inféoda divers tenements en 1417, et figure dans un acte de foi et hommage de l'année 1443. Par contrat du 9 janvier 1415, il a épousé damoiselle Floride DE MONTMURAT, dont est issu :

Sixième Degré.

VI. Bertrand DE LA TOUR, III^e du nom, écuyer, seigneur des Bessières, de Vialard, etc., cité dans un acte d'investiture de 1450, fonda une messe dans l'église de Maurs, diocèse de Saint-Flour. L'acte de fondation est de l'année 1465. Il a épousé N... DE MONTAGNAC, dont il eut :

- 1^o Jean, qui suit ;
- 2^o Pons, marié en 1466 avec demoiselle Marguerite D HÉBRARD, mort sans postérité ;
- 3^o Guillaume, prieur du Puy.

Septième Degré.

VII. Jean DE LA TOUR, écuyer, seigneur de Vialard et des Bessières, transigea, le 12 octobre 1494 avec Jehan Laugier, écuyer. En 1503, il donna le dénombrement de ce qu'il tenait en fief du roi. Il a épousé noble demoiselle Antoinette DE SAINT-GÉRY, et fit son testament le 12 décembre 1513. De ce mariage sont nés :

- 1^o Guillaume, qui suit ;
- 2^o Pons, mort sans alliance ;
- 2^o Authoin DE LA TOUR, prêtre, qui assista au testament de son père.

Huitième Degré.

VIII. Guillaume DE LA TOUR, chevalier, seigneur des Bessières et autres lieux,

dénommé dans un acte de vente du 14 septembre 1528, a épousé Jeanne DE MONTARNAL, qui testa le 19 novembre 1540. Leurs enfants sont :

- 1° Antoine, chanoine;
- 2° Joseph, qui suit ;
- 3° Pons, marié par contrat du 2 novembre 1539 avec Marguerite DE FARGUES, dont il n'eut qu'une fille;
- 4° Marguerite, mariée par contrat du 10 novembre 1540 à Hugues DE LA CAZE.

Neuvième Degré.

IX. Joseph DE LA TOUR, chevalier, seigneur des Bessières, paroisse de Laresses, au diocèse de Cahors, en Quercy, a épousé, par contrat du 12 juillet 1564, noble demoiselle Marguerite DE CAYSSAC DE SÉDAIGES, ainsi qu'il appert d'une copie authentique de ce contrat que nous avons sous les yeux. Il est dénommé dans le testament de sa mère, dans une donation que lui fait son oncle maternel, Gaspard de Montarnal, et dans plusieurs autres actes des 10 novembre 1540, 30 décembre 1557 et 8 juin 1560. De son mariage sont issus plusieurs enfants, entre autres :

Dixième degré.

X. Antoine DE LA TOUR, II^e du nom, chevalier, seigneur des Bessières et autres lieux, fait échange, par acte du 19 juin 1592, avec Marguerite de Narbonne, sa cousine, du fief de la Grélière. Il a épousé, par contrat passé par-devant M^e Coussergues, notaire royal, le 8 mars 1580, noble demoiselle Jeanne DE PARAINELLE, dont :

- 1° Jean qui suit ;
- 2° Antoine, marié par contrat du 9 octobre 1631 à demoiselle Magdeleine D'ARAQUIS, mort sans postérité;
- 3° Jean, capitaine d'infanterie, tué au service ;
- 4° Marc, seigneur de la Grélière, tué au siège de Montauban.

Onzième Degré.

XI. Jean DE LA TOUR, III^e du nom, chevalier, seigneur de La Combe, de la Grélière, des Bessières et autres lieux, fut héritier de son oncle Pierre, par acte du 12 mai 1614. Il assista en 1631 au contrat de mariage de

son frère ANTOINE, et fut maintenu dans le droit de banc et de sépulture dans l'église de Lauresse, par acte du 12 septembre 1648. Il a épousé, le 3 novembre 1615, noble demoiselle Marguerite DE PONS, de laquelle il eut :

- 1° Antoine, qui suit;
- 2° Jean DE LA TOUR, écuyer, qui fut enseigne dans les régiments de Veillac et de la Roque, et y servit pendant plusieurs campagnes. Il a épousé, par contrat du 16 novembre 1666, demoiselle N..., DE BRACEAC.

Douzième degré.

XII. Antoine DE LA TOUR, III^e du nom, chevalier, comte seigneur de La Combe et autres lieux, devenu seigneur de La Borie et de La Placette par son mariage, domicilié à La Borie, paroisse de Saint-Etienne-de-Maurs, a épousé, par contrat passé au château de Naucage, le 28 octobre 1646, noble demoiselle Antoinette DE LA BORIE, fille de Jean de La Borie et de dame Antoinette DE LA PLACETTE. Le 26 mars 1647, il obtint une sentence de l'élection d'Aurillac contre les consuls de la paroisse de Saint-Étienne-de-Maurs, qui l'avaient indûment compris dans le rôle des tailles; il fut maintenu dans sa noblesse par M. de Fortia, intendant de la province, par jugement du 24 juillet 1666, et fut dispensé en 1674 du service du ban et de l'arrière-ban en considération des services de ses enfants. De son mariage, sont issus :

- 1° Jean, qui suit;
- 2° Jean-Pierre-Paul DE LA TOUR, DE LA BORIE, officier au régiment de Gimel;
- 3° Jacques DE LA TOUR, écuyer;
- 4° André DE LA TOUR, écuyer.

Treizième Degré.

XIII. Jean DE LA TOUR, IV^e du nom, chevalier, seigneur de la Borie, et de la Placette, baptisé le 3 août 1654, fut légataire universel de Jean DE LA BORIE, prieur de Saint-Martin-d'Anglard, son oncle maternel, acte du 23 novembre 1688. Il a épousé : 1° par contrat du 17 octobre 1681, demoiselle Marguerite DE MATRÉ, fille de Gaspard de Matré et d'Agnès de Favelly; 2° par contrat passé au château d'Entraigues, le 11 février 1698, demoiselle Gabrielle D'EAURA fille de Guillaume, chevalier, seigneur et baron d'Entraigues et de dame Philiberte DE MEALLET. De ces deux alliances sont issus :

DE LA TOUR-D'Auvergne.

- 1° Gaspard DE LA TOUR, qui, après avoir servi au régiment de Bourbonnais, passa au service de Stanislas, roi de Pologne, et de là à Venise, où il se distingua de façon à être inscrit au Livre d'Or de la noblesse vénitienne. A la paix avec les Turcs, il passa en Espagne où il fut nommé colonel du régiment de Brabant, à la tête duquel il fut fait maréchal de camp ;
- 2° Jean DE LA TOUR, chevalier, seigneur de la Placette, fief dont il hérita de sa mère, mousquetaire du roi ;
- 3° André-Antoine DE LA TOUR-D'Auvergne, prieur, commandataire de Friadel (ordre de Saint-Augustin). Par un acte fait et passé à Bordeaux, à l'hôtel du Gouvernement, le 23 novembre 1767, il est qualifié de messire, et on y voit que François de Durfort, marquis de Civrac, comte de Blaignac, etc., maréchal des camps et armées du roi, lui a donné en toute jouissance 1,200 arpents de landes, situées près de Biganos, juridiction de Certes, la moitié du terrain étant concédé à titre de fief, sous la dénomination de fief de La Tour-d'Auvergne, sous la redevance d'une paire de gants blancs. Il est mort à Paris en 1775, après avoir testé en faveur de son neveu, le comte Raymond DE LA TOUR-D'Auvergne ;
- 4° François, qui suit ;
- 5° Jeanne et Gabrielle, mortes célibataires.

Quatorzième degré.

XIV. François DE LA TOUR-D'Auvergne, chevalier, seigneur de Roques, de La Borie, etc., servit en Espagne comme capitaine au régiment de Brabant. Il a épousé en l'année 1736 noble demoiselle Rose DE SABATHIER, qui le rendit père de plusieurs enfants, entre autres :

- 1° Antoine-Raymond, qui suit ;
- 2° Delphine DE LA TOUR, mariée en novembre 1767 au baron BE POUJOL ;
- 3° Gabrielle DE LA TOUR, mariée à François DURAND ;
- 4° Jeanne DE LA TOUR, } non mariées.
- 5° Pétronille DE LA TOUR, }

Quinzième Degré.

XV. Antoine-Raymond, comte DE LA TOUR D'Auvergne, hérita de ses oncles et de ses tantes. Entré au service en 1760, il fut capitaine au régiment de Royal-Vaisseau et chevalier de Saint-Louis ; plus tard, ayant quitté le service, il fut nommé lieutenant des maréchaux de France à Figeac. Il avait épousé, en 1780, demoiselle Rose-Marguerite DE MOLÉ, qui le rendit père du fils unique qui suit :

[Seizième Degré.

XVI. François-Jean-Baptiste, comte DE LA TOUR-D'Auvergne, a été reçu garde-

du-corps du roi, dans la compagnie de Noailles, le 16 juin 1814, et y est resté jusqu'au milieu de l'année 1816, époque à laquelle il fut obligé de donner sa démission pour cause de santé. (Certificat original donné par Charles de Noailles, duc de Mouchy, capitaine des gardes du roi, lieutenant-général, etc. qui nous a été représenté.) Il a épousé, par contrat du 2 février 1811, demoiselle Marie-Marguerite-Irène d'HUMIÈRES DE SCORAILLES, fille cadette de Balthazar d'Humières, baron de Scorailles et de dame Gabrielle de Chazelles. De ce mariage sont nés :

- 1° Géraud-Hippolyte DE LA TOUR-D'AUVERGNE, qui a contracté une mésalliance en épousant une domestique et n'a pas de postérité ;
- 2° Pierre-Gabriel-Joseph-Casimir, qui suit :

Dix-septième Degré.

XVII. Pierre-Gabriel-Joseph-Casimir comte DE LA TOUR-D'AUVERGNE, né le 1^{er} juillet 1821, avait fait ses preuves pour entrer à l'École militaire ; mais la révolution de 1830 ayant éclaté, ses parents abandonnèrent ce projet. Il a épousé, le 9 novembre 1841, mademoiselle Marguerite-Étiennette-Marie-Hélène DE POLLALION DE GLAVENAS, fille de Hercule de Pollalion, baron de Glavenas et de dame Gabrielle-Émilie de Sales, de la famille de saint François de Sales, originaire de Savoie, établie d'abord en 1300 au château de Cordes, dans l'Albigeois, et établie plus tard à deux lieues d'Aurillac. Par suite de la donation qui a été faite, lors de son mariage, par Marie-Marthe d'Humières de Scorailles, sa tante maternelle, dernière héritière de cette famille, Pierre-Gabriel-Casimir DE LA TOUR-D'AUVERGNE était le représentant de la famille de Scorailles. Il est mort le 6 mars 1859, n'ayant jamais porté le titre de comte, auquel il avait droit, parce que, suivant lui, il n'avait rien fait pour le gagner ; ses fils le revendiqueront plus tard, s'il y a lieu. De ce mariage sont nés quatre enfants :

- 1° Marie-Émilie DE LA TOUR-D'AUVERGNE, surnommée Marie-Esther, née le 17 février 1846 ;
- 2° Marie-Charles DE LA TOUR-D'AUVERGNE, né le 5 juillet 1849 ;
- 3° Marie-Charlotte DE LA TOUR-D'AUVERGNE, née le 2 décembre 1852 ;
- 4° Marie-Émile DE LA TOUR-D'AUVERGNE, né le 29 juin 1854.



DE CHIRÉ

(OU DE CHIRÉE)

POITOU ET NORMANDIE



ARMES : *D'azur, à 3 coquilles d'or, 2 et 1. — L'écu sommé d'un casque orné de ses lambrequins.*
SUPPORTS : *Deux lions.*



ORIGINAIRE du Poitou, où elle est connue depuis trois siècles, la famille DE CHIRÉ, dont le nom s'est écrit aussi CHIRÉE, a toujours tenu un rang distingué parmi la noblesse de cette province, et s'est toujours alliée aux principales familles de France, entre autres celles de : Vauborel, du Buat, Gaudin de Villaine, d'Eric, d'Orieult-de Cressanville, de Lapérelle, de Cournand, Tardieu de Saint-Aubanet, de Brégançon, de Goulhot de Saint-Germain, etc.

Jean-Jacques, seigneur DE CHIRÉ, écuyer, fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général* en 1698. (Bibliothèque impériale, section des manuscrits, registre 28, folio 333.)

Son frère aîné Louis a obtenu un certificat de service signé par le comte de Parabère, en date du 13 novembre 1635, ainsi qu'il appert d'une généalogie dressée par M. d'Hozier de Serigny, juge d'armes de France, en 1781.

Cette famille est représentée de nos jours par Georges-Hippolyte DE CHIRÉE né le 14 mars 1807, ancien officier de cavalerie, démissionnaire en 1830. Il a épousé, le 4 octobre de la même année, Mademoiselle Rose-Marie-Zénoïde BOUÉ DE LA GRANGE, dont il a eu six enfants.

- 1° Marie-Rose-Zénoïde DE CHIRÉE, mariée le 11 décembre 1854 à M. le vicomte Raoul DE COURSEULLES.
- 2° Marie-Louis-Auguste DE CHIRÉE, officier au 10^e régiment de cuirassiers.
- 3° Marie-Jeanne-Honorine DE CHIRÉE.
- 4° Marie-André-Hippolyte DE CHIRÉE, au service en Algérie, décoré de la médaille d'Italie.
- 5° Marie-Elwige DE CHIRÉE.
- 6° Marie-Joseph-Ruffin DE CHIRÉE.

DES ROTOURS

BASSE-NORMANDIE

SEIGNEURS DES ROTOURS, DU SACQ, DE POINTEL, DE FUMESSON, DE MÉGUILLAUME,
DU CHESNAY, DU COUDRAY,
DE CONNERAY, DE LA ROQUE, DE LA MOTTE, DE QUATREPUITS;
BARONS DE CHAULIEU, BARONS DES ROTOURS;
SEIGNEURS DE FOUGY, DE SAINTE-CROIX ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, à trois besants d'argent. — L'Écu timbré d'un casque de chevalier, orné de lambrequins, et sommé d'une couronne de baron. — SUPPORTS : Deux lions.*



ous avons publié dans le quatrième volume du *Nobiliaire universel* une notice historique et généalogique sur la maison DES ROTOURS, mais, depuis cette publication, on l'a découvert l'original d'une pièce capitale que nous n'avions fait que mentionner. En raison de cette circonstance importante, et aussi parce que de nouveaux événements viennent de s'accomplir dans cette maison, nous donnons une notice supplétive à notre travail paru en 1857.

Dans la généalogie de la maison DES ROTOURS, tome IV, page 234, nous avons mentionné une charte du mois d'octobre 1191, signée devant Jaffa, à l'armée du roi (*apud Joppe in exercitu Domini regis*), charte dans laquelle Guillaume DES ROTOURS figure comme témoin, avec plusieurs autres chevaliers. Nous avons ajouté que M. Roger dans son ouvrage : *La Noblesse de France aux Croisades* (page 215), a cité Guillaume DES ROTOURS comme ayant pris part à la troisième croisade, d'après une charte datée de Saint-Jean-d'Acre, mais M. Roger n'a fait connaître ni le texte de cette charte, ni sa date précise, ni la source à laquelle il avait puisé ce document.

Aujourd'hui l'existence de cette charte est bien et dûment constatée ; l'original se trouve entre les mains de M. le vicomte d'Amphernet, de Saint-Brieuc, qui l'a soumise aux vérifications les plus sérieuses, et en a fait constater l'authenticité.

Cette charte est un acte fait au camp de Saint-Jean-d'Acre, au mois de juin 1191, par lequel Henry de Hanneville, Guillaume DES ROTOURS, Hugues de Maleville et Jourdain d'Amphernet, chevaliers, font un emprunt sous la garantie de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, leur suzerain. Ces quatre seigneurs reconnaissent avoir reçu à titre de prêt, d'Andreolo Conte et de ses associés, citoyens pisans, la somme de cent marcs d'argent, remboursable au bout d'un an. Cette pièce était munie du sceau de Henry de Hanneville.

En voici le texte latin, d'après une copie certifiée conforme à l'original, le 17 juin 1861, par M. le vicomte d'Amphernet; cette copie, légalisée le même jour par le maire de Saint-Brieuc et par le préfet des Côtes-du-Nord, est entre les mains de M. le baron DES ROTOURS.

« Universis presentes litteras inspecturis Henricus DE HANEVILLA, Willelmus
 « DE ROSTORS, Hugo DE MALAVILLA, et Jordanus DE INFERNETO, milites, salutem.
 « Notum facimus nos mutuo recepisse ab Andreolo Conte et ejus sociis, pisa-
 « nis civibus, centum marchas argenti, de quibus ex nunc in annum per nos
 « reddendis karissimus dominus noster Ricardus, illuster rex Anglie litte-

« ras suas garandie tradidit. Nos autem concessimus quod si a dicta solutione deficeremus dictus dominus rex ad defectum solutionis persolvendum per capturam terre nostre nos compelli faciat. In cujus rei testimonium presentes litteras tradidimus sigillo mei H. de Hanevilla, supra dicti munimine roboratas. Actum in castris justa Accon, anno Domini M° C° nonagesimo primo, mense junio. »

Le nom et les armes de Guillaume DES ROTOURS figurent dans la salle des croisades, au musée de Versailles.

ADDITIONS AU IV^e VOLUME.

M. Robert-Eugène DES ROTOURS, docteur en droit à la Faculté de Paris, fils d'Alexandre-Antonin DES ROTOURS et de dame Séraphique-Eugénie Plichon, nommé conseiller de préfecture dans le département du Nord, par décret du 21 mai 1861, a épousé, le 10 mai 1859, à Paris, Mademoiselle Emma-Joséphine-Collette-Ghislaine VAN DEN HECKE, fille de Victor-Joseph-Ghislain VAN DEN HECKE, de Gand, et de dame Clémence-Léonarde-Ghislaine VAN DE WORSTINE.

De ce mariage est issu :

Raoul-Gabriel-Ghislain DES ROTOURS, né le 8 avril 1860, au château d'Avelin, près Lille.



DEL SOL ALIAS DELSOL

LIMOUSIN, LANGUEDOC, GUIENNE, PIÉMONT
AUVERGNE, BRETAGNE, ILE-DE-FRANCE, ORLÉANAIS ET AUNIS

SEIGNEURS DE GRISOLLES, DE GRENADE ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *Mi-parti au 1^{er}, tranché endenté de sable et d'argent; au 2^e, d'azur au soleil d'or, et une bannière d'argent fûtée d'or, brochant sur la partition. — COURONNE : de Comte. — SUPPORTS : Deux léopards. — DEVISE : Gloria non ex otio.*



LE nom de DELSOL, qui s'est toujours écrit anciennement DEL SOL, en deux mots, est celui d'une très-vieille maison noble du Limousin, dont l'origine remonte au XII^e siècle et qui a projeté de nombreux rameaux en Languedoc, en Auvergne, en Guienne, dans le Piémont, l'Orléanais, l'Ile-de-France, l'Aunis et même la Bretagne, ainsi qu'on le verra ci-dessous. L'orthographe de ce nom, dont la racine est latine et signifie *soleil*, a varié beaucoup dans les siècles passés, ainsi que l'indiquent les vieux titres conservés aux archives de la famille, et sauvés du désastre révolutionnaire de 1792. On le trouve écrit dans lesdites chartes : DEL SOL, DU SOL, DAL SOL, DE SOLES, SOL et même SOLLES.

Nous avons respecté dans le cours de cette notice l'orthographe des chartes, quant au nom de la famille, afin de prouver que les variations indiquées plus haut n'avaient anciennement aucune importance. Il est donc permis d'avancer que, depuis la révolution de 1789, messieurs DELSOL portent à tort leur nom écrit en un seul mot, et pour leur famille comme pour tant d'autres, les registres de l'état civil ont commis une faute d'orthographe.

Les services militaires de la famille DELSOL sont très-éclatants et méritent de lui assigner une place au rang des maisons les plus distinguées de la noblesse.

La plus ancienne charte que nous ayons retrouvée est de l'époque des Croisades, c'est-à-dire en l'an 1268. — On voit par cette charte que Johannes DAL SOL, Ludovicus DEL SOL et Guillelmus DAL SOL étaient au nombre des nobles de la ville de Beaulieu (1) chargés d'élire et de nommer les consuls de cette ville. Tous les gentilshommes nommés dans cette charte sont pris dans les meilleures familles de la province du Languedoc.

En 1326, Déodat DEL SOL, de Livignac, reconnaît tenir un fief de Pierre de Vie, seigneur de Villetard et de Calvinet, situé au lieu de Sevignac; cet acte fut passé en présence de noble Begon de Marcenac, damoiseau, Bertrand Blanc, Déodat d'Arnaud et Bertrand Bouseires, cleric royal. (*Titre original.*)

En 1428, Jean Solle et Patin Solle, faisaient partie de la compagnie de Thomas Moras, écuyer, monstre reçue à Toulouse en 1428. (*Titre original.*)

(1) Rien n'indique dans la charte s'il s'agit de la ville de Beaulieu près Brives, en Limousin, ou de Beaulieu, près Montpellier. Mais les noms de famille portés dans la charte font présumer que c'est celle du Limousin.

En 1576, Jean du Solle, écuyer, était au nombre des 60 gentilshommes de la garde au roi, commandés par le capitaine Jean-Paul DE LUSSAN.

Le premier personnage à partir duquel nous avons pu établir la filiation authentique est :

I. Antoine DEL SOL, né vers 1580, qui habitait dix ans plus tard le lieu de Solages, près Grignols (*titre original*), et qui laissa deux enfants :

1° Pierre qui suit ;

2° Catherine DEL SOL, mariée à Pierre PRADAL.

II. Noble Pierre DEL SOL, écuyer, seigneur de Grizolles et de Grenade, fut capitaine au service du roi de Navarre, ainsi qu'il résulte de lettres de sauvegarde qui lui furent accordées par ce prince, à Agen, le 10 août 1576 (*titre original*) ; puis il fut nommé, en 1589, gentilhomme ordinaire du duc de Savoie ; en 1590 il fut créé mestre et capitaine général de l'artillerie par Emmanuel de Savoie, et en 1597, gouverneur de la ville de Grenade.

On ignore le nom de sa femme, mais on sait qu'il eut pour fils :

III. Bertrand-Gilles DEL SOL, seigneur de Grisolles, qui fut nommé capitaine du château de Verdun par lettres de provision données à Fontainebleau le 22 novembre 1602. En 1613 il recevait la dédicace d'une thèse latine dont l'original existe imprimé sur soie et qui a pour titre :

Viro illustrissimo DD. Bertrando-Ægidio DEL SOL, domino de Grisolles et domino castrî de Verdun. — Antonius Lanussius, die 24 mensis septembris, anno Domini 1613.

En 1778, les DELSOL DE GRISOLLES habitaient la Bretagne, et particulièrement la ville de Guérande.

Dans les œuvres de M. de Chateaubriand (*Histoire de la Vendée*), il est fait mention du général DEL SOL DE GRISOLLES qui se trouvait à la tête des paysans soutenant la cause royale, accompagné de MM. de la Prevalaye, de Coislin, de la Bôissière et de Courson. M. de Lamartine, dans l'*Histoire de la Restauration*, dit, en parlant aussi de lui, qu'il combattit vaillamment en 1815, lors de l'insurrection de la Vendée, dans laquelle il commandait les élèves de l'Université de Vannes. Il tint tête, dans une bataille restée mémorable, aux troupes du général Lamarque.

BRANCHE DU PÉRIGORD

V. Jean DELSOL, né vers 1690, petit-fils de Bertrand-Gilles, cité plus haut, vint se fixer en Périgord et laissa pour fils :

VI. Pierre DELSOL, né le 17 février 1725, qui eut deux enfants :

1° Bernard qui suit;

2° Guillaume DELSOL, né le 21 mai 1765, auteur du rameau des DELSOL DE PÉCONTAL, rapporté ci-dessous.

VII. Bernard DELSOL, né en 1752, mort en 1813, a eu pour fils unique :

VIII. Guillaume DEL SOL, né en 1798, qui a eu deux fils :

1° Abraham-Sébastien DEL SOL, né le 5 octobre 1829, membre de plusieurs sociétés savantes, qui a eu pour fils :

A. Emmanuel-Guillaume-Pierre DEL SOL, né le 3 septembre 1859.

2° Ibrahim-Jacques DEL SOL, né le 24 mai 1852; membre de plusieurs sociétés savantes.

Il a épousé, le 8 mai 1853, mademoiselle Angèle-Marie DE VEYSSIÈRES, fille unique de Germain-François de Veyssières et de demoiselle Amazélie DE SANZILLON DE POUZOLS, l'une des plus illustres maisons du Périgord. — De cette alliance est issu :

A. Israël-Stanislas DEL SOL, né le 11 mars 1854.

RAMEAU DE PÉCONTAL

VII. Guillaume DELSOL, rapporté plus haut, né le 21 mai 1715, a eu pour fils :

VIII. Antoine DELSOL, né en 1799, qui a eu pour fils Mathieu DEL SOL qui suit et une fille.

IX. Matthieu DEL SOL, né en 1824, marié en 1859, a un fils :

1° Antoine DEL SOL, né le 22 octobre 1860.

Cette notice abrégée sera complétée plus tard en donnant l'histoire complète de cette ancienne et illustre maison, qui a eu encore beaucoup d'autres branches que nous citerons quand toutes nos recherches seront terminées.

DU QUAIRE

BRETAGNE ET BOURGOGNE



ARMES : *D'azur, à la croix alésée d'argent, cantonnée de quatre étoiles du même. — Couronne de Comte. — Supports : Deux lions.*



LA maison DU QUAIRE, de Bourgogne, l'une des plus distinguées de la noblesse de cette province, où elle vint se fixer sous le règne de Charles le Téméraire, vers 1450, est originaire de la province de Bretagne, où elle était connue sous le nom de DU KAER ou DU CAIRE. L'origine de sa noblesse est d'ancienne extraction et se perd dans la nuit des temps, ainsi

que l'attestent les documents manuscrits et les chartes de la province de Bretagne, où elle occupait une haute position.

Elle s'est alliée constamment aux meilleures familles de ces deux provinces; en Bretagne : aux du Castel, de Quelen, de la Vauguyon, de Kergariou, du Couëdic, de Guyseur, de Châteaugiron; en Bourgogne : aux de Saint-Point, de Montrevel, d'Antoine, de Montbriant, de Charrin, Mulsant de la Plâtrière, etc., etc.

Les DU KAER OU DU QUAIRE ont figuré comme nobles à la réformation de Bretagne de 1460; leurs armes, qui étaient : *de gueules à la croix d'hermines gringolée d'or*, ont été modifiées par la branche de Bourgogne, ainsi qu'elles se trouvent gravées en tête de cette notice.

Le premier DU KAER que l'on trouve mentionné dans le *Nobiliaire de Bretagne* (un vol. in-fol. par du Paz, Bibliothèque impériale) est :

Messire Pierre, chevalier, seigneur du Kaër et de Pleson, vivant en 1320, qui épousa noble damoiselle Marguerite DE GUYSEUR, dont il eut trois enfants, savoir :

- 1° Guillaume DU KAER, escuier, mort sans alliance;
- 2° Olivier DU KAER, qui a continué la descendance;
- 3° Henry DU KAER, chevalier, auteur de la branche transplantée en Bourgogne.

Messire Olivier DU KAER, chevalier, épousa en 1347 damoiselle Marie DE TREMENEUC, dont il eut :

Messire Pierre DU KAER, chevalier, seigneur dudit lieu, qui eut, d'une alliance dont le nom ne nous est pas parvenu, une fille unique :

Marie DU KAER, mariée, vers 1360, à noble sire Jean DE CHATEAUGIRON, escuier, seigneur de Malestroit.

BRANCHE DE BOURGOGNE

Henry ou Hervé DU QUAIRE étant passé au service de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, ses descendants s'établirent dans cette province et projetèrent une branche principale dans la principauté de Dombes, où ils s'allièrent aux meilleures familles du pays, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Pierre DU QUAIRE, écuyer, servait en 1402 dans la compagnie d'hommes d'armes de messire Robert de Béthune, vicomte de Meaux, chevalier banneret, ainsi qu'il appert de la monstre et revue de cette compagnie faite à Erlon le 1^{er} février 1402. (*Titre original aux archives de la famille.*)

En l'année 1507, Bartholomée DU QUAIRE OU DU CAIRE fit les guerres d'Italie sous la bannière de messire Antoine Marie, chevalier bourguignon de grande réputation. On le trouve mentionné comme homme d'armes dans la monstre d'une compagnie de 48 hommes d'armes et de 100 archers du nombre de 50 lances des ordonnances du roi, sous la charge de messire Antoine-Marie de Saint-Sevrin, chevalier, leur capitaine. Cette montre est faite, le 4 janvier 1507, par messire Charles de Condamine, écuyer, seigneur du Bouchard, commissaire, maître d'hôtel du roi. On sait que les hommes d'armes des compagnies de lances des ordonnances du roi étaient tous gentilshommes. (*Titre original.*)

Son arrière-petit-fils Félix-Antoine DU QUAIRE, écuyer, seigneur de Querens, de Mont et autres lieux, épousa, vers 1690, noble demoiselle Claudine-Raymonde DE CHARRIN, dont il eut pour fils :

Antoine DU QUAIRE, écuyer, marié en 1740, à noble demoiselle Marie-Thérèse D'ANTOINE, issue d'une branche de la célèbre maison provençale de ce nom. De cette union sont nés plusieurs enfants, entre autres :

Claude-Antoine, comte DU QUAIRE, né en février 1792, décoré de plusieurs ordres et titres honorifiques par S. S. le pape Grégoire XVI. Il a épousé, le 23 février 1823, mademoiselle Claudine-Rosalie MULSANT DE LA PLATRIÈRE, dont il a eu trois enfants, savoir :

1^o Antoine-Victor DU QUAIRE, marié à demoiselle Henriette TARDIEU-COLLETOR ;

2^o Joseph-Paul DU QUAIRE, marié le 9 octobre 1855, à mademoiselle Louise DE GALLOIS, fille de M. le comte de Gallois, et de dame Hélène Jackson ;

3^o Félix-Henry DU QUAIRE, marié le 31 août 1857, à mademoiselle Frances-Mary BLACKETT, fille de Christophe Blackett, et petite-fille par sa mère Elisabeth Burgoyne, de lady Frances MONTAGU, fille et héritière du comte d'Halifax.



LE SERGEANT

ARTOIS, ANGLETERRE, BRETAGNE, NORMANDIE, PICARDIE

VICOMTES DU PONT-DE-L'ARCHES; BARONS DE RANSART;
SEIGNEURS D'HENDECOURT, DE BEURAINS, DE RUBEMPRÉ, DE MARSIGNY,
DE SAPIGNIES, D'HURTEBISE, D'ORESMAUX, D'HUNVAL,
ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, à trois gerbes d'or, liées de gueules.* — COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *Deux sauvages.* — DEVISE : *Sans estre je suis Sergeant.*



LA famille LE SERGEANT, *alias* LE SERGENT, LE SERJANT ou LE SERJEANT, une des plus anciennes de la province d'Artois, semble tirer le nom qu'elle porte de l'office de sergenterie dont auraient été revêtus ses premiers auteurs.

Suivant tous les jurisconsultes qui ont traité de l'ancien droit féodal français, *tenir en grande sergenterie*, c'était tenir quelque chose du roi, pour lui en faire service en personne, comme de porter sa bannière, sa lance, son épée à son couronnement, mener son ost, être maréchal; *tenir en petite sergenterie*, c'était tenir une terre du roi, à condition de lui donner quelque chose servant à la guerre, comme un arc, une épée, une lance, un cheval, une paire de gantelets de fer. (Voyez, entre autres ouvrages, le *Traité des tenures*, chap. v, viii et ix, et le *Dictionnaire* de Trévoux, t. VII, p. 665.)

Le nom de LE SERGEANT indique donc, pour toutes les personnes familiarisées avec les usages et les lois du moyen âge, une famille revêtue de hautes fonctions militaires à l'époque où les surnoms se sont formés.

Cette interprétation est d'ailleurs entièrement d'accord avec tout ce que l'on sait de l'origine de la famille LE SERGEANT, signalée depuis le XIII^e siècle, dans les documents historiques, comme appartenant à la noblesse militaire et occupant une position des plus distinguées parmi les gentilshommes de l'Artois et des provinces voisines.

Un grand nombre de terres et de seigneuries ont fait partie des domaines de cette maison, entre autres la baronnie de Ransart et les seigneuries d'Espourdon, de Beaurains, d'Hendecourdel (depuis Hendecourt), de Rubempré, de Marsigny, d'Hurtebise, d'Oresmaux, de Sapignies, d'Hunval, d'Houvigneul, d'Estrées-Cauchy, etc.

Ses alliances ont été prises, à toutes les époques, dans des maisons nobles de l'Artois, des Pays-Bas et des provinces du nord de la France. Nous citerons notamment celles qu'elle a formées directement avec les familles du Pire, de Douai, Thorel de Crémonville, l'Antailleur, Denis d'Oresmaux, des Marez, de Vitry, de Semerpont, Théry d'Oppy, de Thiennes, de Wiesselles, de Gosson, de Cornaille, des Groseillers, de Servins, Deslions, le Carlier, de Boulongne, de Hangest, de Lalot, de Taffin de Tilques, de Valory, de la Grange, de l'Épine, de Blondel de Beauregard, Tiersonnier, etc....; et qui lui ont donné parenté avec les familles d'Anvin, de Coupigny, de Berthoult, de la Fons, de la Motte-Barrasse, de Croix, de Mortagne-Landas, de Mont-

morency-Luxembourg, de Dion, des Essarts, de Tenremonde, de Nedonchel, de Briois, de Gantès, de Jumelles d'Aoust, du Chambge de Liessart, Le Josne-Contay, Moullart de Vilmarest, de Colbert-Castelhill, de Champagné, de Salonnyer, de Tamnay, etc.

Divers auteurs se sont occupés de l'histoire de cette famille, admise, au milieu du dernier siècle, dans le corps de la noblesse des états d'Artois, et qui s'était divisée, à une époque déjà ancienne, en plusieurs branches, dont une s'était établie en Angleterre, et dont la principale, en France, était celle des seigneurs d'Hendecourt, Beurains et Marsigny, la seule qui subsiste aujourd'hui.

Avant d'énumérer les principaux personnages qu'a produits cette maison et d'entrer dans les détails de la filiation de la branche d'Hendecourt, dont nous avons à nous occuper tout particulièrement ici, il importe de rectifier une erreur grave commise, en ce qui concerne cette branche, par Jean le Roux, auteur du Nobiliaire des Pays-Bas, et par quelques généalogistes modernes.

Ces écrivains prétendent que Loys LE SERGEANT (II^e du nom), un des rejetons de la branche qui porte aujourd'hui le surnom d'Hendecourt, a été anobli en l'année 1614. Cette assertion est tout à fait démentie par les titres qui seront analysés plus loin. On verra, en effet, que les ancêtres de ce Loys LE SERGEANT, et notamment Loys LE SERGEANT I^{er} du nom, ont joui, antérieurement à ce prétendu anoblissement, de tous les privilèges nobiliaires. Ce dernier, qui était seigneur d'Hendecourdel, Hurtebise et autres lieux, fut inhumé, en 1601, dans l'église de Saint-Aubert d'Arras, sous une tombe aux armes de sa famille, celles blasonnées en tête de la présente notice ; et personne n'ignore que les lois qui régissaient alors la noblesse, et qu'on observait en Artois plus strictement que dans aucune autre province de France, n'auraient point toléré une semblable usurpation, d'autant plus que venait de paraître, en 1595, un édit fort sévère de Philippe II, roi de Castille et d'Aragon, qui défendait, pour sa province d'Artois, à quiconque ne pourrait prouver par titres sa noblesse, de porter armoiries, ni en lieu public, ni en lieu privé, sous peine de les voir effacer partout où on les rencontrerait, et d'être, en outre, puni d'amende, et ordonnait aux officiers chargés de cette police de déployer, à cet égard, la plus grande sévérité.

Ajoutons que dans les actes qui le concernent, et qui se trouvent aux archives de la famille, et dont quelques-uns seront analysés plus bas, Loys I^{er} père de Loys II^e, est invariablement désigné avec toutes les qualifications réservées à la noblesse.

Ces lettres, de 1614 en faveur de Loys II^e, ne pouvaient donc être que confirmatives ou recognitives, et non attributives de la noblesse.

Dès le xiii^e siècle, des seigneurs, du nom de LE SERGEANT apparaissent

dans les chartes et documents de l'histoire des comtés d'Artois et de Flandre. L'un d'eux, Jean LE SERGEANT, écuyer, un des principaux officiers de Guy, comte de Flandre, fut chargé, en cette qualité, l'an 1287, de se concerter avec les chanoines de la Salle, à Valenciennes, sur le paiement de certains droits domaniaux que le comte réclamait. (Saint-Génois, *Monuments historiques.*)

Peu de temps après, et lorsque Robert d'Artois, III^e du nom, comte de Beaumont le Roger, ayant perdu le comté d'Artois, par arrêts de la Cour de Paris, de 1309 et 1318, rendus en faveur de Mahaut d'Artois, sa tante, mariée à Othon IV, comte de Bourgogne, se fut retiré à la cour d'Édouard III, roi d'Angleterre, qui lui donna le comté de Richemond, et lui confia le commandement de l'armée qui guerroyait pour lui en Bretagne, plusieurs membres de la famille LE SERGEANT s'attachèrent à la fortune de ce prince et le suivirent, les uns en Angleterre, les autres en Bretagne. Telle est l'origine des branches que cette maison a formées dans ces deux pays.

Nous ne rapporterons dans ce travail que la descendance jusqu'à nos jours de la branche-mère d'Artois, dont la filiation non interrompue n'a pu être établie sur titres et documents authentiques qu'à partir du xv^e siècle.

BRANCHE DES SEIGNEURS D'HENDECOURT

DE BEAURAINS, MARSIGNY, SAPIGNIES, BARONS DE RANSART, ETC.

I. Jehan LE SERGEANT, écuyer, seigneur de Sapignies et autres lieux, né à Bapaume, dans les dernières années du xv^e siècle, vint en 1533 fixer sa résidence à Arras, où il reçut, cette même année, les droits de bourgeoisie, et où il mourut le 28 juin 1557. Il avait épousé damoiselle Marie DU PIRE (1), décédée le 5 février 1572, et inhumée avec son mari dans l'église de Saint-Aubert d'Arras.

De ce mariage sont issus deux enfants :

- 1^o Loya, qui suit;
- 2^o Victor LE SERGEANT, écuyer, qui eut postérité.

(1) Les armes de du Pire sont : *D'azur, à la fleur de lis d'or abaissée, surmontée de deux étoiles du même ; au chef aussi d'or, chargé d'une étoile de sable.*

II. Noble Loys LE SERGEANT, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Beurains, Hendecourdel, Hurtebise et autres lieux, échevin de la ville d'Arras (1), mourut le 27 mars 1601. Il avait épousé damoiselle Sainte DE DOUAI (2), qui lui survécut et fut inhumée près de lui, sous une tombe armoriée, dans l'église de Saint-Aubert d'Arras, dont ils avaient été les bienfaiteurs.

En 1608, on voyait dans la même église, devant le grand-autel, deux colombes de cuivre avec cette inscription : « donné par L. LE SERGEANT, seigneur de Beurains, et damoiselle Sainte DE DOUAI, » et leurs armoiries. Ces armes se trouvaient encore dans une des salles de l'hôpital Saint-Jean d'Arras et sur une verrière de l'église paroissiale du village de Méricourt.

Par leur testament conjointif, daté du 25 juillet 1598, et qui renferme un grand nombre de dispositions pieuses, Loys et sa femme ordonnent que deux piliers seront élevés à l'autel de la Sainte Vierge de l'église de Saint-Aubert d'Arras, semblables à ceux qu'ils avaient fait ériger à l'autel Saint-Aubert, en cette même église ; et que leurs armes y seront apposées.

Ils ont laissé pour enfants :

- 1^o Hugues LE SERGEANT, écuyer, seigneur de Beurains et autres lieux, lequel épousa, le 28 septembre 1588, damoiselle Marie DU BUISSON (3), dont il n'eut qu'un fils, mort religieux;
- 2^o Loys, qui suit ;
- 3^o Marie LE SERGEANT, mariée à noble Hugues L'ANTAILLEUR, seigneur de la Vasserie.

III. Loys LE SERGEANT, II^e du nom, écuyer, seigneur de Beurains, Hendecourdel, Hurtebise et autres lieux, avocat au conseil d'Artois, échevin de la ville d'Arras, reçut, le 20 juin 1614, des lettres de confirmation de noblesse dont nous avons parlé plus haut, et que l'héraldiste Jean le Roux a prises, par erreur, pour des lettres d'anoblissement.

Dans l'original de ces lettres, il est dit expressément que Loys LE SERGEANT, ayant demandé à continuer à user des armoiries que ses ancêtres et lui avaient jusques ores portées, il a été autorisé à porter : *Un escu d'azur, à trois gerbes d'or, liez de gueules, le heaulme à traille ouverte, à la tocque et hachements d'or et d'azur, timbrée d'une gerbe d'or liée comme dessus.*

Loys LE SERGEANT avait épousé, le 27 octobre 1602, damoiselle Jeanne

(1) L'échevinage d'Arras conférait la noblesse : ainsi le voulait la charte de Louis XI de 1481.

Cela seul, puisque Loys I^{er} avait été échevin, aurait rendu inutiles les lettres de 1614 données à son fils, si elles n'eussent été recognitives de la noblesse.

(2) Les armes de Douai sont : *D'azur, au pal d'argent, chargé de trois tourteaux de sinople.*

(3) Les armes de du Buisson sont : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent, au buisson de sinople, aux 2 et 3 d'azur au lion d'argent surmonté de trois étoiles d'or.*

DENIS (1) dame d'Oresmaux, fille d'Antoine Denis, chevalier, seigneur d'Oresmaux et autres lieux, président au conseil d'Artois, et de dame Madeleine de Marconville.

Il est décédé le 2 octobre 1640 ; et a été inhumé dans l'église de Saint-Aubert d'Arras, auprès de sa femme, morte le 8 septembre 1639.

De ce mariage sont issus :

- 1° Loys, qui suit ;
- 2° François LE SERGEANT, écuyer, mort sans alliance ;
- 3° Ignace LE SERGEANT, écuyer, marié à damoiselle Barbe-Thérèse DE HANNEDOUCHE, de laquelle il eut un fils :
 - A. Ignace LE SERGEANT, écuyer, marié à Arras, paroisse Sainte-Croix, le 9 mai 1662, à damoiselle Marguerite LE CLÉMENT.
- 4° et 5° Deux filles religieuses ;
- 6° Marie-Marguerite LE SERGEANT, dame d'Oresmaux ; morte sans alliance en 1670 ;
- 7° Marie-Thérèse LE SERGEANT, qui épousa Henri DES MARETZ, écuyer, seigneur de Lehilleur, de Preuille et autres lieux ;
- 8° Isabeau LE SERGEANT, mariée le 9 septembre 1632 à Hugues DE VITRY, écuyer seigneur de Warnicamp, fils de Loys, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Anne de la Diennée.

IV. Loys LE SERGEANT, III^e du nom, écuyer, seigneur de Beurains, Hendecourt, Hurtebise et autres lieux, conseiller du roi, premier élu en l'élection provinciale d'Artois, décédé à Arras, le 23 janvier 1657, avait épousé le 12 février 1627, damoiselle Marie-Marguerite DE SEMERPONT, d'une ancienne et noble famille, et fille de Pierre de Semerpont (2), chevalier, seigneur de Tincques et du Maisnil, premier ministre de l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas.

De ce mariage sont issus :

- 1° Philippe-Ignace, qui suit ;
- 2° Alexandre-Augustin LE SERGEANT, chevalier, seigneur de Marsigny et de la Mardelle, né à Arras, le 23 avril 1675, capitaine pour le service du roi dans le régiment de Lorraine, et depuis dans celui de la Marine. Par lettres patentes du roi Louis XIV, données à Saint-Germain-en-Laye, le 3 avril 1679, le titre de chevalier lui fut conféré en considération de ses services. Ces lettres portent qu'il était issu d'une ancienne famille noble du pays d'Artois. Il épousa à Arras, le 28 mars 1675, demoiselle Anne-Josèphe THÉRY, fille de Mathieu Théry, écuyer, seigneur d'Oppy, de Bloms et autres lieux, grand bailli de Douai, et veuve de François-Gilbert de Cardevacque, écuyer, seigneur de Saint-Amand. De cette alliance sont issues sept filles.

(1) Les armes de Denis sont : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de deux losanges de sinople, et en pointe d'une grenade du même ouverte de gueules.*

(2) Les armes de Semerpont sont : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent, à trois macles de sable et un chef de gueules ; aux 2 et 3, d'argent, au lion de sable.*

- 3° Jean-Baptiste LE SERGEANT, écuyer, mort sans postérité ;
- 4° Anne-Marie ou Monique LE SERGEANT, morte sans alliance ;
- 5° Marguerite-Isabelle LE SERGEANT, mariée, le 17 septembre 1663, à Claude-Dominique CORNAILLE, écuyer, seigneur du Croquet et autres lieux.

V. Philippe-Ignace LE SERGEANT, écuyer, seigneur de Beaurains, Hendecourt, Hurtebise, Oresmaux, épousa, le 30 mars 1669, damoiselle Marie-Françoise DES GROSEILLIERS (1).

Il mourut le 5 novembre 1690, laissant de ce mariage :

- 1° François-Dominique LE SERGEANT, écuyer, né à Arras, le 4 septembre 1672, mort religieux à l'abbaye des Guillemins-lez-Wallencourt en Cambrésis ;
- 2° Louis-Joseph, qui suit ;
- 3° Marie-Marguerite LE SERGEANT, née à Arras, le 17 avril 1671, religieuse à l'abbaye de Marquette ;
- 4° Marie-Françoise-Josèphe LE SERGEANT, née à Arras le 5 février 1674, morte jeune ;
- 5° Antoinette-Ursule LE SERGEANT, née à Arras, le 3 mai 1678, morte sans alliance ;
- 6° Marie-Barbe LE SERGEANT, née à Arras, le 3 décembre 1679, mariée le 8 février 1701, à Charles-François DE SERVINS écuyer, seigneur d'Héricourt, fils de Pierre-François, écuyer, seigneur dudit lieu, et d'Anne-Caroline de Genevières, dame de Roisin.

VI. Louis Joseph LE SERGEANT, chevalier, baron de Ransart (2), seigneur de Hendecourt, Hurtebise, Beaurains, Oresmaux et autres lieux, capitaine au régiment d'infanterie wallonne de Monchy, acquit en 1718, la baronnie de Ransart, dont il porta le nom avec le titre de BARON, qu'il transmet régulièrement à son fils, et qui resta dans la famille pendant plus de quarante ans. Il était né le 11 janvier 1676, et avait épousé, le 5 février 1698, demoiselle Marie-Isabelle-Ursule DESLIENS, fille de Louis, écuyer, seigneur de Feuchin et autres lieux, et de Marie-Barbe Desliens.

Il laissa de ce mariage deux enfants savoir :

- 1° Adrien-Joseph, qui suit ;
- 2° Marie-Louise-Françoise LE SERGEANT, née à Arras le 10 avril 1702, religieuse au couvent de la Visitation, à Amiens.

(1) La famille des Groseillers porte : *D'or, au groseillier arraché de sinople.*

(2) La baronnie de Ransart, située près d'Arras, avait été successivement possédée par l'ancienne famille de ce nom et par celles de Beaufort et de Croy. La maison de Croy la vendit au xvii^e siècle à N... Widebien, écuyer, seigneur d'IGNAUCOURT ; son fils, Philippe Widebien, chevalier, baron de Ransart et de Saint-Waast d'Arras, mourut, laissant de son mariage avec Marie-Françoise de la Barre, une fille unique mineure, Marie-Ignace Widebien, héritière de Ransart. Ce fut de Marie-Françoise de la Barre, comme tutrice de sa fille, et autorisée par justice, que Louis-Joseph LE SERGEANT acquit, en 1718, la baronnie de Ransart.

VII. Adrien-Joseph LE SERGEANT, chevalier, baron de Ransart, seigneur d'Hendecourt, Hurtebise, Oresmaux et autres lieux, né le 9 mars 1699, chevalier d'honneur au conseil provincial et supérieur d'Artois, fut reçu en 1750 membre du corps de la noblesse des états de cette province, sur la production de ses preuves de quatre générations de noblesse (1). Par arrêt de l'année 1758, il fut dépossédé de la baronnie de Ransart par suite d'un procès.

Le baron de Ransart, qui est décédé à Arras, le 5 octobre 1759, avait épousé, le 15 juin 1723, demoiselle Marie-Josèphe-Françoise LE CARLIER (2), fille de messire Philippe-François Le Carlier, écuyer, seigneur d'Hunval, d'Houvigneul, chevalier d'honneur au conseil provincial et supérieur d'Artois, et de Marie-Marguerite Postel. De ce mariage sont issus :

- 1° Louis-Ignace, qui suit;
- 2° Marie-Marguerite-Josèphe LE SERGEANT, née le 11 août 1724, morte sans alliance;
- 3° Alexandre-Joseph-François-de Paule-Marie LE SERGEANT, né le 29 mars 1726, morte jeune ;
- 4° Thimothée-Antoine-Xavier LE SERGEANT, né le 15 janvier 1728, mort jeune ;
- 5° Marie-Agnès-Placide LE SERGEANT née le 12 octobre 1729, morte sans alliance;
- 6° Osite-Thérère-Josèphe LE SERGEANT, née le 8 octobre 1732, morte sans alliance.

VIII. Louis-Ignace-Joseph LE SERGEANT, chevalier, seigneur d'Hendecourt, Hurtebise, Oresmaux, Sapignies et autres lieux, chevalier d'honneur au conseil provincial et supérieur d'Artois, né le 27 octobre 1730, périt le 5 avril 1794, victime de la révolution.

Il avait épousé 1° à Arras, le 15 février 1740, demoiselle Marie-Dorothee-Clotilde DESLIONS, fille de messire Hector-Adrien-Louis baron Deslions, seigneur de Bavincourt, aide de camp aux armées du roi; et de Marie-Dorothee-Dominique Deslions, morte le 21 janvier 1767; 2° le 6 novembre 1769, demoiselle Marie-Josèphe DE BOULONGNE, fille de Messire N... de Boulongne, écuyer, seigneur de Planque, de Beurepaire et autres lieux.

Du second lit sont issus :

- 1° Louis-Antoine-Joseph LE SERGEANT D'HENDRECOURT écuyer, né le 2 juin 1772, mort sans alliance à Arras le 28 février 1834;

(1) Les preuves de noblesse exigées pour l'admission dans le corps de la noblesse des états d'Artois n'ont pas toujours été les mêmes. A ce moment, la preuve demandée était de quatre degrés; quelques années plus tard, on en demanda six.

(2) Armes de Le Carlier : Parti : au 1, de gueules à deux roues d'or; au 2, d'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.

(3) Armes de Boulongne : D'argent, à la bande de sable, accompagnée de trois honceaux de sinople, armés et lampassés de gueules et couronnés d'or, posés 2 et 1.

- 2° Jean-Louis-Ferdinand LE SERGEANT D'HENDECOURT, dit le chevalier d'Hendecourt, né à Arras le 28 décembre 1775. Il émigra au moment de la révolution avec son frère Louis-Antoine-Joseph dénommé ci-dessus, servit en Allemagne dans le régiment de Latour-Autrichien, et mourut de ses blessures à Osnabruck, le 19 mai 1800 ;
- 3° Louis-François-Joseph, qui suit ;
- 4° Cornille-Ghislain-Joseph, auteur d'un second rameau rapporté plus loin ;
- 5° Waast-François-Marie LE SERGEANT D'HENDECOURT, écuyer, né à Arras le 30 janvier 1783 ;
- 6° Louis-Benoît LE SERGEANT D'HENDECOURT, écuyer, né le 25 mai 1790, ancien magistrat à la cour royale d'Amiens, a épousé, le 7 avril 1832, demoiselle Armande DE LALOT. De ce mariage sont issus quatre enfants :
- A. Louis-Armand LE SERGEANT D'HENDECOURT, né le 30 mai 1833, officier d'état-major ;
- B. Armand LE SERGEANT D'HENDECOURT, né le 1^{er} juillet 1834, décédé en bas âge ;
- C. Henri-Waast LE SERGEANT D'HENDECOURT, né le 15 décembre 1839 ;
- D. Alice LE SERGEANT D'HENDECOURT, né le 26 décembre 1836, mariée le 4 juin 1859, à M. Edgar, vicomte DES BASSAYNS DE RICHEMONT.
- 7° Marie-Josèphe-Antoinette LE SERGEANT D'HENDECOURT, née le 7 août 1770, mariée à Arras, le 28 février 1810, à François-Joseph-Romain FROMENTIN DE SARTEL ;
- 8° Marie-Osète-Bénédictine LE SERGEANT D'HENDECOURT, dite mademoiselle de Sapignies, née le 15 octobre 1774, décédée sans alliance, le 31 décembre 1794 ;
- 9° Marie-Louise-Josèphe LE SERGEANT D'HENDECOURT, née à Arras, le 26 novembre 1784, mariée dans cette même ville, le 27 juillet 1807, à Claude-Philippe-Charles GRIFFON D'OFFOY, dont postérité.

IX. Louis-François-Joseph LE SERGEANT D'HENDECOURT, chevalier, né à Arras, le 11 mars 1778, décédé le 17 janvier 1830, avait épousé, le 1^{er} juillet 1805, mademoiselle Marie-Françoise DE HANGEST, d'une ancienne et illustre maison de Picardie (1), fille de Louis-Gabriel, vicomte de Hangest, ancien capitaine de cavalerie, sous Louis XVI, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Vivante-Charlotte QUARRÉ DE CHELERS. Elle est décédée à Paris, le 21 avril 1855.

De ce mariage sont issus :

- 1° Amédée-Charles-Joseph LE SERGEANT D'HENDECOURT, né à Arras, le 10 décembre 1806, colonel d'infanterie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur et décoré de l'ordre turc du Metjidié (3^e classe), a épousé au château de Tilques, près Saint-Omer, le 26 mai 1834, demoiselle Cornélie-Marie-Françoise DE TAFFIN DE TILQUES (2), fille de

(1) Cette famille figure dans une salle des croisades du musée de Versailles, en la personne de Florent I^{er}, seigneur de Hangest, en Picardie, qui combattit à la Terre-Sainte, l'an 1190, et mourut au siège d'Acre, en 1191. Cette maison, connue dans le XII^e siècle, a fourni un grand échanson, deux grands maîtres d'arbalétriers, un grand panetier qui fut maréchal de France en 1352, deux évêques de Noyon, etc. Ses armes sont : *D'argent, à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'or.*

(2) Armes de Taffin : *D'argent, à trois têtes de maure de sable, tortillées du champ.* — Devise : *Pense à la fin.*

LE SERGEANT.

Simon-Louis-François de Taffin de Tilques, ancien officier d'infanterie sous Louis XVI, ancien officier à l'armée de Condé, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Charlotte-Marie-Védastine Deslions de Moncheaux. Il est mort le 22 octobre 1860, sans laisser de postérité;

- 2° Charles-Waast-Louis, qui suit ;
- 3° Marie-Antoinette-Joséphine LE SERGEANT D'HENDECOURT ;
- 4° Louise-Marie-Thérèse LE SERGEANT D'HENDECOURT, morte religieuse au couvent des Dames du Sacré-Cœur, à Paris ;
- 5° Rosalie-Marie-Charlotte LE SERGEANT D'HENDECOURT ;
- 6° Valentine-Marie-Claudine LE SERGEANT D'HENDECOURT, morte religieuse au couvent des Dames du Sacré-Cœur, à Paris.

X. Charles-Waast-Louis LE SERGEANT D'HENDECOURT, chef de nom et d'armes de la famille, chef d'escadrons au régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale, officier de la Légion d'honneur, né le 10 mars 1810, a épousé, au château de Vary, près Nevers, le 10 janvier 1847, demoiselle Adèle TIERSONNIER (1), fille d'Eloi Tiersonnier, et de dame Agathe Cabaille de Lisle.

De ce mariage sont issus deux enfants :

- 1° Louis-François-Eloi LE SERGEANT D'HENDECOURT, né le 15 décembre 1847 ;
- 2° Cornélie-Valentine-Marie-Madelaine LE SERGEANT D'HENDECOURT, née le 27 février 1850.

(1) Armes de Tiersonnier : *D'azur, à un cœur d'or, surmonté d'une étoile du même, et soutenu d'un croissant d'argent.*

DEUXIÈME RAMEAU

IX. Cornille-Ghislain-Joseph LE SERGEANT D'HENDECOURT, écuyer, quatrième fils de Louis-Ignace-Joseph Le Sergeant d'Hendecourt, et de Marie-Josèphe de Boulongne, né à Arras, le 17 décembre 1780, et décédé, en son château de Lauwin-Planque, près Douai, le 22 décembre 1853, avait épousé, à Arras, le 22 août 1804, demoiselle Marie-Alexandrine-Pulchérie DESLIENS DE MONCHEAUX, fille du baron Miles-Waast-Édouard Desliens de Moncheaux, maréchal de camp des armées du roi, ancien officier de l'armée de Condé, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Agnès-Constance Becquet. De ce mariage sont issus :

- 1° Edouard-Marie-Ladislas LE SERGEANT D'HENDECOURT, né le 29 mai 1806, capitaine au corps royal d'état-major, a épousé, le 22 avril 1833, demoiselle Alphonsine DE VALORY, fille du comte Alphonse de Valory, et de dame N... le Noble, et décédé, sans postérité, le 1^{er} octobre 1834 ;
- 2° Marie-Louis-Cornille, qui suit ;
- 3° Joseph-Marie-Hippolyte LE SERGEANT D'HENDECOURT, né le 11 juin 1810, marié le 7 janvier 1840, à demoiselle Marie-Hyacinthe-Adrienne DE L'ÉPINE, fille de Marie-Philippe-Ferdinand-Joseph baron de l'Épine, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, et de dame Marie-Josèphe-Scholastique des Fontaines de Frasnoy. De ce mariage sont issus :
 - A. Joseph-Marie-Adrien LE SERGEANT D'HENDECOURT, né le 25 octobre 1840, mort le 29 décembre 1852 ;
 - B. Alix-Marie-Josèphe LE SERGEANT D'HENDECOURT, née le 20 mai 1843 ;
 - C. Nathalie-Marie-Josèphe LE SERGEANT D'HENDECOURT, née le 3 décembre 1846 ;
 - D. Joseph-Marie-Armand LE SERGEANT D'HENDECOURT, né le 20 juin 1851.
- 4° Benoit-Marie-Léopold LE SERGEANT D'HENDECOURT, né le 24 juin 1812, marié le 11 juillet 1837, à demoiselle Octavie-Marie-Reine DE BLONDEL DE BEAUREGARD, fille du baron Octave de Blondel de Beauregard, et de dame Julie de la Motte-Baraffe. Quatre enfants sont issus de ce mariage :
 - A. Octave-Marie-Cornille-Joseph LE SERGEANT D'HENDECOURT, né le 10 janvier 1839 ;
 - B. Emma-Marie-Joséphine LE SERGEANT D'HENDECOURT, né le 30 mai 1840 ;
 - C. Léon-Marie-Charles LE SERGEANT D'HENDECOURT, né le 2 janvier 1843 ;
 - D. Léopoldine-Marie-Constance LE SERGEANT D'HENDECOURT, née le 9 septembre 1846, morte jeune.
- 5° Marie-Pulchérie-Désirée LE SERGEANT D'HENDECOURT, né le 10 mai 1807, religieuse de l'ordre des Augustines du monastère de la Charité des Orphelines de Marie, à la

Délivrande, près Caen, fondatrice et supérieure d'une communauté du même ordre, dans la ville de Roseau (Ile de la Dominique, aux Antilles anglaises).

X. Marie-Louis-Cornille LE SERGEANT D'HENDECOURT, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (Malte), par bulles, en date du 9 juillet 1851, sur production de ses preuves d'ancienne noblesse, né à Arras le 10 septembre 1808, marié à Douai le 29 avril 1835, à demoiselle Philippine-Constance-Louise DE LA GRANGE (1), fille d'Aimé-Louis, baron de la Grange, ancien officier de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, et de dame Françoise-Constance de Malet de Coupigny.

De ce mariage sont issus :

- 1° Marie-Charlotte-Cornélie LE SERGEANT D'HENDECOURT, née le 29 mars 1836, mariée le 11 juin 1856, à M. le baron Gustave DE BONNAULT, capitaine d'artillerie, fils de Maurice, baron DE BONNAULT, ancien officier de grenadiers à cheval de la garde royale, chevalier de la Légion d'honneur, et de dame Luce Boityere de Saint-Georges, dont postérité;
- 2° Édouard-Aimé-Marie LE SERGEANT D'HENDECOURT, né le 13 décembre 1839.

(1) Les armes de la Grange sont : *D'azur, à la croix d'or, cantonnée de 18 billettes du même, 5 dans chaque canton du chef, posées en sautoir, 4 dans chaque canton de la pointe posées en croix, qui est de Choiseul; et en abîme, un écusson de gueules, semé de grains de sel d'argent, à un ours en pied, d'or enchaîné du même, armé lampassé et colleté d'azur, qui est de la Grange.*

DE VILLADARY

LANGUEDOC ET PÉRIGORD



ARMES : *D'argent, au palmier de sinople arraché, au chef d'azur chargé d'une étoile d'or.*
— *L'écu surmonté d'un casque orné de ses lambrequins.* — **DEVISE :** *Ne re cragne (Ne rien craindre).*



ORIGINAIRE du comté de Foix, la famille **DE VILLADARY** est venue se fixer dans le Périgord à la fin du XVI^e siècle, et là s'est alliée aux premières familles du pays.

Certains historiens ont dit qu'un membre de cette famille avait accompagné à la troisième croisade Roger-Raymond, comte de Foix; mais n'en ayant pas trouvé de preuves, nous ne relatons ce fait que pour mémoire.

Parmi les actes originaux qui nous ont été fournis pour établir la généalogie de la maison DE VILLADARY, nous citerons :

Une sentence du seigneur de Dürfort, châtelain de Saverdun, au comté de Foix, du 17 août 1511, par laquelle la chapelle abbatiale de Saverdun « baillera douze sols d'or à noble sire DE VILLADARY, pour qu'il renonce à ses droits sur les bois de ladite abbaye, qu'il avait engagés, ainsi que ses autres biens, pour la défense des terres de Navarre. » Les descendants de ce vaillant chevalier, qui engageait tous ses biens pour concourir à la défense du royaume de Navarre, qu'envahissait Ferdinand le Catholique, s'attachèrent aux souverains de Navarre jusqu'à l'abjuration du roi Henri IV.

Le rôle de *la monstre* et revue de 45 gentilshommes, tenant garnison au château de Chatelperrain, sous la charge du sieur DE BEUSSEVAL, fait en 1592, dans lequel figure Jean VILLADARY.

Une quittance donnée au bourg de Verteillac, en Périgord, en la maison noble d'ATIS, par noble Louis DU PLESSIS DE LA MERLIÈRE, habitant au lieu de la Merlière, en Angoumois, par devant Jean DE VILLADARY, sieur DE LA GRAVE, habitant de ladite ville (1656).

Une reconnaissance féodale faite le quatorzième jour de mars, de l'an mil six cent septante-un, dans la ville royale de La Linde, en Périgord, et maison du seigneur DE SAINTE-MARIE, en présence de Pierre DE VILLADARY, juge de Mauzac.

FILIATION

La filiation suivie et non interrompue de cette famille, n'a pu être établie qu'à partir de :

1. Jean DE VILLADARY, né vers 1640, qui, après un duel avec M. de Rennepont et pour éviter la Bastille, alla, sous un nom déguisé, offrir son épée au roi d'Espagne. En 1693, il défendit vaillamment Charleroy, ville qu'assiégeait le maréchal de Luxembourg.

En 1702, il chassa, avec un succès aussi grand qu'inespéré, 10,000 Anglais et hollandais, établis dans l'île de Léon pour favoriser un soulèvement, contre Philippe V. Il fut récompensé de cette action d'éclat par le titre de chevalier de la Toison d'or ; enfin, en 1704, le comte de Toulouse lui confia, ainsi qu'au sieur de Pointis, chef d'escadre, le siège de Gibraltar.

Il mourut capitaine-général, un des plus hauts grades militaires de l'époque. De son mariage il eut plusieurs enfants, entre autres :

II. Mathieu DE VILLADARY, né vers 1688, entra d'abord au service du roi Philippe V, comme son père ; mais à la suite d'injustes reproches que ce prince fit à ce dernier après le siège de Sarragosse, Mathieu DE VILLADARY quitta l'Espagne, entra au service de la France et fut major dans le régiment des gardes. Il mourut lieutenant du roi à La Rochelle. De son mariage il eut le fils unique qui suit :

III. François-Pierre DE VILLADARY, né en 1717, tué à la bataille de Filinghausen, eut d'une alliance dont le nom ne nous est pas parvenu, deux enfants, savoir :

1^o Daniel DE VILLADARY, né en 1740, entra jeune dans la marine ; il faisait partie de l'escadre de l'amiral de La Cluse, le 17 août 1759, au combat de Lagos, où il perdit l'avant-bras droit. Il se retira dans ses terres en Périgord, où il se livra à l'étude des belles-lettres, en compagnie de son ami d'enfance, Texier de la Pégerie ; tous deux émigrèrent lors de la révolution, en 1790. Il mourut de chagrin, à Tortone, en 1795, sans laisser de postérité ;

2^o Jacques-Roger, qui suit :

IV. Jacques-Roger DE VILLADARY, né en 1754, était propriétaire d'un régiment d'infanterie, qu'il vendit à M. de Betz, pour aller, avec beaucoup d'autres gentilshommes français, soutenir la révolution américaine ; il assista au siège d'York-Town, le 17 octobre 1780, puis combattit vaillamment sous le comte de Rochambeau, lors de la capitulation de Cornwallis, en 1781. Après le traité du 21 janvier 1783, qui assurait l'indépendance des États-Unis, plein d'enthousiasme pour cette terre de la liberté, il s'établit en Amérique ; mais, sur une lettre de son frère, émigré à Tortone, qui lui exposait la situation de la France et les malheurs du roi, il revint en France en 1791, et s'enrôla dans l'armée. Sous les ordres du général Dumouriez, il assista aux affaires de l'Argonne, de Valmy et de Jemmapes, où le duc de Chartres (depuis le roi Louis-Philippe) le félicita de l'avoir aidé à rallier le centre de l'armée ; à la bataille de Fleurus, en 1794, il fut blessé d'un coup de feu ; il fit, sous les ordres du général Bonaparte, les campagnes d'Italie de 1796 à 1797, puis suivit le général Championnet à Naples en 1798. A la bataille d'Eylau (1807), il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, et rentra en France après le traité de Tilsitt. Lors de la fameuse campagne de Russie, il partit comme tout le monde et fut nommé officier de la Légion d'honneur par l'Empereur, sur le champ de bataille de la Moskowa ; enfin la campagne de France (1814-1815) termina une si noble et si brillante carrière. Il avait

DE VILLADARY.

épousé, par contrat du 2 octobre 1793, mademoiselle Marthe DE HESTTEN, issue d'une ancienne famille suisse du canton d'Uri, et mourut en 1835, laissant de son mariage deux fils :

- 1° Jacques DE VILLADARY, né en 1795, entra de bonne heure au service, fit la guerre d'Espagne en 1823, et fut nommé lieutenant de hussards à la prise de Valence; il était capitaine quand il fut tué sous les yeux du général Maison, à l'expédition de Morée;
- 2° Henri-Gaston, qui suit.

V. Henri-Gaston DE VILLADARY, chef de nom et d'armes de sa famille, est né en 1803; il a épousé, par contrat du 16 avril 1832, mademoiselle Jeanne-Marie CHASTANET. De ce mariage sont nés deux fils :

- 1° Louis-Désiré-Gaston DE VILLADARY, né en 1833, marié le 18 janvier 1859, à demoiselle Marguerite-Zélie FOUCAUD;
- 2° Honoré-Antoin DE VILLADARY, né en 1836.

DE BULLET

SAVOIE ET FRANCHE-COMTÉ

SEIGNEURS DE SAINT-PIERRE, DE L'ÉPINE, DE BOUGNON, ET AUTRES LIEUX.



ARMES: *D'azur, au chevron d'or accompagné de trois besants d'argent.* — **SUPPORTS:** *Deux sauvages.* **COURONNE:** *de Comte.* — **DEVISE:** *Virtutem a stirpe traho.*



AVANT d'appartenir à la noblesse de la province de Franche-Comté, laquelle fut réunie à la France comme on le sait sous le règne de Louis XIV en 1672, la maison DE BULLET comptait parmi les familles les plus anciennes et les plus distinguées de la Savoie.

Les comtes de Savoie réunirent à leurs domaines la Bresse vers 1305, puis en 1401, les comtés de Genevois, de Diois et la principauté de Dombes. C'est dans ces divers pays, tous limitrophes, que se trouvent les fiefs principaux de la maison DE BULLET, ainsi que le constate un grand nombre de chartes originales dont il sera question plus loin.

L'histoire de la maison DE BULLET peut donc être divisée en deux périodes distinctes : la première, que nous pouvons nommer la période savoisiennne, commence en 1290 jusqu'à l'année 1672, et la seconde, que nous désignons sous le nom de période française et qui comprend depuis la réunion de la Franche-Comté à la France jusqu'à nos jours. Dans ces deux périodes, la maison DE BULLET s'est toujours montrée digne de sa haute origine, tant par les alliances qu'elle a contractées avec la meilleure noblesse de ces deux provinces que par les hautes positions que ses membres ont occupées soit dans l'armée, soit dans la magistrature et l'église ; nous citerons parmi eux un gouverneur de Besançon, un auditeur en la Chambre des comptes de Dôle, un capitaine aux grenadiers du régiment de Champagne et chevalier de Saint-Louis, des avocats au Parlement, un commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, à Arlay, un doyen de l'université royale de Besançon, savant illustre, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, entre autres le *Dictionnaire celtique*, et enfin divers officiers aux régiments du Cap français et de l'île de Saint-Domingue.

Nous trouvons cette maison avec toutes les qualifications de la noblesse dans les chartes dès l'année 1308 ; il est donc permis d'avancer que sa noblesse se perd dans la nuit des temps et par conséquent à l'époque des croisades.

Si nous voulons faire ressortir l'éclat de ses alliances, il nous suffira de citer celles qu'elle a contractées avec les DE BELLEGRAY, HUMBERT DE BEAUMONT DE CARRA, DE SAINT-MARTIN, DE LA BOUSIÈRE, LE CLERC DE RAYNEVAL, DE PETIT-

CUÉNOT, etc., et enfin, dans ces derniers temps, celle des marquis d'Arcos, l'une des plus illustres d'Espagne.

Les armoiries de la maison DE BULLET ont été enregistrées en 1696 à l'Armorial général créé en vertu de l'édit du roi du 4 novembre de ladite année (Registre 7, folio 163, généralité de Bourgogne, — Bibliothèque impériale, section des manuscrits).

De plus, les généalogistes de la Bresse, entre autres l'histoire des Sires de Salins et l'histoire de Bresse par Guichenon, rapportent les faits les plus glorieux de l'histoire de cette ancienne maison; enfin, M. de Lacroix, généalogiste de l'ordre souverain de Malte, a établi la généalogie de la maison DE BULLET en 1827, sur titres authentiques; malheureusement, n'ayant qu'à établir des preuves de noblesse pour une admission dans l'ordre de Malte, il ne s'est point donné la peine de faire aucune recherche sur la période savoisiennne de la famille et il n'a établi sa généalogie qu'à partir de l'époque française, c'est-à-dire de 1672. Ce travail, qui nous a été représenté et que nous sommes chargés de compléter comme on le verra, commence ainsi :

La famille DE BULLET, fixée dans la cité et ville impériale de Besançon, depuis un temps immémorial, fut toujours appelée à remplir les premiers emplois, elle a figuré dans les assemblées consistoriales dès les premières années du xvii^e siècle jusqu'à l'époque de la révolution, et n'a cessé de tenir dans cette cité un rang des plus distingués, et d'être toujours comptée au nombre des familles les plus honorables, ce qui est authentiquement prouvé par le certificat de M. le marquis de TERRIER-SAUTANS, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, maire de la ville de Besançon, donné le 8 mai 1826, et dûment signé par M. le marquis de LAPERRIÈRE, lequel atteste que, d'après les diverses pièces et documents déposés aux archives et à la bibliothèque de Besançon, dès les premières années du xvii^e siècle, la famille DE BULLET, originaire de Savoie, était comptée parmi les plus honorables de cette ville.

Que dans le procès-verbal de l'assemblée du 3 juillet 1644, où les statuts et règlements de la cité furent réformés, on voit figurer parmi les notables habitants, Claude DE BULLET, Antoine DE BULLET et Luc DE BULLET.

Par le certificat de M. Deschamps de la Tour, ancien directeur et receveur général des domaines et bois royaux au comté de Bourgogne, donné et signé à Besançon, le 6 mars 1817, on voit que Guillaume DE BULLET, pro-

priétaire à Saint-Domingue (Antilles françaises), descend d'un fils cadet de LUC DE BULLET, l'un des quatre gouverneurs de la ville et cité impériale de Besançon en 1674.

Par le certificat de l'archiviste de ladite ville, signé le 9 janvier 1826, il résulte que, d'après les recherches qu'il a faites dans les registres des délibérations depuis 1640 jusqu'en 1674, après la capitulation de la ville avec le roi Louis XIV, il appert que Antoine DE BULLET était présent à l'assemblée des quatorze gouverneurs qui eut lieu le 18 décembre 1660, et qu'il était aussi présent à l'assemblée des quarante-deux notables, tenue le 29 juillet de l'année 1662.

Par le certificat du bibliothécaire de la ville de Besançon, en date du 14 août 1826, on voit d'après un manuscrit in-folio déposé à la bibliothèque, intitulé : *Blasons des familles nobles de la cité de Besançon*, que les armoiries de la maison DE BULLET s'y trouvent peintes.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, cette ancienne famille a toujours été considérée comme une des plus distinguées de la ville de Besançon, où elle a constamment été appelée aux premières dignités, ce qui est confirmé par un manuscrit du mois de mai 1796 fait par un membre de la famille, curé à Chaux-les-Châtillon, et auquel est jointe la généalogie de LUC DE BULLET, ex-gouverneur du château de Montferrand, qui a été dévasté sous le règne de Louis XI, c'est-à-dire vers 1471. — D'après cette généalogie, on voit qu'un des descendants de cette ancienne maison, lors de la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, reprit ses titres et qualités qui furent authentiquement reconnus et enregistrés à la Chambre des comptes de la ville de Dôle.

Nous ne pouvons que confirmer l'opinion du généalogiste de Lacroix ; seulement, plus heureux ou peut-être plus persévérants dans nos recherches, nous sommes parvenu à retrouver l'origine de la maison DE BULLET en Savoie, et sa généalogie partielle depuis l'an 1290 jusqu'à l'année 1600, établie sur titres originaux, dont la majeure partie existe aux archives de la branche aînée de la famille restée aux colonies.

Du plus ancien de ces titres originaux, qui est daté de l'an 1318, il appert que Jordain DE BULLET (Jordanus Bulleti) de Montaignes, né vers 1290, reconnu tenir en fief la terre de Saint-Pierre de dame Antoinette, épouse de Perron et de Laidet, en présence de nobles Guillaumet de la Cour, Pierre Adam de Salse, du lieu de Château-d'Argent (*Castro argenteo*). — Acte passé par Guil-

le met Revel, de Courmayeur notaire public du Sacré Palais. (*Titre original.*)
En 1328, Valet DE BULLET possédait une maison à Villeneuve du Château-d'Argent (*in Villanova Castri argentei*), lieu cité plus haut, dans laquelle Blanchet de Rumini et Pierre, fils d'Yves d'Eausourde, et plusieurs autres, passèrent une transaction devant Pierre d'Amaville, notaire public du Sacré Palais et du comte de Savoie.

En 1326, Anserme DE BULLET, Michel DE BULLET, Perret DE BULLET et Amédée DE BULLET figurent tous les quatre dans la même charte par laquelle Pierre de Sariod, chanoine d'Aoste, vendit en fief à Jean de Vir, une pièce de terre qui jointait leurs propriétés. Cet acte est passé à Villeneuve du Château-d'Argent, devant Perronet de Pochet, clerc de la Cour impériale, notaire public.

Perronet DE BULLET, *alias* DE BULHET, et Jean-Perrin DE VALLET, du lieu de Villeneuve du Château-d'Argent, assistèrent, en 1370, à un acte de foi et hommage, rendu par Aymonet du Breuil à noble Boniface de Sariod. — Acte passé devant Eustael de Sariod, sous l'autorité du comte Amédée de Savoie.

En 1373, noble Pierre BULLET (*nobilis Petrus de Bulleto*), fils de Jean BULLET, habitant le lieu de Crest (en Diois), agissant pour lui, pour Nicolette, sa sœur, et dame Agnès, leur mère, vendit un fief à Jean de Houry. Acte passé devant Pierre de Valles, sous l'autorité du comte de Savoie. Jeanne DE BULLET, fille de Vallet DE BULLET, épouse de feu noble Guillaume de Serval, passe en l'année 1378, un acte au Château-d'Argent, en présence de Jean de Sariod, Raymond de Bregan et Gontier de Courmayeur, avec le seigneur Pierre de Sariod au sujet de la vente d'un bien. — Acte passé par-devant Bionnin, notaire sous l'autorité impériale. (*Titre original.*)

Jennequin BULLET, escuier, servait en 1441 dans l'armée du roi de France, ainsi que le constate une quittance donnée par lui, de la somme de 116 sols 8 deniers tournois, pour plusieurs gens de guerre de sa compagnie. (*Titre original.*)

En 1445, Pierre BULLET, fils de Jean, assiste à un échange fait entre Antoine Cuent et nobles Etienne et Jacques de la Cour, en présence de Jean de la Cour, sous l'autorité du comte de Savoie. (*Titre original.*)

En 1592, Blaise BULHET, seigneur de l'Espine, était lieutenant d'une com-

pagnie de 30 arquebusiers à cheval, en garnison à Castel-Perron, dont Pierre de Buffévant était capitaine. (*Titre original.*)

En 1605, Claude BULHET commandait la garnison du château de Vergy, en Franche-Comté, sous les ordres du maréchal de Tavannes. (*Titre original.*)

En 1718, Jacques DE BULLET servait dans le régiment du Piémont, ainsi qu'il appert du rôle original de la monstre de ce régiment qui était composé de 85 hommes de guerre, tous gentilshommes, en garnison à Saint-Paul de Vans.

Par suite de la perte de la majeure partie des archives de la famille et de la dévastation des dépôts publics de la Franche-Comté, la filiation authentique et suivie de la maison DE BULLET n'a pu être établie qu'à partir de Luc BULLET, vivant en 1650, l'un des quatre gouverneurs de la ville impériale de Besançon.

FILIATION

La filiation de cette nombreuse famille, qui s'est partagée en trois branches et divers rameaux, n'a pu être établie sur titres originaux qu'à partir de :

Premier Degré.

I. **LUC DE BULLET**, né vers 1610, était en 1674, d'après divers documents authentiques, un des quatre gouverneurs de la cité et ville impériale de Besançon, à l'époque où le roi Louis XIV fit la conquête de cette ville, ainsi qu'il appert du certificat de M. des Champs de la Tour, directeur général et receveur des domaines du roi au comté de Bourgogne, et aussi d'une lettre du curé de Chaux-les-Châtillon, à laquelle était jointe une généalogie qui remontait à 1471, époque où un Luc de Bullet était gouverneur du château de Montferrand. Il eut de son mariage sept enfants, savoir :

- 1° Richard DE BULLET, écuyer, auteur de la branche aînée et dont l'article suit ;
 - 2° Jean-Baptiste DE BULLET, auteur de la seconde branche rapportée plus loin ;
 - 3° Marie DE BULLET, mariée à N... DE BELLEGRAY ;
 - 4° Deux fils, religieux dominicains ;
 - 5° Deux filles, également religieuses.
-

PREMIÈRE BRANCHE

Deuxième Degré.

II. Richard DE BULLET, écuyer, seigneur de Bougnon, né le 20 août 1649, fut pourvu de l'office de conseiller secrétaire du roi, auditeur en la chambre des comptes, aides, domaines et finances du comté de Bourgogne, établie à Dôle, par lettres patentes données à Paris le 22 mai 1712, et dûment enregistrées à la cour des comptes, le 15 juin suivant. Il a épousé demoiselle Étienne Le NORMAND, dont il eut quatre enfants :

- 1° Claude-Joseph, qui suit ;
- 2° Adrien BULLET DE BOUGNON, prêtre chapelain de l'église Saint-Pierre, à Besançon, décédé à Rome ;
- 3° N... BULLET, mariée, à Lons-le-Saulnier, à Jacques-Armand DE GAILLANDE ;
- 4° N... BULLET DE BOUGNON, morte sans avoir été mariée.

Troisième Degré.

III. Claude-Joseph DE BULLET, écuyer, seigneur de Bougnon, a épousé, par contrat du 8 mai 1724, demoiselle Catherine-Françoise PETIT-CUENOT, fille d'Antoine Cuenot, avocat au parlement et de dame Françoise Courchetet. De ce mariage sont issus :

- 1° Claude, qui suit ;
- 2° Marie DE BULLET, mariée à N... LEFEBVRE, conseiller du roi de Pologne, à Nancy ;
- 3° Jean-Baptiste DE BULLET, avocat au parlement, mort célibataire ;
- 4° Antoine-Joseph, chanoine de l'illustre chapitre métropolitain de Besançon, vicaire général du diocèse du Puy en Velay ;
- 5° Louise-Françoise-Christine DE BULLET, mariée à Jean-Baptiste-Antoine RIBOUX, conseiller au parlement de Besançon.

Quatrième Degré.

IV. Claude DE BULLET, écuyer, seigneur de Bougnon, capitaine de grenadiers au régiment de Champagne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort en 1806, sans avoir été marié.

DEUXIÈME BRANCHE**Deuxième Degré.**

II. Jean-Baptiste DE BULLET, second fils de Luc, l'un des quatre gouverneurs de la ville de Besançon, en 1674, a eu d'une alliance dont le nom ne nous est pas parvenu, les quatre enfants ci-après :

- 1° Luc, qui suit ;
- 2° Jean-Baptiste DE BULLET, auteur de la troisième branche, dont l'article viendra ;
- 3° Antoine DE BULLET, marié à demoiselle Marguerite DE BROSSARD, dont il eut trois enfants :
 - A. Luc DE BULLET, mort célibataire ;
 - B. Jean-François, prêtre, commandeur de l'hôpital du Saint-Esprit, à Arlay, et visiteur général de l'ordre ;
 - C. Antoine, seigneur d'Orchamps, curé de Chaux-les-Châtillon.
- 4° Antoine-François DE BULLET, marié, par contrat du 21 juin 1700, à noble demoiselle Claude-Marie RIGOLLIER, dont il eut un fils, mort sans enfants, et une fille, religieuse de l'hôpital du Saint-Esprit, à Neufchâteau.

Troisième Degré.

III. Luc DE BULLET, né en 1660, a épousé noble demoiselle Catherine d'AFFAUX, dont :

- 1° Jean-Baptiste DE BULLET, né en 1699, prêtre, professeur de théologie, doyen de l'Université royale de Besançon, membre des Académies de Lyon et Dijon, associé aux Académies royales des sciences et belles-lettres, auteur de beaucoup d'ouvrages sur la religion et d'un dictionnaire de la langue celtique ;
 - 2° Jeanne DE BULLET, mariée à Lons-le-Saulnier.
-

TROISIÈME BRANCHE

Troisième Degré.

III. Jean-Baptiste DE BULLET, né en 1679, a épousé, par contrat du 20 février 1706, demoiselle Anne FORESTIER, qui l'a rendu père de plusieurs enfants, entre autres :

- | | |
|------------------------------|-----------------------|
| 1° Jean-Baptiste, qui suit ; | } morts célibataires. |
| 2° Antoine DE BULLET, | |
| 3° Abraham DE BULLET, | |

Quatrième Degré.

IV. Jean-Baptiste DE BULLET, III^e du nom, né et baptisé le 24 janvier 1708, à l'église collégiale et paroissiale de Sainte-Magdeleine, de Besançon, conseiller secrétaire du roi, fut successivement receveur des aides et finances par lettres patentes du 23 août 1749 et officier honoraire en la chancellerie près le parlement de Besançon, par lettres de provision du 26 septembre 1764. Il a épousé demoiselle Anne-Élisabeth HUMBERT, fille de Grégoire HUMBERT DE BEAUMONT DE CARRA, seigneur du Bec, issu d'une très-ancienne famille noble de Savoie. De cette alliance sont nées cinq filles, qui toutes furent religieuses, et trois fils, savoir :

- 1° Jean-Baptiste DE BULLET, né en 1733, mort religieux bernardin en 1776 ;
- 2° Grégoire DE BULLET, né en 1735, professeur en l'université de Besançon, chanoine de l'église métropolitaine de cette ville, décédé en 1809 ;
- 3° Guillaume, dont l'article suit.

Cinquième Degré.

V. Guillaume, Comte DE BULLET, né le 3 mai 1747, était avocat au parlement de Besançon, puis fut nommé trésorier au Cap-Français (Ile de Saint-Domingue). Il y a épousé en 1781 mademoiselle Marguerite-Marthe DE SAINT-MARTIN, fille de Bernard de Saint-Martin, président du conseil supérieur du Cap. De ce mariage sont nés les enfants ci-après :

- 1° Jean-Marie-Bernard, qui suit;
- 2° François-Julien-Guillaume DE BULLET, né à Saint-Domingue, en 1787, célibataire;
- 3° Reine-Antoinette, née en 1788, mariée en 1826, à M. Armand-Gabriel-François PAPARBI DE LA BOISSIÈRE, ancien officier, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, alors sous-préfet;
- 4° Abel-Ferdinand, auteur du second rameau rapporté plus loin;
- 5° Charles-Grégoire DE BULLET, né à Besançon en 1796, officier d'artillerie, mort célibataire;
- 6° Marie-Rosalie-Charlotte DE BULLET, née en 1799, mariée à Achille LECLERC DE RAYNEVAL.

Sixième Degré.

VI. Jean-Marie-Bernard comte DE BULLET, né à Saint-Domingue, le 24 juin 1783, y a épousé, par contrat du 12 juillet 1826, mademoiselle Clara-Louise DESABAYE, fille de Marc Desabaye et de dame Marie Concirolle de Tausia, et petite-fille de haut et puissant seigneur Pierre-Robert-Prosper Desabaye, et de noble dame Catherine d'AMBERLOS. Il est mort le 13 août 1861, laissant de son mariage les quatre enfants ci-après :

- 1° Guillaume-Julien, qui suit;
- 2° François-Eugène DE BULLET, né le 28 juin 1829;
- 3° Clara-Marie DE BULLET, née le 4 mars 1832, mariée, par contrat du 28 août 1851, à M. Augustin d'ALCOURT, dont postérité;
- 4° Sidonie-Martine DE BULLET, née le 1^{er} août 1836, et mariée le 10 décembre 1856 à Théodore d'ALCOURT.

VII. Guillaume-Julien, comte DE BULLET, chef de nom et d'armes de la famille, né le 21 avril 1827, a épousé, par contrat du 10 décembre 1857, mademoiselle Maria de la Concepcion, de Los Dolores, del Rosario DE PENALVER, fille d'Ygnacio de Penalver, marquis d'Arcos, et de dame Mathilde de Calvo, fille du marquis de Casa-Calvo, ancienne maison noble d'Espagne.

SECOND RAMEAU**DE LA TROISIÈME BRANCHE****Sixième Degré.**

VI. Abel-Ferdinand DE BULLET, troisième fils du comte DE BULLET, rapporté plus haut, né à Saint-Domingue en 1791, ancien capitaine de la Garde impériale, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, a épousé, par contrat du 5 juin 1817, mademoiselle Amélie DUPUCH, fille du général de brigade de ce nom, et nièce du lieutenant-général d'artillerie du même nom, mort en 1859. De ce mariage sont nés quatre enfants :

- 1^o Pierre-Léon DE BULLET, né le 27 mai 1820, capitaine au 1^{er} régiment de cuirassiers de la garde impériale, chevalier de la Légion d'honneur ;
- 2^o Aristide-Louis DE BULLET, né le 3 juillet 1829, officier au régiment de dragons de l'Impératrice ;
- 3^o Fortunée DE BULLET, non mariée ;
- 4^o Clémentine DE BULLET, mariée le 20 avril 1852 à M. Fortuné AMYE, dont :
A. Léon AMYE, né le 20 octobre 1835.

DE SAINT-ROMAN

LANGUEDOC ET PROVENCE



ARMES : *Cinq points de gueules équipolés à quatre d'argent.* — COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS :
Deux léopards. — DEVISE : *Nusquam tinit.*



U nombre des plus anciennes familles du Languedoc, il faut placer celle de SAINT-ROMAN dont le nom s'est écrit aussi SAINT-ROMAND et SAINT-ROMANT.

Elle a fourni à l'armée des officiers distingués, à la magistrature des conseillers du roi et un lieutenant particulier de la sénéchaussée d'Arles. Ses alliances prises parmi les familles nobles du midi, indiquent suffisamment qu'elle a constamment occupé un rang distingué dans la noblesse.

Le plus ancien personnage connu de la famille est :

Mejon DE SAINT-ROMAN, qui, en 1502, figure dans un acte d'hommage et de serment de fidélité des consuls et habitants du lieu de Pontezac, rendu dans l'église paroissiale dudit lieu, sur le missel à noble Gaspard Dengra, seigneur des lieux de Popiopardivo, de Maferso Dengra, de Benissan et de Pruteyssac, à son premier avènement, en sa qualité de fils aîné et héritier universel de feu Antoine Dengra, leur seul seigneur dominant. (*Titre original.*)

Dominique DE SAINT-ROMAN, frère du précédent, habitait, en 1512, le lieu de Pruteyssac au diocèse d'Auch, et fit la vente d'une terre à Raymond de Cortias. (*Titre original en parchemin.*)

En 1532, Bertrand de SAINT-ROMAN, fils de Dominique, qui précède, habitant le lieu de Pontezac, fit acte de foi et hommage avec les autres habitants à noble et puissant seigneur Mathieu de Guerne, baron de Peguilhan. (*Titre original.*)

Durand DE SAINT-ROMAN servait comme homme d'armes en la ville de Montpellier, dans la compagnie du sieur d'Andelot, célèbre chef huguenot, ainsi qu'il résulte de la montre et revue de cette compagnie, faite en ladite ville le 4 avril 1583. (*Titre original.*)

En 1663, André de SAINT-ROMAN, était cheveu-léger dans la compagnie de Pierre de Tremoulet, écuyer, seigneur de Villeville, ainsi qu'il appert du rôle original fait en un champ près la ville de Plaisance de Gers, le 12 octobre de ladite année, par le sieur de la Tournelle, commissaire des guerres, d'une compagnie de 50 hommes de guerre à cheval, armés de toutes pièces à la légère. (Il fallait être noble pour faire partie des compagnies de cheveu-légers.)

N..... DE SAINT-ROMAN, était commissaire extraordinaire des guerres pen-

dant les années 1676, 1677 et 1678, ainsi qu'il appert de diverses montres et revues de gens d'armes, qu'il a signées en cette qualité.

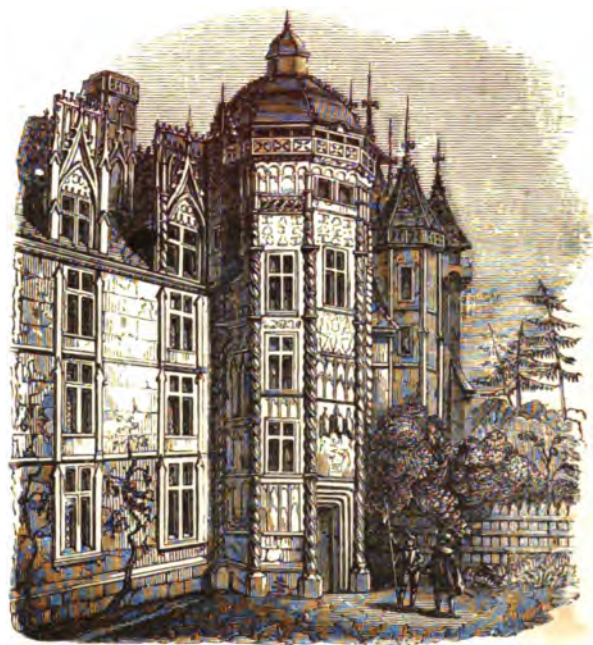
En 1698, Antoine DE SAINT-ROMAN était conseiller du roi, lieutenant particulier de la sénéchaussée d'Arles et il fit enregistrer en cette qualité ses armoiries telles qu'elles sont gravées en tête de la présente notice, à l'armorial général créé en vertu de l'édit royal du 4 novembre 1696. (Armorial général, généralité de Provence. Reg. 29, folio 163, bibliothèque impériale, section des manuscrits.)

Son fils adolphe-Pierre DE SAINT-ROMAN, était officier aux gardes françaises. De son mariage il eut deux fils :

- 1° Joseph-Alphée, dont l'article suit ;
- 2° Léopold-Charles-Cyprien DE SAINT-ROMAN.

Joseph-Alphée DE SAINT-ROMAN, chef de nom et d'armes de sa famille, a plusieurs enfants de son mariage, entre autres :

- 1° Max DE SAINT-ROMAN, capitaine au régiment des dragons de l'Impératrice en 1861.
-



DE MILLERET

LORRAINE ET PICARDIE

ARMES : Coupé, au 1^{er} d'or, à une aigle éployée de sable; au 2^e d'azur, à un château d'argent donjonné du même, posé sur une montagne à trois pointes aussi d'argent, mouvant de la pointe de l'écu, et accosté de deux étoiles aussi d'argent. — L'écu surmonté d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins. — DEVISE : Nil sine fide,



RIGINAIRE du Milanais, la famille DE MILLERET, dont le nom était MIGLIORETTI, qui s'est écrit en français Melloret, Millieret, Millerest et Milleret, occupait un rang distingué au xvi^e siècle. La filiation est établie depuis Paolo MIGLIORETTI, capitaine de cavalerie au service de France, dans le régiment de Bonnavet, qui figure dans un rôle de monstre et revue passée à Pignerol le 18 mars 1550. Son fils, Constant Milleret, était capitaine au même régiment en 1580. Leur descendance a formé deux branches qui se sont détachées, au commencement du siècle dernier, de la souche commune, à laquelle appartenait Charles DE MILLERET, lieutenant d'une compagnie d'hommes de guerre à pied, suivant la monstre du 12 novembre 1677.

Jacques-Constant DE MILLERET, auteur de la branche de Lorraine, fils de François-Constant DE MILLERET et de Marguerite DE LA COUR, et issu au VII^e degré de Paolo MIGLIORETTI, naquit le 28 juin 1708; il fut décoré du collier de Saint-Michel, et obtint le 9 février 1781 de M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de France, un règlement d'armoiries qui lui reconnaît pour blason celui qui est décrit plus haut. Il a épousé à Thionville, le 27 décembre 1747, demoiselle Elisabeth DES MARQUETS, qui le rendit père de :

1^o Jean-Jacques-Philippe, qui suit;

2^o Germain DE MILLERET, né le 15 octobre 1756, lieutenant au régiment de Vibourg; puis capitaine de hussards au service de Russie, mort à Saint-Pétersbourg le 11 juillet 1782;

3^o Et cinq filles.

VIII. Jean-Jacques-Philippe DE MILLERET, né le 14 novembre 1751, receveur général du Luxembourg, épousa le 20 octobre 1768 demoiselle Marie-Marguerite-Louise-Sophie BERTHAUD DE DAMMERY, dont il eut le fils unique qui suit :

IX. Jacques DE MILLERET, ancien receveur général, ancien député de la Moselle, chevalier de la Légion d'honneur, est né le 15 juin 1779. Il a épousé :
1° demoiselle Eléonore-Joséphine DE BROU, fille du baron de Brou, et 2° demoiselle Anica DE LA CHEVARDIÈRE DE LA GRANVILLE.

Du premier lit sont issus :

- 1° Eugène DE MILLERET, né en 1803, marié en 1828 à mademoiselle Emma DEJEAN, fille du comte Dejean, ancien ministre de la guerre, dont il a :
A. Alfred DE MILLERET, né le 21 février 1830 ;
- 2° Louis DE MILLERET DE BROU, né en 1815, qui, pour se conformer aux vœux de son oncle maternel, le baron de Brou, a relevé son nom ; il a épousé, le 14 juin 1835, mademoiselle Mathilde DE TOUZON, dont :
A. Emmanuel DE MILLERET DE BROU, né le 10 mai 1856 ;
B. Marie-Louise-Marguerite, née le 10 juin 1859 ;
- 3° Marie-Eugénie DE MILLERET, supérieure générale des dames de l'Assomption, et fondatrice de l'ordre.

Du deuxième lit :

- 4° Ferdinand DE MILLERET, né le 15 août 1846 ;
- 5° Georges DE MILLERET, né le 31 août 1847 ;
- 6° René DE MILLERET, né le 14 décembre 1852.

BRANCHE DE PICARDIE

VII. Cosme-François-Constant DE MILLERET, né en 1720, frère puîné de l'auteur de la branche de Lorraine, a épousé, le 18 juillet 1743, demoiselle Marie-Thérèse CARON DE FONCHES, et mourut en 1766, laissant le fils unique qui suit :

VIII. Cosme-François-Constant DE MILLERET, né le 12 mai 1753, marié le 17 mai 1786 à demoiselle Françoise BELOT, est mort en 1852, laissant aussi un fils unique :

IX. Louis-François DE MILLERET, né en 1787, qui a épousé le 24 juin 1817 mademoiselle Louise-Arthémise BOURDON, a eu de cette alliance trois enfants, savoir :

- 1° Louis-François-Arthur DE MILLERET, mort jeune ;
- 2° Louis-Adrien, qui suit :
- 3° Louise-Arthémise DE MILLERET, mariée le 26 avril 1843 à Jean-Julien DE JOUENNE, comte d'ESGRIGNY.

X. Louis-Adrien DE MILLERET, né le 5 septembre 1820, a épousé, par contrat du 7 novembre 1846, mademoiselle Emma AVRIAL, dont il a :

- 1° Jacques-Louis-Raymond DE MILLERET ;
- 2° Berthe-Louise-Valentine DE MILLERET ;
- 3° Louise-Cécile-Henriette DE MILLERET.

LAMBERT DE CAMBRAY

ORLÉANAIS ET PAYS DE LIÈGE

SEIGNEURS D'ESPEY, DE CAMBRAY, DE TOULIFAUT,
D'ORVILLIER SAINT-LÉONARD, DE SEVESTREVILLE, DE VILLEMARE,
DE MONTIGNY, DE CHARBONNIÈRES, ETC., ETC.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un lion du même.* — COURONNE : *de Baron.* — SUPPORTS : *Un Cerf et un Cygne.*



La famille LAMBERT DE CAMBRAY, originaire du pays de Liège, est venue s'établir dans la Beauce et l'Orléanais au milieu du ^{xiv}^e siècle. Elle s'est alliée avec les principales maisons de la noblesse de France, parmi lesquelles nous citerons celles de : Montagu, de Chambaudouin, de Villefaroux, de Vivien, de Tourtier, de Doulcet, de Mongy, de Brachet, de Gaudard, de Touchaillon, de Creismare, de Sepuy, de Bonardi de Saint-Sulpice, d'Auteroche, de Mailli de la Tour-Landry, etc.

Le premier auteur connu de cette ancienne famille qui fut maintenue dans sa noblesse par sentence du 9 juin 1698, est :

Jean LAMBERT, écuyer, seigneur d'Espey, gentilhomme du pays de Liège, qui entra au service du roi Jean en 1355, et reçut de ce prince une pension de 120 écus, que Charles V lui confirma le 3 février 1366.

La filiation complète de cette maison est toute entière dans le *Nobiliaire de Saint-Allais* (tome V); nous citerons seulement le chef de nom et d'armes de la famille, qui est :

Charles-Anatole, baron LAMBERT DE CAMBRAY, né le 23 décembre 1818; il

a épousé : 1° le 1^{er} septembre 1846, demoiselle Jeanne-Denise LESAGE D'HAUTEROCHE D'HULST, et 2° le 24 mai 1855, mademoiselle Clémence-Marie-Augusta DE MAILLÉ LA TOUR-LANDRY, fille du marquis Charles Hardouin de Maillé.

Du premier lit sont issus :

- 1° Charles-Scipion-Henri LAMBERT DE CAMBRAY, né le 31 juillet 1847 ;
- 2° Marie-Amélie-Louise LAMBERT DE CAMBRAY, née le 31 mai 1850 ;

Et du second lit :

- 3° Charles-Eugène LAMBERT DE CAMBRAY, né le 23 octobre 1857.



DE CONQUERET

BRETAGNE ET GUIENNE



ARMES : Ecartelé : aux 1 et 4, de gueules, à une fasce ondulée d'argent ; — aux 2 et 3, d'azur, au léopard lionné d'or, armé et lampassé de gueules, couronné d'hermines, qui est de ROLLAND DE LASTOUS. — L'écu timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.



A famille DE CONQUERET, dont le nom s'est écrit aussi CONCORET, est originaire de la province de Bretagne, où elle existait dès le milieu du ^{xvi}^e siècle; une branche cadette s'est détachée de la souche-mère et est allée s'installer en Agénais, ainsi que le prouvent différents actes originaux. Pierre CONQUERET était prêtre à Port-Sainte-Marie en Agénais, en

1667, et son frère Jean CONQUERET était notaire royal en la même ville, en 1671.

Dans différents actes qui existent aux archives de la famille et dans les dépôts publics, le nom de cette famille est presque toujours précédé de la particule *dite* nobiliaire. Citons entre autres un bail à ferme, fait le 28 octobre 1719 par M^e Barènes, notaire royal à Agen, où il est question du fief de *La Carcine*, appartenant à noble demoiselle DE CONQUERET DE MOURGUIGNON.

André DE CONQUERET, rapporté plus loin, quitta la Bretagne vers la fin du xvii^e siècle pour venir s'établir en Guienne, où il se maria en 1700. Le 12 octobre 1706 il fut accusé d'usurpation de noblesse pour s'être livré au négoce, et assigné par-devant M. de La Bourdonnaye, intendant de la province. En vain objectait-il qu'en Bretagne les nobles ne dérogeaient pas pour ce fait (*Nobilitas dormit, sed non extinguitur*), il fut obligé néanmoins de quitter le titre d'écuyer, qu'il avait toujours porté, ainsi que ses ancêtres, après s'être presque ruiné en frais de procès. Depuis cette époque, il ne prit plus de qualification nobiliaire, pas plus que son fils, et la révolution éclata au moment où son petit-fils, Jean CONQUERET, sollicitait du roi des lettres de relief de dérogeance qu'il avait obtenues sur la recommandation du vicomte de Clermont-Tonnerre, mais qui n'ont pas été enregistrées par suite des troubles survenus.

FILIATION

La filiation suivie et non interrompue de la branche de Guienne commence à :

Premier Degré.

I. Guillaume DE CONQUERET, surnommé *FORTIS* (*fort, ferme*), écuyer, né vers 1630, figure dans un acte de baptême fait en la paroisse de Saint-Laurent (en Agenais), le 17 février 1677. (Jean CONQUERET, son frère sans doute, figure aussi dans cet acte avec dame Marie Raffet et André de Labernye.) Il servit dans la marine sous les ordres de Du Quesne, et a épousé demoiselle Antoinette MAYNIE, qui mourut le 28 août 1718, âgée de quatre-

vingts ans, et fut ensevelie dans l'église de Saint-Laurent (juridiction de Port-Sainte-Marie, en Agenais).

De ce mariage sont nés plusieurs enfants, entre autres :

Deuxième Degré.

II. André ou Andrieu DE CONQUERET, épousa, le 11 février 1700, noble demoiselle Anne DE RODE, dont il est fait mention dans un acte notarié qui existe aux archives de la famille, et où il est fait mention du domaine de *La Carcine*, appartenant à demoiselle DE CONQUERET DE MOURGUIGNON. Il eut de ce mariage quatre filles et deux garçons, dont le plus jeune :

Troisième Degré.

III. Joseph CONQUERET, né en 1715, fut officier des eaux et forêts de la province de Guienne. Il a épousé, par contrat du 28 septembre 1749, demoiselle Marie FONTAINE, et mourut le 4 mai 1785. Il fut enseveli dans l'église Saint-Laurent (juridiction de Port-Sainte-Marie). De ce mariage sont nés deux enfants, savoir :

- 1° Pierre DE CONQUERET, qui eut un fils mort sans postérité mâle,
- 2° Jean, qui suit :

Quatrième Degré.

IV. Jean CONQUERET, né le 15 mai 1755; a été pendant trente ans maire de la commune de Saint-Laurent. Il a épousé, par contrat du 14 février 1791, demoiselle Marie LAVIELLE, issue d'une des familles les plus riches et les plus considérées du département du Lot-et-Garonne. Il est mort le 18 décembre 1834 laissant de son mariage deux enfants :

- 1° Jean, qui suit;
- 2° Marie-Françoise-Zoé DE CONQUERET, mariée à Victor DE LA GARDOGE, dont :
 - A. Zulma DE LA GARDOGE, mariée en 1839 à M. le comte DE REDON.

Cinquième Degré.

V. Jean CONQUERET, né le 10 janvier 1792, a épousé en 1829 made-

moiselle Marie-Jeanne-Elisa DE ROLLAND (1), de la branche de LASTOUS. Il est mort le 11 juillet 1858, ayant eu de son mariage quatre enfants :

- 1° Jean-Joseph-Thévenin, qui suit ;
- 2° Marie-Élisa DE CONQUERET, décédée le 10 novembre 1857 ;
- 3° Marie-Louise DE CONQUERET, non mariée ;
- 4° Marie-Agathe-Mathilde, décédée le 11 novembre 1857.

Sixième degré.

VI. Jean-Joseph-Thévenin DE CONQUERET, né le 5 février 1831, docteur en médecine, a épousé par contrat du 15 février 1860, mademoiselle Euphémie-Joséphine-Anne-Marie MAZURKIEWICZ, fille de Clément-Thomas-Eugène Mazurkiewicz, ex-officier d'artillerie au service de Pologne et de dame Marie-Rose-Zora BAILLET DE BERDOLLE, issue d'une ancienne famille dont un des membres a fait partie de l'assemblée de la noblesse de l'Agenais, tenue en 1789. De ce mariage est née :

- 1° Marie-Lucile DE CONQUERET, née le 14 décembre 1860.

(1) La famille DE ROLLAND est une des plus anciennes de Guienne. Sa généalogie, établie sur titres authentiques, remonte à Thévenin DE ROLLAND, un des cent hommes d'armes de la grande ordonnance du roi Charles VII, et dont il est fait mention dans le Dictionnaire de la Noblesse, par *La Chesnaye des Bois*, et dans l'Histoire des Maisons nobles de France, par *de Courcelles*. Cette famille a fourni plusieurs conseillers et présidents au Parlement de Guienne. Le représentant actuel de la branche de Lastous, frère de madame Elisa DE ROLLAND, a été garde-du-corps du roi Charles X.

DE BARRÉ

ANGOUMOIS, SAINTONGE, POITOU ET ILE-DE-FRANCE

SEIGNEURS DE VILLENEUVE,
DE LA MAISON-NEUVE, DE LA SOURDERIE, DE LA THIBAUDIÈRE, DE BOURNEUF,
ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'argent, à un sautoir de sinople, accompagné en chef d'un lambel de gueules.*
— *L'écu timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.*



AMBI les anciennes familles nobles de la province du Bas-Poitou, il faut compter celle de BARRÉ, dont le nom s'est écrit indistinctement BARREZ, BARRÈS et BARRET; les différentes chartes originales que nous avons compulsées portent ces différentes orthographes.

Cette famille a toujours habité les provinces du Bas-Poitou, de l'Aunis et de l'Angoumois; aussi les archives de ces différents pays

nous ont seules fourni les nombreux renseignements qui ont servi à établir la généalogie de cette ancienne maison ; nous avons puisé particulièrement dans les archives de Génac, petite commune de l'Aunis, sise près Marcillac, canton de Rouillac, que les représentants de la famille habitent encore.

Nous allons citer les différentes chartes originales dans lesquelles sont mentionnés les premiers membres de la maison DE BARRÉ.

Dans le recueil des documents historiques formés par le bénédictin dom Fonteneau, on trouve Gaofridus Barratus et Hugo Barratus, mentionnés dans les chartes de l'ancienne abbaye de Saint-Cyprien, de Poitiers, au XII^e siècle.

1224. — Sentence arbitrale rendue par Pierre Darbut, archidiacre de Thouars, sur un démêlé qui s'était élevé entre le clerc de Saint-Hilaire de Poitiers, prieur de Saint-Aubin, près Parthenay, et N..... BARRET, au sujet de quelques dîmes. (*Cartulaire* de l'abbaye de Montierneuf. — *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, tome IV, page 192.)

En 1246, le 6 septembre, a été fait un acte par lequel les habitants de Serigné, Veu et le Colombier, en Bas-Poitou, s'engagent à payer une redevance annuelle de quarante sous, au lieu des repas et du gîte qu'ils devaient chaque année au chapitre de Saint-Hilaire-sur-l'Autise (1). Dans cette charte figure Martineau BARREZ.

En 1333, Jean BARRÉ était porteur du scel royal à Poitiers. — En cette qualité il a vidimé le testament de Hugues de Lezay. (18 juillet 1333.)

Son fils lui a succédé dans cette charge, qu'il occupait en 1396. (Reg. intitulé : *Inventaire des privilèges, etc.*, archives de Poitiers.)

En 1410, vivait Edouard DE BARREZ, sieur de Capendu, qui eut deux enfants : Bertrand, dont on ignore la destinée, et Soubiranne DE BARREZ, qui a épousé, par contrat du 20 août 1465, Jean de Gout, écuyer, seigneur de Rouillac. (Voir le *Père Anselme*, tome II, folio 178.)

Dans le tome IV, folio 765, du même auteur, à l'article *Généalogie de la maison de Potier* (d'où sont issus les ducs de Gesvres), il est fait mention de Marie BARREZ, fille d'Antoine, seigneur de Coustau et de dame Anne Tardif.

Guille BARRÉ, archer, figure dans la montre et revue d'une compagnie d'hommes d'armes passée le 4 octobre 1410.

Jean BARRÉ, écuyer, vivait en 1426, d'après un titre en parchemin qui existe aux archives de la Haye-Montbault.

Pierre BARRÉ, prêtre, fonda en 1503 une chapelle dite Notre-Dame-des-

(1) La petite ville de Saint-Hilaire-sur-l'Autise est située à 25 kilomètres de Vouant.

Barrés dans l'église paroissiale d'Augé. (*Cartulaire du diocèse de Poitiers de 1782.*)

Un acte du 29 août 1518 mentionne une vente d'une maison sise à La Chapelle, faite en la cour de monseigneur l'auditeur d'Angoulême pour messeigneurs l'évêque et doyen du chapitre, et l'archidiacre dudit lieu, entre Jean BARRÉ, fils de Huguet BARRÉ, et Hélyot HAYRAUD. (*Titre original.*)

En 1554, le 14 janvier, et devant M^e Pascauld, notaire royal garde du scel établi à Montignac (Charente), furent signés les contrats de mariage de Guillaume, Pierre, Jean et Madeleine BARRÉS, avec Jehan, Catherine, Jeanne et Antoine PAPPOT. (*Titre original aux archives de la famille.*)

Jehan BARRÉS, fils de Guillaume, demeurant au village de Laubertière. paroisse de Génac, le tout en la principauté de Marcillac en Poitou, a signé un bail à ferme, le 12 septembre 1584, par devant M^e Arnaud Mesnard, notaire royal à Marcillac. (*Titre original aux archives de la famille.*)

N... BARRÉ, seigneur de Villeneuve, vivait en 1530 ; sa fille Isabeau BARRÉ, épousa en 1585 Jean de Chasteigner, seigneur d'Iseurc.

Jacques BARRÉ et dame Bernardine des HOLIERS, sa femme, sont dénommés dans un arrêt rendu en 1597 en faveur du chapitre de Luçon, relativement à des droits de sel. (*Coutumes du Poitou, Commentaires de Constant, p. 137.*)

En 1637 vivait Guillaume BARRÉ, écuyer, seigneur de la Maison-Neuve. (*Archives du Poitou, registre 19, folio 14.*)

Michel BARRÉ, sieur de la Sourderie, vivait en 1640 ; il est l'oncle de :

JEAN BARRÉ, lieutenant général, sénéchal de la baronnie de Vounant, qui fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général du Poitou. Ces armoiries sont celles qui sont décrites au commencement de cet article. (*Voy. Armorial général, généralité de Poitiers, registre 28, folio 184. Bibliothèque impériale, section des manuscrits.*)

Louise BARRÉ, veuve de Samuel BERTHET, seigneur de Thoiré, demeurant en la paroisse de Saint-Martin-des-Noyers, élection de Fontenay, est inscrite sur la liste des gentilshommes de la généralité de Poitiers qui avaient obtenu des ordonnances de maintenue. (Registre 29, folio 13.)

Jean BARRÉ, seigneur de la Thibaudière, conseiller du roi, bailli et lieutenant général au siège de Vounant, épousa Catherine du Bois, fille de Roland du Bois, sénéchal de Vounant.

Jeanne BARRÉ, épouse de François Bocquier, écuyer, seigneur des Essarts, qui testa le 18 avril 1688, était sœur du sénéchal.

Pierre BARRÉ, écuyer, seigneur de Bourneuf, fut inhumé, le 30 janvier 1671, dans l'église de Puy-Maufrais.

D'après les registres de l'état civil de la commune de Saint-Hilaire-du-Bois,

de l'an 1691, vivait à cette époque Julien BARRÉ, écuyer, seigneur de Bourneuf.

Dans les archives de l'ancienne commanderie du Fouilloux, située paroisse de la Chapelle, dont les actes remontent au xv^e siècle, on trouve divers personnages du nom de BARRÉ, qui figurent comme censitaires de cette abbaye; puis dans les *Archives de la Vienne*, nous avons trouvé également :

Pierre BARRÉ, sieur de Reigné, en 1621, et François BARRÉ, sieur de la Vau, en 1674.

La branche qui nous occupe a en outre fourni un conseiller secrétaire du roi, lieutenant civil et criminel en l'élection de Cognac, et plusieurs avocats au Parlement de Paris. (Voy. la liste des avocats du Parlement, par Blanchard.)

En 1766, le 22 mai, fut signé le contrat de mariage de Pierre BARRET de la Groise, fils légitime de feu Pierre BARRET de Fontenelles et de dame Catherine de Chillou, avec demoiselle Marie SARDAIN de Saint-Michel, fille légitime de feu Jérôme SARDAIN, seigneur de Saint-Michel, et de dame Françoise de la SALMONIE. Ce mariage a été célébré dans la paroisse de Champniers, diocèse d'Angoulême. (*Archives départementales de la Charente.*)

Enfin par un acte original fait par le sieur Jean Briand, percepteur de la commune de Génac, on voit que le citoyen BARRÉ fut taxé au rôle de l'emprunt forcé établi en l'an iv de la République, pour la somme de cinq mille livres : imposition qui ne fut appliquée qu'aux ci-devant nobles.

FILIATION

La filiation non interrompue de cette famille n'a pu être établie sur titres et documents authentiques qu'à partir de :

I. Huguet BARRÉ, né vers 1450, habitant la commune de La Chapelle, en Poitou, est l'auteur de la branche aînée dont les descendants existent encore de nos jours. Dans les actes de cette époque, le nom de cette famille étant écrit indistinctement BARRÉ, BARREZ et BARRÈS; nous le croyons petit-fils d'Édouard DE BARREZ, sieur de Capendu, relaté plus haut en tête de ce travail.

Il a épousé mademoiselle Marguerite FILLONE, dont il eut :

II. Jehan BARRÉ, qui figure dans un contrat d'accord en parchemin, en

date du 4 janvier 1505, reçu par M^e Raoulin, notaire royal à Marcillac, a épousé demoiselle Laurence COURTIN. De ce mariage sont nés trois enfants :

- 1^o Guillon, qui suit;
- 2^o Jehan BARRÉ, de Vars, cité dans le contrat de mariage de son neveu Guillaume, le 14 janvier 1554;
- 3^o Thomasse BARRÉ, mariée à Étienne BLAYSE, avant l'année 1527.

III. Guillon BARRÉ, figure dans un titre original déposé aux archives de la famille, en date du 20 janvier 1527. D'une alliance, dont le nom ne nous est pas parvenu, il a eu cinq enfants, savoir :

- 1^o Guillaume, qui continue la descendance;
- 2^o Pierre BARRÉ, marié à La Chapelle à Jeanne PAPPOT, le 14 janvier 1554;
- 3^o Jean BARRÉ, auteur de la II^e branche, dont l'article est rapporté plus loin;
- 4^o Marguerité BARRÉ, mariée avant 1562 à Jean AIGRON;
- 5^o Madeleine BARRÉ, mariée à Jean PAPPOT.

IV. Guillaume BARREZ, auteur de la branche appelée *du Pontour de Génac*, figure dans différents actes de vente et d'achat des années 1560 et 1563. Il a épousé par contrat du 14 janvier 1554, reçu par M^e Pascauld, tabellion royal à Montignac (Charente), demoiselle Catherine PAPPOT, sœur de Jeanne Pappot, mentionnée plus haut. De ce mariage sont nés plusieurs enfants :

- 1^o Guillaume BARRÉ, marié à demoiselle Guillemette BONNEMAIN, ainsi qu'il appert d'un acte d'accord en date du 14 avril 1578, reçu par Mesnard, notaire royal à Marcillac;
- 2^o Jean, dont l'article suit;
- 3^o Autre Jean BARRÉ, marié vers 1590 à demoiselle Jehanne REIGNIER, auteur du rameau des BARRÉ DE MARCILLAC éteint au XVII^e siècle;
- 4^o Pierre BARRÉ, auteur de la III^e branche dite de LA CHAPELLE, qui sera rapportée plus loin;
- 5^o Jeanne BARRÉ, mariée vers 1591 à Michaud DONNET, ainsi qu'il est constaté par un contrat d'échange, en date du 28 décembre 1591, passé par Plante, notaire royal à Génac;
- 6^o Antoine BARRÉ, dont nous n'avons point trouvé les descendants.

V. Jean BARRÉ, II^e du nom, né vers 1557, est dénommé dans un acte d'accord du 14 avril 1578, passé devant M^e Mesnard, notaire royal à Marcillac; il a épousé, vers 1577, demoiselle Jeanne BONNEMAIN, et mourut avant 1632, ayant eu de son alliance deux enfants, savoir :

- 1^o Jean, qui suit;
- 2^o Marguerite BARRÉ, mariée à Pierre SIMON, ainsi qu'il appert d'un acte de vente, en date du 11 juillet 1604, reçu par M. Joubert, notaire royal à Marcillac.

VI. Jean BARRÉ, marié avant l'année 1631, à demoiselle Marguerite PIAT, du lieu de Pontour, eut cinq enfants :

- 1° Jean BARRÉ, dont l'existence est prouvée par plusieurs actes, mais à qui nous n'avons pas trouvé de postérité;
- 2° Antoine, marié à demoiselle Marie BONNEMAIN, comme le constate un accord en date du 22 septembre 1680, fait par Pinaud, notaire royal à Montignac (Charente); de ce mariage sont issus :
 - A. Cibard, marié avant 1686;
 - B. Marguerite, épouse de Jean GUIMARD;
 - C. Jean BARRÉ, marié au Pontour à Catherine HUNAUD, dont une fille ;
 - AA. Jeanne, née le 19 juillet 1681;
- 3° Pierre, qui a continué la descendance ;
- 4° Jeanne, mariée à Robert MASSICOT, par contrat du 14 décembre 1634, reçu par Debresme, notaire à Génac ;
- 5° Denise, citée dans l'acte de vente du 22 septembre 1680, mentionné plus haut.

VII. Pierre BARRÉ, I^{er} du nom, a épousé, par contrat du 14 décembre 1634, le même jour que sa sœur, demoiselle Marie MASSICOT, dont il eut quatre enfants :

- 1° Robert, dont l'article suit;
- 2° Jean-Louis BARRÉ, marié à demoiselle Rénée BAROUYER, comme il est constaté par le testament de sa femme, fait le 2 mars 1682, par-devant M. Georget, notaire à Marcillac.
- 3° Jean BARRÉ, sénéchal de la baronnie de Vounant, a fait enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général*. (Généralité de Poitiers, reg. 28, folio 184.) Il a épousé demoiselle Catherine DU BOIS, fille de Rolland du Bois, sénéchal de Vounant;
- 4° Jeanne BARRÉ, mariée à François BOCQUIER, écuyer, seigneur des Essarts, qui testa le 18 avril 1688. (Voyez *Archives du Poitou*.)

VIII. Robert BARRÉ, habitant le Pontour, a épousé en premières noces demoiselle Marie MARTIN, et en secondes noces, le 25 août 1680, dame Marie BIROT, veuve de François de Fouchier. Il est mort le 20 février 1696, laissant du premier lit :

- 1° Robert, dont l'article viendra;
- 2° Pierre BARRÉ ou BARREZ, qui fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général* avec son frère aîné et beaucoup d'autres parents, est né le 2 décembre 1674, ainsi qu'il appert de son acte de baptême délivré par Balissard, curé de Génac. Il a épousé, par contrat du 6 mai 1698, reçu par Georget, notaire royal à Marcillac, demoiselle Marguerite HUBERT, qui l'a rendu père de quatre enfants :
 - A. François, né le 16 janvier 1691, mort en 1721;
 - B. Marie, née le 4 mai 1704, mariée le 9 janvier 1723 à Etienne Chauvineau;
 - C. Jeanne, née le 26 janvier 1711;
 - D. Autre Marie, née le 21 octobre 1718, mariée à Genac, à Jean de COMBAUD.

IX. Robert BARRÉ, II^e du nom, a fait enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général*, établi en vertu de l'édit du roi du 4 novembre 1696. Elles

sont ainsi que nous les avons décrites au commencement de cette notice. Il a épousé, le 25 août 1680, demoiselle Françoise DE FOUCHIER, fille de François de Fouchier, et de dame Marie Birot de Cerceville. De ce mariage sont issus neuf enfants, entre autres :

- 1° Jean-Auguste BARRÉ, né le 4 janvier 1695, mort le 21 octobre 1744, célibataire,
- 2° Jean-Pierre BARRÉ, marié à demoiselle Marie RAYMOND, par contrat du 26 décembre 1726, reçu par M. Souillet, notaire royal à Génac; de cette alliance sont nés six enfants qui ont tous eu des descendants; nous n'en mentionnerons qu'un;
 - A. Jean, né le 5 mars 1736, marié, le 10 janvier 1758, à Jeanne BONNET, et en deuxièmes noces à demoiselle Françoise PANISSAUD; il est mort l'année 1734, ayant eu du premier lit les six enfants qui suivent :
 - AA. Pierre, né le 14 novembre 1758;
 - BB. Jean, né le 4 juillet 1760;
 - CC. Jeanne, née le 21 décembre 1767;
 - DD. Marie, née le 27 novembre 1769;
 - EE. Jacques, né le 9 avril 1772, mort célibataire;
 - FF. Elisabeth, mariée en 1785 à François MALLAT, ainsi que le constate son contrat de mariage, passé par M. de Leschelle, notaire royal à Marcillac.
- 3° Robert BARRÉ, né en 1697, marié à demoiselle Françoise ESTÈVE, par contrat du 24 février 1719 reçu par M^e Debresme, notaire à Genac, est mort en 1724, ayant eu de son mariage deux filles;
- 4° Jean, qui continua la descendance;
- 5° Françoise, née le 30 février 1701, mariée à Jean BONNEMAIN.

X. Jean DE BARRÉ, né le 28 mars 1698, ainsi qu'il appert des registres de l'état civil de la commune de Génac, a épousé demoiselle Jeanne SIMON, par contrat du 1^{er} février 1728, reçu par M^e Dubois, notaire royal à Saint-Genis. Il est mort le 16 mai 1772, ayant eu de son mariage cinq enfants, savoir :

- 1° Jean, qui continua la filiation;
 - 2° Marie, née le 16 novembre 1738, mariée à Jean BOUYER;
 - 3° Pierre, né le 8 septembre 1740,
 - 4° François, né le 8 janvier 1743,
 - 5° Pierre-Joseph, né le 13 mars 1745,
- } morts sans postérité.

XI. Jean DE BARRÉ, V^e du nom, né le 5 avril 1733, ainsi qu'il appert d'un extrait des registres de Génac, a épousé demoiselle Jeanne MALLAT, du Pontour, par contrat du 28 janvier 1765, passé devant M^e Souillet, notaire royal à Génac. Ce mariage est aussi constaté par un certificat du sieur Lescallier, curé, en date du 2 février suivant. Il mourut le 18 septembre 1782, laissant de cette alliance :

- 1° Louise, née le 16 décembre 1765;
- 2° Jeanne, née le 19 septembre 1769, mariée à Jean FOUCHIER le 3 janvier 1792;

3° Jean, qui suit :

4° Deux autres fils morts en bas âge.

XII. Jean DE BARRÉ, né le 8 septembre 1771, au Pontour, a été marié deux fois : 1° avec demoiselle Catherine DE FOUCHIER (1), par contrat du 3 janvier 1792, passé devant M^e Pinaud, notaire à Montignac ; et 2° le 24 novembre 1807, à demoiselle Marie DU TEIL (2), décédée au Pontour le 4 mai 1816. Il est mort le 20 janvier 1824, ayant eu de ces deux mariages huit enfants :

DU PREMIER LIT :

1° Pierre BARRÉ, né le 22 nivôse (an II de la république), mort sans postérité ;

2° Jean, né le 12 brumaire an V, marié le 16 juin 1826 à mademoiselle Jeanne LASNIER par contrat reçu par M^e Boisdon, notaire à Marcillac, dont sont issus :

A. Jean BARRÉ, né le 2 septembre 1828, mort en 1845 ;

B. Marie BARRÉ, née le 9 janvier 1835, mariée à M. Jean BASSET au mois de janvier 1851 (contrat passé à Génac), décédés tous deux ;

3° Michel, né 14 frimaire an VIII, mort le 27 août 1858, sans postérité ;

4° Jeanne, née le 17 messidor an X, morte en 1804 ;

DU DEUXIÈME LIT :

5° Pierre et Marie, jumeaux, morts en 1808 ;

6° Pierre BARRÉ, né le 11 octobre 1810, mort le 14 octobre 1822 ;

7° Jean, qui suit :

XIII. Jean DE BARRÉ, chef de nom et d'armes de sa famille, dernier représentant mâle de la branche aînée dite *du Pontour*, citoyen américain, habitant la ville de Los Angeles, en Californie, est né le 1^{er} décembre 1814 à Pontour, commune de Génac (Charente) ; il est célibataire. C'est lui qui, par ses recherches actives et continues depuis longues années, est parvenu à établir la généalogie de sa famille, d'après des titres authentiques, remontant à l'année 1224.

DEUXIÈME BRANCHE

IV. Jean BARRÉ, troisième fils de Guillon et de dame N. . . , rapportés plus haut, a épousé par contrat du 14 janvier 1554, demoiselle Antoinette PAPPOT.

(1) Un membre de la famille Fouchier ou Foncher, dont nous avons publié la notice généalogique dans le tome I^{er}, page 233, est maire de la commune de Bignac (Charente) depuis une trentaine d'années.

(2) Les armes de la famille du Teil sont : D'or, à un lion de gueules couronné d'une couronne d'argent, qui est sur un chef d'azur. (*Armorial général*, généralité de Poitiers, reg. 28, folio 668.)

Le contrat a été reçu par M^e Pascauld, notaire royal à Montignac (Charente).
De ce mariage sont issus trois enfants, savoir :

- 1^o François BARRÉ, marié à demoiselle Catherine Nadaud avant le 27 août 1586, ainsi qu'on le voit par les registres de Marcillac, est mort le 6 septembre 1625, laissant de son alliance :
- A. Marie, née à Marcillac le 15 août 1586;
 - B. Pierre, né à Marcillac le 14 août 1588;
 - C. Thomas BARRÉ, né à Marcillac, le 6 mai 1596;
 - D. Jeanne, née le 9 mars 1599;
- 2^o Jean BARRÉ, habitant Marcillac, figure dans divers actes de cette commune. Il a été marié deux fois : le 12 janvier 1589, à demoiselle Toussainte NADAUD (1), et en secondes noces à Jehanne BÉRARD. De ces deux alliances sont issus :
- A. Catherine, née le 15 janvier 1590;
 - B. François BARRÉ, né le 31 mars 1591, a épousé demoiselle Magdeleine DE ROFFIGNAC, morte le 3 juiu 1621.
 - C. Autre François, né le 26 juin 1610;
 - D. Michel BARRÉ, né le 25 mars 1613, lieutenant civil et criminel en l'élection de Cognac en 1650, et conseiller secrétaire du roi en 1668, eut pour fils :
 - AA. Daniel BARRÉ, reçu avocat au parlement de Paris le 1^{er} juillet 1664, est mort le 5 févriér 1694. (Liste des avocats au Parlement, par Blanchard.)
- 3^o Jean, dont l'article suit :

V. Jean BARRÉ, marié en la commune de Marcillac, à demoiselle Françoise SAUTEREAU, avant le 1^{er} juillet 1602, a eu trois enfants.

- 1^o Michel, qui suit :
- 2^o Pierre BARRÉ, né le 1^{er} janvier 1602, juge de la chàtellenie de Saint-Médard et notaire royal à Marcillac, a épousé en 1636 demoiselle Marthe EBRÉARD, dont il eut :
- A. Pierre BARRÉ, avocat au parlement de Paris, né à Marcillac le 2 févriér 1638, marié le 9 janvier 1683 à demoiselle Elisabeth DUPONT, qui l'a rendu père de sept enfants :
 - A A. Anne, née le 12 décembre 1683;
 - B B. Pierre, né le 24 juin 1685;
 - C C. Marie, née le 23 juin 1686; mariée à Charles CHARPENTIER sieur DE LA PLANTE le 25 févriér 1721;
 - D D. François, né le 20 juillet 1688;
 - E E. Autre François, né le 11 févriér 1690;
 - F F. Michel, né le 30 mai 1691, mort en 1693;
 - G G. Elisabeth, née le 12 août 1692;
 - B. Laurent BARRÉ, né le 29 août 1640, mort sans postérité;
 - C. Autre Pierre, né à Marcillac, le 12 novembre 1643;
 - D. Louise BARRÉ, née vers 1644, et mariée à noble Pierre D'ITHIER, sieur DES PLANTS;
- 3^o Jacques BARRÉ, né le 4 avril 1604, mort le 17 novembre 1621.

(1) La famille Nadaud est une vieille famille de robe du Poitou et de l'Aunis, dont plusieurs membres ont été conseillers secrétaires du roi.

VI. Michel BARRÉ, né vers 1610, notaire royal à Siecq, fut l'auteur de la branche du COUCOUSSAC DE SIECQ, qui s'est continuée jusqu'à nos jours ; il a épousé demoiselle Jeanne GUYNARD, ainsi qu'on le voit par le contrat de mariage de son fils aîné, passé en 1668. De ce mariage sont issus quatre enfants :

- 1° Jean, qui suit ;
- 2° Marie BARRÉ, mariée le 8 mars 1668 à Jean GUÉRIN, de Saint-Médard, près Rouillac ;
- 3° Etienne, mort sans postérité le 1^{er} février 1693 ;
- 4° Catherine, mariée, d'après les registres de Siecq, avant 1687, à Gilet ROTURIER.

VII. Jean BARRÉ, III^e du nom, greffier de la châtellenie de Coucoussac et notaire royal, a épousé par contrat du 8 mars 1668, reçu par M^e Aurillhaud, notaire royal à Anville, demoiselle Renée GUÉRIN. Il est mort le 7 novembre 1720, ayant eu de son mariage six filles et le fils unique qui suit :

VIII. Jean BARRÉ, IV^e du nom, né le 4 octobre 1689, a épousé, le 1^{er} février 1712, demoiselle Marie LUCAUD, dont il eut quatre fils :

- 1° Jean BARRÉ, né le 10 décembre 1712, mort le 16 mai 1766 sans postérité ;
- 2° Pierre, né le 2 octobre 1714, marié par contrat du 18 février 1747, mort sans postérité ;
- 3° Michel, qui continue la descendance ;
- 4° Jean, né le 2 janvier 1718, mariée le 13 février 1747 à Marie GONTIER, dont sont issus un fils et deux filles :
 - A. Michel, né le 1^{er} août 1750 ;
 - B. Marie, née le 14 septembre 1753 ;
 - C. Marie née le 20 février 1757.

IX. Michel DE BARRÉ, III^e du nom, né le 26 mars 1716, a épousé par contrat du 22 mars 1751, demoiselle Marie MARTIN ; il est mort le 19 juin 1790, laissant de son mariage les enfants ci-après :

- 1° Marie DE BARRÉ, né le 9 février 1753, mariée le 14 janvier 1774 à Pierre BLANCHARD ;
- 2° Pierre, né le 30 janvier 1754, mort en 1777 ;
- 3° Michel, qui continue la descendance ;
- 4° Angélique, née le 1^{er} juin 1757, mariée le 23 novembre 1778 à Jean PETITEAUX ;
- 5° Madeleine, née le 24 mars 1762.

X. Michel DE BARRÉ, né le 26 octobre 1755, a épousé par contrat du 23 novembre 1778, demoiselle Marie PETITEAUX, du lieu d'Arpassac, près Jarnac. De cette alliance sont nés plusieurs enfants :

- 1° Marie DE BARRÉ, née le 20 octobre 1779, mariée le 30 janvier 1809 à Pierre BOUYER (registres de Siecq) ;
- 2° Michel, né le 30 mars 1782 ; entré au service et mort sous les drapeaux en 1807 ;

- 3° Marie-Madeleine, née le 30 janvier 1784 ;
- 4° Pierre, dont l'article suit ;
- 5° Jean DE BARRÉ, né le 6 décembre 1788, mort en Espagne en 1809 ;
- 6° Marie, née le 8 mars 1791.

XI. Pierre DE BARRÉ, chef de sa branche, né le 7 mai 1786, a épousé par contrat du 30 janvier 1809, mademoiselle Marie BOUYER, qui l'a rendu père des enfants ci-après :

- 1° Pierre DE BARRÉ, né le 7 juin 1811, a épousé le 6 juin 1836 mademoiselle Marie BOUCHERIE, dont un fils unique :
A. Pierre-Michel DE BARRÉ, né le 30 août 1839.
- 2° Marie DE BARRÉ, née le 2 février 1810, mariée à Victor BERNARD, à Lautrec, près Jarnac.
- 3° Michel, né le 28 mars 1813, marié le 6 juin 1836 à mademoiselle Madeleine BOUCHERIE, dont est issu :
A. Michel DE BARRÉ, né le 22 décembre 1837 à Siecq.

TROISIÈME BRANCHE

(DITE DE LA CHAPELLE)

V. Pierre BARRÉ, quatrième fils de Guillaume et de dame Catherine PAPPOT, né le 21 septembre 1561, a épousé, en l'année 1590, demoiselle Françoise SIMON. Il figure dans un contrat de vente, du 20 décembre 1603, reçu par M^e Massicot, notaire royal à Génac. De son mariage sont nés deux enfants :

- 1° Antoine, qui suit ;
- 2° Marie BARRÉ, mariée à Alexis MOREAU, morte avant 1633.

VI. Antoine BARRÉ, né vers 1595, a épousé demoiselle Marie MOREAU, lu et sa femme sont dénommés dans un acte de partage du 20 décembre 1632, fait par M^e Huet, tabellion royal à Marcillac. De son mariage sont nés deux enfants :

- 1° Antoine BARRÉ, mort sans postérité ;
- 2° Jean, qui suit :

VII. Jean BARRÉ, dit *le Pécheur*, a épousé, vers 1655, à La Chapelle,

demoiselle Jeanne BALLET; ils figurent tous deux dans l'acte de baptême de leur fils aîné, en date du 18 décembre 1655, consigné sur les registres de cette commune. Il est mort le 20 avril 1692, laissant les enfants ci-après :

- 1° François BARRÉ, né le 18 décembre 1655, mort sans postérité ;
- 2° Jean, qui suit ;
- 3° Marguerite, née le 2 juillet 1667 ;
- 4° Jean, né le 27 mai 1671, mort avant 1690.

VIII. Jean BARRÉ, II^e du nom, né le 10 décembre 1656, fut collecteur des tailles, à La Chapelle ; il a épousé demoiselle Marie CLÉMENT, par contrat du 20 août 1690, passé par-devant M^e Texier, notaire à Marcillac. De ce mariage sont nés cinq enfants, savoir :

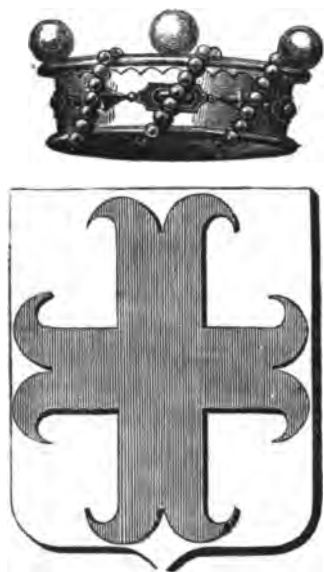
- 1° Jean, dont l'article suit ;
- 2° Jeanne BARRÉ, mariée à Louis GROS, ainsi qu'il appert d'un contrat de partage, reçu par M. Joubert, notaire à Marcillac ;
- 3° Anne, mariée à Pierre PINTEAUD, est dénommée dans le contrat cité plus haut ; elle est morte à Marcillac le 11 octobre 1766 ;
- 4° Marie, mariée avant 1727 à François ROY ;
- 5° Pierre, né le 7 mars 1702.

IX. Jean DE BARRÉ, III^e du nom, a épousé, le 22 octobre 1725, demoiselle Marie AIGRON ; il est mort à La Chapelle, le 15 avril 1733, ayant eu le fils unique qui suit :

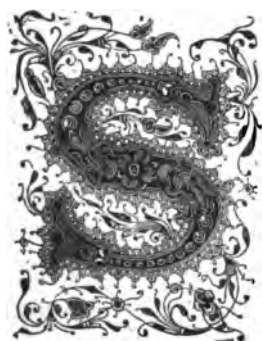
X. Jean DE BARRÉ, né le 11 avril 1733, à La Chapelle, près Marcillac, a épousé en premières noces, demoiselle Jeanne LAURENSEN, par contrat du 8 avril 1756, passé par M. Joubert, notaire royal ; en secondes noces, demoiselle Anne DE PALLAS, par contrat du 27 mars 1758, et enfin en troisième noces, le 7 février 1763, demoiselle Marie BERCLAUD. Du premier mariage il n'a eu qu'une fille, et du troisième deux fils morts en bas âge. Il est mort lui-même le 23 décembre 1777 ; et ainsi s'est éteint cette branche.

HODY DE WARFUSÉE

BELGIQUE



ARMES : D'argent, à la croix ancrée de gueules. — COURONNE : De Baron. — SUPPORTS : Deux cygnes contournés au vol éployé d'argent, tenant chacun une bannière de gueules chargée de fleurs de lis d'argent sans nombre, qui est de : Warfusée.



SUIVANT une très-ancienne légende, rapportée par Jacques DE HENRICOURT, l'un des plus anciens héraldistes de la Belgique, il y avait en Hesbaye, l'an 1102, un puissant seigneur, Othon DE WARFUSÉE, sage et bon chevalier, très-riche, qui s'était voué à la profession des armes. Il eut deux fils, RAES et LIBERT. — Raes DE WARFUSÉE fut chevalier comme son père, et Libert embrassa l'état ecclésiastique; mais Othon étant mort, et son fils Raes l'ayant suivi de près au tombeau, Libert, se trouvant seigneur de Warfusée, renonça à l'Église et prit l'ordre de la chevalerie.

Libert DE WARFUSÉE épousa Agnès, fille de HUGUES, riche seigneur de la Hesbaye. Leur fortune était considérable, puisqu'ils devinrent bientôt possesseurs d'une grande partie de la Hesbaye, entre autres des villages et sei-

gneuries de Geneffe, de Limont, de Lexhy, d'Awans, de Waroux, de Loncin, etc. Le fruit de cette heureuse union fut une fille unique nommée ALIX.

Agnès étant morte peu de temps après la naissance de cette enfant, le seigneur DE WARFUSÉE en ressentit une telle douleur qu'il jura de ne plus porter les armes et de se consacrer désormais tout entier à Dieu, afin de pouvoir prier tout le reste de sa vie pour le repos de l'âme de celle qu'il avait perdue.

Il se fit prêtre et célébra lui-même la messe dans son château fort DE WARFUSÉE.

Sa fille Alix ayant été recherchée en mariage par un noble chevalier nommé RAES à la Barbe, frère du comte de Dammartin en Gaule, qui ayant encouru la disgrâce de Philippe I^{er}, roi de France, fut banni de ce royaume et vint s'établir à Huy où il tenait un grand train de maison, leur mariage se célébra avec une grande pompe, et il fut tellement favorisé du ciel, suivant l'historien *Henricourt*, qu'ils devinrent les auteurs de cette innombrable lignée de chevaliers dont il raconte les exploits.

Jean DE DAMMARTIN, seigneur d'Awir, de Lexhy et de Waroux, dit de Loïéran, était le cinquième fils du Humbert de Lexhy, sire et avoué d'Awans, qui fut le chef de la *fleur de la Hesbaye*, ainsi qu'il était qualifié sur sa tombe que l'on voyait à Liège dans le cloître des écoliers. Il mourut l'an 1220. C'est de lui, suivant *Henricourt*, que ceux du nom DE HODY sont sortis. (Miroir des nobles de la Hesbaye, page 22, édition Jalhau.) Jean possédait de grands biens aux villages de Hody et de Comblen.

Jean DE HODY, écuyer, vivait à Liège en 1450 et y épousa demoiselle Catherine DE METZ, dont le père fut élu plusieurs fois aux fonctions de bourgmestre de la ville de Liège. (Voy. Loppens, Recueil héraldique des bourgmestres de Liège, 1720, in-fol.) La descendance de Jean DE HODY DE WARFUSÉE était représentée, au commencement du siècle dernier, par Philippe DE HODY, capitaine dans le régiment des cuirassiers de la garde de l'électeur de Bavière.

Joseph-Philippe DE HODY, second fils du précédent, fut lieutenant-amman de la ville de Bruxelles en 1750.

Charles-Joseph-Ignace DE HODY, fils de Pierre-Joseph et de dame Anne-Hyacinthe-Thérèse DE RUDDER, épousa demoiselle Emérance-Charlotte-

Joséphine VAN COECKELBERGHE DE DUTSEL, issue d'une famille ancienne et distinguée du Brabant.

De ce mariage est né :

Alexis-Guillaume-Charles-Prosper baron DE HODY, né à Bruxelles, le 27 septembre 1807, procureur du roi près le tribunal de première instance séant à Bruxelles; nommé chevalier héréditaire par le roi Léopold en récompense de ses services, le 24 janvier 1843, il fut peu de temps après décoré du titre de baron par décision royale du 16 juillet 1847. (Lettres patentes du 11 mai 1843 et du 27 décembre 1847.) Il a épousé, le 2 décembre 1830, mademoiselle Joséphine-Marie-Thérèse-Emmanuelle DE BURLET.

De cette union sont issus deux enfants :

- 1° Louis-Charles-Emile DE HODY, né le 10 mai 1835;
- 2° Emérance-Charlotte-Joséphine DE HODY.

CORNOT DE CUSSY

FRANCHE-COMTÈ

ARMES : D'azur, au chevron brisé d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un cornet d'or lié du même. — COURONNE : De Comte. — DEVISE : Oncques ne faillit.



RIGINAIRE de la province de Franche-Comté, la famille DE CORNOT, qui est fort ancienne, tire son nom d'une terre située dans le Jura, dont les seigneurs avaient droit de haute, moyenne et basse justice.

Le chef actuel de cette maison est Jean-Baptiste-Alexis-Ferdinand-Stanislas-Théodore DE CORNOT, baron DE CUSSY, né en 1795. Entré dans les gardes du corps du roi en 1814, puis retiré du service pour suivre la carrière diplomatique, il fut successivement secrétaire de légation et chargé d'affaires à Dresde et à Berlin, et consul général à Palerme, Livourne, etc. Il a épousé, le 18 décembre 1822, mademoiselle Louis-Charlotte-Amélie DULONG DE ROSNAY, fille du comte Dulong de Rosnay, lieutenant-général. De ce mariage est issu le fils unique qui suit :

1° Henri-Achille DE CORNOT DE CUSSY, né le 9 octobre 1830.

DE GARET

NORMANDIE ET CAMBRÉSIS

SEIGNEURS DE GARET, D'ESCARMAING, DE SAINTE-CATHERINE-D'AUFFAY,
DE LA MORANDERIE ET AUTRES LIEUX.

ARMES : Écartelé : au 1, d'argent, à la roue de sainte Catherine de gueules; au 2, d'argent, bordé brélessé de sinople à une tête de Maure tortillée d'or; au 3, d'or, au lion de gueules, qui est d'Escarmaing; au 4, d'azur, au chevron d'or, chargé de deux lions du champ, accompagné en chef de 3 croissants et en pointe d'une étoile, le tout d'or. — L'ÉCU : sommé d'un casque orné de ses lambrequins.



ETTE famille a pris son nom du fief DE GARET, mouvant des comtes et pairs de Mantes et Meulan; à une époque très-reculée elle passa dans le Bray Normand et s'habituait au bourg d'Auffay-en-Caux, où elle était connue dès le XIII^e siècle.

Parmi les personnages marquants de cette maison, nous citons :

Messire Jean DE GARET, sénéchal de Ferrières-en-Bray.

Messire Hugues DE GARET, chevalier, seigneur de Garet-les-Mantes.

Jean DE GARET, qualifié noble et puissant, enterré à Héricourt, lequel eut pour fils : 1^o messire Radulphe DE GARET, vavasseur d'Auffay, cité dans un rôle de ban de 1272 (*de la Roque*); 2^o noble homme Robert DE GARET, mayeur de la ville d'Auffay-en-Caux, dont : Jean DE GARET, vavasseur d'Auffay, qui épousa, en 1300, Guillemine DE VARVANNES, qui eut pour fils messire Robert DE GARET, K^e ebbé de Montée-en-Bessin, élu en 1360 (*Neustria pia*), et Guillaume DE GARET, écuyer, seigneur de Garet, vivant en 1387, chef d'une compagnie de gens d'armes du roy Charles VI. (*Charte originale.*)

BRANCHE D'ESCARMAING

Robert DE GARET, écuyer, vavasseur. d'Auffay, s'établit en Flandres en 1470, y épousa noble damoiselle Wilbrode-Allarde d'ESCARMAING, et en eut :

1° Messire Allart DE GARET, 1^{er} seigneur d'Escarmaing, qui épousa noble dame Jeanne DE MARTROIL, dont : Jehanne DE GARET d'ESCARMAING, mariée à noble Nicolas DE RASOIR, écuyer, sire de Wattegnies, l'un des gentilshommes des États généraux en Flandres, venus à Valenciennes en 1524. (*Manuscrit de la Chesnaye-des-Bois.*)

2° Messire Jean DE GARET d'AUFFAY, qui épousa à Louvain en 1502 noble demoiselle Gudule VAN DER COUDERBWERKE DE FLACHS-WESPELAERT; de ce mariage sont nés deux fils : 1° Jean DE GARET, célèbre théologien du xvi^e siècle, auteur de *De sacrificio missæ*, *De Sanctorum invocatione*, etc., cité dans Valérius Andréa, Moréri, etc.; il est enterré à Saint-Martin d'Ypres; 2° et messire Henry DE GARET, docteur de Padoue, médecin de l'électeur de Mayence, auteur d'un recueil de consultations, mort en 1602.

BRANCHE DE SAINTE-CATHERINE

Noble homme Jean DE GARET, bâtard d'Escarmaing, seigneur de Sainte-Catherine-des-Hêtres, en Normandie, brigadier aux gardes de monseigneur François, duc d'Alençon, et capitaine des gens d'armes flamands dans l'armée de Mayenne, épousa en 1549 demoiselle Huguenette, fille du sire DE VARVANNES, dont : 1° Jean DE GARET, écuyer, seigneur de Sainte-Catherine, de Garetmont, etc., forestier des Hays-d'Arques, marié en 1577 à Rachel DE VAUQUELIN, fille de Jean DE VAUQUELIN, écuyer, ministre du saint Evangile à Luneray (agnat des Vauquelin des Yveteaux); et 2° Pierre DE GARET, prieur d'Auffay, dit : le prieur de Sainte-Catherine.

Ces gentilshommes ayant embrassé le parti huguenot furent dégradés par arrêt de la chambre ardente de Normandie, du 7 septembre 1581.

Noble homme Jacques DE GARET, seigneur de Sainte-Catherine, fut garde du corps du roi Louis XIV.

Noble homme Pierre DE GARET, seigneur de la Moranderie, conseiller du roi au bailliage de Rouen, et Charles DE GARET, son frère, vivaient en 1653.

Pierre GARET, noble bourgeois du Havre-de-Grâce, eut de sa femme Guillemette d'ESTUR : dom Jean GARET, célèbre bénédictin de Jumièges, éditeur et commentateur de Cassiodore de Sicile (2 vol. in-f°. Rouen, 1679). Il mourut en 1694. (Voyez Dictionnaire de Moréri.)

Noble Pierre DE GARET, cadet de Sainte-Catherine, fut proscrit par l'officialité de Rouen, comme religionnaire, le 17 mai 1686.

Noble homme Jean DE GARET, écuyer, officier dans le régiment Royal-Normandie, fit preuves d'ancienne noblesse en 1766 (devant MM. Toustaint de Richebourg, et d'Hozier, conseillers à Rouen, délégués du juge d'armes de France).

Jean GARET, son fils, épousa en 1759 Marguerite VAUQUELIN, petite-nièce du célèbre Moyse DE VAUQUELIN, vice-amiral de l'Olonnois, et chef des aventuriers de l'île de la Tortue embarqués à Dieppe en 1680, d'où est issu :

Jean-Thomas-Prosper GARET, agent des princes émigrés en Angleterre en 1793, fut déclaré suspect sous la Terreur. Il fut nommé chevalier du Lys en 1815, et est mort à Caudebec le 20 avril 1820.

DE SAILHAS

LANGUEDOC

BARONS DE GARRAVET; SEIGNEURS DE MIREPOIX,
DE BARRAN, DE SAINT-MARCET, DE LALOURET, DE SALERN ET AUTRES LIEUX.

ARMES : *De gueules, à la fasce ondulée d'or, surmontée d'une tourterelle d'azur, becquée et membrée d'argent. — COURONNE : De Baron.*



La maison des seigneurs DE SAILHAS, barons de Garravet, est originaire du comté de Comminges; son nom se trouve mentionné dans l'histoire dès l'an 1134. La généalogie de cette illustre maison a été dressée sur titres originaux et authentiques en 1769 par M. Palissard, conseiller du roi, député du Sénéchal de Toulouse, commissaire délégué pour le comté de Comminges; elle remonte à :

Sicard-Adoue DE SAILHAS, seigneur de Sailhas et de Mirepoix, gentilhomme du pays de Comminges, qualifié *chevalier* dans l'hommage qu'il rendit en 1284 à Bernard, comte de Comminges, pour le fief et château fort de Mirepoix.

Cette famille est représentée de nos jours par :

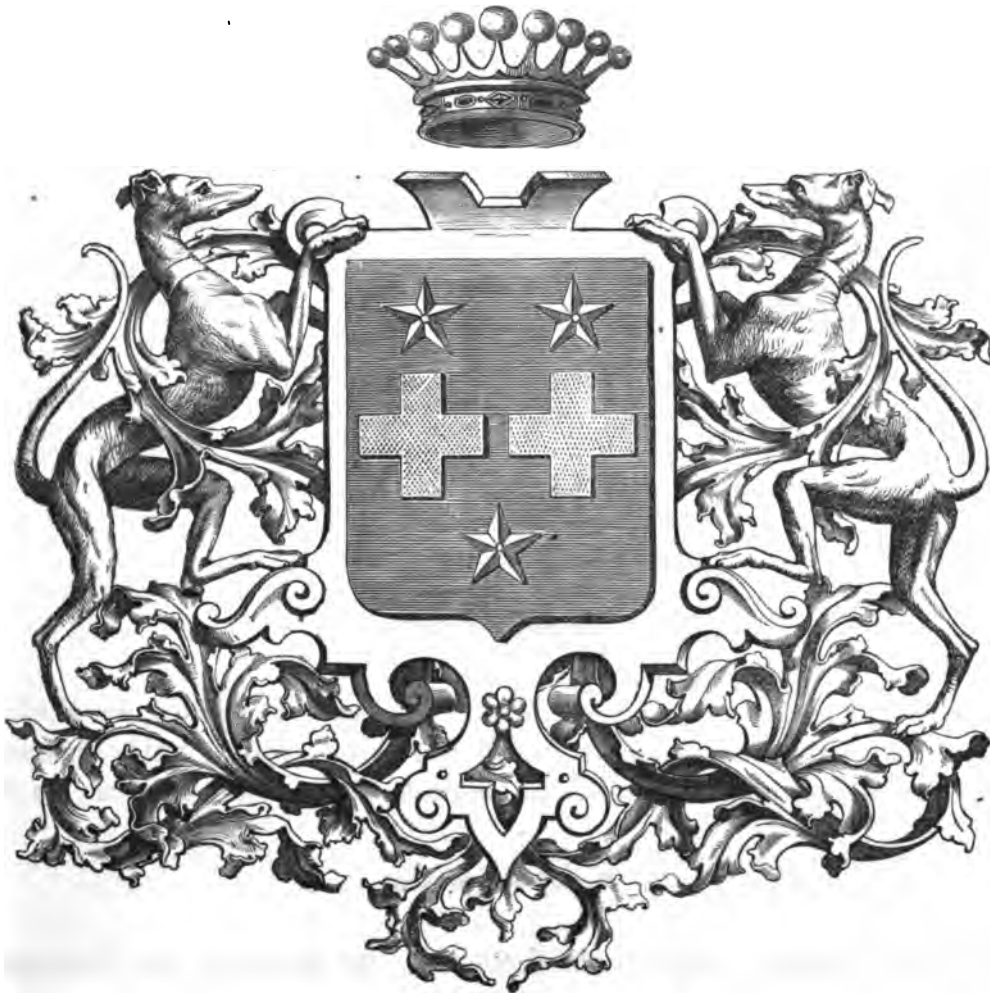
Jean-Baptiste-Charles-Adoue DE SAILHAS, né le 15 septembre 1806, marié en 1837 à mademoiselle Olympe DE JUNCA, fille de Pierre-Paul de Junca, et d'Anne Marguerite de Pomies. De ce mariage est née une fille unique :

1° Adèle DE SAILHAS, qui a épousé en 1858 M. le vicomte Alban DE CASTILLON.

LANGLOIS D'ESTAINTOT

BERRY ET NORMANDIE

MARQUIS DU BOUCHET, COMTES DE MAUTEVILLE ET D'ESTAINTOT,
SEIGNEURS D'ANQUETIERVILLE, DE BERVILLE, DE GODARVILLE, DE MOULLINEL,
DE LA ROCHE, DE COURCHAMP,
DE CHARENCY ET DE BEAUCOUP D'AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, à deux croix d'or rangées en fasce, accompagnées de trois molettes d'argent à 5 pointes posées 2 en chef et 1 en pointe. — COURONNE : De comte. — SUPPORTS : Deux lévriers. — DEVISE : Gloria et fortitudo.*



CETTE famille d'ancienne noblesse ne subsiste plus aujourd'hui que dans la branche d'Estaintot. Maintenu dans sa noblesse en 1523, en 1556, en 1656, en 1668, elle a fait encore devant Cherin en 1784 preuve de quatre degrés de noblesse paternelle, ce qui constitue en sa faveur possession justifiée et authentique de plus de douze degrés de noblesse.

Les titres qui l'établissent et que nous allons sommairement indiquer remontent sans interruption jusqu'à Robert LANGLOIS, seigneur de Mauteville, vivant en 1390, et marié à Jeanne DE MAUTEVILLE.

Suivant une généalogie du xvii^e siècle, Robert LANGLOIS était petit-fils de Jean LANGLOIS, mort en 1335, et sans doute descendant de Raoul LANGLOIS, seigneur et patron de Mauteville en 1223 (voir Arch. de la Seine-Inférieure, abb. de Valmont, une charte de donation à cette date), et marié à Julienne DE NORMANVILLE. Mais, sans chercher à le démontrer plus longuement, nous nous bornons à donner la filiation, telle que nous la trouvons dans les anciens titres possédés par la famille.

FILIATION

Premier Degré.

I. Robert LANGLOIS, seigneur de Mauteville, des Vavassories de Moulinel et de Normanville, seigneur de Berville-sur-Seine, épousa noble demoiselle Jeanne DE MAUTEVILLE, fille de Nicolas, escuier. De ce mariage est né un fils :

Deuxième Degré.

II. Jean LANGLOIS, seigneur de Mauteville, de Moulinel, de Normanville et de Berville-sur-Seine, hérita de son père de 1425 à 1430 (voir un acte passé à l'occasion de cette seigneurie devant les tabellions de Rouen, le 7 novembre 1430. Arch. du palais de justice. Rouen). Il épousa Jeanne D'ELLEBEUF, fille de noble homme Robert d'Ellebeut.

Vers 1450, Jeanne LANGLOIS, consanguine de Jean, apportait à un autre

Robert d'Ellebeuf, la chatellenie de Goderville et un fief à Saint-Pierre-le-Vieil, dont il rendit aveu au roi le 2 janvier 1455. — Jean LANGLOIS de Mauteville comparut, en 1470, à la montre des nobles de la vicomté de Caudebec, où il se fit remplacer « pour son antiquité » par Guillaume, son fils. Mais, en 1471, il se laissa imposer pour 25 l. à la taxe des francs fiefs, où il est compris en la sergenterie de Grainville-la-Teinturière, vicomté de Caudebec, sous cette désignation : « Jean LANGLOIS, sieur de Mauteville, 25 l. » On sait, ainsi que l'atteste Laroque (*Traité de la Noblesse, 1734*, chap. xxiii, p. 73), que plusieurs familles d'ancienne noblesse y furent comprises, et l'on a la preuve, pour la famille des LANGLOIS de Mauteville, qu'en 1524 le petit-fils de Jean LANGLOIS se fit maintenir noble, non comme descendant d'un anobli par francs fiefs, mais en justifiant de plus de cent ans et de quatre degrés de noblesse paternelle.

De son mariage est issu le fils qui suit :

Troisième Degré.

III. Guillaume LANGLOIS, seigneur de Mauteville. Un acte de délais d'héritage passé devant les tabellions de Grainville, le 25 décembre 1481, prouve que Jean LANGLOIS, son père, était mort avant cette date. Guillaume fit hommage de son fief de Mauteville à Jacques de Rouville, seigneur de Grainville, le 26 avril 1486. Il épousa vers cette époque Jeanne d'IQUELON, dame de Sasseville, fille de Pierre, seigneur de Sasseville et de Jeanne de Pardieu. Guillaume LANGLOIS est porté dans l'état des fiefs du bailliage de Caux, dressé en 1503, pour ses fiefs de Mauteville, Moullinel, Normanville et Sasseville. Il eut deux fils :

1° Jean LANGLOIS, rapporté ci-dessous ;

2° Pierre LANGLOIS, qui fut maintenu le 19 juin 1523, lors de la recherche faite, en vertu « des lettres données à Lyon, le 16 juin 1522, des personnes nobles des bailliages de Caux, Evreux et Gisors... » (Voir une copie collationnée, Arch. départementales, Seine-Inférieure.) La famille possède encore une copie faite au xvii^e siècle de la requête présentée aux commissaires, avec l'énumération des titres produits devant eux. Il y est justifié de quatre degrés, à partir de Robert LANGLOIS, marié en 1390 à Jeanne DE MAUTEVILLE.

Quatrième Degré.

IV. Jean LANGLOIS, II^e du nom, seigneur de Mauteville, figure dans divers actes des 4 septembre 1514, 18 mai 1515, 29 juillet 1517. Il épousa Marguerite DE BOURDON, dont il eut :

Cinquième Degré.

V. Robert LANGLOIS, seigneur de Mauteville et de Tournetuit; il forme le premier degré de la production faite en 1656.

Il fut maintenu noble en 1556. On a des aveux à lui rendus aux dates des 26 juin 1535 et 18 mars 1549. Il épousa Marguerite D'ORIVAL, dont il eut trois fils :

- 1° Jean LANGLOIS, seigneur de Mauteville, de Tournetuit, dont sont issus : 1° les LANGLOIS, marquis du Bouchet, établis en Berry, éteints le 1^{er} février 1856, en la personne de César-Charles Florimond, marquis du Bouchet, allié à Thérèse-Marie-Augusta de QUELEN, et fils de Denis-Jean-Florimond LANGLOIS, marquis du Bouchet, mort lieutenant général des armées du roi, et de Marie-Rose Hilarionne de Bonneval (voyez Lainé, *Dictionnaire véridique des maisons nobles*; Saint-Allais, *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, t. IX, p. 352); 2° les LANGLOIS, comtes de Mauteville, éteints pendant la révolution;
- 2° Pierre LANGLOIS, curé de Tocqueville;
- Et 3° Robert LANGLOIS, seigneur d'Estaintot, chef de la branche actuelle.

Sixième Degré.

VI. Robert LANGLOIS, seigneur d'Estaintot, et au droit de sa femme, des fiefs de la Roche, de Pymont et d'Houdetot, épousa Catherine DE MASSEILLES, fille de Nicolas, capitaine de trois cents hommes de pied, et de Jeanne de Sasseville. De leur union est issu :

Septième Degré.

VII. Guillaume LANGLOIS, seigneur d'Estaintot, qui, par contrat du 17 novembre 1617, reconnu le 15 février 1618, à Cany, épousa Marie du PUIS, fille de Jacques, écuyer, seigneur de Montedeline, et de Marguerite Le Chevallier, et fut maintenu par arrêt de la Cour des aides de Normandie du 16 juillet 1656, « attendu son extraction d'ancienne noblesse. » Il eut plusieurs enfants, dont l'aîné :

Huitième Degré.

VIII. Gédéon LANGLOIS, seigneur d'Estaintot, maintenu en sa noblesse par M. de la Galissonnière, le 21 juillet 1668, en même temps que les LANGLOIS de Mauteville, ses consanguins; épousa, par contrat du 20 avril

1663, demoiselle Madeleine DU PERRON, fille de Claude, seigneur de Bénerville et Canville en partie, conseiller du roi en ses conseils, et général en sa Cour des aides de Normandie, et de Marie de Giverville. De cette union survint :

Neuvième Degré.

IX. René LANGLOIS, seigneur d'Estaintot, marié le 28 mars 1696, avec Angélique SIMON, fille de Vulfran Simon, escuier, sieur des Autels, garde du corps de Monsieur, frère unique du roi, et de Marie Potier. De ce mariage il n'eut qu'un fils, savoir :

Dixième Degré.

X. Guillaume-René LANGLOIS, servit pendant cinq ans dans les gendarmes d'Anjou, où il se conduisit « avec honneur, » ainsi que l'atteste un certificat du marquis de Saulx-Tavannes, son capitaine, et fut capitaine des garde-côtes de 1732 à 1735; il épousa, le 16 novembre 1733, Marie-Rose LANGLOIS, fille de feu Jean-Baptiste, seigneur de la Heuse, Bailleul et Gueurres, et de Marie-Madeleine Osmont de l'Ouvraye. De ce mariage est issu :

Onzième Degré.

XI. René-Jean LANGLOIS, seigneur d'Estaintot, capitaine, puis chef de division de garde-côtes. Sa femme fut Marie-Anne DE LYVET, fille de feu Robert, seigneur d'Arantot, et de Françoise-Florence-Adrienne de Ricarville. Leur union fut célébrée à Cailleville le 1^{er} juillet 1755. Leur fils unique fut :

Douzième Degré.

XII. Jean-Baptiste-René-Eloy, seigneur, puis comte d'Estaintot (titre qu'il porta et qui lui fut reconnu par le roi à partir de 1794, après l'extinction des Mauteville, survenue vers cette époque), entra au service à seize ans. Gendarme de la reine, capitaine de garde-côtes, officier au régiment de Navarre, puis lieutenant-colonel, il obtint la croix de Saint-Louis par brevet du 13 novembre 1797. Il avait fait devant Chérin, pour entrer au service, preuve de quatre degrés de noblesse paternelle. (Recueil de certificats de noblesse publiés par Duprat-Taxis. Paris, 1815.) Le 9 février 1790, il épousa Marie-Louise-Henriette-Elisabeth ALEXANDRE DE MONGRIME, fille de René

Jean, seigneur de Mongrime, Marfauville et Montaigu, capitaine de canoniers garde-côtes, et de Marie-Henriette-Angélique Le Moyne d'Aubermesnil.
De cette alliance sont nés trois enfants :

- 1° René-Henry-Alexandre-Hippolyte LANGLOIS mourut à 22 ans sur le champ de bataille, en 1813, lieutenant au 29^e régiment d'infanterie de ligne;
- 2° Delphine-Henriette LANGLOIS mourut en 1831, sans postérité;
- 3° Robert-Edmond, qui suit :

Treizième Degré.

XIII. Robert-Edmond LANGLOIS, comte d'ESTAINTOT, seul représentant de sa famille, marié à Rouen, le 24 mars 1831, avec Marie-Françoise-Aimée HUBERT, fille de M. François-Charles-Joseph Hubert, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller à la Cour royale de Rouen, et de madame Françoise Fouquet, nièce du procureur général baron Fouquet de Flammare.

De ce mariage sont nés cinq enfants :

- 1° Robert-Charles-René-Hippolyte D'ESTAINTOT, né à Rouen, le 3 février 1832, avocat à la Cour impériale de Rouen, et marié le 14 mai 1861, avec mademoiselle Marie-Elise-Stéphanie-Emilienne ROBERT DE SAINT-VICTOR, fille de feu M. Hippolyte-Hyacinthe Robert de Saint-Victor, et de madame Marie-Françoise-Radulfine Deschamps de Boishebert. Elle est petite-fille de M. Louis Robert, chevalier, seigneur de Saint-Victor-la-Campagne, président en la Chambre des comptes et conseiller honoraire au Parlement de Normandie;
- 2° Delphine-Mathilde-Henriette-Amélie D'ESTAINTOT;
- 3° Amélie-Armance-Caroline D'ESTAINTOT;
- 4° Alice-Edith-Henriette-Marie D'ESTAINTOT;
- 5° Guillaume-Georges-Gabriel-Adrien D'ESTAINTOT.

DU VERNIN

FOREZ ET AUVERGNE

SEIGNEURS DE CRÉMEAUX, DES SALLES ET AUTRES LIEUX.

ARMES : *D'or, à une bande de gueules, chargée de trois besants d'or. — L'écu sommé d'un casque orné de ses lambrequins.*



TABLIE en Auvergne depuis plus de deux siècles, la famille DU VERNIN, est originaire du Forez, où l'on trouve, dès l'an 1346, Robert VERNIN, secrétaire de Pierre, duc de Bourbon, qui périt à la bataille de Poitiers, en 1356. Un des membres de cette maison, Vital DU VERNIN, fut conseiller secrétaire de la chambre de la reine Marguerite de Valois, trésorier général de sa maison; il suivit cette princesse dans sa retraite au château d'Husson, en Auvergne.

La branche aînée de cette famille est représentée de nos jours par :

Antoine DU VERNIN, fils de Joseph du Vernin de Montcervier, né en 1787; il a épousé mademoiselle Marie-Antoinette DACHIER, qui l'a rendu père de :

1^o Joseph-Jules DU VERNIN, marié à mademoiselle Angelina TIXIER, dont il a :
A. Claude-Antoine-Ernest DU VERNIN, né le 6 juin 1858.

COSTA DE BEAUREGARD

GÈNES ET SAVOIE

ARMES : *D'azur, à trois bandes d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.*
— COURONNE : *De Marquis.*



ORIGINAIRE de la ville de Gênes, la maison COSTA DE BEAUREGARD est issue, d'après *La Chesnaye des Bois*, de Rustico COSTA, vivant au XII^e siècle.

Alemano COSTA, amiral génois, et Benvenuto Costa, général des galères de la république, s'illustrèrent dans les guerres contre les Pisans et les Vénitiens; Oberto COSTA, commandant la flotte de la république de Gênes, fut ambassadeur auprès du roi de Sicile en 1269.

Un de leurs descendants, Jean-Baptiste COSTA, comte de VILLARS, seigneur de Cernes et de la Mofe, s'attacha au service de la maison de Savoie, et devint président de la cour souveraine de Chambéry, puis président du Conseil d'État en 1631.

Joseph-Henri, marquis COSTA DE BEAUREGARD, signa, comme chef d'état-major général et commissaire du roi de Sardaigne, le traité de Querasco avec Napoléon, alors général en chef de l'armée française. Cette illustre famille est représentée de nos jours par :

Léon, marquis COSTA DE BEAUREGARD, qui a épousé en 1834, mademoiselle Marthe DE SAINT-GEORGES DE VÉRAC, dont il a eu neuf enfants, entre autres :

- 1^o N.... COSTA DE BEAUREGARD l'aîné, marié le 17 avril 1860 à mademoiselle Émilie POURROY DE L'AUBERIVIÈRE DE QUINSONNAS.
- 2^o Paul-Gabriel COSTA DE BEAUREGARD, enseigne de vaisseau, passé au service de France en 1860, lors de l'annexion de la Savoie.

DE BODARD

NORMANDIE, ANJOU, PICARDIE, ARTOIS

BARONS DE SAINTE-JAMMES, DE VAUDÉSIR,
DE BENVARDES, DE VILLENEUVE, DE SAINT-GERMAIN, DE ROCHE-MAILLET;
SEIGNEURS DE LA BODARDIÈRE, DE COLUMBI-SUR-THUN,
DE PÉRIERS, DE LA COUTURE, DE MONTFLEURY, DES LANDELLES, DE SAINT-ANDRÉ,
DE MAKÉ, DE GRAVILLE,
DE LA GRAND-MAISON, DE LA JACUPIÈRE, ETC.



ARMES : *D'azur, au dard d'or, accompagné de trois têtes de loup arrachées d'argent.*
COURONNE : *de Comte.* — **SUPPORTS :** *Deux lions.* — **DEVISE :** *A beau dard noble but.*

(1) Nous donnons ici les armes de la branche restée en Anjou; les autres ont adopté différentes brisures



Une noble et ancienne maison de BODARD est originaire de la province de Normandie ; elle s'est divisée en plusieurs branches qui sont allées s'installer en Picardie et en Anjou. On la trouve citée dans les chartes sous le nom de BODART, BODARD, BAUDARD et même BEAUDARD.

Cette notice, qui est le complément de celle que nous avons publiée en 1855 (tome II, page 205), a été rédigée sur titres originaux et authentiques, et d'après les renseignements puisés dans différents auteurs héraldiques, parmi lesquels nous citerons : La Chesnaye des Bois, Waroquier, La Roque, Chérin, etc.; le Cartulaire de Fontevrault; Histoire de la Guerre de Vendée, enfin le cabinet d'Hozier, dans lequel existent les preuves faites pour la réception de deux filles de cette famille, reçues à la maison royale de Saint-Cyr, en 1686 et 1707.

Parmi les alliances de la maison DE BODARD, nous citerons celles qu'elle a contractées avec les familles : de Graveron, de Baillache, de Mont-Louis, d'Hauteclouque, de Chaumezi, Malet de Gravelle, de Chaulieu, du Coudray, des Noz, des Brosses, de Belot, de Ferrières, de Puységur, du Plessis, de Gaucourt, de Frémond de Morant, etc., etc.

Une branche, fixée en Artois, nous est peu connue ; ses alliances avec les plus nobles maisons de la province, entre autres avec celles de *Hauteclouque* et de *Vé*, prouvent suffisamment qu'elle jouissait d'une haute position. (*Waroquier*, tome. I, page, 47.)

La branche de Normandie, d'où sont sortis les BODARD d'Anjou, fait remonter son origine à Gervais Bodard, écuyer, qui, d'après La Roque, rendit aveu pour un quart de fief de chevalier nommé Garfaille, situé à Espagne, vicomté de Falaise, le 10 mars 1371.

Dans l'assiette pour les ennoblissements de la vicomté de Caen, par les

Les seigneurs de la Jacopière ont accompagné le dard d'or, de trois têtes de loup arrachées d'argent, par suite de la possession du fief seigneurial de la Jacopière; dans leur dernière maintenue de noblesse, datée du 31 juillet 1821, ils ont porté : au chef d'or, chargé d'une épée de sable posée en fasce. Les barons de Sainte-James, comme les seigneurs de la Jacopière, portaient : d'azur au dard d'or; seulement, par suite d'alliances ils ont écartelé : au 2°, d'hermine, à deux bars adossés de gueules, qui est de Gaucourt;—au 3°, d'argent, à un chevron de gueules, accompagné de trois molettes de sable, deux en chef et une en pointe, qui est de Thiebault du Bois; — au 4°, d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'une montagne du même, qui est de Fieubert.

Les armes de cette maison étaient primitivement : d'azur, à trois faces ondées d'argent, accompagnées en chef d'un dard d'or, posé en fasce. — (Tiré de d'HOZIER.)

commissaires du roi Louis XI, l'an 1471, les hoirs de Pierre BAUDARD y sont compris à vingt écus, à cause de fiefs nobles qu'ils y tenaient à cour et usage.

Jacques BODARD était lieutenant du prévôt du roi à Nogent-le-Roi, en 1412. (*Titre original possédé par la famille.*)

Un autre Jacques BODARD était, le 2 septembre 1593, cornette d'une compagnie de 50 cheveu-légers, commandée par le sieur de Villelongue. (*Titre possédé par la famille.*)

N. DE BODARD, seigneur de Renis, était au nombre des seigneurs qui défendirent Avignon contre les Huguenots en 1565. (*Archives curieuses de l'Histoire de France, tome IV.*)

Par une ordonnance des commissaires députés par le roi Henri IV, sur le fait de la noblesse, datée le 8 juin 1599, cette même branche fut déclarée noble d'ancienne extraction.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse, 1° en 1471; 2° le 8 juin 1599; 3° par M. de Bernage, le 24 mars 1716; 4° le 1^{er} janvier 1783, par Chérin, généalogiste des ordres du roi; 5° par lettres-patentes du roi, le 31 juillet 1821.

Le berceau de cette famille subsiste encore en Normandie; l'ancien fief a fait place au village moderne, qui perpétue le nom de BODARD, dans une province où ses anciens seigneurs n'existent plus.

FILIATION

La filiation suivie et non interrompue a pu être établie à partir de :

I. Guillaume BODARD ou BAUDARD, écuyer, seigneur de la Bodardière, annobli par lettres - patentes données à Pontoise le 26 novembre 1399, a épousé noble demoiselle Jeanne MUSTEL, fille de Robert Mustel, seigneur du Bosc-Roger, qui l'a rendu père de :

II. Pierre BAUDARD, écuyer, marié, le 16^e jour de janvier 1440, à Jeanne DE GRAVERON, dame de Périers et de Colombi; il est compris parmi les nobles de l'élection de Caen dans le sergenterie de Bernières, dans le procès-verbal dressé par Monfaut, au mois de janvier 1463. De ce mariage sont issus :

DE BODARD.

- 1° Guillaume BAUDARD, qui figure dans un partage fait avec ses frères, le 19 septembre 1474 ;
- 2° Thomas qui suit ;
- 3° Charles, prêtre, curé de Villers-du-Bocage.

II. Thomas BAUDARD, écuyer, seigneur de Périers, de la Bodardière et de Colombi, épousa, le 19 novembre 1473, demoiselle Pauline NOEL, fille d'Antoine NOEL, seigneur de Plainville, et d'Agnès d'Enfernet. De ce mariage sont issus :

- 1° Adam, qui suit ;
- 2° Guillaume BODARD, seigneur de Gravelle, auteur de la branche des seigneurs de Maké de la Grande-Maison et de Sainte-James, dont l'article viendra plus loin ;
- 3° Jacqueline, mariée 1° à Roger de Baillehache, seigneur d'Escageul ; 2° à Michel, seigneur de Montlouis.

IV. Adam BAUDARD, écuyer, seigneur de Périers, épousa, le 18 janvier 1499, Louise COTART, fille de N.... Cotart, seigneur d'Andrieu, contrat passé par Robert Le Buant et Jean de Lalande, tabellions royaux à Caen. De ce mariage est né le fils qui suit :

V. Christophe BAUDARD, écuyer, seigneur de Périers, vivant en 1534, a épousé Philippine DE CHAUMEZI, contrat passé par Jean de Foulogne, tabellion à Caen ; il en eut plusieurs enfants, entre autres :

VI. Jean BAUDARD, seigneur de Périers et de Colombi, marié le 24 octobre 1560, à demoiselle Françoise SELLES, fille de noble Jean SELLES, seigneur de Letanville et d'Englequeville, et de Guillaumette Costart, dont un fils unique :

VII. Jean BAUDARD, seigneur de Périers, de Saint-André-de-Bonneval, fit preuve devant les élus de Bernai, le 10 juin 1634. Il est mort sans postérité, ainsi s'éteignit cette branche.

DEUXIÈME BRANCHE

IV. Guillaume BODARD, II^e de nom, second fils de Thomas et de Pauline NOEL, écuyer, seigneur de Graville, de Maké, etc., fit un partage avec ses frères et sœurs, le 8 septembre 1499; il a épousé demoiselle Hélène MALET DE GRAVILLE, fille de Louis Malet, sire de Graville, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de Normandie. De ce mariage sont issus :

- 1^o Jean qui suit ;
- 2^o Pierre BAUDARD, vivant en 1548; c'est de lui dont il est parlé plus haut, comme figurant à la défense d'Avignon.

V. Jean BODARD, III^e du nom, écuyer, seigneur de Graville et de la Couture, vivant en 1526, a épousé demoiselle Thomasse DE LA COUR, qui l'a rendu père de cinq enfants, savoir :

- 1^o Guillaume, } Leur postérité nous est inconnue, mais ce furent eux qui, probablement,
- 2^o Jean ; } se fixèrent dans le Maine. L'un d'eux figure dans une montre faite à Loches, le 30 juin 1597.
- 3^o Pierre, qui suit ;
- 4^o Pierre BODARD, auteur de la branche des seigneurs de Mazey ou Maké et de la Grande-Maison ;
- 5^o Philippe, vivant en 1583.

VI. Pierre BODARD, II^e du nom, écuyer, seigneur de la Couture, épousa, le 18 novembre 1571, demoiselle Anne CABIEU, qui était veuve en 1604. De ce mariage est né :

VII. Adam BODARD OU BAUDARD, écuyer, seigneur de la Bodardièrre, de la Couture etc., a épousé le 2 juin 1602 demoiselle Marie LE TERRIER, fille de Jean Le Terrier et de Jeanne Menzé d'Argouges. De cette alliance sont issus :

- 1^o Nicolas, seigneur de Montfleury, qui épousa : 1^o le 15 octobre 1634, Catherine de LA MOTTE, fille de Pierre de LA SCHAULE, écuyer, seigneur de la Motte, et de Barbe du Bosc-Hermival ; 2^o le 21 février 1645, Françoise DE CHAULIEU, veuve en 1674 ; il n'eut pas d'enfants ;
- 2^o Guillaume qui suit ;

VIII. Guillaume BODARD, III^e du nom, écuyer, seigneur de la Bodardière, et de la Couture, baptisé le 1^{er} septembre 1606, a épousé, le 31 juin 1633, demoiselle Isabeau LE CHAPELAIN. De cette alliance sont issus six enfants, savoir :

- 1^o Nicolas BODARD, seigneur de Landelles ,
- 2^o Jean-Baptiste qui suit ;
- 3^o Marin, seigneur de la Couture ;
- 4^o Charlotte, mariée à N..., seigneur de la Rivière, procureur fiscal du lieutenant de Ver ;
- 5^o Olive-Agathe, vivante en 1674 ;
- 6^o Marie, mariée à N. de la Flèche, officier allemand.

IX. Jean-Baptiste BODARD, seigneur de Montfleury, né le 20 mars 1636, fut l'un des cheveu-légers de la garde du roi ; il a épousé, le 21 juillet 1670, demoiselle Claudine GAGNART, dont :

- 1^o François-Victor, mort jeune ;
- 2^o Mathurin-Antoine, prêtre ;
- 3^o Louise-Charlotte, vivante en 1706 ;
- 4^o Hélène-Françoise, née au mois d'octobre 1675 ; reçue en février 1686 dans la communauté des demoiselles de Saint-Cyr, sur preuves de noblesse ;
- 5^o Elisabeth, également reçue à Saint-Cyr.

TROISIÈME BRANCHE

VI. Pierre BODARD, III^e du nom, écuyer, seigneur de la Bodardière, de la Couture, et de Maké, quatrième fils de Jean, seigneur de la Couture et de Thomasse de la Cour, fit partage avec ses frères et sœurs en 1583. Il épousa Renée LEVAILLANT, qui était veuve en 1606. De ce mariage sont nés :

- 1^o Louis-Isaac, qui suit ;
- 2^o Jacques BODARD, cornette d'une compagnie de 50 cheveu-légers, commandée par le sieur de Villelongue.

VII. Louis-Isaac BODARD, seigneur de Graille, de Maké, etc., avocat et

échevin de la ville de Falaise en 1608, a épousé demoiselle Anne DES MONTIS, dont il eut les deux fils ci-après :

- 1° Baptiste, qui suit ;
- 2° Alexis, seigneur de Graille, dont la descendance s'est éteinte aux environs de Falaise, après avoir donné plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

VIII. Jean-Baptiste BODARD, V° du nom, seigneur de Maké, eut de son mariage avec noble demoiselle Guillemette LE MARCHAND, plusieurs enfants, entre autres :

- 1° Pierre, qui continue la descendance ;
- 2° Nicolas BODARD, qui, comme son frère aîné, vint se fixer en Anjou, et est devenu l'auteur de la branche des seigneurs de Sainte-James, en 1640 ;
- 3° Une fille, mariée à N. . . Lepelletier du Coudray.

IX. Pierre BODARD, IV° du nom, écuyer, seigneur de Maké et de la Grand-Maison, vint en Anjou en 1640. De son mariage avec demoiselle Rénée DES Noz il eut trois enfants, savoir :

- 1° Pierre, qui suit ;
- 2° Jeanne BODARD, mariée à noble Jean Huchédé, écuyer ;
- 3° Louise BODARD, marié à François de Villefort.

X. Pierre BODARD, V° du nom, écuyer, seigneur de la Grand-Maison, conseiller secrétaire du roi, a épousé en 1680 noble demoiselle Jeanne BURON, dont la sœur avait épousé N... de Mauny, seigneur de Boutigné. De cette union sont issus :

- 1° Pierre, qui suit :
- 2° Perrine, mariée à noble Julien Le Prestre, seigneur de la Blonnière.

XI. Pierre BODARD, seigneur de Maké, de la Grand-Maison, né le 1^{er} juillet 1686, a épousé noble demoiselle Anna DURAND (1), fille de noble Pierre Durand, receveur général des tailles d'Anjou, Maine et Tournaine, dont :

- 1° Pierre-Charles, qui suit ;
- 2° Guillaume, seigneur de la Corbuchère, prêtre.

XII. Pierre-Charles DE BODARD, seigneur de la Grand-Maison, de la Ja-

(1) Au contrat de mariage figurent, comme proches parents et cousins, Philippe de Rouillon, Cousin de la Brideraie, René de la Garenne, et N. de Villemainseul.

Jacopièrre, etc., marié le 24 septembre 1712, à noble demoiselle Françoise DE LA BELLANGERIE, fille de noble Marin Portais de la Bellangerie, seigneur de Monflon, sénéchal de la Guerche, et de Jeanne Jarouen de Villartay. De ce mariage sont nés :

- 1° Henri-Louis, qui suit ;
- 2° Marie-Madeleine, morte sans alliance ;
- 3° René-Julienne, mariée, le 20 mai 1743 (1), à Jacques Poisson, écuyer, seigneur des Brosses, neveu de René de la Planche, comte de Ruillé.

XIII. Henri-Louis DE BODARD, écuyer, seigneur du fief et chàtellenie de la Jacopièrre, marié, le 29 novembre 1756, à demoiselle Jeanne DES BROSSES, et en secondes noces, en 1758, à demoiselle Marguerite-Antoinette DE FREMOND DE LA MERVEILLÈRE (2). De ce mariage sont issus sept enfants, savoir :

- 1° Henri DE BODARD, échevin de la ville d'Angers et procureur du roi. Il fut honoré de la confiance intime de Monsieur, et attaché à sa personne. (*Histoire de la Restauration*, t. II, par A. Nettement.) Ce prince écrivait à CHARETTE, le 5 octobre 1795 :
 « J'ai accepté le dévouement de plusieurs gentilshommes qui m'ont offert de se jeter sur la côte et de tout risquer pour pénétrer jusqu'à vous. Je vous demande, je vous ordonne même, de me marquer un point quelconque sur la côte, depuis Bourgneuf jusqu'à la pointe de l'Aiguillon, où vous puissiez porter à jour fixe un corps de quelques centaines d'hommes ; je m'y trouverai sans faute, avec un petit nombre de personnes, et je m'y réunirai à votre intrépide armée. M. DE BODARD, qui vous remettra cette lettre, est chargé de vous communiquer des détails qu'il me serait impossible de placer ici.
 « Signé : CHARLES-PHILIPPE. »

Henri de BODARD, servit dans l'armée de Condé (régiment noble), sous le duc de Bourbon, en 1792, et fut tué en combattant à côté du général d'Andigné, le 25 mars 1796.

- 2° Pierre-Henri, qui suit ;
- 3° René-Henriette, morte sans alliance ;
- 4° Caroline-Madeleine, religieuse, supérieure du couvent de la Providence, à Poitiers ;
- 5° Jean-Baptiste-Pascal, chevalier de Saint-Louis, ancien colonel, émigra en 1792, et servit comme officier à l'armée de Condé. Il a épousé en 1801, mademoiselle Jeanne DES GRANGES, qui l'a rendu père d'une fille, mariée au vicomte de MORANT ;
- 6° Prejent BODARD, émigra comme ses frères, servit aux hussards de Rohan (armée de Condé), et y mourut en 1796 ;
- 7° Marguerite, mariée en 1809 à Michel GUESDON DU ROCHER, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel.

XIV. Pierre-Henri DE BODARD DE LA JACOPIÈRE, après avoir émigré, entra

(1) Le contrat est signé : Aimé de Bellanger, Henri d'Andigné de Sainte-James, L. de Fusigné, cousins de Renée-Julienne de la Jacopièrre.

(2) La famille de Frémond a une origine commune avec les : d'Arlus, de Gervilliers, de la Luzerne, de Vibraye et de Morière.

comme major au service de Malte en 1797; l'ordre ayant été détruit, il étudia la médecine, et fut reçu docteur à Pise en 1789; il est l'auteur de plusieurs ouvrages estimés. De son mariage avec demoiselle Jeanne-Henriette VIRET, fille de Jean-Etienne Viret et de dame Henriette de Champ, descendante du fameux calviniste Viret, si estimé de la reine de Navarre; de ce mariage est né le fils unique qui suit :

XV. Diego-Jérôme DE BODARD DE LA JACOPÈRE, seul héritier du nom de la Jacopière, né le 17 novembre 1793, capitaine au 4^e régiment de la garde royale, chevalier de la Légion d'honneur, a épousé mademoiselle Rosalie LETORT DE L'HOMMEAU, issue d'une ancienne famille du Craonnais. De ce mariage sont issus huit enfants, savoir :

- 1^o Elise-Rosalie de BODARD, née le 23 novembre 1823;
- 2^o Pierre-Henri, qui suit ;
- 3^o Charles-Marie DE BODARD, né le 6 janvier 1827, marié, le 17 février 1854, à Victoire COLLET DE LA CHOUANNIÈRE, issue d'une ancienne famille de robe venue dans le comté de Laval avec Jeanne de Flandres, vers 1580. De cette union :
 - A Charles DE BODARD;
 - B Eugène;
 - C Joseph;
 - D Marie-Thérèse.
- 4^o Léopold-Jean-François DE BODARD, né le 19 janvier 1830, marié, le 27 octobre 1856, à Jeanne DE BELOT, fille de Théodat de Belot, ancien officier de la garde royale, et d'Amanda de Ribeyreys, petite-fille de Charles-Jérôme de Belot, ancien page de la reine Marie-Antoinette, et de Louise-Armande de Marolles. De ce mariage :
 - A Louis DE BODARD, né le 21 janvier 1857;
- 5^o Marie-Valentine DE BODARD, née le 18 juin 1832;
- 6^o Gustave-Marie-Arthur DE BODARD, né le 13 décembre 1833, marié le 17 février 1857 à Marie-Adeline DU ROUSSEAU DE FERRIÈRE, fille de Charles-Maurille du Rousseau de Ferrière et de Célestine de Lambertye, petite-fille d'Alain Thibault, marquis de Lambertye, lieutenant-colonel et ancien page de S. A. R. Monseigneur d'Orléans. De cette union sont issus :
 - A Maurice-Jules-Marie-Arthur, né le 30 juin 1858,
 - B Rosalie-Mario-Edith, née le 18 octobre 1860;
- 7^o Anatole-Louis-Joseph, né le 13 mars 1835;
- 8^o Aurélie-Caroline, née le 9 juillet 1840, mariée, le 15 janvier 1861, à M. Arthur DU PLESSIS.

XVI. Pierre-Henri DE BODARD, chef actuel de la branche aînée, né le 8 août 1825, a épousé, le 24 août 1853, mademoiselle Clémentine-Marie LE SEGRETAIN, fille d'Auguste Le Segretain et de dame N... Paillard de la Houisière. De ce mariage sont nés :

- 1^o Henri-Pierre, né le 22 juin 1854 ;
- 2^o Ludovic-Auguste, né le 22 avril 1855;
- 3^o Frédéric-Marie, né le... septembre 1858.

QUATRIÈME BRANCHE

IX. Nicolas BAUDARD, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Vaudésir, conseiller secrétaire du roi, venu en Anjou avec son frère Pierre, seigneur de Maké et de la Bodardière en 1640, a épousé noble demoiselle N... BOUGIEN, dont il eut :

X. Nicolas BAUDARD, seigneur de Trois-Perrine, conseiller secrétaire du roi, receveur général des élections de Tours et d'Angers, marié, le 18 février 1711, à demoiselle N... COUDREAU DE LISLE, fille de Georges Coudreau de l'Isle, lieutenant général d'artillerie et chevalier de Saint-Louis. De cette alliance naquirent :

- 1° Pierre-André-Nicolas BAUDARD;
- 2° Jean BAUDARD;
- 3° Georges-Nicolas, qui suit.

XI. Georges-Nicolas BAUDARD DE VAUDÉSIR, écuyer, seigneur de Sainte-James, de Roche-Maillet, de Saint-Martin, etc., trésorier général de la marine et des colonies, a épousé, le 7 avril 1736, noble demoiselle Catherine BAUDRY, fille de Charles Baudry, seigneur de la Gaucherie, lieutenant-général en la sénéchaussée et siège présidial d'Angers, et de dame Marguerite DE ROUILLÉ; il eut de son mariage les deux enfants ci-après :

- 1° Claude, qui suit ;
- 2° Marie BAUDARD, dame de Vaudésir, mariée à Maurice DE FAVENTINES DE FONTENELLES, fermier général, mort en 1793.

XII. Claude BAUDARD, baron de Sainte-James, seigneur de Gland, de Mont-Saint-Père, de Ville-Neuve, etc., conseiller secrétaire du roi, trésorier général de la marine et des colonies, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, le 30 mai 1764, demoiselle Augustine THIBAUT DU BOIS, fille de Charles Thibaud du Bois, écuyer, secrétaire général des Suisses, dont il eut :

- 1° Georges BAUDARD, baron de Sainte-James, marié à Pauline MOISNERON DE LAUNAY, qui fut administrateur de l'île Saint-Domingue ;

- 2° Maurice, qui suit ;
- 3° Alphonse, entré fort jeune dans la marine et tué au combat de Trafalgar en 1805.
- 4° Marguerite DE SAINTE-JAMES, mariée au marquis de PUYSEUR.

XIII. Maurice BAUDARD, baron de Sainte-James, seigneur de Vaudésir, etc., est entré au service en 1783, alla avec son régiment à Saint-Domingue, d'où il revint en 1790. Il a épousé mademoiselle Flore-Caliste-Henriette DE GAUCOURT, dernière héritière de l'ancienne maison de ce nom, veuve en premières noces de Jacques-Louis DES ACRES, marquis de l'Aigle, et fille de Raoul, comte de Gaucourt, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp, et de dame Henriette de FIEUBERT. Il mourut le 21 octobre 1832, ayant eu de son mariage trois enfants :

- 1° Félix qui suit ;
- 2° Emmanuel-Sylvain, membre de la Société de statistique universelle ;
- 3° François-Louis, mort jeune.

XIV. Félix-Augustin BAUDARD, baron DE SAINTE-JAMES, né le 19 mars 1798, fut reçu fort jeune dans les gardes du corps du roi et y resta jusqu'en 1824 ; passé ensuite au 3° régiment de chasseurs à cheval, il fit la campagne d'Espagne et celle de Morée, et fut nommé capitaine en 1831. Il a épousé en 1841 mademoiselle Catherine-Caroline BRUÈRE, fille de Sir William Bruère, esquire. De cette alliance sont issus :

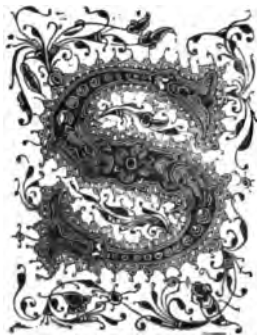
- 1° Maurice BAUDARD de SAINTE-JAMES ;
- 2° Calixte-Marie-Aglæ BAUDARD de SAINTE-JAMES ;
- 3° Henri BAUDARD de SAINTE-JAMES.

DE SAINT-GÉRAND

(VACHER)

ANJOU, VIVARAIS ET BOURGOGNE

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent. — L'écu sommé d'un casque orné de ses lambrequins.*



VIVANT une tradition perpétuée dans la famille, la maison VACHER DE SAINT-GÉRAND est une branche de celle de VACHIER, VACHÉR OU LE VACHER DE LA CHAISE, et, par conséquent, originaire de la province d'Anjou. Plus tard elle s'établit en Vivarais où elle eut beaucoup à souffrir des guerres de religion, et plus tard en Bourgogne.

Cette famille s'est alliée aux : Richard de Pichon, de Scorailles, d'Aubert, du Lont, et elle est apparentée avec celles : de Lastic, de Menou, de Bonnault, du Chambge, de Calonne, de Liessart, de Francqueville, de la Bonnière de Beaumont, de Saint-Pol, etc., etc.

Le chef actuel de nom et d'armes de la famille est :

Louis-Charles-Clériade VACHER DE SAINT-GÉRAND, marié, en septembre 1847, à mademoiselle Louise-Alix DE BLONDEL D'AUBERS, fille d'Emile d'Aubers et de Louise-Bonne-Célestine des Perriers de Fresnes. De cette union sont nés trois enfants, savoir :

- 1° Marie-Anne-Berthe-Louise DE VACHER DE SAINT-GÉRAND ;
- 2° Louis-Charles-Clériade-Raoul ;
- 3° Fernand-Louis-Raymond.

VAN DEN BOGAERDE

PAYS-BAS ET BELGIQUE

BARONS VAN DEN BOGAERDE; SEIGNEURS DE HEESWYCK ET DE DINTHER.



ARMES : *D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois arbres de sinople.* — COURONNE : *De Comte.* — TENANTS : *Deux sauvages.* — DEVISE : *Fortudini juncta fidelitas.*



RIGINAIRE du pays de Juliers, où elle était connue dès le XIII^e siècle, la maison de VAN DEN BOGAERDE est une des plus considérables et des mieux alliées de la noblesse des Pays-Bas.

On trouve, en effet, le chevalier Jean VAN DEN BOGAERDE au nombre de ceux qui furent tués à la célèbre bataille de Voeringen en 1298.

Eustache VAN DEN BOGAERDE n'eut pas une fin moins glorieuse à la bataille de Batweiler, qui eut lieu le 22 août 1371, entre le duc de Brabant et le duc de Gueldres.

Un peu avant cette époque, quelques membres de cette famille allèrent s'établir en Flandre.

En 1312, L. VAN DEN BOGAERDE était échevin du pays de Waes.

En 1340, JOSSE VAN DEN BOGAERDE, du chef de son épouse, fit un acte de partage, à la mort de sa belle-mère, Marguerite, fille naturelle du comte Louis de Flandre.

En 1421, ARNOUD (*Arnoldus*) VAN DEN BOGAERDE tenait déjà une place distinguée parmi la noblesse de Flandre et sur son territoire, sous le règne de Philippe le Bon.

C'est de la Flandre qu'est sorti le premier VAN DEN BOGAERDE, qui est venu se fixer dans la ville de Bruges, et à partir duquel la filiation de la famille est établie d'une manière régulière et suivie.

FILIATION

I. Jacques VAN DEN BOGAERDE, né à Bruges en 1448, y épousa dame ELMENILDE, de l'ancienne et illustre maison des VAN DEN STRAETEN, et laissa de cette union :

II. Donat VAN DEN BOGAERDE, qui se maria avec dame Cornélie DE BRUNE, décédée le 12 mars 1574; il mourut le 4 avril 1559. Leur tombe, sur laquelle étaient gravées leurs armes, se voyait autrefois dans l'église de Saint-Gilles, à Bruges. Il eut pour fils :

III. Vincent VAN DEN BOGAERDE, né le 15 août 1547, décédé le 1^{er} février 1586, laissant de son mariage avec demoiselle Justine DE STRABANT :

IV. Donat VAN DEN BOGAERDE, conseiller et échevin héréditaire du Franc de Bruges, décédé en 1640, et inhumé, comme son aïeul Donat ci-dessus, dans l'église de Saint-Gilles, sous une tombe décorée de ses armoiries. Il épousa demoiselle Marie DE CLAESMAN, fille de Gérard de Claesman, baron de Maele. De ce mariage sont issus :

1^o André qui suit;

2^o Guy VAN DEN BOGAERDE, conseiller et échevin héréditaire du Franc de Bruges, marié à demoiselle Jacqueline DE CRITZ. Il laissa de cette union Marie et Jeanne VAN DEN BOGAERDE, mariées toutes deux dans la maison des barons de Le Poyare, et dont la postérité s'est alliée aux comtes DE CARNIN, aux comtes DE COLOSA, aux barons de Grutère, de Joigny, aux marquis et ducs de la Vieville et aux comtes d'Allegambe, barons d'Aumeghem, comtes et princes de Béthune.

V. André VAN DEN BOGAERDE, 1^{er} du nom, conseiller et échevin héréditaire du Franc de Bruges, figure parmi les gentilshommes de l'archiduc Albert, et épousa en 1632, demoiselle Catherine VAN LILLE, dont il eut :

VI. André VAN DEN BOGAERDE, 2^o du nom, conseiller et échevin héréditaire du Franc de Bruges, né en 1634, marié en 1670 à demoiselle Catherine DE MARISSAEL, dite HALLE. De cette union vint :

VII. Jean VAN DEN BOGAERDE, né en 1674, et mort à Bruges le 5 janvier 1728. Il avait épousé demoiselle Jeanne-Bernardine VAN DER MEULEN, fille unique de Jean Van der Meulen, décédée le 7 juillet 1779, et inhumée avec son mari dans l'église de Saint-Gilles, à Bruges, ils eurent pour fils :

VIII. André-Louis VAN DEN BOGAERDE, né à Bruges le 1^{er} décembre 1726, bourguemestre, échevin perpétuel du Franc de Bruges, mort le 1^{er} avril 1799. Il avait épousé, le 19 janvier 1749, demoiselle Thérèse-Angeline Ross, dit ROTSAERT d'HERTAING, fille de N... Ross, sire de Dypenhove, de Wyn-gaerde et autres lieux, et de dame Albertine, des comtes d'ARENDA. De ce mariage est issu :

IX. André-François-Eugène, Baron VAN DEN BOGAERDE, né le 7 juin 1754, marié à Gand, le 5 mai 1785, à demoiselle Marie-Jacqueline DE LAREBEKE DE TERBRUGGE, fille unique d'Egide de Larebeke de Terbrugge et de dame Jeanne de Mattèle. Il est décédé en 1834, laissant de cette union deux fils :

VAN DEN BOGAERDE.

- 1° André-Jean-Louis, dont l'article suit ;
- 2° Charles-Ambroise VAN DEN BOGAERDE, né à Gand le 20 mars 1790, qui a épousé le 15 janvier 1832, dame Albertine, comtesse DE LENS et du Saint-Empire, baronne de Meulebeké, fille de Philippe, comte de Lens, et de dame C., comtesse de Lichterelde. Il a de cette union deux filles en bas âge;
A. Marie et Clémentine.

X. Son Excellence André-Jean-Louis Baron VAN DEN BOGAERDE, ancien gouverneur du Brabant septentrional, conseiller d'État, grand officier de la couronne des Pays-Bas, chambellan et grand échanson de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, commandeur de l'ordre royal de Lion Néerlandais, né à Gand le 7 juillet 1787; il a épousé le 21 février 1821, demoiselle Eugénie-Thérèse-Barbe-Ghislaine PAPEIANS, des comtes de Morcheven et du Saint-Empire, dit VAN DEN STREPEN, fille de Jacques Papeians, dit Van den Strepen, chevalier héréditaire, et de dame Thérèse-Barbe PIERS, des comtes Piers de Gaveston en Écosse; elle est décédée le 11 février 1843, et inhumée à Heeswick.

Son Exc. M. le baron VAN DEN BOGAERDE a eu de cette union les quatre enfants ci-après :

- 1° Emma-Marie-Eugénie VAN DEN BOGAERDE, née le 20 novembre 1821, décédée en bas âge, et inhumée dans le caveau de sa famille, à Marlebeke;
- 2° Amédée-André-Robert VAN DEN BOGAERDE, né le 21 juin 1823, chambellan du roi des Pays-Bas ;
- 3° Louis-Marie-Christien VAN DEN BOGAERDE, né le 20 mai 1826, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (Malte), par bulles du 3 novembre 1846;
- 4° Donat-Théodore-Albéric VAN DEN BOGAERDE, né le 16 février 1829.

DE MALORTIE

NORMANDIE, PICARDIE ET HANOVRE

MARQUIS DE VILLARS ET DE BOUDEVILLE,
COMTES DE CONCHES, DE HOMBURG ET DE ROYS; SEIGNEURS DE LA MOTTE,
DE CAMPIGNY, DU BREUIL, ETC.



ARMES : D'azur, à deux chevrons d'or accompagnés de trois fers de lance à l'antique d'argent renversés la pointe en haut. — SUPPORTS : Deux lions. — COURONNE : De Marquis.



LA maison DE MALORTIE est une des plus anciennes et des plus considérables de la Normandie, tant par ses alliances, que par les positions élevées qu'elle a occupées particulièrement dans l'armée, et la faveur dont elle a toujours été honorée par ses souverains.

Bien qu'elle ait eu pour berceau l'arrondissement de Pont-Audemer, il est constant, toutefois, par les chartes normandes et anglo-normandes qui existent encore dans les archives du Calvados, qu'un Robert DE MALORTIE possédait des terres près de Caen en 1248.

Suivant une ancienne généalogie, conservée dans la famille, Guichard, fils de Guillaume DE MALORTIE, quoique jeune, se croisa avec son père pour le voyage de la Terre-Sainte en 1147, et fut tué dans un combat naval en 1150.

Timoléon DE MALORTIE, troisième fils dudit Guillaume, prit part à la croisade contre les Albigeois, et servit comme enseigne dans les guerres civiles contre eux, en Languedoc, en 1180; puis il fut le compagnon de Hugues, son frère, deuxième fils de Guillaume, dans la croisade de 1191.

Jean DE MALORTIE, chevalier, fils de Timoléon, combattit en Palestine, et reçut une blessure en 1199, au château de Chalûs, près de Limoges.

Charles DE MALORTIE fut blessé au siège de La Rochelle en 1224.

Guillaume DE MALORTIE est cité parmi les anciens nobles de la recherche de la noblesse faite en Normandie en 1463, par Raimond de Montfaut; il habitait Saint-Paul-sur-Risle, près de Pont-Audemer.

Monseigneur Richard DE MALORTIE, chevalier, ainsi qualifié dans les montres de la noblesse du bailliage d'Evreux de 1469, était, suivant les chroniqueurs, un seigneur très-distingué; il épousa, par ordre du roi Charles VII, Marie L'EMPEREUR, qui lui apporta en 1450 la terre de la Motte, située près Saint-Germain-de-Pont-Audemer, laquelle appartient encore de nos jours au comte Charles DE MALORTIE.

Voici ce que disent à son sujet les montres précitées :

« Monseigneur Richart MALORTIE, chevalier, détenu prisonnier en Angleterre, seigneur d'un fief assis à Brévedent, un autre à Fontaines, et du fief du Breul. »

Jean DE MALORTIE, petit-fils de Richard, mentionné ci-dessus, épousa en 1514, Jeanne d'ESNEVAL, issue de la noble et puissante maison princière de Dreux ; elle lui apporta en dot la terre de Campigny, seigneurie ayant haute justice, relevant *nuement* du roi, laquelle appartient encore de nos jours au comte DE MALORTIE.

En 1466, 1467 et 1471, Robert DE MALORTIE, comte de Conches et de la Baume en Viennois, baron et capitaine de La Tour du Pin, chambellan du roi, donna des quittances revêtues de son sceau, lequel représente : *deux chevrons accompagnés de trois fers de lance.*

Les principaux fiefs, possédés par la maison DE MALORTIE, étaient les marquisats de Villars et de Boudeville, et les comtés de Conches, de Hombourg et de Roys.

La célèbre marquise DE VILLARS, qui fut décapitée devant la Bastille en 1674, conjointement avec le prince Louis DE ROHAN, était Anne DE SARRAU, femme de François DE MALORTIE, marquis de Villars.

Si l'on résume les illustrations de la maison DE MALORTIE, on voit qu'elle a produit :

Un capitaine de 100 lances sous Charles VII, un chambellan et un panetier du même roi, un chambellan de Louis XI, un lieutenant général des armées d'Angleterre, un grand maréchal de la cour de Sa Majesté le roi de Hanovre, grand'croix de plusieurs ordres actuellement existant, deux grands drossards hanovriens, trois maréchaux de camp français, deux généraux-majors d'infanterie, trois colonels, dont deux de cavalerie et un d'infanterie, et un lieutenant-colonel dans l'armée de Hanovre, un général des forêts de Hanovre, grand'croix de l'ordre des Guelfes, plusieurs gentils-hommes ordinaires de la chambre de nos rois, des chevaliers de leur ordre, deux chevaliers de Malte, quatre chevaliers de Saint-Louis, un chevalier de l'ordre de Saint-Maurice de Savoie, un chevalier de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare, un député de la noblesse aux Etats généraux de Normandie qui siégèrent à Rouen le 15 novembre 1545; des capitaines, des gouverneurs et commandants de villes, etc., etc.

Par la famille d'Esneval, la maison DE MALORTIE est alliée maintenant aux rois de France; par celles de Roncherolles, aux empereurs Frédéric Barbe-rousse et Isaac Longe; par celle de Courcy, aux ducs de Normandie et aux rois d'Angleterre, et enfin par celle de Boleyn, aux rois d'Angleterre. Les autres alliances illustres et principales qu'elle a contractées, sont avec les maisons : de La Ferté-Senneterie, de Schomberg, de Rismark, de Vieux-Pont, de

Lieuray, de Pierrepont, de Platen, de Hallerland, de Briqueville, de Bussch, de Beaufort, d'Achey, de Clère, du Fay, de Brisacier, de Saint-Denis, de Bellemare, de la Pallu, de Nollent, de Billy, de Bimont, de Folleville, de Guerin de Tourville, de Lisle de Mariveaux, de Villebertoin, de Corneilles, de la Houssaye, de Pigace de Raveton, etc., etc., etc.

Une branche de la maison MALORTIE s'est fixée en Hanovre à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes; investie des plus hautes dignités du royaume, elle a contribué puissamment à augmenter l'éclat du nom de ses ancêtres.

Son chef actuel est Son Excellence N... DE MALORTIE, grand maréchal de la cour et conseiller intime du roi de Hanovre.



DU GOUT D'ALBRET

GUIENNE

VICOMTES DE LOMAGNE ET D'AUVILLARS;
SEIGNEURS DE BLANQUEFORT, DE LESPARRE DE PUYGUILHEM; BARONS PUIS
MARQUIS DE ROUILLAC; SEIGNEURS DE PEYRECAVE,
DE LIBUX, DE LA MOTTE-BARDIGUES, DE LASSAIGNE; SEIGNEURS
ET BARONS DU BOUZET, DE CASAUX, ETC., ETC.



ARMES : *Parti, au 1^{er}, de gueules; au 2^e, d'or, à trois fasces de gueules.* — COURONNE : *De Marquis.*
— SUPPORTS : *Deux griffons.* — CIMIER : *Un chêne.* — DEVISE : *Cruci sub arbore tutus.*

DENDANT plus de cinq siècles, la maison DE GOTH ou DE GOUT a tenu un rang si considérable en Guienne, que les familles les plus distinguées tenaient à honneur de lui être alliées. Nous allons en citer quelques-unes, les : de Béarn, de Narbonne, de Blanquefort, de Durfort, d'Abzac de la Douze, d'Estissac, de Nogaret, de Lautrec, d'Armagnac, de Sédillac, d'Astarac, de Baulac, de Montesquiou, de Timbrune, de Châteauverdun, de Verneuil, de Montlezun, du Bouzet, de Manas, de Montaut, de Béringuier, etc., etc.

On sait que cette famille a dû son principal lustre à Bertrand DE GOTH ou DE GOUR, élu pape en 1305, sous le nom de Clément V, mort en 1314, et, par suite, à la possession des vicomtés de Lomagne et d'Auvillars et de plusieurs autres domaines considérables dont les principales branches furent apanagées. Ces branches étaient fort nombreuses, voici les principales (1) :

- 1° Celle des vicomtes de Lomagne et d'Auvillars, éteinte vers 1340;
- 2° Celle des seigneurs, barons, puis marquis de Rouillac, éteinte en 1690;
- 3° Celle des seigneurs de Saint-Aignan, éteinte en 1700;

4° Celle de la Motte-Bardigues (1^{re} du nom), issue des seigneurs de Rouillac, de laquelle sont sortis les seigneurs de Lassaigne et de Sexère ; cette branche est représentée aujourd'hui par M. le vicomte Bernardin-Béraud DU GOUT D'ALBRET, qui a joint à son nom celui d'ALBRET, porté anciennement par sa famille et repris par la branche de Rouillac en 1644 ;

5° Celle de la Motte-Bardigues, (2^e du nom, issue des seigneurs de Rouillac, éteinte en 1592 ;

6° Celle des barons du Bouzet, seigneurs de Cazaux, de la Roquette, etc, éteinte à la fin du xvii^e siècle ;

En lisant les savants ouvrages historiques sur le Bazadais, par M. l'abbé O'Reilly, on peut avoir une idée de l'importance qu'avait la maison DE GOTH ou DE GOUR dans les xii^e et xiii^e siècles ; mais, pour en donner une idée plus exacte, nous allons citer le passage du *Dictionnaire de la Noblesse*, par M. de Courcelles (tome IV, pages 20 et suivantes) :

« Bertrand DE GOTH, chevalier, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, et en partie de Lautrec, seigneur de Blanquefort, de Duras, des Allemans, de Puy-Rampion, de l'Esparre, de Puyguilhem, en Périgord ; des Bastides de Montségur, en Bazadais ; de Dunes, de Donzac, et de plusieurs autres terres dans les diocèses de Bordeaux, Bazas, Périgueux, Agen, Lectoure, Aix, Marseille, Sisteron, Carpentras ; marquis d'Ancône, en Italie, etc., etc.

L'égal des rois, aussi noble et plus riche qu'eux, il prête au roi d'Angleterre, à trois reprises différentes, une fois 160,000 florins, puis 60,000 florins, et l'autre fois 20,000 marcs sterling, lesquelles sommes énormes, Édouard II déclare lui devoir par ses lettres du 28 octobre 1313, et, pour garantie, donne le duché de Guienne ; et le 16 janvier 1313, le roi d'Angleterre ordonne aux habitants des villes, châteaux et châtellenies de Blanquefort, Puyguilhem, la Bastide de

(1) Le P. Anselme, dans son article sur la maison DE GOTH, a omis de citer les branches de Puyguilhem, de Saint-Aignan, de Lassaigne, du Bouzet, de Castel-én-Dorte, etc., qui toutes sont cependant rapportées dans les jugements de maintenue de noblesse qui ont été rendus pour cette famille à différentes époques.

Montségur, etc., etc., et aux plus nobles vassaux de la Lomagne, d'Auvillars, etc., de rendre hommage et de prêter serment de fidélité à Bertrand DE GOUTH, de la même manière qu'ils le faisaient aux rois d'Angleterre, ducs de Guienne. Charles II, fils de Robert, roi de Sicile et de Jérusalem, lui donne la magnifique châellenie de Pertuis, qu'il avait achetée de Bertrand des Baux, comte d'Avelino; Bertrand DE GOUTH rendit hommage pour ce fief, en 1320, à Robert, roi de Sicile et comte de Provence. En 1315, Bertrand DE GOUTH prête au roi de France, Louis le Hutin, deux sommes considérables, l'une de 68,700 livres et l'autre de 20,000 florins d'or : le roi de France lui donne la Rouergue en garantie. Un différend s'élève entre Bertrand DE GOUTH et le roi d'Angleterre : Bertrand DE GOUTH prend le roi de France pour juge. En 1318, le roi de France le convoque à son armée. »

La puissante famille DE GOTH s'est alliée à celle des D'ALBRET vers le commencement du XIII^e siècle; dans les plus savants ouvrages, études historiques, etc., sur les plus importants châteaux de la Gironde, on voit que tantôt les D'ALBRET, tantôt les DE GOTH en ont été les premiers propriétaires, — des D'ALBRET revenant aux DE GOTH et des DE GOTH revenant aux D'ALBRET, ce qui prouve, du reste, que ce ne pouvait être que la même famille; tels sont les châteaux de Castets-sur-Garonne, près Langon, de Cazenave-sur-Ciron, etc., etc.

En 1254. Raimond DE GOUTH et Amanieu D'ALBRET furent témoins d'hommages rendus par Gérard d'Armagnac et de Fezensac à Henri III, roi d'Angleterre, duc de Guienne. (*Histoire de la Noblesse*, tome VI, par de Courcelles.)

En 1311. Arnaud-Garcie DE GOTH nomma pour son seul et unique exécuteur testamentaire Amanieu D'ALBRET. (*Idem.*)

En 1313. Raimond-Arnaud DE GOTH rendit hommage à Bertrand DE GOTH, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, son cousin, pour la terre de Rouillac que ce dernier lui avait cédée.

En 1315. Guiraud DE GOTH, fils de Bernard, fils de Sennebrun, rendit hommage au sire D'ALBRET, pour ce qu'il tenait en la mouvance de la seigneurie de Sorcs.

En 1317. On voit sur des lettres du roi d'Angleterre que Bertrand DE GOTH et le sire D'ALBRET sont accusés d'un complot contre le pape Jean XXII, à cause du procès que ce dernier intenta contre les héritiers de Clément V (1).

(1) Il est évident que le sire D'ALBRET avait eu aussi sa part d'héritage, étant, comme Bertrand DE GOUT, neveu de Clément V.

En 1324. Ce même Bertrand DE GOTH nomma, pour ses exécuteurs testamentaires, Amanieu D'ALBRET et Raimond-Guillaume DE GOTH, et pour témoins de cet acte, le vicomte de Bruniquel, son petit-gendre, Bernard et Guitard D'ALBRET.

En 1325. Régine DE GOUT, comtesse d'Armagnac, nomma pour ses exécuteurs testamentaires, Roger d'Armagnac, évêque de Lavaur, son beau-frère, et Amanieu D'ALBRET.

En 1400. Jean DE GOTH, chevalier, souscrivit une donation faite par Arnaud-Amanieu D'ALBRET, vicomte de Tartas, en faveur de Guitard de Bézaudun, pour ses services en sa qualité de capitaine de Tartas.

Enfin en 1453. Bertrand DE GOUT rendit hommage à Bernard D'ALBRET, à cause de Casteljaloux.

Toutes ces citations sont prises dans l'*Histoire des Pairs de France*, par M. de Courcelles.

Par tout ce qui précède on voit qu'un lien de parenté bien grand existait entre les D'ALBRET et les DE GOUT ; car il n'est pas possible de trouver dans les archives du temps deux familles qui aient des rapports aussi fréquents et aussi intimes, sans qu'il y ait eu une alliance entre elles. D'ailleurs, pourrait-on expliquer sans cela le soin et les précautions que prirent constamment les deux familles de toujours se réunir dans les affaires les plus importantes, principalement à l'occasion des testaments, précautions qui ne cessèrent point tant qu'exista la branche aînée des DE GOUT. Or, nous allons énoncer les droits incontestables de la famille DE GOUT à la reprise du nom D'ALBRET.

Oudet D'ALBRET, frère puîné d'Amanieu V D'ALBRET, vicomte de Tartas par son mariage avec Assalide de Tartas, épousa, vers l'an 1220, Jeanne GOTH ou GOUT, héritière, en partie, des vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, à la charge par lui et ses descendants de porter le nom et les armes de ladite Jeanne, armes qui n'étaient rien moins que celles des rois Goths, dont elle descendait par les comtes d'Astarac et les ducs d'Aquitaine, d'où son petit-fils, le pape Clément V, est désigné dans la prophétie de saint Malachie par ces mots : *De fascis aquitanicis* (1).

Cette clause, religieusement observée à une époque surtout où les cadets abandonnaient si facilement le nom de leurs aînés, n'interrompt cependant

(1) L'authenticité de ces prophéties n'est plus contestée aujourd'hui pas plus en France qu'en Angleterre.

pas les rapports de parenté entre les deux branches, comme on l'a vu par ce qui précède.

La branche aînée des D'ALBRET s'étañt éteinte dans la personne de Jeanne d'Albret, et fondue par son mariage dans la maison royale de Bourbon, Louis de Gout, marquis de Rouillac, reprit le nom de ses pères.

Disgracié par Richelieu, il fit ses premières armes au service de Charles IX, roi de Suède, auparavant duc de Sudermanie, contre les Polonais, les Danois et les Russes, et tua de sa main, à l'âge de dix-sept ans, le général ennemi. Par lettres patentes du 30 janvier 1610, datées de Nicoping, Charles IX le nomma général des troupes françaises qui étaient à son service.

Rentré en France, il se maria et eut deux fils, dont l'un, Jean-Baptiste-Gaston DE GOUT D'ALBRET, fut tenu sur les fonts baptismaux par Monsieur, frère du roi, et par la duchesse de Montbazou, le 22 juin 1636. Nommé maréchal des camps et armées du Roi et de la milice de l'Amirauté de France, il fut fait chevalier des ordres le 11 décembre 1643, et fit ses preuves devant le duc d'Uzès et le marquis de Rambouillet, commissaires du Roi, ainsi qu'il appert du procès-verbal du 12 mars 1644. Dans ces preuves il remonta, par quinze générations, à Oudet d'Albret, cité plus haut.

A partir de cette époque, sa branche reprit définitivement le nom d'ALBRET.

Le père Anselme, dans son *Dictionnaire de la Noblesse*, a écrit l'histoire de la maison DE GOUT, mais au lieu de s'occuper d'une branche de cette famille, celle des GOUT D'ALBRET DE ROUILLAC, il copia les différents auteurs qui ont traité cette matière avant lui, au lieu de prendre la peine de compiler les preuves du marquis de Rouillac, ce qui fit qu'il rapporta ces preuves faites en 1647, tandis que le catalogue des chevaliers du Saint-Esprit (in-fol. 1760) les place en 1644.

On pouvait croire et on savait sans doute qu'il y avait en province des membres de la maison DE GOUT qui avaient les mêmes droits que le marquis de Rouillac de reprendre le nom D'ALBRET; mais, d'après la note trouvée par M. Du Mége dans les papiers secrets de Louis XVI ou de Louis XV, on ne se souciait pas de relever une famille qu'on trouvait, il est vrai, très-ancienne, mais *trop attachée à ses souvenirs* (ces mots sont écrits de la main du Roi).

De tout ce qui précède, il résulte que les preuves faites par le marquis de Rouillac n'ont pas été contestées, pour reprendre le nom D'ALBRET, et que, d'après le catalogue des chevaliers du Saint-Esprit (in-f°, 1760), elles ont été reçues et acceptées par les commissaires du Roi, d'après leur procès-verbal du 12 mars 1644.

Palliot, dans sa *Vraie, et parfaite science des armoiries*, in-f°, Paris et

Dijon, 1661 (pag. 359) dit : Louis GOTH D'ALBRET, marquis de Rouillac, porte : *De gueules, écartelé d'or, à trois fasces de gueules.*

La Chesnaye-des-Bois, dans son *Dictionnaire de la Noblesse*, tome VI^e (2^e édition), 1774, page 315, nomme le dernier marquis de Rouillac, Jean-Baptiste-Gaston GOTH D'ALBRET.

Enfin, M. d'Hozier, juge d'armes de France, a conservé le plus précieusement possible un extrait du contrat de mariage du dernier marquis de Rouillac, et l'a apostillé comme pièce authentique des plus importantes. En voici la copie littérale :

Contrat de mariage de haut et puissant seigneur, messire Jean-Baptiste-Gaston GOTH D'ALBRET, chevalier, marquis de Rouillac, de Miradoux et de Lieux, maréchal des camps et armées du Roi et de la milice de l'Amirauté de France, fils aîné de haut et puissant seigneur, messire Louis GOTH D'ALBRET, chevalier, seigneur et marquis de Rouillac, conseiller du Roi, en tous ses conseils et maréchal des camps et armées de sa Majesté, et de haute et puissante dame Anne Vialard, sa femme, et assisté de haut et puissant seigneur messire Jules GOTH D'ALBRET, son frère, conseiller du roi, en tous ses conseils, aumônier ordinaire de sa Majesté, et abbé commendataire de Notre-Dame-de-Lonlay, au diocèse du Mans, accordé le 24 décembre 1657, avec demoiselle Françoise DE RUPIERRE, fille de messire Philippe de Rupierre, vivant, chevalier, seigneur et baron de Survie, de la Cressonnière, de Radebrune, de Saint-Denis et de Saint-Pierre, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers, et de dame Françoise de Mailloc, sa veuve, par lequel ledit futur époux assigne 3,000 livres de douaire à ladite future épouse sur les terres et seigneuries des Vaux, Saint-Germain, de Bois-Guillaume et du Ferai, assises dans la paroisse de Poutgouin, au Perche, et qu'il avait acquises de la veuve du sieur de Fontaines, par contrat passé devant les notaires au Châtelet de Paris, le 12 septembre dudit an 1657, moyennant la somme de 57,500 liv., provenant de la succession de feu haute et puissante dame Hélène de la Valette, son aïeule, marquise de Rouillac, dont il était l'héritier universel.

Ce contrat passé devant Mullot, notaire à Saint-Jean-d'Angely, est déposé au cabinet des titres (Bibliothèque impériale, — section des manuscrits) (1).

(1) En 1644, Louis DE GOUT D'ALBRET, marquis de Rouillac, père de Jean-Baptiste Gaston dont nous venons de rapporter en entier le contrat de mariage, prit le nom D'ALBRET, auquel il avait droit, ainsi qu'il appert des preuves qu'il fit en ladite année, pour son admission dans l'ordre du Saint-Esprit.

Voici l'extrait de l'*Armorial de France* de Nolin (édition de 1655, article DE GOUT), où il décrit les armes de la famille :

Ces armes sont celles des marquis de Rouillac, issus en ligne masculine des vicomtes de Tartas, par le mariage d'Oudet D'ALBRET, puîné de ladite maison, avec Jeanne Gout ou GOTH, fille unique

Après tout ce qui précède, nous allons donner très-succinctement la filiation des différentes branches de cette illustre et ancienne maison, et pour de plus amples détails nous renvoyons à la généalogie complète qui se trouve dans l'*Histoire des Pairs de France*, par M. le chevalier de Courcelles (tome VI).

PREMIÈRE BRANCHE

DES VICOMTES DE LOMAGNE ET D'AUVILLARS.

ROSTAING DE GOTH OU DE GOUT, qui assiste comme témoin, avec Jean-Pierre de Puylaurens, Albert de Montlaur, etc., à une donation que Pons de Saint-Gilles, comte de Tripoli, fit en 1142, eut pour fils Bernard DE GOTH OU DE GOUT, vivant en 1211, dont : Senebrun DE GOUT, père de Raimond, qui figure comme témoin avec Amanieu d'ALBRET, de l'hommage rendu à Henri III, roi d'Angleterre, duc de Guienne, par Gérard, comte d'Armagnac.

La nièce de Raymond, Jeanne DE GOTH, épousa vers 1250 Odet d'ALBRET, frère puîné d'Amanieu VII, vicomte de Tartas, d'où est issu Jeanne d'ALBRET, mère du roi Henri IV. Raimond fut père de Senebrun DE GOTH, II^e du nom, mort en 1260.

Béraud d'ALBRET DE GOTH, fils aîné d'Odet d'ALBRET, qui a pris le nom DE GOTH, par clauses testamentaires du dernier seigneur de ce nom, ainsi que nous l'avons dit plus haut, et de dame Jeanne DE GOTH, à épousé damoiselle Ide DE BLANQUEFORT. De cette alliance sont issus onze enfants, entre autres :

de Haquin GOTH, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, à condition que lui et ses descendants porteront le nom et les armes DE GOTH ; de ce mariage descendit Emon, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, qui eut une seule fille nommée Régine Gout, qui fut mariée à Jean, comte d'Armagnac, I^{er} du nom, dont la maison des rois de Navarre est descendue. Ledit Emon eut pour frères : Bertrand GOTH ou GOUT, pape sous le nom de Clément V ; Robert Bertrand, connétable de France, qui mourut sans enfants ; Rémon, cardinal, et Daxies ou Garcie, dont ledit marquis de Rouillac, nommé Louis GOTH d'ALBRET, descend par dix-sept générations masculines, ainsi qu'il appert par les titres et autres documents originaux qu'il a produits devant les commissaires établis par le roi, pour être reçu à la première promotion qui doit se faire des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit.

Les commissaires établis par Sa Majesté pour faire les preuves de la noblesse dudit marquis de Rouillac ont été MM. le duc d'UZÈS et le marquis de RAMBOUILLET.

- 1° Arnaud-Garcie, qui suit;
- 2° Béraud, archevêque de Lyon;
- 3° Gaillard, auteur de la branche des seigneurs, barons, puis marquis de Rouillac, rapportée plus loin;
- 4° Bertrand DE GOTH ou DE GOUT, qui fut pape sous le nom de Clément V en 1305;
- 5° Emon DE GOTH;
- 6° Robert-Bertrand, connétable de France.

VII. Arnaud-Garcie DE GOUT, chevalier seigneur de Villandraut, de Livran, etc., fut un des seigneurs les plus considérables de son temps; il fut créé vicomte de Lomagne et d'Auvillars, par le roi Philippe le Bel en 1305. Il a épousé le 25 mai 1309 demoiselle Miramonde DE MAULEON.

Cette branche s'est éteinte vers 1340, en la personne de Régine DE GOUT, comtesse d'Armagnac, et de Fezensac, vicomtesse de Lomagne et d'Auvillars.

DEUXIÈME BRANCHE

SEIGNEURS BARONS, PUIS MARQUIS DE ROUILLAC.

VII. Gaillard DE GOTH ou DE GOUT, seigneur de Peyrecave, assista au couronnement du pape Clément V, son frère, fait à Lyon en 1305; son arrière-petit-fils Raimond-Arnaud DE GOTH ou DE GOUT, chevalier seigneur de Rouillac de Peyrecave, etc., a épousé Rousse d'ASTARAC, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

- 1° Bertrand qui continue la descendance;
- 2° Gaillard, auteur de la deuxième branche de la Motte-Bardigues, rapportée à son rang;
- 3° Odet DE GOUT, auteur de la branche du Bouzet, rapportée plus loin.

Cette branche s'éteignit en la personne de Jean-Baptiste-Gaston DE GOUT D'ALBRET, marquis de Rouillac, qui est mort au mois de juin 1690, ne laissant que deux filles.

TROISIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DE SAINT-AIGNAN (EN CONDOMOIS).

Elle eut pour auteur Jean DU GOUT, seigneur de Saint-Aignan, second fils d'Antoine DU GOUT DE ROUILLAC et de dame Andrine DE L'ISLE.

Cette branche s'est éteinte vers l'année 1700.

QUATRIÈME BRANCHE

(SEULE EXISTANTE)

SEIGNEURS DE LASSAIGNE, CO-SEIGNEURS DE LIEUX ET DE LA MOTTE-BARDIGUES.

XII. Arnaud-Guillaume DE GOUT, co-seigneur de Lieux et de la Motte-Bardigues, septième fils de Bertrand DE GOUT, seigneur de Rouillac et de dame Sybille DE BAULAC, vivant en 1450, a épousé damoiselle Elie DU BOUZET, qui l'a rendu père de :

XIII. Antoine DU GOUT, seigneur de la Motte-Bardigues, marié vers 1510 à noble demoiselle Marguerite DURAN. Par un arrangement de famille fait quelque temps avant son mariage, la terre de la Motte passa en totalité à la cinquième branche, et ses descendants ne furent plus que seigneurs de Sexère, de Lassaigne et autres lieux. De son alliance est né le fils unique qui suit :

XIV. François DE GOUT, écuyer, seigneur de Lassaigne et de Sexère en la juridiction d'Auvillars, marié, le 18 mars 1552, à demoiselle Jeanne DE MANAS, dont un fils unique :

XV. Pierre-Antoine DU GOUT DE LA COSTE (1), écuyer, sieur de Lassaigne, capitaine au régiment de Guienne, épousa, par contrat du 7 janvier 1582, damoiselle Marguerite DE BOÉRY. Il fit son testament au château de Lassaigne, devant M. Pierre Faure, notaire royal, le 22 mai 1584. Deux fils sont nés de cette union :

- 1° Béraud, qui suit;
- 2° Gabriel DU GOUT DE LA COSTE, sieur de Vernon, qui, par son testament fait au château de Lassaigne le 27 octobre 1624, devant M^e Damathieu, notaire royal à Auvillars, fit un legs à Marguerite DE BOÉRY, sa mère.

XVI. Béraud DU GOUT DE LA COSTE, sieur de Lassaigne, reçut de la reine-mère, Marie de Médicis, des lettres patentes datées du 20 juillet 1620, portant ordre de lever une compagnie de cent hommes de guerre à pied. Il épousa, le 11 novembre 1636, demoiselle Marguerite DE GROSSOLLES, et mourut le 24 mai 1664, ayant eu de son mariage cinq enfants, savoir :

- 1° Pierre qui suit;
- 2° Jacques DU GOUT, capitaine au régiment de la couronne (infanterie), le 2 juillet 1675, mort sans postérité;
- 3° Jean Silvestre, mousquetaire du roi;
- 4° Jean DU GOUT, chevalier de Lassaigne, aussi mousquetaire du roi, tué devant Trèves,
- 5° Marguerite DU GOUT DE LASSAIGNE, mariée à Jean-François DU CLOS, seigneur de la Motte-Gout.

XVII. Pierre DU GOUT DE LA COSTE, chevalier, né le 15 juin 1638, capitaine au régiment d'Artois par commission du 20 novembre 1667, fut maintenu dans sa *noblesse d'extraction*, par jugement de M. Legendre, intendant de la généralité de Montauban, du 28 juin 1700. Par contrat du 9 novembre 1680, il avait épousé demoiselle Marie DE RANCE, qui l'a rendu père de quatre enfants, entre autres :

- 1° Joseph DU GOUT, capitaine d'artillerie;
- 2° Jean-François DU GOUT, colonel d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.
- 3° François-Michel, qui suit;
- 4° Henriette DU GOUT, mariée à noble Pierre DE LA MOTHE-VÉDEL.

(1) Suivant le testament d'Antoine de la Coste, seigneur de Saint-Cirq en Dauphiné, fait le 15 novembre 1557, il prit le nom et les armes de cette famille. — En effet, ledit sieur de la Coste avait fait donation de plusieurs biens-fonds au premier enfant mâle qui naîtrait du mariage de François DE GOUT et de Jeanne de Manas, à la condition que cet enfant mâle ajouterait le nom de LA COSTE au sien; Pierre-Antoine DU GOUT fit aussi cette recommandation expresse à son fils, dans son testament fait le 20 juin 1558, en sa maison noble de Lassaigne.

XVIII. François-Michel DU GOUT DE VERNON (1), écuyer, seigneur de Lassaigne et de Saint-André, entré comme sous-lieutenant au régiment de Beauvoisis le 21 mars 1713, épousa noble demoiselle Marie-Gabrielle DE BERINGUIER, par contrat du 22 août 1728. De cette union sont issus :

- 1° Jean-François DU GOUT, capitaine au corps royal d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, mort sans postérité en 1799;
- 2° Antoine-Alexandre, mort avant le 23 mars 1763 ;
- 3° Joseph, capitaine au corps royal d'artillerie, mort à l'hôtel des Invalides, le 11 février 1789;
- 4° François-Joseph, qui suit.

XIX. François-Joseph DU GOUT, seigneur de Lassaigne, entra au service en qualité d'enseigne au régiment de Rougé, le 2 juillet 1761, fut blessé de trois coups de feu à la bataille de Filinghausen. Plus tard il fut nommé capitaine et chevalier de Saint-Louis. Il a épousé, le 27 septembre 1770, demoiselle Thérèse DE SAMBAT, qui le rendit père de onze enfants, entre autres :

- 1° Jean-François DU GOUT, né le 30 juin 1772, qui servit pendant l'émigration dans le corps de S. A. R. le duc de Bourbon; il fut tué à Quiberon en 1796;
- 2° Bernardin-Denis, émigré avec son frère, dont il partagea la mort glorieuse à Quiberon;
- 3° Bernardin-Béraud, qui suit;
- 4° Anne DU GOUT, mariée à Simon de Laforre;
- 5° Marie-Gabrielle DU GOUT DE LASSAIGNE, reçue à la maison royale de Saint-Cyr en 1783;
- 6° Anne-Elisabeth DU GOUT.

XX. Bernardin-Béraud, vicomte DU GOUT D'ALBRET (2), né le 8 septembre 1788, maire de la ville d'Auvillars, ancien fief de sa famille, fit partie des volontaires royaux dans la compagnie du marquis de La Rochejaquelein. Il a épousé, par contrat du 11 mai 1814, demoiselle Françoise-Rosalie BOURBEL DE FARGUES, dont il eut trois enfants, savoir :

(1) François-Michel DU GOUT, ne possédant plus la seigneurie de LA COSTE, cessa d'ajouter ce nom au sien.

(2) Monsieur le vicomte DU GOUT D'ALBRET, chef de nom et d'armes de sa famille, a repris depuis vingt-cinq ans le nom d'ALBRET, porté par ses ancêtres, et il s'est pourvu à cet effet devant la commission du Sceau, pour faire régulariser son droit, qui ne lui a pas été contesté.

Pour satisfaire plus complètement nos lecteurs, nous ajouterons à ce qui précède que tous les actes de naissances, de mariages, testaments, etc., que possède la famille, et qui rattachent incontestablement et sans interruption la première branche de LA MOTTE-BARDIGUES, devenue plus tard branche DE LASSAIGNE, à la branche des seigneurs et marquis DE ROUILLAC, ont été visés dans le jugement de maintenue de noblesse rendu le 28 janvier 1700 par M. Le Geadre, chevalier, seigneur de Lormoy, intendant en la généralité de Montauban, et dans un arrêt du Conseil d'Etat en date du 5 novembre 1783.

- 1° Jean-François-Henri DU GOUT D'ALBRET, né le 8 février 1815, littérateur distingué, auteur, entre autres ouvrages, des *Harmonies catholiques*; il est mort en 1854 ;
- 2° Joseph-François-Louis-Victor DU GOUT D'ALBRET, né le 8 novembre 1821 ,
- 3° Marie Hélène-Hortense DU GOUT D'ALBRET.

CINQUIÈME BRANCHE

DE LA MOTTE-BARDIGUES (deuxième du nom).

XI. Gaillard DU GOUT, damoiseau, second fils de Raimond Arnaud et de Rousse d'ASTARAC, co-seigneur de Lieux, de la Motte-Bardigues, etc., épousa Jeanne DE SÉDILLAC; il vivait encore le 19 juin 1448.

Cette branche s'éteignit en la personne de Béraud DU GOUT, seigneur de la Motte-Bardigues, mestre de camp de Guienne, qui testa le 26 juin 1589, et mourut sans enfants mâles. La terre de la Motte-Bardigues passa par substitution, en 1589, à la maison de Marcillac, et plus tard, en 1625, à celle d'Esparbès de Lussan, qui la possède encore.

SIXIÈME BRANCHE

DES BARONS DU BOUZET, SEIGNEURS DE LA ROQUETTE

XI. Odet DE GOUT, damoiseau, troisième fils de Raimond-Arnaud DE GOUT, seigneur de Rouillac et de dame Rousse d'ASTARAC, fit hommage au comte d'Armagnac en 1416.

Cette branche s'est éteinte en la personne de Pierre DU GOUT, seigneur de Lé vignac et de Bressure, capitaine au régiment de Navarre, maintenu dans sa noblesse par l'intendant de la généralité de Montauban, le 22 avril 1697. Il a épousé, par contrat du 2 mars 1690, demoiselle Anne DE TIMBRUNE DE VALENCE, dont il n'eut pas de postérité mâle.

LE ROY

AUNIS ET SAINTONGE

SEIGNEURS DE MARTRON, DE MONVILLE, DE LEUCHÈRES, DE BAUSSONNIÈRE
ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'argent, à la bande de gueules.* — COURONNE : *De Comte.* — SUPPORTS : *Deux lévriers.*



BEAUCOUP de familles nobles du nom de LE ROY ont existé ou existent encore en France; celle dont nous allons nous occuper, les LE ROY DE MONVILLE, d'ancienne noblesse militaire, est originaire de la province de l'Aunis, où elle s'est établie vers la fin du XIII^e siècle.

A partir de cette époque jusqu'à nos jours, c'est-à-dire depuis trois siècles, tous les membres de cette famille, divisée aujourd'hui en plusieurs branches, se sont constamment voués au service de nos rois, soit aux bans et arrière-bans de la noblesse, soit dans les compagnies d'ordonnance ou dans les gardes du corps du roi.

Cette maison a possédé un grand nombre de seigneuries importantes, et s'est alliée presque constamment aux maisons les plus distinguées de la noblesse.

Parmi les personnages marquants qu'elle a produits, nous citerons un grand aumônier de France, plusieurs capitaines gouverneurs de châteaux, un chambellan du roi Louis XI, un maître d'hôtel ordinaire du roi, un chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, plusieurs conseillers secrétaires du roi, maison et couronne de France.

Une demoiselle de la famille, Anne LE ROY, dame du Chillou, a épousé François DU PLESSIS, père du fameux cardinal de Richelieu.

D'après les pièces authentiques que nous avons compulsées, le premier personnage connu de cette famille est, d'après La Chesnaye des Bois (*Dictionnaire de la noblesse*, tome III, édit. in-8°) :

Nicolas LE ROY, chevalier, seigneur de la Baussonnière, qui vivait au commencement du XIV^e siècle.

La filiation suivie et authentique n'a pu être établie qu'à partir de :

FILIATION

Premier Degré.

I. Guillaume LE ROY, III^e du nom, descendant de Nicolas, relaté plus haut, fut capitaine de la forteresse de Montlhéry sous le roi Charles VII en 1436.

Il a épousé noble demoiselle Catherine LE GRAS, qui l'a rendu père de plusieurs enfants, entre autres :

Deuxième Degré.

II. Jean LE ROY, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de la Baussonnière, de Clinchamp et autres lieux, eut, d'une alliance dont le nom ne nous est pas parvenu, les deux enfants ci-après :

1^o René, qui suit ;

2^o François LE ROY, seigneur de Clinchamp, grand aumônier de France, qui vivait sous François 1^{er}, mort le 18 octobre 1515.

Troisième Degré.

III. René LE ROY, chevalier, chambellan du roi Louis XI, capitaine de Loudun, sous Charles VIII, mort en 1512. De son mariage avec noble demoiselle Jaqueline LE PAINTEUR il eut pour fils :

Quatrième Degré.

IV. Louis LE ROY, chevalier seigneur de Clinchamp, qui servit sous Louis XII et François 1^{er}. Il se trouva à la bataille de Pavie, et vivait encore en 1554, ainsi qu'il appert d'un acte de foi et hommage rendu pour le fief de Clinchamp le 20 novembre de ladite année. Il avait épousé demoiselle Marie DE PALLADE, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

1^o François, qui suit ;

2^o Jean-Jacques LE ROY, seigneur de Martron et de la Vigerie, né en 1521, auteur de la branche cadette rapportée ci-dessous ;

3^o Madeleine LE ROY, religieuse de l'abbaye de Saint-Martin-de-Thérouanne.

V. François LE ROY, chevalier, seigneur de Clinchamp, de Monville et autres lieux, né en 1519, fut capitaine des gardes du corps du roi et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1578. Il est mort le 7 février 1606 sans laisser d'enfants de ses deux femmes, et instituant pour son légataire universel Jacques LE ROY, son petit-neveu.

DEUXIÈME BRANCHE

Cinquième Degré.

V. Jean-Jacques LE ROY, écuyer, seigneur de la Vigerie, de Martron et de Monville, fut maître d'hôtel ordinaire du roi en 1560; il a épousé demoiselle Judith LE FORESTIER, fille de Jacques Le Forestier, écuyer, seigneur de Pringy et de dame Marie Le Tourneux. De cette alliance sont nés trois enfants, savoir :

- 1° Louis LE ROY, écuyer, sieur de la Bujanderie, conseiller du roi au présidial de Poitiers;
- 2° Bertrand, qui suit;
- 3° Anne LE ROY, dame de Chillou, mariée à François du Plessis, seigneur de Richelieu, père du fameux cardinal.

Sixième Degré.

VI. Bertrand LE ROY, écuyer, seigneur de Monville, né en 1562, figure dans la montre et revue de la compagnie de cent hommes de guerre à pied français, sous la charge du sieur Marin de Saint-Palais, capitaine; cette montre fut passée à La Rochelle, le 21 avril 1602 (*titre original*). De son alliance avec noble demoiselle Jeanne-Marguerite D'HÉRISSE, fille de Jean d'Hérissé, écuyer, seigneur du Boissiou, et de dame Marie-Anne Le Coigneux, il eut plusieurs enfants, entre autres :

Septième Degré.

VII. Jacques LE ROY, chevalier, seigneur de Rouville, né en 1599, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du roi, a épousé demoiselle Edmée DE BÉRULLE, fille de Jacques de Bérulle, écuyer, seigneur de Bailly. De ce mariage sont issus :

- 1° Guy, qui suit;
- 2° François LE ROY, seigneur de Montdésir, conseiller, maître d'hôtel du roi, qui eut pour fille :
 - A Louise LE ROY, mariée le 12 octobre 1678, à Jean de Monthiers, écuyer, seigneur de Boutheville et de la Bretonnière;

3° René Le Roy, seigneur de Montaupin, marié à noble demoiselle Louise DE BROG, vivant tous deux en 1695.

Huitième Degré

VIII. Guy LE ROY, écuyer, seigneur de Martron, de Monville, de Rouville et autres lieux, marié, en 1659, à noble demoiselle Marie DE REBOUL, fille de Bertrand de Reboul, écuyer, seigneur du Treuil, eut pour fils :

Neuvième Degré.

IX. Gaston LE ROY, écuyer, seigneur de Martron, de Monville, etc., né vers 1670, a épousé, par contrat du 4 décembre 1711, noble demoiselle Charlotte GUIGNOT, fille de Jean Guignot, écuyer, seigneur d'Ersils, et de dame Catherine de Saint-Mathieu. De ce mariage sont issus plusieurs enfants, entre autres :

1° François LE ROY, qui suit ;

2° N... LE ROY, écuyer, seigneur de Leuchère, auteur d'un rameau qui existe encore de nos jours.

Dixième Degré.

X. François LE ROY, écuyer, seigneur de Martron et de Monville, a épousé, le 7 février 1738, noble demoiselle Marie RATEAU, fille de Jean Rateau, seigneur des Arnaux, et de dame Marguerite du Buisson, dont il eut :

Onzième Degré.

XI. Pierre-Nicolas LE ROY DE MONVILLE, écuyer, marié le 2 avril 1767, à demoiselle Françoise DE JARRIGE, fille de Jean de Jarrige, écuyer, seigneur d'Aubiac et autres lieux, et de dame Jeanne-Marie DE MONTHUY. De ce mariage sont issus trois enfants .

1° Jean qui suit ;

2° Jeanne LE ROY DE MONVILLE, mariée à N... DU TOUR ;

3° Françoise LE ROY DE MONVILLE, mariée à N... DE FLAMBARD.

Douzième Degré.

XII. Jean LE ROY DE MONVILLE, né le 29 août 1768, a épousé, le 15 septembre 1811, mademoiselle Catherine FORMIGIER, fille de Pierre Formigier et de dame Marie L'Etourneau. De ce mariage est né le fils unique qui suit :

Treizième Degré.

XIII. François LE ROY DE MONVILLE, chef de nom et d'armes de sa famille, né le 23 novembre 1812, marié le 7 février 1842, à demoiselle Antoinette-Edith JOUBERT. De cette alliance sont nés deux enfants :

- 1° Elisabeth-Anne LE ROY DE MONVILLE, née le 28 novembre 1842 ;
 - 2° Franck-Alfred LE ROY DE MONVILLE, né le 14 janvier 1851.
-

DE BOISSIEU

FOREZ, LYONNAIS ET BUGEY

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, chargé en pointe d'un trèfle d'azur. — L'écu sommé d'un casque orné de ses lambrequins.*



APRÈS une tradition de famille, l'ancienne maison DE BOISSIEU a eu pour berceau la province du Dauphiné, et son premier auteur est Salvaing DE BOISSIEU; cette famille a formé plusieurs branches, dont une est allée se fixer en Auvergne et dont un des rameaux se répandit dans le Lyonnais. Jean DE BOISSIEU, le premier auteur de ce rameau, fut conseiller et secrétaire ordinaire de la reine Marguerite de Valois en 1608, et fut chargé par cette princesse, à son lit de mort, d'exprimer au roi Louis XIII et à la reine-mère, Marie de Médicis, certains vœux secrets. Les titres de cette branche ont été déposés en 1787 dans les archives de Dijon, où ils existent encore.

Jean-Jacques-Marie-Alphonse DE BOISSIEU, chevalier des ordres des SS. Maurice et Lazare, et de Charles III, a épousé, le 12 février 1833, mademoiselle Antoinette-Marie-Simonne BOULARD DE GATELLIER, dont il a deux fils :

- 1° Louis-François-Marie-Amédée DE BOISSIEU;
- 2° Vital Gabriel-Marie-Gustave DE BOISSIEU.

Claude-Victor DE BOISSIEU DU TIRET, chef de la branche cadette, a épousé, le 28 janvier 1818, mademoiselle Rosalie-Henriette GREL, dont il a eu sept enfants, entre autres :

- 1° Dominique-Marie DE BOISSIEU, marié, le 23 mai 1853, à demoiselle Octavie BILLET;
- 2° Claude-Jérôme-Félix DE BOISSIEU, chanoine de Belley;
- 3° Hippolyte-André DE BOISSIEU, marié, le 7 juin 1859, à mademoiselle Alice DE SALVAING DE BOISSIEU;
- 4° Marie-Sabine DE BOISSIEU, mariée à Scipion-Philippe DE LA GABDE;
- 5° Marie-Jeanne DE BOISSIEU, qui a épousé Charles-Maurice-Alphonse DE BEAUX DE PLOVIER.

DE GAYFFIER

LANGUEDOC, AUVERGNE ET FLANDRE

SEIGNEURS DE BESSETTES,
DE LA CAZE, DE LONGPRÉ, DE LESPINASSE, DE BELAIR, DE BEAULIEU
ET AUTRES LIEUX.

ARMES : D'azur, à une fasce d'argent, accompagnés en chef d'une colombe du même, et en pointe d'un lion d'or. — COURONNE : De Comte.



La famille DE GAYFFIER, originaire du Languedoc, est une des plus anciennes de cette province; son nom se trouve écrit indifféremment GAYFFIER, GAIFFIER, GUEYFFIER et GUEFFIER; la première orthographe a prévalu comme étant la plus ancienne. L'origine de cette maison remonte à Guillaume DE GAYFFIER, qui en 1333 habitait le diocèse de Mende, en Languedoc. (Voy. *Archives de l'Empire*, reg. 490, p. 223.)

Elle s'est partagée en plusieurs branches qui allèrent se fixer dans l'Ile-de-France, en Flandre et en Auvergne.

La branche établie en Flandre depuis le xv^e siècle est représentée de nos jours par le vicomte DE GAIFFIER D'EMEVILLE. (*Almanach royal de Belgique*)

Celle de Maurin et de Beaulieu, établie en Auvergne, est représentée par :

Eugène de Gayffier, né le 18 août 1830, garde général des forêts, qui a épousé, le 12 août 1857, mademoiselle Delphine-Pauline DE GAYFFIER, sa cousine, dont une fille.

Et enfin la branche d'Allozier, issue de la précédente, a pour chef actuel :

Joseph-Eugène DE GAYFFIER, *alias* DE GUEFFIER, né le 1^{er} septembre 1806, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chevalier des ordres de la Légion d'honneur et de la Conception de Villa-Viçosa de Portugal, a épousé, le 30 mai 1831, mademoiselle Geneviève-Gabrielle-Pauline MACHART. De cette alliance sont nés les enfants qui suivent :

1^o Léonce DE GAYFFIER, mort en 1853;

2^o Charles-Paul-Alphonse DE GAYFFIER, né le 30 avril 1836;

3^o Et trois filles.

ECKSTEIN

AUTRICHE ET FRANCE

CHEVALIERS D'ECKSTEIN, BARONS ET MARQUIS D'EHRNEGG.

ARMES : *D'azur, à une pierre angulaire d'argent.* — COURONNE : *De Marquis.* — SUPPORTS : *Deux griffons.* — DEVISE : *Ut lapis hic angularis sic constans et firmus manebo.*



ORIGINAIRE de la Basse-Autriche, la famille D'ECKSTEIN avait pour apanage, dès l'année 1280, le château d'Eckstein (Ackstein, Aggstein et Egstein), situé sur une montagne près du Danube, et appartenant aujourd'hui au prince de Stahremberg.

Les chroniques locales attestent le haut rang que cette ancienne maison tenait parmi la noblesse féodale à cette époque reculée.

Au ^{xvi} siècle, Georges d'ECKSTEIN (dénommé messire Georges d'ESTIN dans l'*Histoire du bon Chevalier sans peur*, chapitre XLVI) fut lieutenant de l'empereur en Italie. Son fils Albert et ses trois petits-fils occupèrent aussi des grades élevés dans l'armée autrichienne.

Par lettres patentes du 4 mai 1630, Christophe d'ECKSTEIN D'EHRNEGG, conseiller impérial, fut nommé BARON de l'empire. (*Wisgrill*, tome II, page 350. *Stammbuch des Adels in Deutschland*, tome I, pages 8 et 315.)

Ses descendants s'établirent à Naples et puis en Alsace, où Jean-Jacques d'ECKSTEIN épousa, en 1760, noble demoiselle Anne-Marie DE LIGNAC.

Le marquis Jean-Baptiste d'ECKSTEIN D'EHRNEGG, professeur agrégé de l'Université de France, est le dernier représentant mâle de cette illustre et ancienne famille.

ADDITIONS AU TOME VII

NOTICE DE CHIRÉE.

Page 2 : Marie-Jeanne-Honorine DE CHIRÉE, *ajoutez* : Mariée, le 10 septembre 1861, à M. le vicomte DU MERLE.

NOTICE PI DE COSPRONS-ROUSSILLON.

Page 6, ligne 2, après eut deux fils, *ajoutez* : de sa femme Richilde, avec laquelle il fit une donation, l'an 1016, à l'abbaye de Campredon. (Charte existant aux archives de la famille.)

Page 16, ligne 11, *au lieu de* Jean PI DE COSPRONS-ROUSSILLON, officier de la Légion d'honneur, *lisez* : chevalier.

NOTICE PIC DE LA MIRANDOLE.

Page 6, dernière ligne, *au lieu de* : Marie Agathany, *lisez* : Marie Agathange.

NOTICE DEL SOL.

Page 4, ligne 13, *au lieu de* : né le 24 mai 1852, *lisez* : 1832.

NOTICE DE CONQUERET.

Page 2, ligne 6, *au lieu de* : 1719, *lisez* : 1729.

Page 3, ligne 12, *au lieu de* : 1715, *lisez* : 1719.

Idem, dernière ligne, *au lieu de* : 1792, *lisez* : 1793.

TABLE GÉNÉRALE

DES GÉNÉALOGIES ET NOTICES

CONTENUES DANS LE .

SEPTIÈME VOLUME DU NOBILIAIRE UNIVERSEL (1)

BARRE (DE).
BÉRAULT DES BILLIERS.
BODARD (DE).
BOGAERDE (VAN DEN).
BOIS-HALBRAN (DU).
BOISSIEU (DE).
BOUSIES (DE).
BULLET (DE).
CARBONNEL (DE).
CHIRÉE (DE).
CONQUERET (DE).
CORNOT DE CUSSY.
COSTA DE BEAUREGARD.
CUBES DU CHATÉNET (DES).
DEL SOL.
ECKSTEIN.
FERNEX (DE).
FLEURY (DE).
GARET (DE).

REVEREND DU MESNIL.
DE LAVAUUR.
HAY DE SLADE.
DES CUBES DU CHATENET.
VIMAL DU BOUCHET.
BÉRAULT DES BILLIERS.
DE FERNEX.
DU BOIS-HALBRAN.
PI DE COSPRONS-ROUSSILLON.
DE ROMANS.
PIC DE LA MIRANDOLE.
DE BOUSIES.
DE FLEURY-BLANCHEFORT. ✓
DE LA HAUTOY.
DE PERIGNY.
DE CARBONNEL.
MALHERBE.
DE LA TOUR-D'AUVERGNE.
DE CHIRÉE.

(1) La table générale des Généalogies et Notices parues dans les tomes I, II, III, IV, V et VI, est placée à la fin du tome VI.

GAYFFIER (DE).
GOUT D'ALBRET (DU).
HAUTOY (DU).
HAY DE SLADE.
HODY DE WARFUSÉE.
LAMBERT DE CAMBRAY.
LANGLOIS D'ESTAINOT.
LAVAU (DE).
MALHERBE.
MALORTIE (DE).
MAISIÈRES (DE).
MILLERET (DE).
PÉRIGNY (DE).
PI DE COSPRONS-ROUSSILLON.
PIC DE LA MIRANDOLE.
PONS (DE).
QUAIRE (DU).
REVEREND DU MESNIL.
ROMANS (DE).
ROTOURS (DES).
ROY DE MONVILLE (LE).
SAILHAS (DE).
SAINT-ROMAN (DE).
SERGEANT D'HENDECOURT (LE).
TOUR-D'Auvergne (DE LA).
VACHER DE SAINT-GÉLAN.
VERNIN (DU).
VILLADARY (DE).
VIMAL DU BOUCHET.

DES ROTOURS.
DEL SOL.
DU QUAIRE.
LE SERGEANT D'HENDECOURT.
DE VILLADARY.
DE BULLET.
DE SAINT-ROMAN.
DE MILLERET.
LAMBERT DE CAMBRAY.
DE CONQUERET.
DE BARRÉ.
HODY DE WARFUSÉE.
CORNOT DE CUSSY.
GARET DE SAINTE-CATHERINE.
DE SAILHAS.
LANGLOIS D'ESTAINOT.
DU VERNIN.
COSTA DE BEAUREGARD.
DE BODARD.
DE SAINT-GÉLAN (VACHER).
DE MALORTIE.
VAN DEN BOGAERDE.
DU GOUT D'ALBRET.
DE BOISSIEU.
DE GAYFFIER.
DE MAISIÈRES.
LE ROY DE MONVILLE.
DE PONS.
ECKSTEIN.

TABLE GÉNÉRALE
DES
NOMS DE FAMILLES

CONTENUS
DANS LE SEPTIÈME VOLUME

DU
NOBILIAIRE UNIVERSEL

Achey, d', art. de Malortie,	4	Artis, d', art. de Lavaur,	2
Acres, des, art. de Bodard,	11	Arts, des, art. de Fernex,	13
Affaux, d', art. de Bullet,	9	Astarac, d', art. de Gout,	8
Aigron, art. de Barré,	12	Astorg, d', art. de Fleury-Blanchefort,	5
Alabat, art. Berault de Billiers,	2	Aubert, d', art. de Saint-Geran,	1
Alcourt, d', art. de Bullet,	11	Aubeterre, d', art. du Bois d'Halbran,	9
Alenya, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	5	Aubigny, d', art. Berault de Billiers,	4
Almerade, art. Pi Cosprons-Roussillon,	4	Audoynes, art. Pic de la Mirandole,	5
Alphonse, d', art. de Fleury-Blanchefort,	3	Auruce, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	4
Amours, d', art. de Berault de Billiers,	2	Auteroche, d', art. Lambert de Cambray,	1
Amye, art. de Bullet,	12	Auxy de Fouleng, art. de Bousies,	7
Anglure, d', art. de Romans,	3	Avrial, art. de Milleret,	7
Ansermoz, art. de Fernex,	14		
Antailleur, l', art. Le Sergeant,	2 et 5	Baillet de Berdolle, art. de Conqueret,	4
Antoine, d', art. du Quaire,	3	Ballet, art. de Barré,	12
Anvin, art. Le Sergeant,	2	Banastre, de, art. Hay de Slade,	11
Aquina, art. de Fernex,	9	Barre, de la, art. de Romans,	4
Araquis, d', art. de La Tour-d'Auvergne,	6	Barreau de Maigny, art. de Bousies,	5
Arcos, d', art. de Bullet,	11	Barris de l'Abajol, art. Pi Cosprons-Roussillon,	15
Armagnac, d', art. de Romans,	3	Barthon de Montbas, art. des Cubes du Chatenet,	4
Artaud, art. de Fernex,	13	Bassayns de Richemont, art. Le Sergeant,	9

TABLE GÉNÉRALE.

Basset, art. de Barré,	8	Bonde, de la, art. du Hautoy,	8
Baste, de la, art. Malherbe,	3	Bonnault, de, art. de Saint-Géran,	1
Baston de Bonnefontaine, art. Malherbe,	5	Bonnault, de, art. Le Sergeant,	12
Baudry, art. de Bodard,	4	Bonnemain, art. de Barré,	7
Bauze, de, art. de Lavour,	2	Bonnet, art. de Barré,	7
Bavre, de, art. Berault de Billiers,	6	Bonnet, art. Berault de Billiers,	3
Beaufort, de, art. de Malortie,	3	Bonneval, de, art. Langlois d'Essaintos,	4
Beaumont, de, art. de Bousies,	4	Bonninière de Beaumont, de la, art. de Saint-Géran,	1
Bedos de Celles-Sallètes, de, art. de Fleury-Blanchefort,	3	Bordes, de, art. Pic de la Mirandole,	6
Begnon, art. de Romans,	4	Boucherie, art. de Barré,	11
Behault, de, art. de Bousies,	7	Boué de la Grange, art. de Chiré,	2
Bellangerie, de la, art. de Bodard,	8	Bouffet, art. Berault de Billiers,	4
Bellaud, de, art. de Fleury-Blanchefort,	4	Bougien, art. de Bodard,	7
Belle, de, art. de Fleury-Blanchefort,	3	Bouin de Noiré, art. de Romans,	7
Bellegray, de, art. de Bullet,	7	Boulers, de, art. de Bousies,	3
Bellemare, de, art. de Malortie,	3	Boulongne, de, art. Le Sergeant,	2
Bellet de Mire'ou, art. Malherbe,	6	Bourdon, de, art. Langlois d'Estain tot,	3
Belot, art. de Milleret,	2	Bourdon, art. de Milleret,	2
Belot, de, art. de Bodard,	4	Bourgeois, art. de Fernex,	5
Bentron, art. Pi Cosprons-Roussillon,	7	Bouzet, du, art. de Gout,	9
Berard, art. de Barré,	9	Bouyer, art. de Barré,	11
Berciaud, art. de Barré,	12	Brachet, de, art. Lambert de Cambray,	1
Berho, art. du Bois-Halbran,	9	Brageac, de, art. de la Tour d'Auvergne,	7
Beringuier, de, art. de Gout,	11	Bregel, de, art. Malherbe,	4
Berlaymont de Bormenville, art. de Bousies,	6	Briois, de, art. Le Sergeant,	3
Bernard, art. de Barré,	11	Briqueville, de, art. de Malortie,	4
Berthaud de Dammary, art. de Milleret,	1	Brisacier, de, art. de Malortie,	4
Berthelier, art. de Fernex,	11	Broc, de, art. Le Roy,	5
Berthoult, de, art. Le Sergeant,	2	Bronne de Montagu, de, art. du Hautoy,	8
Bérulle, art. Le Roy,	4	Brossard, de, art. de Bullet,	9
Besançon, art. de Fernex,	6	Brou, de, art. de Milleret,	2
Betsey, art. du Bois-Halbran,	8	Bruère, art. de Bodard,	11
Bierne, de, art. de Bousies,	4	Brun de Miraumont, art. de Bousies,	6
Billy, de, art. de Malortie,	4	Brune, de, art. van den Bogaerde,	3
Bimont, de, art. de Malortie,	4	Brunet, art. Pic de la Mirandole,	6
Blackett, art. du Quaire,	3	Brunet, art. de Fernex,	13
Blanc, art. de Fernex,	14	Buisson, du, art. Le Sergeant,	5
Blanes, de, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	10	Burlet, de, art. de Hody de Warfusée,	3
Blanquefort, de, art. de Gout,	5	Burnet, art. de Fernex,	11
Blondeau, art. du Bois-Halbran,	12	Bussch, de, art. de Malortie,	4
Blondel de Beauregard, art. le Sergeant,	2	Butler, art. Hay de Slade,	8
Blottefière, de, art. de Carbonnel,	3	Butler de Galmoy, art. Hay de Slade,	11
Bochin, art. Malherbe,	4		
Bocquier, art. de Barré,	3	Cabieu, art. de Bodard,	5
Bodagisle, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	2	Cabot, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	8
Bodet de la Forest, art. de Romans,	8	Calonne, de, art. de Saint-Géran,	1
Boery, de, art. de Gout,	10	Campoint, art. Reverend,	2
Boessière, de la, art. Pic de la Mirandole,	7	Camps, de, art. de Carbonnel,	2
Boichelier, de, art. de Bousies,	8	Canteloube de Marmès, art. de Lavour,	6
Bois, du, art. de Barré,	3	Canteloup, de, art. de Fleury-Blanchefort,	6
Bois, du, art. Hay de Flade,	11	Carlier, Le, art. Le Sergeant,	2
Bois de Meyrignac, du, art. de Lavour,	6	Carnin, de, art. van den Bogaerde,	3
Boissière, de la, art. de Bullet,	11	Caron de Fonches, art. de Milleret,	2
Bonardi de Saint-Sulpice, de, art. Lambert de Cambray,	1	Carondelet de Poselles, de, art. de Bousies,	5
		Cassandet, art. Pic de la Mirandole,	5

TABLE GÉNÉRALE.

3

Castillon de Saint-Victor, de, art. de Fleury-Blanchefort,	6	Cordesse, de, art. Vimal du Bouchet,	2
Caze, de la, art. de La Tour-d'Auvergne,	6	Corneilles, de, art. de Malortie,	4
Cayer, art. Malherbe,	5	Corn de Queyssac, art. de Lavour,	2
Cayssac de Sédaiges, de, art. de la Tour-d'Auvergne,	6	Cornaille, de, art. Le Sergeant,	2
Caze, de la, art. de Fleury-Blanchefort,	3	Cornet de Walvembreeck, art. de Bousies,	7
Cellier de Beauchesne, du, art. du Bois-Halbran,	11	Corswarem-Looz, de, art. de Bousies,	6
Casse, du, art. Hay de Slade,	13	Cotart, art. de Bodard,	4
Castaignède, de, art. Pic de la Mirandole,	5	Coudreau de Lisle, art. de Bodard,	10
Chambaudouin, de, art. Lambert de Cambray,	1	Cougny, de, art. Berault de Billiers,	4
Chambge, du, art. de Saint-Geran,	1	Coupigny, de, art. Le Sergeant,	2
Chambge de Liessart, du, art. Le Sergeant,	3	Cour, de la, art. de Bodard,	8
Chambrulaye, de la, art. Malherbe,	3	Courseulles, de, art. de Chirée,	2
Champagne, de, art. Le Sergeant,	3	Courson, de, art. de Perigny,	3
Chanvan, de, art. de Bousies,	6	Courtin, art. de Barré,	5
Chapat, art. de Fernex,	8	Creismard, de, art. Lambert de Cambray,	1
Chaulieu, de, art. de Bodard,	10	Créqui, de, art. de Carbonnel,	2
Chapelain, Le, art. de Bodard,	7	Cressonnière, de la, art. de Romans,	5
Chapelle, de la, art. de Lavour,	6	Croix, de, art. Le Sergeant,	2
Charamande, de, art. de Romans,	3	Dachier, art. du Vernin,	1
Charil des Mazures, art. Malherbe,	5	Dadat art. de Fernex,	9
Charpentier, art. de Barré,	9	Dalmace, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	5
Charrin, de, art. du Quaire,	3	Dart, art. Pic de la Mirandole,	5
Chassy, de, art. Berault de Billiers,	9	Denis d'Oresmaux, art. Le Sergeant,	6
Chastanet, art. de Villadary,	4	Denys, art. Vimal du Bouchet,	3
Chasteigner, de, art. de Barré,	3	Desabaye, art. de Bullet,	11
Chateaugiron, de, art. du Quaire,	2	Deslions, art. Le Sergeant,	2
Chatillon, de, art. de Fernex,	8	Dilf, van der, art. de Bousies,	5
Chaumezi, de, art. de Bodard,	4	Dion, de, art. le Sergeant,	3
Chavigny, de, art. de Romans,	6	Douai, de, art. Le Sergeant,	2
Chevallier, Le, art. Langlois d'Estaintot,	4	Douarain, Le, art. du Bois-Halbran,	14
Chevardière de la Granville, de la, art. de Mil-leret,	2	Doulcet, de, art. Lambert de Cambray,	1
Chevrier, de, art. de Romans,	5	Dufaure de Mirandol, art. de Lavour,	2
Choudens, de, art. de Fernex,	12	Dupuch, art. de Bullet,	12
Choutard de la Rochette, art. de Lavour,	2	Durand, art. de La Tour-d'Auvergne,	8
Christine, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	13	Durand, art. de Bodard,	10
Claesman, de, art. van den Bogaerde,	2	Dupont, art. de Barré,	9
Claparède, art. de Fernex,	15	Dupy de Grandval, art. de Lavour,	2
Clausade, de, art. de Fleury-Blanchefort,	6	Eaura, d', art. de la Tour-d'Auvergne,	7
Clech de Querrengouer, art. Pic de la Mirandole,	7	Ebréard, art. Barré,	9
Clement, art. de Barré,	12	Elissende, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	11
Clenc, art. de Fernex,	13	Ellebeuf, d', art. Langlois d'Estaintot,	2
Clère, de, art. de Malortie,	4	Epine, de l', art. Le Sergeant,	2
Coigneux, Le, art. Le Roy,	3	Esclaibes, d', art. de Bousies,	5
Colbert-Castelhill, de, art. Le Sergeant,	3	Esneval, d', art. de Malortie,	3
Collet de la Chouaquièrre, art. de Bodard,	9	Essarts, des, art. Le Sergeant,	3
Coloma, de, art. van den Bogaerde,	3	Estat, d', art. Berault de Billiers,	4
Colomer, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	15	Estève, art. de Barré,	7
Comès, de, Fleury-Blanchefort,	6	Estourmel, d', art. de Bousies,	2
Comamala y Cantuern, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	14	Estur d', art. de Garet,	3
Combaud, de, art. de Barré,	6	Fargues, de, art. de la Tour-d'Auvergne,	6
Comes, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	16	Fargues, de, art. de Gout,	11
Conflans, de, art. de Bousies,	3	Faventines de Fontenelles, de, art. de Bodard,	10
		Fay, du, art. de Malortie,	3

TABLE GÉNÉRALE.

Ferrand, art. de Perigny,	2	Gras, Le, art. Le Roy,	3
Ferté-Senneterre, de la, art. de Malortie,	4	Grassis, de, art. de Bousies,	5
Fieubert, de, art. de Bodard,	11	Graveron, de, art. de Bodard,	3
Fillone, art. de Barré,	4	Graysier, de, art. de Fernex,	3
Fitz-Maurice, art. Hay de Slade,	8	Grenouillon, de, art. de Romans,	6
Flambard, de, art. Le Roy,	5	Griffon d'Offoy, art. Le Sergeant,	9
Flandres, de, art. de Bousies,	4	Grillet, art. de Fernex,	13
Folleville, de, art. de Malortie,	3	Groseillers, des, art. Le Sergeant,	2
Fons, de la, art. Le Sergeant,	2	Grossolles, de, art. de Gout,	10
Fontainie, art. de Conqueret,	3	Guerin, art. de Barré,	10
Foreau de Trizay, art. de Perigny,	4	Guerin de Tourville, art. de Malortie,	4
Forestier, art. de Bullet,	10	Gueschard, de, art. de Carbonnel,	2
Forestier, Le, art. Le Roy,	4	Guesdon du Rocher, art. de Bodard,	9
Foucaud, art. de Villadary,	4	Guichenaut, de, art. de Fleury-Blanchefort,	3
Foucault, de, art. de Perigny,	3	Guinard, art. de Barré,	10
Foucher de Sainte-Fortunade, art. de Lavour,	2	Guignot, art. Le Roy,	4
Fouchier, de, art. de Barré,	7	Guigues de Jussy, art. de Fernex,	4
Four, du, art. de Fernex,	9	Guillaume, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	5
Fourmentin, art. Malherbe,	3	Guillaume, art. Reverend,	2
Fourneaux, des, art. de Romans,	4	Guillon de Rochecot, art. de Romans,	7
Frain, art. Malherbe,	4	Guimard, art. de Barré,	6
Franqueville, de, art. de Saint-Geran,	1	Guiot de Ferrières, art. de Lavour,	2
Fremond de la Merveillère, de, art. de Bodard,	8	Guiscard de Cavanhac, de, art. de Lavour,	5
Frenech, art. Hay de Slade,	9	Guyou de Vosloger, art. Reverend,	2
Fricon de Parsac, de, art. des Cubes du Chatenet,	4	Guyseur, de, art. du Quaire,	2
Froidure, art. du Hautoy,	8	Hainaut, de, art. de Bousies,	3
Fromentin de Sartel, art. Le Sergeant,	9	Hallermand, de, art. de Malortie,	4
Fromont, art. de Carbonnel,	3	Hamel, du, art. de Romans,	4
Gaillande, de, art. de Bullet,	8	Hammes, de, art. de Bousies,	4
Gallois, de, art. du Quaire,	3	Hangest, d', art. Le Sergeant,	2
Gantès, de, art. Le Sergeant,	3	Hannedouche, de, art. Le Sergeant,	6
Gardoge, de la, art. de Conqueret,	3	Hanot d'Harving, art. de Bousies,	8
Gaudard, de, art. Lambert de Cambray,	1	Harsy, d', art. de Fernex,	6
Gausbert, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	9	Hautpoul de Blanchefort, d', art. de Fleury-Blanchefort,	4
Gausfred, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	4	Hebrard, d', art. de La Tour-d'Auvergne,	5
Gauvain, art. de Fernex,	9	Hebrard, art. du Cubes du Chatenet,	2
Geffard, art. Malherbe,	5	Hennin-Liétard, art. de Bousies,	3
Gerard, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	7	Hérisson, d', art. Le Roy,	4
Gimel, de, art. de Lavour,	2	Hermite, L', art. Pic de la Mirandole,	6
Georgeault, art. Malherbe,	5	Hestten, de, art. de Villadary,	4
Girard de Chateavieux, art. Malherbe,	4	Hodeau, du, art. de Romans,	4
Girard de Mauléon, art. Pic de la Mirandole,	8	Holiers, des, art. de Barré,	3
Girod, art. de Fernex,	13	Houssaye, de la, art. de Malortie,	3
Girons des Ondes, de, art. de Fleury-Blanchefort,	6	Huber, art. de Barré,	6
Giverville, de, art. Langlois d'Estaintot,	5	Hubert, art. Langlois d'Estaintot,	6
Gontier, art. de Barré,	10	Hue de la Blanche, art. Reverend,	3
Gosson, de, art. Le Sergeant,	2	Hugues, art. de Fernex,	10
Gougnon, de, art. Berault de Billiers,	2	Humbert de Beaumont-Carra, art. de Bullet,	10
Gounant, de, art. de Romans,	2	Humières de Scorailles, d', art. de La Tour-d'Auvergne,	9
Gout, de, art. de Barré,	2	Humières, d', art. de Bousies,	4
Gramont de Castera, art. du Bois-Halbran,	15	Hunaud, art. de Barré,	6
Grange, de la, art. Le Sergeant,	12	Iquelon, art. Langlois d'Estaintot,	3
Granges, des, art. de Bodard,	5		

TABLE GÉNÉRALE.

5

Isle, de l', art. de Garet,	3	Lucand, art. de Barré,	10
Ithier, d', art. de Barré,	9	Ludière, de, art. de Lavour,	2
Jarrige, de, art. Le Roy,	5	Lussan, de, art. Delsol,	3
Jarry, art. de Carbonnel,	4	Lustrac, de, art. du Bois-Halbran,	8
Jeanneau, art. de la Mirandole.	7	Lyvet, de, art. Langlois d'Estaintot,	5
Joly, art. de Fernex,	14	Macé, art. du Bois-Halbran,	10
Jolly, art. de Perigny,	2	Macé du Puy-Saint-Cyr, art. Berault de Billiers,	4
Josne-Contay, le, art. Le Sergeant.	3	Maés, art. de Bousies,	5
Joubert, de, art. Le Roy,	6	Magnan de l'Ecorce, le, art. de Romans,	8
Jouenne, de, art. de Milleret,	2	Mahé, art. Pic de la Mirandole,	7
Jouet, art. Malherbe,	5	Maillard, art. de Fernex,	12
Jouffre de Chabrinac, art. de Lavour,	2	Maillé de La Tour-Landry, de, art. Lambert de	
Joussebert du Landreau, de, art. de Romans,	8	Cambray,	2
Jumelles d'Aoust, de, art. Le Sergeant,	3	Mailly, de, art. de Bousies,	4
Junca, de, art. de Sailhas,	1	Malesce, de, art. de Lavour,	4
Lair de la Motte, art. Malherbe,	2	Malet de Graville, art. de Bodard,	5
Lalot, de, art. Le Sergeant,	2	Mallat, art. de Barré,	7
Lamport, de, art. Hay de Slade,	9	Mallol, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	15
Landas, de, art. de Bousies,	4	Manas, de, art. de Gout,	8
Lantino, de, art. Hay de Slade,	12	Mangot, art. de Romans,	4
Larcher, art. Malherbe,	5	Maretz, des, art. Le Sergeant,	2
Larebeke, de la, art. van den Bogaerde,	2	Mallet, art. de Fernex,	13
Lassy, de, art. du Bois-Halbran,	11	Manlich, art. de Fernex,	12
Lastic, de, art. de Saint-Géran,	1	Marchand, Le, art. de Bodard,	7
Lastous, de, art. de Conqueret,	4	Maretz, des, art. Le Sergeant,	6
Launay-Lafosse, art. Malherbe,	7	Margonne, art. de Perigny,	3
Laurenson, art. de Barré,	12	Marissael, de, art. van den Bogaerde,	4
Lavaulx, de, art. du Hautoy,	8	Marmières, de, art. de Romans,	4
Lavielle, art. de Conqueret,	3	Marquets, des, art. de Milleret,	1
Lavigny, de, art. de Fernex,	7	Martroil, de, art. de Garet,	2
Lecke, de la, art. de Bousies,	4	Massicot, art. de Barré,	6
Leclerc de Vezins, art. de Romans,	8	Masseilles, de, art. Langlois d'Estaintot,	4
Leclerc de Montbazet, art. des Cubes du Cha-		Massiet, de, art. de Bousies,	5
tenet,		Mateu, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	13
Leclerc de Rayneval, art. de Bullet,	3	Mathey, art. de Fernex,	14
Lecocq, art. Malherbe,	11	Matré, de, art. de La Tour-d'Auvergne,	7
Lens, de, art. van den Bogaerde,	4	Matz, du, art. du Bois-Halbran,	11
Lentilhac, de, art. de Lavour,	3	Mauger de la Maugerie, art. Malherbe,	4
Lesage d'Hauteroche d'Hulot, art. Lambert de	2	Mauléon, de, art. de Gout,	3
Cambray,	2	Mauny, de, art. de Bodard,	7
Letort de l'Hommeau, art. de Bodard,	9	Mauteville, art. Langlois d'Estaintot,	2
Levaillant, art. de Bodard,	7	Maxime, de, art. de Fleury-Blanchefort,	3
Levrier, art. de Fernex,	7	Maynie, art. de Conqueret,	2
Libault, art. Hay de Slade,	14	Mazurkiewiez, art. de Conqueret,	2
Libault, art. Berault de Billiers,	12	Meallet, de, art. de La Tour-d'Auvergne,	4
Liessart, de, art. de Saint-Géran,	4	Menou, de, art. de Saint-Géran,	1
Lieuray, de, art. de Malortie,	1	Mensat de Saint-Priest, art. de Lavour,	2
Lille, van, art. van den Bogaerde,	4	Mestrezat, art. de Fernex,	9
Liotard, art. de Fernex,	4	Metz, de, art. de Hody de Warfusée,	2
Lisle de Mariveaux, de, art. de Malortie,	14	Meulan, van der, art. Van den Bogaerde,	4
Loayse', art. du Bois-Halbran,	4	Mignot d'Houdan, de, art. de Romans,	8
Lombard, art. de Fernex,	9	Mirebeau, de, art. de Perigny,	4
Lont, du, art. de Saint-Géran,	4	Moisneron de Launay, art. de Bodard,	10
Lourmel, de, art. du Bois-Halbran,	1	Molé de, art. de La Tour-d'Auvergne,	8
	10	Montgrime, de, art. Langlois d'Estaintot,	5

Mongy, de, art. Lambert de Cambray,	4	Peschard de la Basinière, art. Malherbe,	4
Monnerie, art. Malherbe,	4	Pesmes, de, art. de Fernex,	8
Mont, du, art. de Bousies,	8	Petit-Cuenot, art. de Bullet,	8
Montagnac, de, art. de La Tour-d'Auvergne,	5	Petiteaux, art. de Barré,	10
Montagu, art. Lambert de Cambray,	1	Peyran, art. Pic de la Mirandole,	7
Montagu, art. du Quaire,	3	Peyrot, art. de Fernex,	15
Montalembert, de, art. de Malherbe,	3	Piat, art. de Barré,	6
Montarnal, de, art. de La Tour-d'Auvergne,	6	Pibaleau, art. de Romans,	4
Monthuy, de, art. Le Roy,	5	Pichon-Longueville, de, art. de Lavour,	2
Montis, des, art. de Bodard,	7	Pierrepont, de, art. de Malortie,	4
Montmorency-Luxembourg, de, art. Le Sergeant,	3	Piers, art. Van den Bogaerde,	3
Montmurat, de, art. de La Tour-d'Auvergne,	5	Pigace de Ravelon, de, art. de Malortie,	2
Monty, de, art. Hay de Slade,	11	Pire, du, art. Le Sergeant,	2
Montyon, art. de Fernex,	9	Placette, de la, art. de La Tour-d'Auvergne,	7
Morel, art. de Carbonnel,	2	Platen, de, art. de Malortie,	4
Morell, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	13	Plessis, du, art. Le Roy,	5
Morkereke, de, art. de Bousies,	5	Plessis, du, art. de Bodard,	9
Mortagne, de, art. de Bousies,	4	Plichon, art. des Rotours,	3
Mortagne-Landas, de, art. Le Sergeant,	2	Poivre, de, art. de Bousies,	5
Motte, de la, art. de Bodard,	10	Pollalion de Glavenas, de, art. de La Tour-d'Au- vergne,	9
Motte-Barrasse, de la, art. Le Sergeant,	2	Pommery, de, art. de Carbonnel,	3
Moullart de Vilmarest, art. Le Sergeant,	3	Ponceau, du, art. de Romans,	5
Moyne d'Aubermesnil, le, art. Langlois d'Es- taintot,	6	Pons, de, art. de La Tour-d'Auvergne,	7
Mulsant de la Patrière, art. du Quaire,	3	Pontet, de, art. de Lavour,	2
Mye d'Arenthon, art. de Fernex,	10	Porte, de la, art. de Romans,	5
		Pouilly, de, art. du Hautoy,	8
Nadaud, art. de Barré,	9	Poujol, de, art. de La Tour-d'Auvergne,	8
Nedonchel, de, art. Le Sergeant,	3	Pourroy de l'Auberivière de Quinsonnas, art. de Costa de Beauregard,	8
Nègre d'Able, de, art. de Fleury-Blanchefort,	4	Pradal, art. Delsol,	3
Nicod du Canal, art. de Fernex,	7	Pradines, de, art. de Fleury-Blanchefort,	4
Nicolet de Paternies, art. de Fernex,	4	Prandière, de, art. Pic de la Mirandole,	6
Nollent, de, art. de Malortie,	4	Prat, des, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	11
Normand, le, art. de Bullet,	8	Prestre, Le, art. de Bodard,	9
Noz, des, art. de Bodard,	7	Preud'homme d'Hailly, Le, art. de Bousies,	6
		Puis, du, art. Langlois d'Estaintot,	4
O'Brien, art. Pic de la Mirandole,	6	Puydeval, de, art. de Lavour,	2
Oda, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	7	Puysegur, de, art. de Bcdard,	10
Orival, d', art. Langlois d'Estaintot,	4		
Osmont de l'Ouvraye, art. Langlois d'Estaintot,	5	Quarré de Chelers, art. Le Sergeant,	9
		Quelen, de, art. Langlois d'Estaintot,	5
Œteingen, d', art. de Bousies,	5		
		Ragueau, art. Berault de Billiers,	3
Peinteur, le, art. Le Roy,	3	Rance, de, art. de Gout,	10
Pallade, de, art. Le Roy,	3	Rasoir, de, art. de Garet,	2
Pallier, art. Pic de la Mirandole,	7	Rateau des Arnoux, art. Le Roy,	5
Pallu, de la, art. de Malortie,	4	Raymond, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	6
Panissaud, art. de Barré,	7	Reboul, de, art. Le Roy,	5
Papeians, art. van den Bogaerde,	4	Redmond, art. Hay de Slade,	10
Pappot, art. de Barré,	3	Redon, de, art. de Conqueret,	3
Pareinelle, de, art. de La Tour-d'Auvergne,	6	Reig, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	15
Pardieu, de, art. Langlois d'Estaintot,	3	Reignier, art. de Barré,	5
Pastureau, art. Berault de Billiers,	3	Reveillé de la Grégosaine, art. Berault de Bil- liers,	4
Patet, art. de Bousies,	5	Ribereyx, art. des Cubes de Chatenet,	3
Paxhal, art. de Fernex,	11		
Perron, du, art. Langlois d'Estaintot,	5		

TABLE GÉNÉRALE.

7

Riboux, art. de Bullet,	8	Salignac-Fénelon, de, art. de Lavour,	2
Ricarville, de, art. Langlois d'Estaintot,	5	Salinière, de, art. de Fleury-Blanchefort,	6
Richard, art. de Perigny,	3	Salles, de, art. de Romans,	5
Richard, art. Pic de la Mirandole,	6	Salonnyer, de, art. Le Sergeant,	3
Richard de Pichon, art. de Saint-Géran,	1	Sambat, de, art. de Gout,	10
Richoufftz, de, art. de Carbonnel,	3	Sancourt, de, art. de Carbonnel,	2
Rigault, art. de Romans,	5	Sanzillon de Pouzols, de, art. Delsol,	4
Rigollier, art. de Bullet,	9	Sarcus, de, art. de Carbonnel,	3
Rismark, de, art. de Malortie,	3	Sardain, art. de Barré,	4
Ritter, art. de Fernex,	13	Sarrau, de, art. de Malortie,	3
Rive de Vignon, de la, art. de Fernex,	8	Sasseville, de, art. Langlois d'Estaintot,	4
Rives de Thiezac, de, art. de Lavour,	8	Saunier, de, art. de Bousies,	8
Robert de Saint-Victor, art. Langlois d'Estaintot,	6	Saurina, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	9
Rocca, de, art. de Bousies,	6	Sautereau, art. de Barré,	9
Roche-Aymon, de la, art. Berault de Billiers,	4	Savinais, de la, art. du Bois-Halbran,	13
Roffignac, de, art. de Barré,	9	Sceaulé, de la, art. de Bodard,	10
Roger de Massanct, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	14	Scéy, de, art. de Bousies,	8
Rohan, de, art. de Malortie,	4	Schomberg, de, art. de Malortie,	4
Rolland, de, art. de Conqueret,	4	Scorailles, de, art. de Saint-Géran,	1
Roscoet, du, art. du Bois-Halbran,	9	Segretain, le, art. de Bodard,	9
Rosière, de, art. de Bousies,	8	Semerpont, de, art. Le Sergeant,	2
Rosuin, art. de Romans,	4	Semerpont, de, art. Le Sergeant,	6
Rossel, de, art. de Fleury-Blanchefort,	4	Seniofred, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	4
Rosset, art. de Fernex,	9	Sepuy, de, art. Lambert de Cambray,	1
Rossillon, de, art. de Fernex,	4	Servins, de, art. Le Sergeant,	2
Rotsaert d'Hertaing, art. Van den Bogaerde,	3	Simon, art. de Barré,	5
Roturier, art. de Barré,	10	Simon, art. Langlois d'Estaintot,	5
Rouillé, de, art. de Bodard,	9	Sirjean, art. de Perigny,	3
Rousseau de Ferrière, du, art. de Bodard,	10	Solier, du, art. des Cubes du Chatenet,	2
Rouveroy-Saint-Simon, de, art. de Bousies,	3	Sourd, art. de Fernex,	8
Roux de Mazé, le, art. de Romans,	7	Stainville, de, art. de Berault de Billiers,	4
Rouxl de Blanchelande, de, art. de Berault de Billiers,	5	Stafford, art. Hay de Slade,	8
Roy, art. de Fernex,	14	Steuf, art. Berault de Billiers,	2
Roy, art. de Barré,	12	Sergy, de, art. de Fernex,	4
Royne de Lugon, art. du Bois-Halbran,	15	Strabant, de, art. van den Bogaerde,	3
Rubempré, de, art. de Bousies,	4	Straeten, van den, art. van den Bogaerde,	3
Rue, de la, art. de Fernex,	14		
Ruffi, art. de Fernex,	19	Taffin de Tilques, de, art. Le Sergeant,	2
Russel de Dymène, art. Hay de Slade,	10	Tamnay, de, art. Le Sergeant,	3
		Tardieu-Colletor, art. du Quaire,	3
Sabattier, de, art. de La Tour-d'Auvergne,	8	Tardif, art. de Barré,	2
Sagols, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	15	Teil, du, art. de Barré,	8
Sahorre, de, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	3	Tenreinonde, de, art. Le Sergeant,	3
Sainsbat des Garennes, de, art. Berault de Billiers,	6	Terrier, le, art. de Bodard,	5
Saint-Bon, de, art. de Fernex,	15	Thery d'Oppy, art. Le Sergeant,	2
Saint-Denis, de, art. de Malortie,	4	Thiennes, de, art. Le Sergeant,	2
Saint-Gery, de, art. de La Tour-d'Auvergne,	5	Thimbrunne de Valence, de, art. de Romans,	6
Saint-Georges de Verac, de, art. de Costa de Beauregard,	8	Thomel'er, art. Malherbe,	5
Saint-Martin, de, art. de Bullet,	10	Thorelle de Crémonville, art. Le Sergeant,	2
Saint-Pol, de, art. de Saint-Géran,	1	Tiersonnier, art. Le Sergeant,	2
Saint-Priest, de, art. de Lavour,	8	Torrion, de, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	8
Sainte-Cécile, de, art. de Romans,	6	Touchaillon, de, art. Lambert de Cambray,	1
		Tour, du, art. Le Roy,	3
		Tourneux, le, art. Le Roy,	4
		Tourtier, de, art. Lambert de Cambray,	1

13.10.1.

23

TABLE GÉNÉRALE.

Touzon, de, art. de Milleret,	2	Ville-Thébault, de la, art. du Bois-Halbran,	13
Treille de la Sablière, de la, art. de Fleury-Blanchefort,	4	Villebertoin, de, art. de Malortie,	4
Tremeneuc, de, art. du Quaire,	2	Villefaroux, de, art. Lambert de Cambray,	1
Tresegnies, de, art. de Bousies,	4	Villefort, de, art. de Bodard,	9
Trolière, de la, art. Berault de Billiers,	4	Villoutreys, de, art. des Cubes du Chatenet,	2
Tramet de Fontarce, art. de Perigny,	4	Vincent, art. de Fernex,	8
		Viret, art de Bodard,	7
Valence, de, art. de Gout,	8	Vissault des Pantières, art. du Bois-Halbran,	14
Valory, de, art. Le Sergeant,	2	Vittrem, de, art. de Bousies,	4
Van den Hecke, art. de Rotours,	3	Vitry, de, art. Le Sergeant,	2
Varvannes, de, art. de Garet,	1	Vivien, de, art. Lambert de Cambray,	1
Vaumorin, de, art. du Bois-Halbran,	12	Vuichaud, art. de Fernex,	13
Vauquelin, de, art. de Garet,	2		
Veau de Chavaignes, de, art. de Romans,	8	Wassière, de, art. de Bousies,	4
Veaux, des, art. de Romans,	4	Wadalde, art. Pi de Cosprons-Roussillon,	4
Verreyeken, art. de Bousies,	6	Wallincourt, de, art. de Bousies,	3
Vertain, de, art. de Bousies,	4	White, art. Hay de Slade,	11
Vesey, de, art. Hay de Slade,	7	Wiesselles, de, art. Le Sergeant,	2
Veyssières, de, art. Delsol,	4	Wogan, art. Hay de Slade,	8
Vieux-Pont, de, art de Malortie,	4	Worstine, van de, art. des Rotours,	3
Vigier, art. de Lavaur,	4		
Villars, de, art. de Malortie,	4	Yve de Bavay, art. de Bousies,	6

MAY 4 - 1943

